



DERICHEBOURG

Document de référence 2011 • 2012

incluant le rapport financier annuel
et le document d'information annuel



UNE FORCE AU SERVICE DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Sommaire

1	Informations générales concernant le Groupe Derichebourg	3
1.1	Responsable du document de référence	4
1.2	Nom du responsable de l'information financière	4
1.3	Contrôleurs légaux des comptes	4
1.4	Informations à caractère général concernant la société Derichebourg	5
1.5	Historique du Groupe	6
2	Le Groupe Derichebourg en 2012	7
	Chiffres clés	7
3	Présentation du Groupe Derichebourg	9
3.1	Organigramme du Groupe	10
3.2	Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités	17
4	Rapport de gestion	31
4.1	Activité et faits marquants	33
4.2	Résultats des différentes activités et situation financière	33
4.3	Facteurs de risque et incertitudes	39
4.4	Gouvernement d'entreprise	46
4.5	Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote	51
4.6	Informations sociales et environnementales	60
4.7	Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 18 février 2013	68
4.8	Résultats financiers des cinq dernières années	74
5	États financiers	75
5.1	Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2012 en normes IFRS	76
5.2	Comptes sociaux au 30 septembre 2012	130
5.3	Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	150
6	Rapport du Président établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce	153
6.1	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	154
6.2	Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-Directeur général	157
6.3	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	157
6.4	Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	158
6.5	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société	159
6.6	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Derichebourg	162
7	Autres informations juridiques et financières	163
7.1	Bilan du programme de rachat d'actions 2012	165
7.2	Descriptif du programme de rachat 2013	166
7.3	Opérations avec des apparentés	167
7.4	Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels	171
7.5	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	174
7.6	Contrats importants	174
7.7	Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel	175
7.8	Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004	176



Document de référence 2011•2012 incluant le rapport financier annuel et le document d'information annuel



Le présent document de référence a été déposé le 12 décembre 2012 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, le présent document incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- La présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2011, tels que présentés respectivement aux pages 28 à 70, 71 à 124, et 125, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 décembre 2011 sous le numéro D.11-1123.
- La présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2010, tels que présentés respectivement aux pages 40 à 45, 74 à 126, et 127, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 décembre 2010 sous le numéro D.10-0901.
- Les rapports des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatifs aux exercices clos le 30 septembre 2011 et le 30 septembre 2010 qui sont inclus dans les documents de référence de la société déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, respectivement le 28 décembre 2011 sous le numéro D.11-1123 aux pages 160 à 161 et le 17 décembre 2010 sous le numéro D.10-0901 aux pages 148 à 149.

Les autres informations figurant dans les deux documents de référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacés et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent document de référence et ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur les sites Internet de la société www.derichebourg.com, ou de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org

Informations générales concernant le Groupe Derichebourg



I.1 Responsable du document de référence	4
I.1.1 Nom et qualité du responsable	4
I.1.2 Attestation du responsable du document de référence	4
I.2 Nom du responsable de l'information financière	4
I.3 Contrôleurs légaux des comptes	4
I.3.1 Commissaires aux comptes titulaires	4
I.3.2 Commissaires aux comptes suppléants	5
I.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg	5
I.4.1 Raison sociale et nom commercial	5
I.4.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur	5
I.4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	5
I.4.4 Coordonnées du siège social et forme juridique	5
I.4.5 Objet social de l'émetteur	5
I.5 Historique du Groupe	6

● I.1 Responsable du document de référence

I.1.1 Nom et qualité du responsable

Monsieur Daniel DERICHEBOURG
Président-Directeur Général de Derichebourg

I.1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité, et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux

pages 31 à 74 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, présentés aux pages 129 et 149 dudit document.

Fait à Paris, le 12 décembre 2012.

Daniel DERICHEBOURG
Président-Directeur général

● I.2 Nom du responsable de l'information financière

Responsable : Bernard REGIS
Qualité : Directeur Général Adjoint et Directeur Financier
Adresse : 119, avenue du Général-Michel-Bizot
75579 Paris Cedex 12
Tél. : + 33 1 44 75 40 40
e-mail : communication@derichebourg.com

● I.3 Contrôleurs légaux des comptes

I.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

HOCHÉ AUDIT

35, avenue Victor-Hugo – 75016 PARIS
Identifiée sous le numéro 309 566 537 RCS PARIS.
Représentée par M. William NAHUM.
Date de nomination : 12 mars 2008.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Ernst & Young Audit S.A.S.

Tour First
1, place des Saisons – TSA 14444 – 92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Identifiée sous le numéro 344 366 315 RCS NANTERRE.
Représentée par M. Gilles RABIER.
Date de nomination : 15 mars 2007.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Ernst & Young Audit S.A.S était représenté par Mme Valérie QUINT pour les exercices 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.

I.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Dominique Jutier

35, avenue Victor-Hugo – 75016 PARIS
Date de nomination : 12 mars 2008.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Société Auditex S.A.S.

Tour First
1, place des Saisons – TSA 14444 – 92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Identifiée sous le numéro 377 652 938 RCS NANTERRE.
Représentée par M. Gérard DELPRAT.
Date de nomination : 15 mars 2007.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

● I.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg

I.4.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale et le nom commercial de la société sont Derichebourg. Jusqu'à l'assemblée générale du 18 juillet 2007, la dénomination sociale de la société était Penauille Polyservices S.A. Dans le présent document, la société Derichebourg S.A. est dénommée « la société » ou « l'émetteur » ; le Groupe que constituent Derichebourg S.A. et ses filiales est dénommé « le Groupe ».

I.4.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro : 352 980 601.

Les actions Derichebourg S.A. sont admises aux négociations sur Euronext compartiment B, sous le code ISIN : FR0000053381.

La société fait partie des indices suivants : CAC-ALL TRADABLE, NEXT 150, CAC ALL SHARES, CAC MID&SMALL, CAC SMALL, CAC INDUSTRIALS, CAC SUP. SERVICES.

I.4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La société a été constituée le 11 décembre 1989 pour une durée de cinquante ans à compter de son immatriculation au registre du commerce le 9 janvier 1990 et prendra fin le 8 janvier 2040.

I.4.4 Coordonnées du siège social et forme juridique

Coordonnées du siège social

119, avenue du Général-Michel-Bizot – 75012 PARIS France
Tél. : + 33 (0)1 44 75 40 40
Site Internet : www.derichebourg.com

Forme juridique

Derichebourg S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par la législation française.

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1er octobre pour se terminer le 30 septembre.

I.4.5 Objet social de l'émetteur

(Article 3)

« La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières ;
- toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;
- l'acquisition, l'exploitation, la gestion et l'administration par bail, location, ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
- et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion, d'absorption, d'avance, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, d'achat, de cession ou de location de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

● 1.5 Historique du Groupe

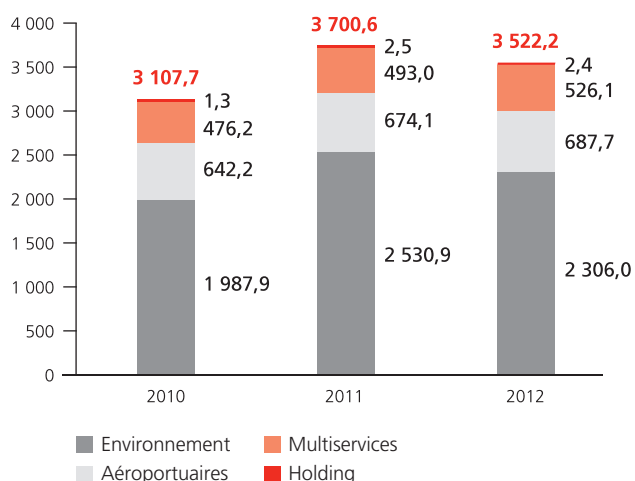
	Août 2012	<p>Annnonce de l'intention d'engager une restructuration stratégique du groupe permettant son désendettement significatif, et le recentrage de son développement futur.</p>
	2007	<p>Fusion-absorption de CFF Recycling par Penauille, qui prend le nom de Derichebourg. Création d'un acteur majeur des services, réalisant 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, fort de 50 000 collaborateurs, présent dans les Services à l'Environnement, les Services aux Entreprises, les Services Aéroportuaires.</p> <p>Mise en place d'un crédit syndiqué de 700 M€ pour refinancer les dettes existantes.</p>
	2006	<p>D. Derichebourg devient PDG de Penauille.</p>
2006		<p>Acquisition par CFF Recycling de 100 % des titres JCP Participations, qui détenait 49 % de DJC. DJC détient 67,31 % du capital de Penauille.</p>
	2005	<p>Mise en œuvre de l'OPA amicale de CFF Recycling sur le groupe Penauille Polyservices, qui fait suite à l'accord de rapprochement entre les deux sociétés. Restructuration financière.</p>
	2005	<p>Prise de contrôle du groupe Penauille, détenue à 64,68 % par DJC, elle-même détenue à 51 % par CFF Recycling dans le but de créer un acteur majeur dans les Services aux Entreprises.</p>
	2001-2002	<p>Acquisition en deux temps de Globeground GmbH.</p> <p>Difficultés de refinancement après les attentats du 11 septembre 2001.</p>
	1999	<p>Augmentation de capital. OPA amicale sur Servisair PLC, société anglaise spécialisée en assistance aéroportuaire.</p>
	1998	<p>Acquisition de GSA, spécialisée dans l'assistance aéroportuaire.</p>
	1998	<p>Cotation au 1^{er} marché de la bourse de Paris.</p>
	1996	<p>D. Derichebourg lance une OPA simplifiée et devient président de CFF.</p>
	1987	<ul style="list-style-type: none"> - Apport par la CEGAP de différents actifs immobiliers sur lesquels sont exploitées les activités de recyclage. - Apport par Metalinor, filiale nationale d'Usinor de l'intégralité de sa branche collecte et traitement des ferrailles.
	1977	<p>Fusion-absorption de Novafer, spécialisée dans la collecte et le traitement des ferrailles et métaux.</p>
	1963	<p>Entrée à la Bourse de Paris.</p>
	1956	<p>Création de la Compagnie Française des Ferrailles.</p>

Le Groupe Derichebourg en 2012

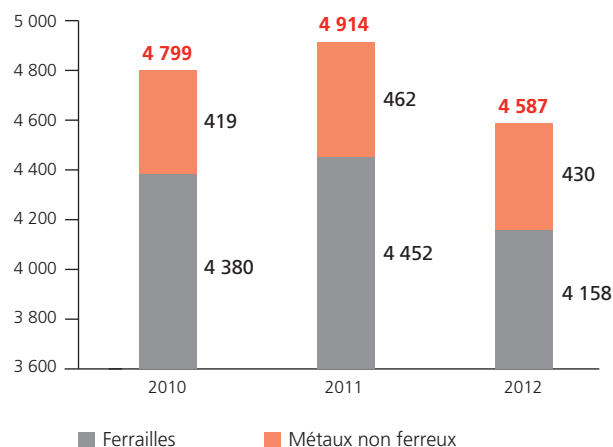


● Chiffres clés

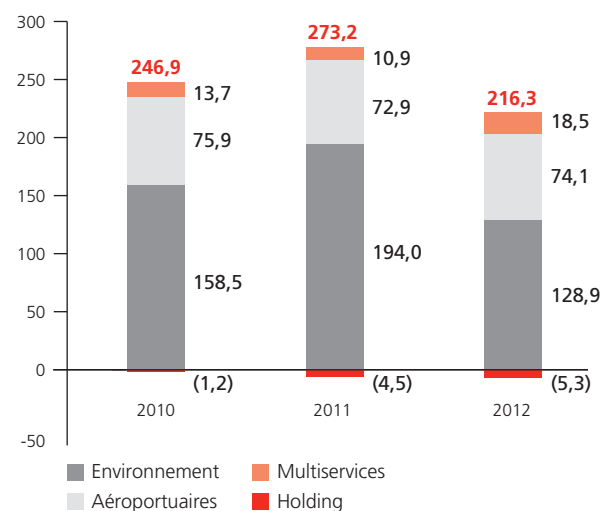
Chiffre d'affaires (en M€)



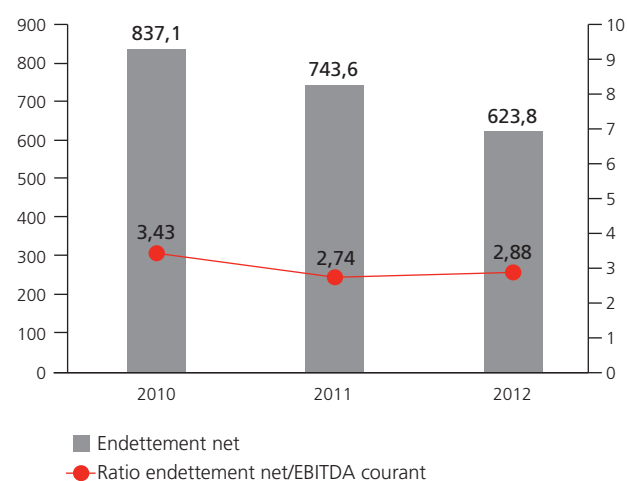
Volumes de l'activité Services à l'Environnement (en milliers de tonnes)



EBITDA courant de l'exercice (en M€)



Évolution de l'endettement net (en M€)



Présentation du Groupe Derichebourg



3.1 Organigramme du Groupe **10**

3.1.1	Organisation du Groupe et place de l'émetteur	10
3.1.2	Organigramme	10
3.1.3	Intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans les sociétés du Groupe	17
3.1.4	Liste des filiales du Groupe	17

3.2 Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités **17**

3.2.1	Derichebourg Environnement	18
3.2.2	Derichebourg Multiservices	24
3.2.3	Servisair	28

● 3.1 Organigramme du Groupe

3.1.1 Organisation du Groupe et place de l'émetteur

Derichebourg SA est une société dont les actifs sont principalement constitués :

- des titres de participation des trois sociétés faitières Derichebourg Environnement, Derichebourg Multiservices, Servisair SAS, qui contrôlent chacune les sociétés opérationnelles du pôle concerné ;
- des titres CFF Immobilière, qui regroupent la plupart des actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement ;
- et des titres Servisair GmbH.

Le financement des filiales du Groupe est assuré pour une très large part de manière centralisée, par Derichebourg SA, via le crédit syndiqué 2007, et ses quatre avenants, d'un montant initial de 700 M€ ;

Derichebourg S.A. a signé avec ses filiales ou sous-filiales des conventions de trésorerie rémunérées sous forme de compte courant ou de prêt.

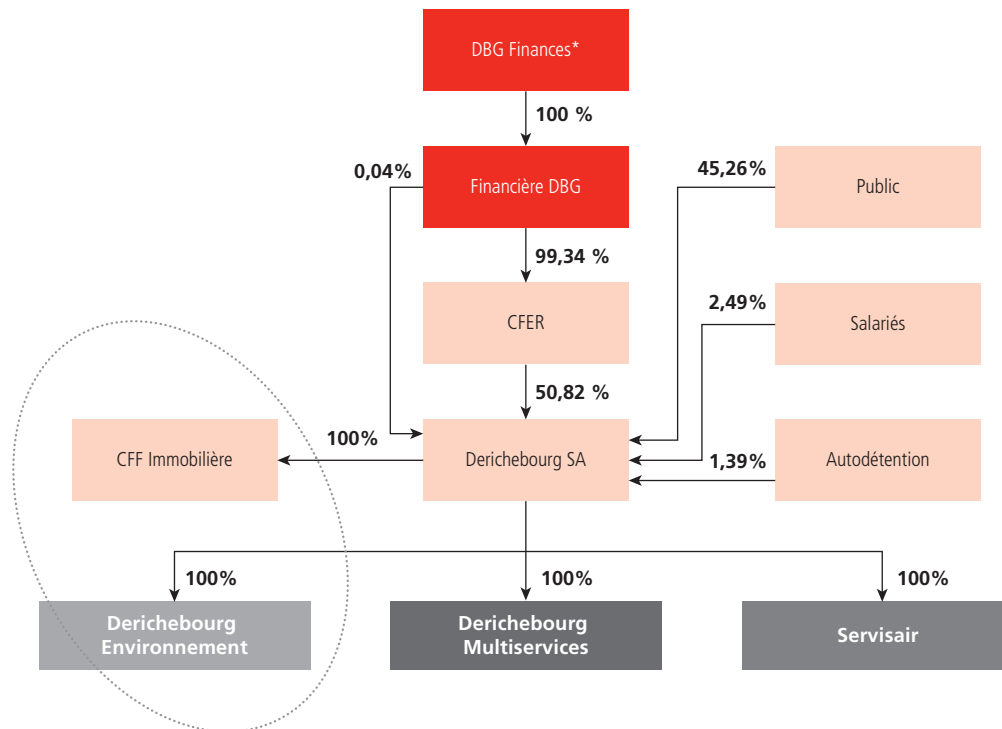
3.1.2 Organigramme

Pour des raisons de facilité de lecture, l'organigramme est présenté en quatre parties :

- organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires (3.1.2.1) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (3.1.2.2) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (3.1.2.3) ;
- organigramme détaillé de Services Aéroportuaires (3.1.2.4).

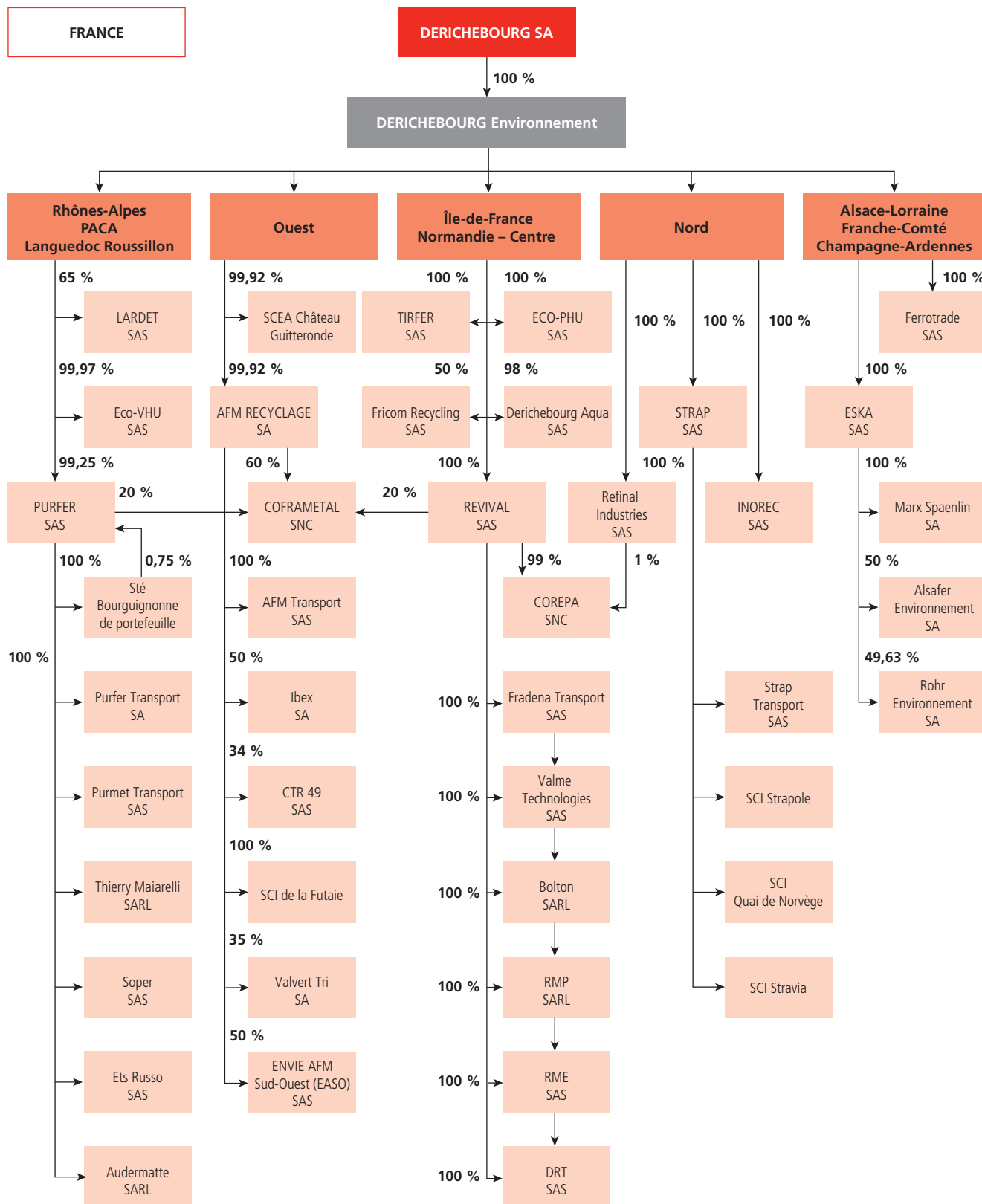
3.1.2.1 Organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires

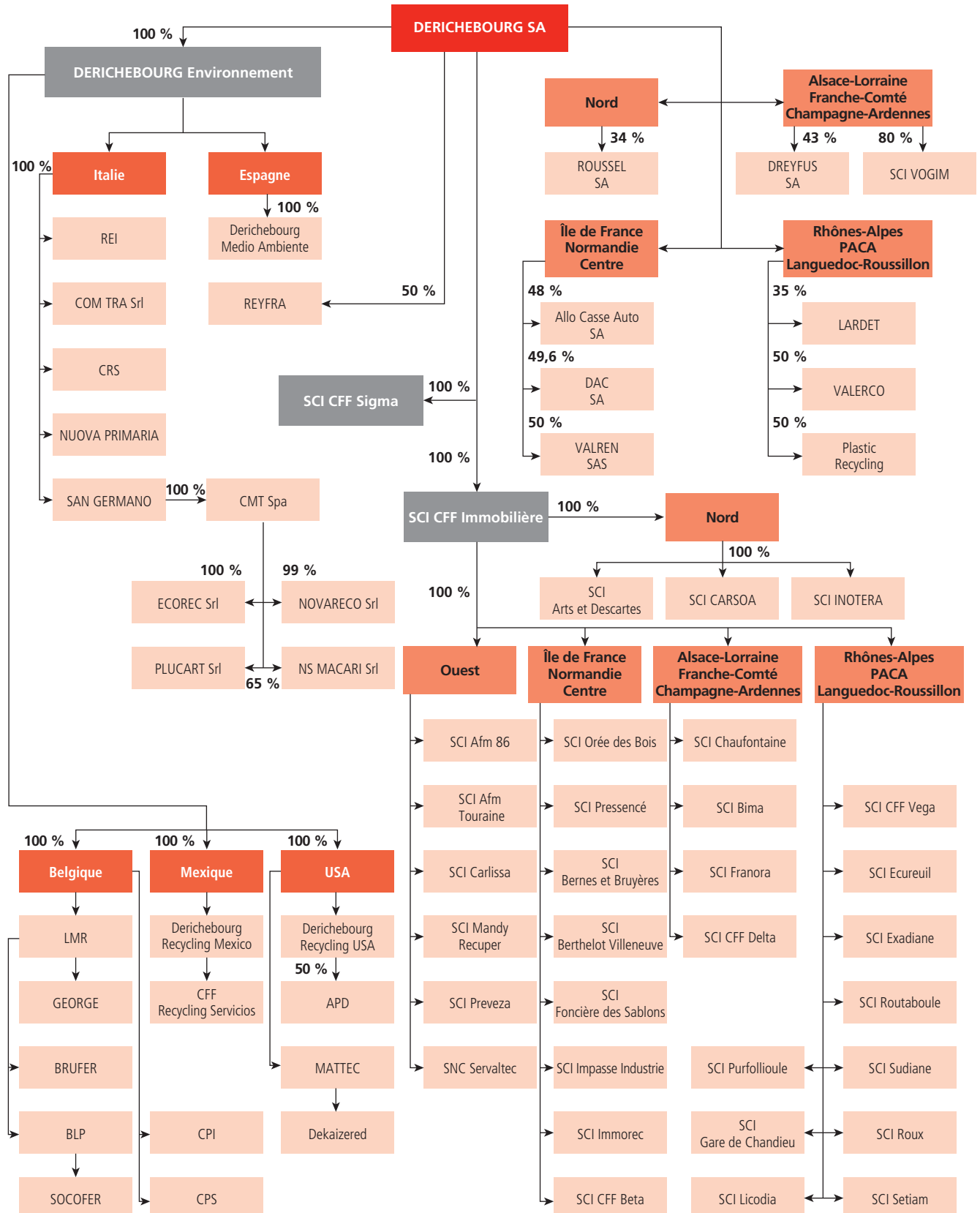
Le Groupe DERICHEBOURG au 30-09-12 (chiffres en pourcentage de détention en capital)



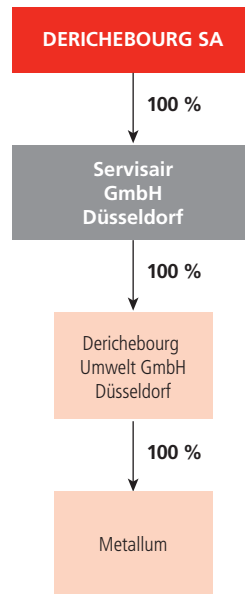
* La société DGB Finances est contrôlée par la famille Derichebourg.

3.1.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (au 30-09-12)



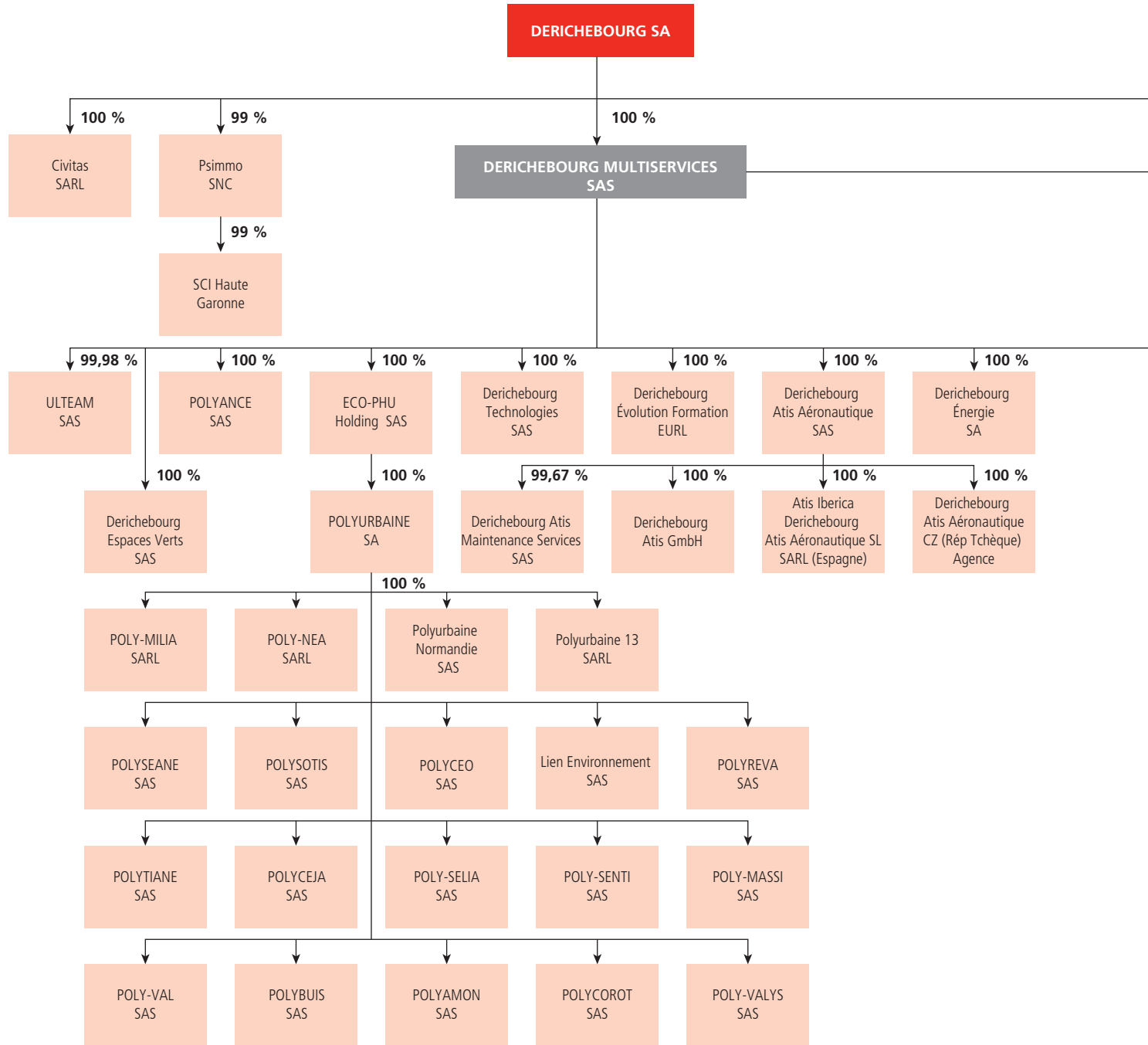


3.1.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (suite)

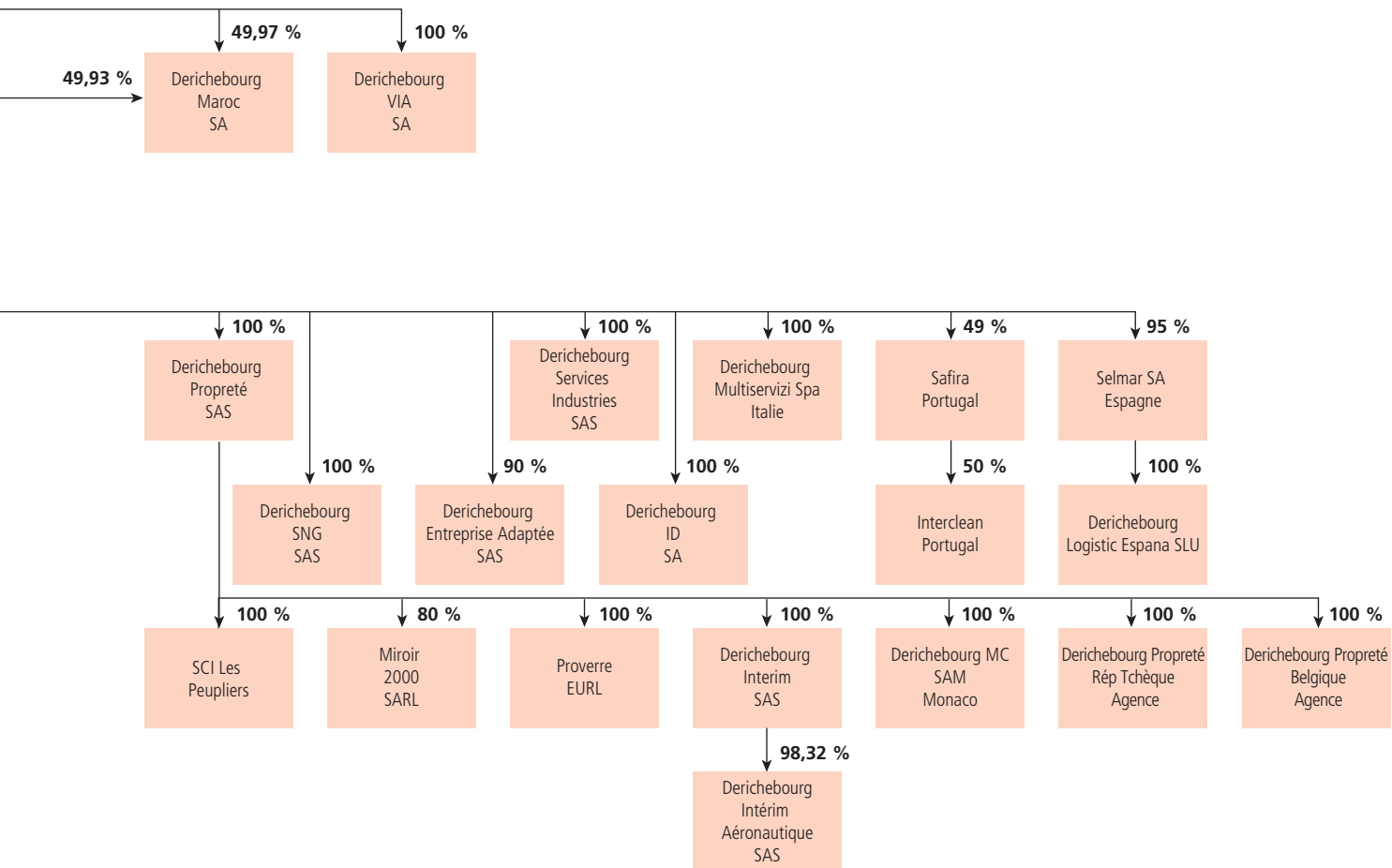


Ainsi que les sociétés suivantes sans activité : Globeground Sofia EOOD, Lufthansa Airport Services Poland, Globeground Brazil Ltda.

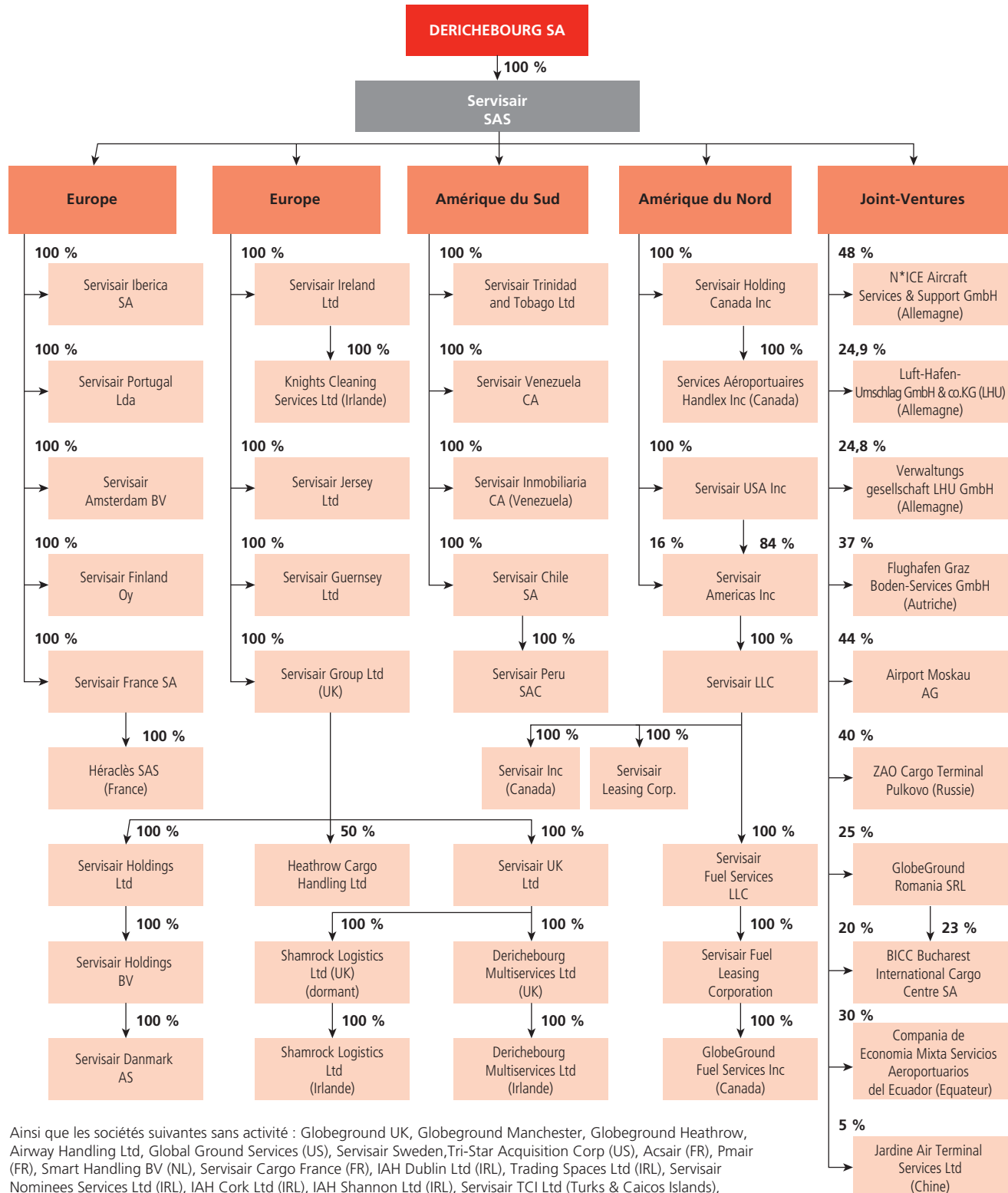
3.1.2.3 Organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (au 30-09-12)



Ainsi que la filiale suivante en cours de liquidation : Agyr Luxembourg.



3.1.2.4 Organigramme détaillé de l'activité Services Aéroportuaires (au 30-09-12)



Ainsi que les sociétés suivantes sans activité : Globeground UK, Globeground Manchester, Globeground Heathrow, Airway Handling Ltd, Global Ground Services (US), Servisair Sweden, Tri-Star Acquisition Corp (US), Acsair (FR), Pmair (FR), Smart Handling BV (NL), Servisair Cargo France (FR), IAH Dublin Ltd (IRL), Trading Spaces Ltd (IRL), Servisair Nominees Services Ltd (IRL), IAH Cork Ltd (IRL), IAH Shannon Ltd (IRL), Servisair TCI Ltd (Turks & Caicos Islands), Servisair PLS Ltd (Turks & Caicos Islands), et autres filiales de Derichebourg Multiservices UK Ltd.
Actuellement en liquidation judiciaire: Servisair Escales (FR), Servisair Cargo (FR), Servisair Assistance Piste Orly (FR).

3.1.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans les sociétés du Groupe

Il n'existe pas d'intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans le Groupe. Le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle significatif au bilan du 30-09-12 est de 0,7 M€. La quote-part de résultat revenant aux minoritaires est de (0,1) M€.

3.1.4 Liste des filiales du Groupe

La liste des filiales du Groupe est présentée en note 4.31 de l'annexe aux comptes consolidés.

● 3.2 Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités

Le Groupe Derichebourg est un opérateur de référence, au plan international, des Services aux Entreprises et aux Collectivités.

Il propose une gamme très large et intégrée de prestations, qui permet à ses clients de se concentrer sur leur cœur d'activités, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts. L'offre de Derichebourg couvre la filière du recyclage des déchets, depuis la collecte jusqu'à la valorisation, et un ensemble complet de services aux entreprises et aux collectivités tels que la propreté, l'intérim, l'énergie, le support et la logistique aéronautiques, l'assistance aéroportuaire, les prestations en milieux sensibles.

- Le métier de base des Services à l'Environnement est d'assurer la valorisation de déchets à dominante métallique, des produits arrivés en fin de vie, en les valorisant par des traitements appropriés, sous la forme de matières premières secondaires.

À la capacité d'accueil représentée par ses différents centres de traitement, le Groupe a ajouté une capacité d'enlèvement (flotte de camions pour assurer un service et un meilleur contrôle de sa source).

L'amélioration continue de l'activité Services à l'Environnement contribue directement aux efforts des industriels pour réduire la part des déchets non valorisés.

Cette activité est devenue un maillon essentiel de la politique de protection de l'environnement à l'échelon international.

- À travers la division Multiservices, le Groupe propose une activité de Services aux Entreprises (accueil, propreté, énergie, espaces verts, intérim) qui vient compléter auprès de ses clients l'offre déchets, ou qui peut être proposée de manière indépendante. Elles sont également soumises à des cycles économiques différents.
- Servisair (Services Aéroportuaires) est l'un des principaux acteurs mondiaux sur le marché de l'externalisation des Services Aéroportuaires, dont la croissance est corrélée à celle du trafic aérien.

Servisair offre aux compagnies aériennes des prestations d'assistance en escale, de fret aérien, de services aux passagers, de services aux infrastructures aéroportuaires, de gestion du carburant, de maintenance du matériel de piste.

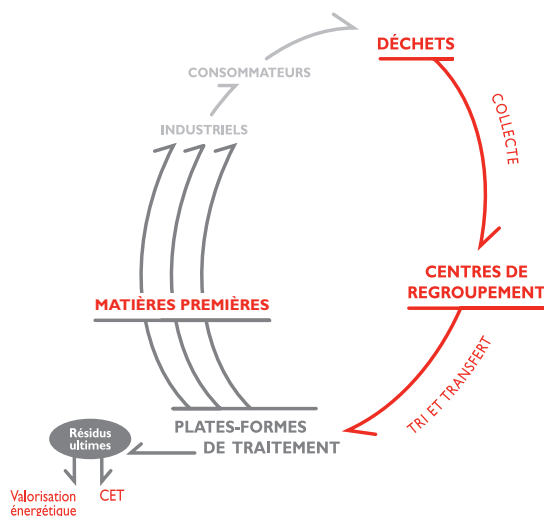
Principaux marchés

Chiffre d'affaires par activité	30-09-12		30-09-11		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
Services à l'Environnement	2 306	65 %	2 531	68 %	(9 %)
Services Aéroportuaires	688	20 %	674	18 %	2 %
Services aux Entreprises	526	15 %	493	13 %	7 %
Holding	2	0 %	3	0 %	(5 %)
Total	3 522	100 %	3 701	100 %	(5 %)

Chiffre d'affaires par zone géographique	30-09-12		30-09-11		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
Continent européen	2 616	74 %	2 808	76 %	(7 %)
Royaume-Uni et Irlande	319	9 %	334	9 %	(5 %)
Continent américain	587	17 %	559	15 %	5 %
Total	3 522	100 %	3 701	100 %	(5 %)

3.2.1 Derichebourg Environnement

Depuis 1956, le métier de Derichebourg Environnement est d'assurer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des métaux ferreux et non ferreux, des biens de consommation arrivés en fin de vie (automobiles, déchets d'équipement électriques et électroniques, etc.), ainsi que des matières de récupération (démolitions industrielles, par exemple) et des déchets neufs industriels (chutes de fabrication). Ces activités sont intégrées dans un service global de gestion de déchets proposé à la fois au monde industriel et aux collectivités locales. L'activité Services à l'Environnement se caractérise par des filières intégrées, de la collecte des déchets à la commercialisation des produits valorisés.



3.2.1.1 Le marché du recyclage des métaux ferreux et non ferreux

Le marché du recyclage des métaux ferreux et non ferreux, est un marché mondial, avec des spécificités régionales. Il englobe la collecte primaire à la source, la préparation, la valorisation, et la logistique aval.

Il y a peu d'intervenants mondiaux. Seul le Groupe SIMS Metal Management et le Groupe Derichebourg ont une implantation internationale significative.

L'activité Services à l'Environnement est confrontée en France à une concurrence nationale exercée par différents opérateurs régionaux qui sont, pour une large part, des entreprises familiales. Des sociétés à caractère national interviennent également.

Veolia Environnement, Suez Environnement et Guy Dauphin Environnement (Groupe Ecore) ont acquis ces dernières années certaines entreprises familiales, pour prendre pied sur ce marché. Cette concurrence s'exerce dans toutes ses activités, dont celles du broyage des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, dans lesquelles Derichebourg Environnement détient cependant, au travers de ses filiales d'exploitation, une position prépondérante.

Sur le marché des métaux non ferreux, Derichebourg Environnement se classe comme un acteur clé, notamment dans le domaine de leur commercialisation par le biais de sa filiale Coframétal.

La part de marché estimée en France de Derichebourg Environnement dans la collecte des déchets ferreux et non ferreux est estimée, par le Groupe, à un tiers en broyage collecte. Il n'existe toutefois pas de statistiques de qualité.

3.2.1.1.1 Le marché du recyclage des ferrailles

Le premier facteur influençant le marché des ferrailles est le niveau de la production mondiale d'acier.

Production mondiale d'acier brut

En millions de tonnes	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 prev.*
Production d'acier brut	1 144	1 247	1 347	1 329	1 236	1 429	1 518	1 550
Taux de croissance annuelle	6,8 %	9,0 %	8,0 %	(1,3 %)	(7,0 %)	15,6 %	6,2 %	2,10 %*
Dont :								
Production Asie	595	672	757	771	806	903	969	
Taux de croissance annuelle	16 %	13 %	13 %	2 %	5 %	12 %	7 %	
Reste du monde	549	575	590	558	430	526	549	
Taux de croissance annuelle	(2 %)	5 %	3 %	(5 %)	(23 %)	22 %	4 %	
Part de l'Asie dans le total	52 %	54 %	56 %	58 %	65 %	63 %	64 %	

* Évolution prévue par la WSA pour la consommation apparente d'acier, octobre 2012.

Source : World Steel Association.

Si la production mondiale a globalement augmenté ces dernières années, avec cependant un décrochage en 2008 et 2009, il convient de noter que l'Asie représente désormais 64 % de la production mondiale d'acier, et la Chine seule 45 %.

Dans le prolongement de la crise de la dette en zone Euro, et d'un tassement de la demande en Chine, le taux d'utilisation des capacités sidérurgiques a baissé au niveau mondial, passant de 80 % (été 2011) à 73 % (fin 2011). Ce taux est ensuite remonté, pour s'établir à 81,6 % en mars 2012, avant de fléchir à nouveau (77,7 % en septembre 2012).

La demande d'acier au niveau mondial est attendue en hausse de 2,1 % en 2012 par rapport à 2011. Une hausse de l'ordre de 3 % est escomptée pour 2013 (octobre 2012). Ces pourcentages de progression sont inférieurs à ceux enregistrés au cours des années antérieures, plus de 5 % sur 8 ans incluant le ralentissement observé sur 2 ans.

À l'intérieur de cette production mondiale d'acier, il faut isoler la filière dite électrique, dont les ferrailles constituent environ 90 % des approvisionnements, le solde étant composé de pré-réduits. Dans la filière hauts-fourneaux, les ferrailles (dont les exigences de pureté sont supérieures) ne peuvent représenter plus de 20 % du tonnage enfourné.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de la part, en % et en tonnages de la filière électrique :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
% de la production filière électrique	32 %	32 %	31 %	31 %	29 %	29 %	29,2 %
Production filière électrique (en millions de tonnes)	365	395	418	409	352	414	443
Évolution en %	3,6 %	8 %	6 %	(2 %)	(14 %)	18 %	7,0 %

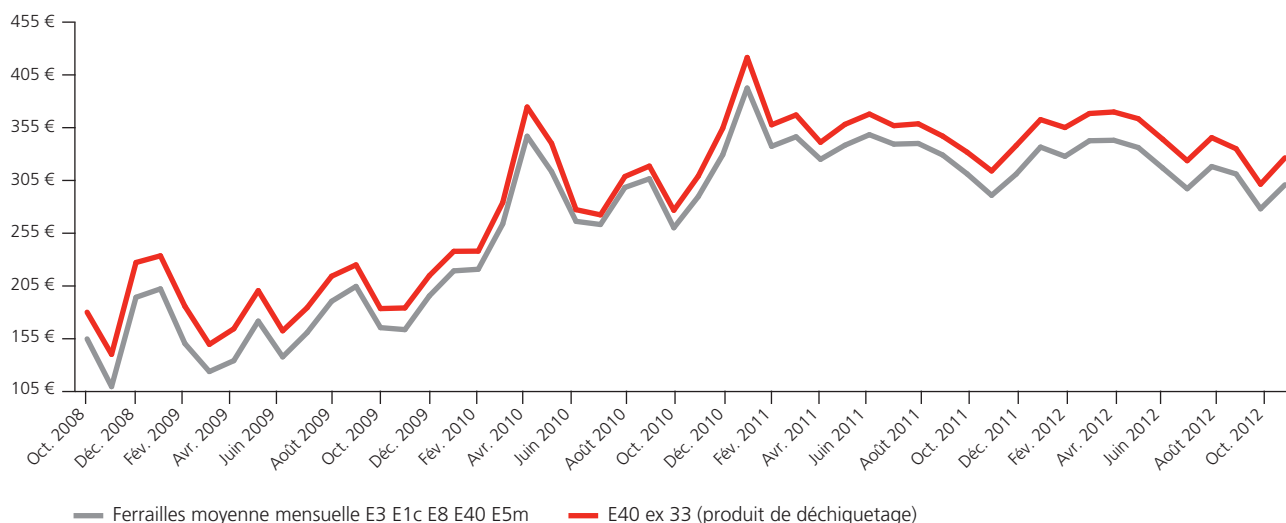
Source : World Steel Association.

La production de la filière électrique varie énormément d'une région à l'autre du monde : de seulement 10 % de la production en Chine, elle représente 60 % de la production aux États-Unis, et 43 % en Europe. Comme mentionné plus haut, la filière haut-fourneau est également consommatrice de ferrailles, dans une moindre mesure. Toutefois, ces données exprimées en pourcentage ne rendent pas compte de l'importance en valeur absolue de la consommation des ferrailles et de sa progression.

Le marché des ferrailles est mondial : les États-Unis en sont les principaux exportateurs, la Turquie le principal importateur. La Chine est également devenue un importateur de ferrailles.

Le schéma ci-dessous détaille l'évolution des prix de la ferraille broyée au cours des dernières années (en euros/tonne).

Ferrailles moyennes mensuelles



Sources : Derichebourg.

La ferraille est issue pour partie des déchets des aciers plats (déchets issus de l'industrie automobile, électroménager, packaging...) et utilisée pour la production d'acier long carbone (plutôt à destination de la construction, du transport...).

Il n'y a pratiquement aucune différence, en termes de qualités techniques, entre le métal primaire, fabriqué à partir de minerai, et le métal secondaire (recyclé), fabriqué à partir de produits collectés. Les secteurs de la sidérurgie, la construction et l'automobile constituent les principaux secteurs utilisateurs de ferraille ; ces secteurs en sont également les premiers fournisseurs. La ferraille est issue

principalement des démolitions industrielles, des chutes de production ou des produits en fin de vie. Le marché français de la collecte de ferraille est très atomisé. L'intervention des principaux concurrents de Derichebourg Environnement est surtout régionale, à l'exception des sociétés Guy Dauphin Environnement, SITA (Suez Environnement) et Veolia Environnement qui sont présentes dans plusieurs régions françaises. Au cas particulier de Derichebourg Environnement, sa marque associe une notion de qualité des services de collecte (surtout pour les enlèvements en usine) ainsi que l'image d'une certaine garantie de bon paiement.

Le marché du recyclage est caractérisé par de fortes barrières à l'entrée de diverses natures :

- financières : une intensité capitalistique et des investissements initiaux élevés peuvent dissuader de nouveaux entrants, même si le retour sur capitaux employés est élevé sur le secteur, de l'ordre de 20 %, ce qui constitue un facteur attractif ;
- réglementaires : les nombreuses directives communautaires sur les déchets restent encore perçues comme trop complexes par les acteurs de l'industrie ; en outre, l'obtention d'autorisations d'exploiter est un processus long et exigeant ;
- technologiques : l'adaptation de l'outil de production aux différents segments du marché (métaux ferreux, métaux non ferreux) reste un processus long et coûteux.

3.2.1.1.2 Le marché du recyclage des métaux non ferreux

Les principaux métaux non ferreux (MNF) traités par le Groupe sont avant tout l'aluminium, le cuivre, les inox, le plomb et quelques métaux rares. Comme pour l'acier, le gisement récupérable a trois origines principales : les chutes de production, les démolitions industrielles, les produits en fin de vie collectés.

Les MNF se trouvent essentiellement dans le bâtiment, les emballages, les automobiles et l'équipement industriel. Les industries consommatrices sont essentiellement la fonderie, l'affinerie et autres industries lourdes. La récupération assure environ 40 % des besoins en MNF dans le monde.

Le recyclage de produits en fin de vie sera de plus en plus incontournable puisqu'il est la seule source de métal non ferreux secondaire, alors que la ressource primaire s'amenuise, au moins provisoirement, en raison du faible nombre de nouveaux projets miniers entamés ces dernières années. Desancements de projets miniers ont été décalés dans le temps en raison des conditions défavorables sur les marchés des commodités (nickel, aluminium et cuivre) dans les années 1990. Le

prix du métal spot constaté à cette période n'était pas attractif et les taux de rendement internes de ces projets ressortaient à des niveaux dissuasifs. Plusieurs autres facteurs favorisent aussi le développement du recyclage des métaux non ferreux. D'une part, la production de minerai primaire est inexistante dans plusieurs régions géographiques. Les produits recyclés sont donc la seule « mine de surface » disponible, et de plus, renouvelable ; dans tous les cas, la réutilisation des produits de récupération permet d'économiser des matières premières.

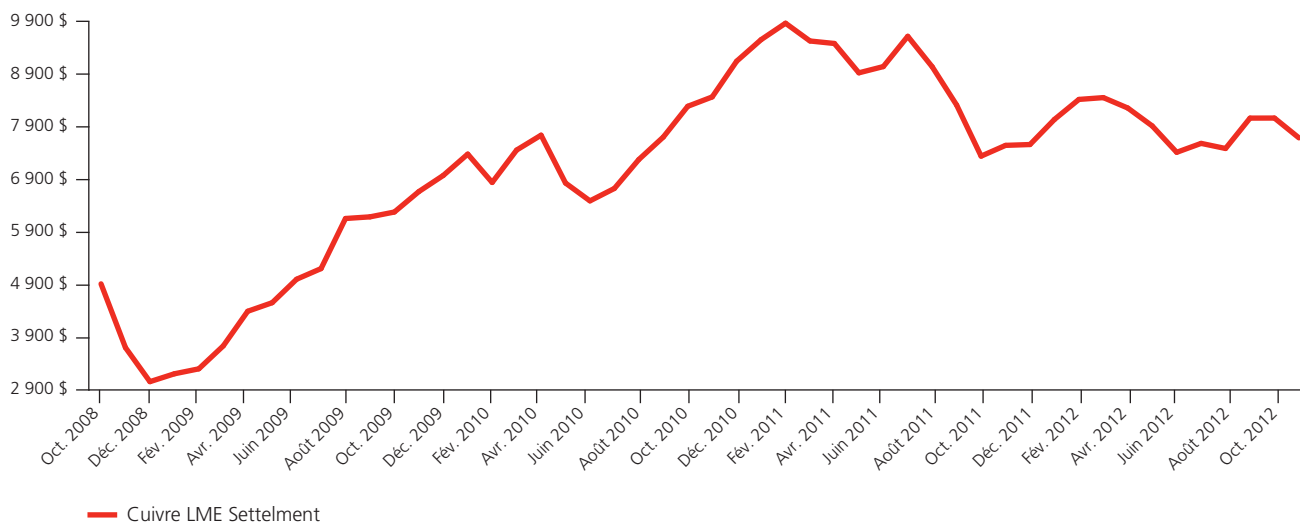
D'autre part, la production de produits secondaires coûte beaucoup moins cher que la fabrication de produits primaires, à partir de minerai. Les investissements nécessaires sont, en moyenne, trois à quatre fois moins élevés que pour le raffinage. L'économie d'énergie par rapport à la production de métal primaire est de l'ordre de 60 à 80 % pour le cuivre, de 90 à 98 % pour l'aluminium, un avantage compétitif certain dans un contexte de prix de l'énergie élevé et de contraintes en termes d'émission de CO₂ de plus en plus fortes en Europe.

Cependant, les économies sur la production sont compensées partiellement par des coûts de collecte ou des contraintes environnementales pour les pays industrialisés ; ces limites sont moins contraignantes dans les pays émergents qui utilisent de plus en plus ce mode de production et qui importent les produits de récupération.

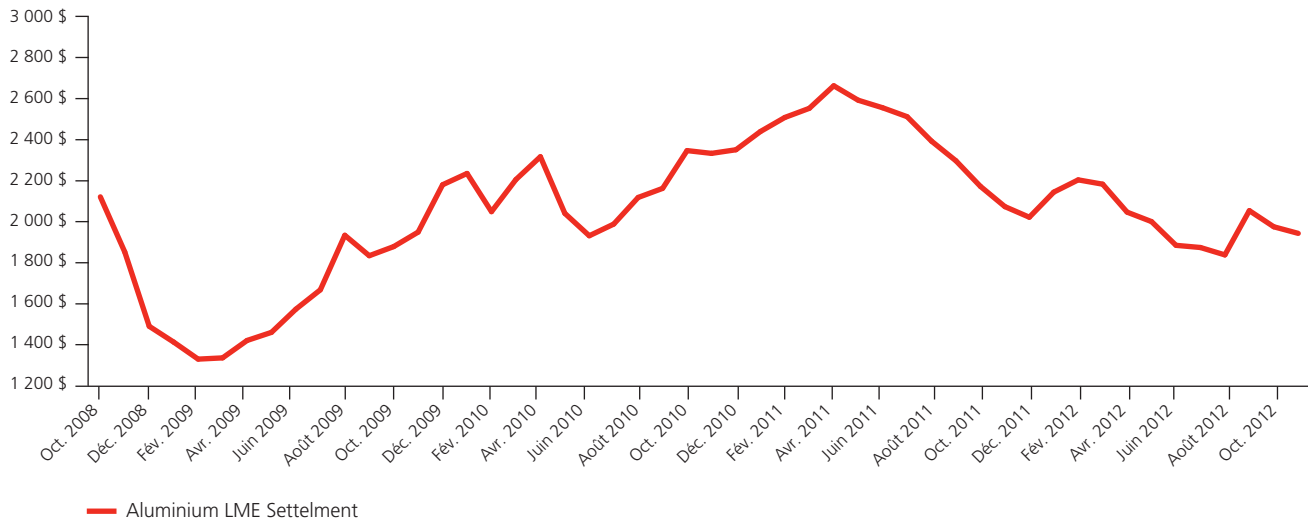
La seule récupération des produits en fin de vie entre pour environ 35 % dans la production des MNF dans le monde (source Bureau International du Recyclage). La demande mondiale de métaux non ferreux est fortement corrélée à l'évolution de l'indice de la production industrielle mondiale.

La demande des pays émergents, à commencer par la Chine, devrait continuer à croître à moyen terme, conduisant ces pays à augmenter leurs importations de déchets auprès des pays industrialisés qui utilisent également ces métaux depuis plus longtemps. Ces dernières années, les métaux non ferreux sont devenus une classe d'actifs financiers, rendant leurs prix plus volatils.

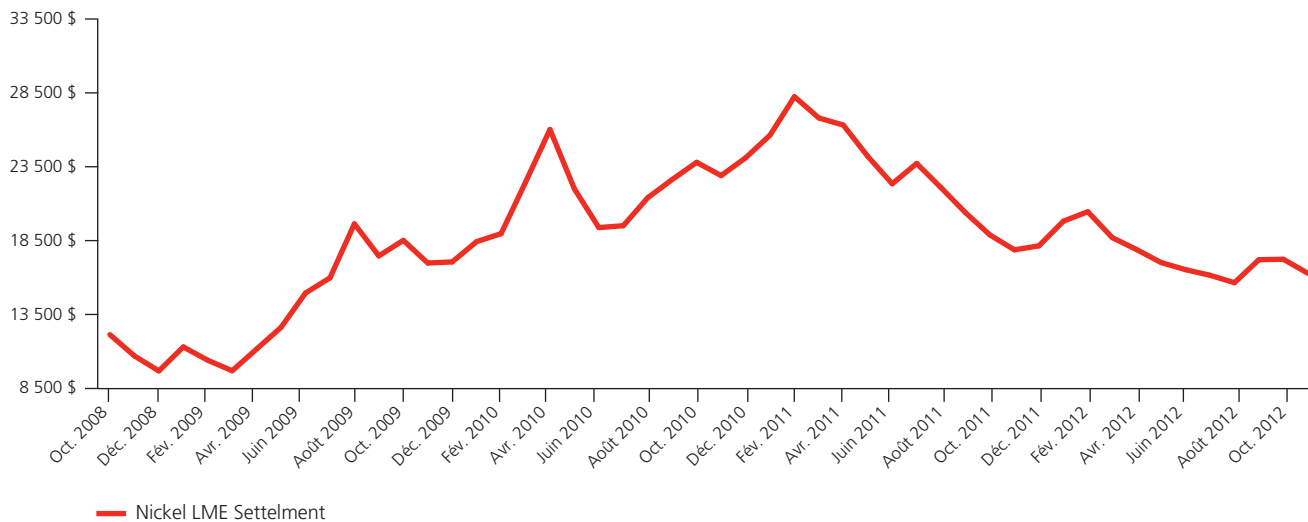
Cuivre LME Settlement



Aluminium LME Settlement



Nickel LME Settlement



La demande en métaux non ferreux est influencée par les facteurs suivants :

- le niveau du taux de croissance des pays émergents dont la Chine en tête, qui investit fortement dans ses infrastructures, ainsi que le niveau de l'économie mondiale ;
- le cours du dollar par rapport aux autres devises. Les métaux cotés au LME voient leur prix s'ajuster automatiquement en fonction de l'évolution du dollar ;
- des marchés d'offres et de demandes régulièrement en déficit physique en raison d'une offre limitée ou finie, qui croît au rythme de la croissance des déchets. Les nouveaux gisements exploités sont souvent des extensions de mines existantes.

3.2.1.1.3 Le marché des services aux collectivités

Derichebourg Environnement est également un acteur des prestations de services environnementales : collecte d'ordures ménagères, nettoyage, collecte et valorisation de D3E.

Les spécificités de ce marché sont totalement différentes de celles du recyclage des ferrailles et des métaux non ferreux. Les marchés sont nationaux, voire régionaux. Le cadre contractuel est le plus souvent celui des marchés publics, ou appels d'offres lancés par des éco-organismes.

3.2.1.2 Le portefeuille d'activités de Derichebourg Environnement

3.2.1.2.1 Collecte, tri, valorisation

Avec une flotte de plus de 1 800 camions et véhicules utilitaires, Derichebourg Environnement assure l'enlèvement des déchets suivants, pour partie en prestations (VHU, pneus, DIB), et pour l'autre partie en procédant à l'acquisition des métaux ferreux et non-ferreux contenus :

- Véhicules Hors d'Usage (VHU) ;
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) ;
- chutes de production ;
- ferrailles de démolition ;
- Déchets Industriels Banals (DIB) ;
- plastiques ;
- pneumatiques ;
- papiers/cartons.

En fonction du type de produit à traiter, Derichebourg Environnement dispose d'une palette d'outils industriels (broyeurs déchiqueteurs, presses-cisailles, aplatisseurs) qui lui permettent d'extraire des matières premières secondaires de qualité. La société propose un tri des fractions complexes au moyen d'un ensemble de techniques : induction, colorimétrie, différences de densité, tri aérouique, granulométrie...

En fonction du tonnage et des matières à valoriser, Derichebourg Environnement peut proposer à ses clients industriels un traitement des chutes de production industrielles dans l'enceinte de leurs usines, dans le cadre de contrats de prestations pluriannuels, ou une collecte personnalisée et régulière des bacs et bennes installés sur site. Derichebourg Environnement possède une solide expérience des plates-formes in situ, que ce soit en enceinte sidérurgique ou dans les usines des constructeurs automobiles.

La filière des ferrailles

Avec ses broyeurs-déchiqueteurs et presses-cisailles, Derichebourg Environnement prépare les ferrailles pour produire des matières répondant à des normes élevées de qualité : élimination des impuretés, respect des spécifications et calibrage des lots. Les produits ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux aciéries électriques, fonderies et convertisseurs dans la filière des produits aciers longs.

Cependant, la filière hauts-fourneaux utilise également des ferrailles, dans une proportion moindre, afin d'abaisser la température de la fonte dans le convertisseur afin que l'intégration des éléments d'alliage se fasse dans de bonnes conditions.

En 2011-2012, le Groupe a traité 4,16 millions de tonnes de ferrailles, en diminution de 6,5 % par rapport à l'exercice précédent.

La filière des métaux non ferreux

Derichebourg Environnement a équipé chaque broyeur de séparateur par induction et dispose en Europe de trois unités de flottation destinées à séparer l'aluminium des autres métaux (cuivre, zinc, inox...). Une fois triés et conditionnés, les métaux sont acheminés vers les différentes affineries pour être valorisés et enrichis. À l'exception de l'aluminium, transformé en lingots pour vente aux fonderies de pièces automobiles par l'affinerie de REFINAL, filiale du Groupe, les produits ainsi valorisés sont destinés à la métallurgie. L'affinerie du Groupe produit 39 000 tonnes (production 2011-2012, en hausse de 5 % par rapport à l'exercice précédent) de lingots d'aluminium de seconde fusion vendus aux sous-traitants de l'automobile.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Groupe a traité plus de 425 000 tonnes de métaux non ferreux, tonnage en baisse de 7,8 % par rapport à l'exercice précédent.

La filière des résidus de broyage

Parce qu'une partie importante de la collecte porte sur les biens de consommations en fin de vie soumis à des objectifs élevés de valorisation, Derichebourg Environnement élargit son savoir-faire à la valorisation de produits non métalliques : verre, plastiques, mousses, pneus... Pour valoriser ces différents matériaux et composants, Derichebourg Environnement peut être amené à conclure des alliances.

Au cours de l'exercice, le Groupe a investi dans plusieurs matériels destinés à valoriser des résidus métalliques présents dans des résidus de broyage (fractions lourdes : refus d'induction), et dans une unité destinée à séparer en familles homogènes valorisables les résidus légers de broyage (< 20 mm), et réduire ainsi les tonnages mis en décharge.

La filière Plastiques

Le Groupe étend progressivement son savoir-faire à la valorisation des plastiques en investissant dans des outils de séparation des plastiques. L'enjeu est de trier les plastiques en familles homogènes permettant la meilleure valorisation des produits triés. Il est partie prenante du projet de Plastic Omnium de fabrication de pare-chocs à partir de plastiques recyclés (PBT) à travers une société commune, Plastic Recycling, dont il assure pour partie l'approvisionnement.

3.2.1.2.2 Services aux collectivités

La maîtrise de la gestion des déchets ménagers et du nettoyage urbain constitue un enjeu majeur pour les collectivités. Elle conditionne l'amélioration du cadre de vie et les respects des obligations économiques, sociales et environnementales qui pèsent de plus en plus lourdement sur les collectivités. Derichebourg Environnement, à travers les filiales POLYURBAINE (France) et SAN GERMANO (Italie), gère tous les types de déchets ménagers et leurs modes de collecte : traditionnelle et sélective (verre, journaux et magazines, emballages ménagers, déchets verts, cartons, papiers...), en porte à porte et en apport volontaire. Ces filiales assurent également la collecte des déchets de voirie et des objets encombrants, la gestion de plusieurs centres de tri d'ordures ménagères ainsi que le transfert des déchets vers les centres de traitement et de valorisation. En outre, POLYURBAINE possède une expertise globale de la gestion des déchetteries et propose aux collectivités de prendre en charge

tous les aspects de leur exploitation et le nettoyage urbain (balayage, nettoyage des sols souillés, corbeilles publiques et conteneurs, dégraissage...).

POLYURBAINE assure depuis juin 2009 la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des multi-matériaux dans sept des dix arrondissements de la ville de Paris confiés à des opérateurs privés, depuis septembre 2010 la collecte des ordures ménagères dans 2 arrondissements de Marseille (3^e et 16^e), et le nettoyage des rues d'une partie de l'agglomération lilloise.

3.2.1.2.3 Prestations de services

Le Groupe propose également les services suivants :

- traitement des sous-produits des **usines sidérurgiques** et des industriels ;
- collecte et gestion des **déchets industriels banals** avec sa filiale ECO-PHU ;
- gestion-distribution des **véhicules hors d'usage** (collecte, traitement et suivi matière) avec sa filiale ECO-VHU pour le compte des constructeurs automobiles ; Le Groupe Derichebourg dispose en France d'un réseau de plus de 500 centres démolisseurs (internes ou correspondants tiers) agréés lui permettant de remplir les prescriptions en matière de maillage territorial, ce qui place le Groupe en position favorable pour signer les contrats-cadre avec les constructeurs et importateurs ;
- **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)** : le décret 2005-829 du 20/07/2005 et ses arrêtés fixent le cadre de la mise en œuvre du recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Les points clés de cette nouvelle réglementation sont les suivants :
 - création de quatre « éco-organismes » chargés de collecter un financement sur la vente des appareils neufs mis sur le marché, afin de couvrir les charges de la filière,
 - mise en place de procédures très strictes d'extraction des composés polluants (condensateurs au PCB, interrupteurs au mercure, piles...), afin de réduire de manière sensible les substances dangereuses rejetées dans le milieu naturel,
 - forte incitation à privilégier l'économie solidaire et la réinsertion de personnes en difficulté par le biais de ces nouveaux métiers,
 - forte orientation à remettre sur le marché les matières recyclées (plastiques, fractions minérales, métaux...), afin d'économiser les matières premières,
 - création très claire de cinq types de filières séparées : le GEM HF (gros électroménager hors froid : lave-linge, lave-vaisselle, tables de cuisson) ; le GEM F (gros électroménager froid : réfrigérateurs et congélateurs) ; les PAM (petits appareils en mélange), les écrans (ordinateurs et TV), et les lampes (tubes fluorescents et ampoules basse consommation).

Derichebourg Environnement se positionne systématiquement auprès de tous les éco-organismes d'une manière nationale sur la logistique et sur les quatre types de DEEE.

À cette date, Derichebourg Environnement a obtenu une part significative du recyclage des D3E, objet des appels d'offres en étant attributaire de 60 % du recyclage des équipements de froid et d'environ 50 % du hors-froid.

Derichebourg Environnement s'est également positionné sur le traitement des PAM avec pour l'instant une part de marché faible sur ce secteur, qui devrait croître très fortement dans les années à venir. Derichebourg Environnement s'appuie notamment sur son partenariat avec la Fédération ENVIE qui dispose d'un réseau national d'entreprises de réinsertion de personnes en difficulté.

Enfin, pour le traitement des GEM F, Derichebourg Environnement s'est associé avec l'un des leaders internationaux du traitement écologique d'appareils de production de froid qui contiennent des CFC ou HFC dans les circuits de refroidissement ou les mousses d'isolation. Une filiale 50/50, dénommée FRICOM Recycling, a été créée avec ce partenaire OEKO-SERVICE AG (connu sous le nom de SEG).

3.2.1.3 Innovation, recherche et développement

L'activité Services à l'Environnement du Groupe poursuit ses efforts afin d'accroître le taux de valorisation des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie. Un des objectifs est de parvenir à valoriser, sous forme soit de matière soit d'énergie, tout ou partie des résidus de broyage en poursuivant la séparation pour en extraire les parties métalliques, les plastiques, les verres, etc.

Des filières pérennes ont été développées sur les pneumatiques usagés, certains types de plastiques, et une fraction des résidus de broyage préparée en combustible de substitution.

Associé aux industriels (constructeurs automobiles, fabricants d'équipements électriques et électroniques, équipementiers, plasturgistes, industries chimiques, cimentiers), Derichebourg Environnement développe une politique de recherche et de développement visant à terme rapproché à atteindre les objectifs de valorisation des directives européennes.

Derichebourg Environnement a investi de manière très forte sur la R&D, en particulier à travers la mise en place de deux plates-formes industrielles de traitement des résidus de broyage sur ses sites de COREPA à Bruyères-sur-Oise et Pagny-sur-Meuse. Ces sites interviennent après les broyeurs, afin d'optimiser la revalorisation des fractions en mélange (métaux non ferreux et fractions non métalliques).

D'ores et déjà, Derichebourg Environnement produit plus de 25 000 tonnes par an de combustibles de substitution pour les cimenteries et prépare des fractions concentrées de plastiques en mélange en vue d'un tri complémentaire par nature de plastiques.

Enfin, Derichebourg Environnement assure un taux optimal de récupération des métaux disséminés dans les différents sous-produits du broyage.

Plusieurs matériels ont été spécifiés et mis au point, qui visent à récupérer les éléments métalliques contenus dans les fractions lourdes issues des refus d'induction.

3.2.1.4 Propriétés immobilières, usines, équipements : immobilisations corporelles importantes

L'activité Services à l'Environnement du Groupe est fortement consommatrice de matériels : broyeurs, cisailles, inducteurs, matériels de collecte, de tri, et les infrastructures qui les accompagnent : terrains, dallages béton, raccordements électriques.

Le tableau suivant détaille la valeur brute et la valeur nette des actifs corporels mis en œuvre :

Services à l'Environnement <i>En millions d'euros</i>	30-09-12	30-09-11
Valeurs brutes	1 203	1 120
Amortissements cumulés	(766)	(707)
Valeur nette	437	413

NB : les chiffres ci-dessus intègrent également la valeur des immobilisations appartenant à des entités affectées à l'activité Holding, propriétaires de terrains exploités par l'activité Services à l'Environnement.

Le Groupe Derichebourg privilégie, lorsque cela est possible, l'acquisition des terrains sur lesquels il réalise les prestations de services à l'environnement. Compte tenu de l'ancienneté de détention de certains terrains, il existe des plus-values sur ces terrains par rapport à leur coût historique. Lors de la transition aux normes IFRS, la valeur de marché des terrains au 01/10/2004 a été considérée comme coût présumé pour certains terrains. Un écart (net d'impôts différés) de 41 M€ a été intégré aux capitaux propres et aux immobilisations corporelles.

Le Groupe est propriétaire d'une partie des terrains utilisés pour l'exploitation de son activité. Il loue par ailleurs des surfaces auprès de bailleurs externes, dont un terrain à la famille Derichebourg :

- la SCI des Demuyes, 12 rue Bonaparte, 59560 Comines : un terrain aménagé à usage de déchetterie, moyennant un loyer annuel de 34 K€.

3.2.2 Derichebourg Multiservices

3.2.2.1 Le marché du Multiservices et l'environnement concurrentiel

La demande sur ces marchés se caractérise par :

- son atomisation : tous les secteurs d'activité sont susceptibles d'utiliser les types de services visés, la structure de la clientèle est donc représentative de l'économie française ;
- une présence significative des acteurs publics : à l'exception de l'intérim, les services publics représentent une part significative du marché puisque les administrations externalisent de façon croissante ces prestations ;
- un accroissement de l'offre multiservices : même si la prestation intégrée regroupant un ensemble large de services n'est pas encore devenue un standard d'achat en France, cette tendance reste marquée et constitue pour les Groupes de services une perspective de croissance. Cette tendance est plus marquée dans les pays tels que les États-Unis ou le Royaume-Uni.

Le marché européen des services aux entreprises est un marché multiforme, à la fois par les différentes prestations qu'il englobe et par les acteurs, souvent de petite taille, qui y interviennent.

L'externalisation des activités de nettoyage est ancienne. Son histoire en France remonte au milieu du XIX^e siècle. Les entreprises françaises externalisent cette activité pour plusieurs raisons, dont leur stratégie industrielle (repli sur « le core business ») et la réduction des coûts.

3.2.2.1.1 La Propreté

Un marché porteur mais connecté à la situation économique d'ensemble

Le taux d'externalisation des prestations, variable en fonction des pays, n'est en moyenne que de 60 % en Europe, ce qui illustre bien le potentiel de croissance que conserve cette activité. Ce taux est d'environ 52 % en France. Le chiffre d'affaires des sociétés du secteur de la propreté a connu une augmentation constante dans les années 90 et jusqu'en 2008 (6 % en moyenne). Depuis 2009, le chiffre d'affaires a tendance à stagner. Le groupe Derichebourg escompte une reprise de la progression, sous l'effet de la pénétration du concept d'externalisation, les entreprises clientes se concentrant sur leur cœur de métier.

Un marché fragmenté en voie de consolidation

Le seul marché européen de la propreté représente environ 129 000 entreprises (2006).

En France, ce marché est évalué à environ 19 600 entreprises (2009), dont 70 % emploient moins de dix personnes et seulement 1 % plus de 500 personnes. Les 50 premiers acteurs par le chiffre d'affaires représentent 46 % du chiffre d'affaires du secteur en France. (source FEP).

L'accélération de l'externalisation est accompagnée d'une demande croissante de la part des clients d'une couverture géographique plus étendue et d'une offre de prestations plus complète.

On assiste donc à l'émergence d'acteurs européens qui couvrent plusieurs pays et proposent une offre globale, peu accessible aux PME.

Des marges sous pression

Le marché est caractérisé par des donneurs d'ordre exigeants et une pression concurrentielle sur les prix des prestations, ce qui rend plus difficile pour les entreprises de répercuter la totalité des hausses des coûts salariaux (hausse des minima conventionnels, annualisation et réintégration des heures supplémentaires et complémentaires dans le calcul des allègements Fillon de charges sur les bas salaires, hausse des cotisations et contributions) sur leur prix de vente.

En conséquence, le maintien des marges passe par des efforts d'optimisation de la productivité opérationnelle. L'entrée en vigueur en 2013 du crédit d'impôt Compétitivité Emploi pourrait permettre d'améliorer la situation.

3.2.2.1.2 Le marché de l'Intérim

L'activité Intérim du Groupe a connu une forte croissance ces dernières années, tant pour l'intérim « classique » que pour l'intérim aéronautique.

Le marché de l'intérim, qui constitue souvent le facteur d'ajustement des effectifs des donneurs d'ordre, amplifie donc les variations du marché du travail. Le marché de l'intérim a connu une période de croissance de 2000 à 2007, avant que la tendance ne s'inverse brutalement en 2008 et 2009 puisque celui-ci était en recul de 23 % par rapport à l'exercice précédent pour l'ensemble de la profession (source PRISME). Depuis 2010 (dernières données année pleine disponibles : 2011), le volume de l'activité de travail temporaire au niveau national s'est fortement développé. À titre d'exemple, les heures prestées ont progressé de 7,5 % en 2011, et le chiffre d'affaires des acteurs du secteur de 11 %.

L'activité du Groupe Derichebourg n'a pas échappé aux tendances observées, même si globalement l'activité intérim du Groupe a réalisé des performances supérieures à la performance moyenne de la profession, ce qui s'explique par le fait que cette activité est

encore en phase de conquête de parts de marché au sein du groupe Derichebourg.

Le Groupe s'efforce de se positionner sur des marchés de spécialités, dont les cycles sont moins volatils que ceux de l'économie générale, tels que l'aéronautique et la santé.

3.2.2.1.3 Le marché des services aéronautiques

À travers sa filiale Derichebourg Atis Aéronautique, le Groupe est un prestataire important dans les activités support à la construction aéronautique. Il s'agit d'activités très spécialisées, où les intervenants significatifs sont très peu nombreux, ce qui est à la fois une force (nombre de concurrents faible) et une faiblesse potentielle (peu de donneurs d'ordres).

3.2.2.2 Portefeuille d'activités du Groupe dans le Multiservices

L'activité de Services aux Entreprises est exercée sous le nom Derichebourg Multiservices. Derichebourg Multiservices est un acteur majeur du marché européen des Services aux entreprises et aux services publics.

Derichebourg Multiservices regroupe enseigne les activités suivantes :

- propreté ;
- accueil et services associés ;
- manutention ;
- énergie ;
- intérim et recrutement ;
- intérim aéronautique ;
- prestations aéronautiques ;
- prestations en milieux sensibles ;
- télésurveillance ;
- autres services spécialisés.

La division est présente dans neuf pays d'Europe, et compte 21 000 collaborateurs. Sa vocation est de permettre aux entreprises et aux collectivités de se recentrer sur leur cœur d'activité, en externalisant les services transférables, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts.

3.2.2.2.1 Derichebourg Propreté et services associés

Derichebourg Propreté regroupe toutes les activités liées au nettoyage et à l'hygiène. C'est l'un des acteurs de référence en France, appuyé sur un puissant réseau commercial.

Derichebourg Propreté propose ainsi une gamme complète de services à destination de tous les acteurs économiques, dans des secteurs très variés, auprès de grands comptes ou de petites entreprises, sur des chantiers exigeant des compétences techniques très différentes. La multiplicité des sites et des secteurs gérés par Derichebourg Propreté reflète son très large champ de compétences au profit du secteur privé et des acteurs publics.

Derichebourg Propreté est actif sur les secteurs suivants :

- nettoyage en milieu tertiaire/traditionnel ;
- nettoyage en milieu hospitalier ;
- nettoyage en milieu hôtelier ;
- nettoyage de locaux publics ;

- nettoyage d'ateliers et de l'outil industriel ;
- nettoyage du matériel de transport ;
- nettoyage en milieu agroalimentaire ;
- nettoyage en milieu nucléaire ;
- nettoyage en milieu d'ultrapropreté / salles blanches ;
- nettoyage des surfaces de vente ;
- nettoyage urbain : voirie, parking, extérieurs, mobilier urbain, abribus, péages ;
- collecte et tri sélectif des déchets.

Derichebourg Propreté et ses filiales en quelques chiffres

- 17 500 spécialistes de la propreté et des services associés ;
- 250 implantations en Europe dont 180 en France ;
- 15 000 clients privés et publics.

3.2.2.2.2 Derichebourg Services Industrie (DSI)

Derichebourg Services Industries propose de réaliser ou de coordonner des prestations dans l'industrie à risques, telles le nucléaire, le chimique, la pharmacie ou les environnements complexes.

2 types de prestations sont possibles, les exploitations déléguées et les interventions ponctuelles ou dites « spot ».

Exploitations

1. La gestion globale de la chaîne du linge dans les installations nucléaires, DSI fournit les tenues et produits divers, lave et traite, collecte et distribue toutes les tenues de travail indispensables à nos clients et à ses sous-traitants.
2. Le traitement, le tri, la caractérisation, la mesure et toutes les méthodologies et enregistrements associés aux déchets complexes, en particulier les nucléaires TFA (Très faiblement actif) ou FA/MA (Faiblement actif ou Moyennement actif).
3. La logistique nucléaire, c'est-à-dire, les activités de support aux exploitants. On y trouve la gestion de flux de données d'exploitation, la fourniture des consommables, la gestion de magasins, les petites opérations de maintenance, les manutentions, les assainissements et le nettoyage, etc.

Interventions

1. Les opérations de manutention sur les sites, avec les engins spécialisés des clients (exemple : ponts polaires des bâtiments réacteur, ou chariots tri directionnels) des clients.
2. Les opérations de maintenance autour des cuves de réacteur.
3. Les assainissements en salle blanche, en locaux contaminés ou en extérieur. Les nettoyages chimiques ou utilisant des vecteurs thermodynamiques (NCGV, lançage...).
4. La reprise de déchets DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux), radioactifs, divers et leur caractérisation avant envoi vers les centres de stockage et les exutoires légaux.
5. Les démontages ou les opérations de remontage lors de grandes opérations de maintenance (grand carénage, arrêt de tranche...).

DSI réalise ou coordonne les entreprises du Groupe, dans leurs compétences. Elle fait appel aux experts de la mesure ou des systèmes d'information si besoin.

3.2.2.2.3 Ulteam

ULTEAM propose des services d'accueil en entreprise et en collectivité :

- accueil, standard ;
- gestion du courrier ;
- gestion des espaces ;
- planning des salles de réunion ;
- gestion des déchets courants ;
- archivage ;
- économat ;
- maintenance de premier niveau ;
- déménagement interne, etc.

ULTEAM propose également des prestations d'hôtesse dans l'événementiel.

3.2.2.2.4 Derichebourg Énergie

Derichebourg Énergie poursuit une politique constante de renforcement de ses compétences, afin de pouvoir répondre à la volonté des clients souhaitant lui confier l'ensemble de la gestion du fonctionnement de leur site ou de leur immeuble. C'est dans cette logique d'accompagnement des besoins de ses clients que Derichebourg Énergie intervient au travers d'une gamme de services étendus.

Génie électrique - Génie climatique

Derichebourg Énergie intervient en génie électrique et génie climatique pour réaliser des installations de toute importance et de toute technicité. La détermination du Groupe à être un prestataire de qualité se traduit, d'une part, par sa présence dès la conception du projet et, d'autre part, trouve son prolongement naturel dans un engagement à exécuter une maintenance préventive assurant la pérennité des installations.

Génie électrique

- Électricité industrielle ;
- Régulation et automates programmables ;
- Gestion technique centralisée et télésurveillance ;
- Secours électrique, groupes électrogènes et onduleurs.

Génie climatique

- Chauffage, climatisation, réfrigération ;
- Aéraulique, hydraulique ;
- Traitement des fluides ;
- Laboratoires, salles propres, salles informatiques.

Multi-technique – Maintenance des installations – Maintenance des bâtiments

Derichebourg Énergie assure des prestations de maintenance électrique et climatique sur des installations de tout type, et dans tous les milieux : bureaux classiques, installations industrielles, hôpitaux...

Maintenance des installations

- Chauffage, climatisation, réfrigération ;
- Courants forts, courants faibles ;

- Énergie de secours ;
- Énergies nouvelles ;
- Traitement des fluides.

Maintenance des bâtiments

- Cloisons plâtrerie traditionnelles ou modulaires ;
- Revêtement de sols et de murs ;
- Menuiserie ;
- Décoration.

Derichebourg Énergie, c'est :

- 25 ans d'expertise en génie climatique et électrique ;
- 150 ingénieurs et techniciens.

3.2.2.2.5 Derichebourg Intérim et Recrutement

De l'intérim multi-spécialiste à l'intérim de spécialités

Derichebourg Intérim propose des prestations dans de nombreux secteurs :

- logistique / distribution / transport : du chauffeur au gestionnaire de stocks ;
- industrie : du chaudronnier au scaphandrier ;
- BTP / second œuvre : du menuisier au dessinateur CAO / PAO ;
- secrétariat / services généraux : de la secrétaire au gestionnaire de sites ;
- comptabilité / informatique : de l'auditeur à l'analyste programmeur ;
- banque / finances / crédit : du caissier au trader ;
- assurance / réassurance : du rédacteur au comptable - décompteur ;
- restauration / hôtellerie : du serveur au chef de rang ;
- secteur du décolletage : soudeur / fraiseur ;
- interventions en hauteur ou en profondeur : technicien cordiste, voltigeur, scaphandrier.

Derichebourg Intérim a également une spécialisation forte sur le secteur santé.

Derichebourg Intérim en quelques chiffres

- Des professionnels dans plus de 200 métiers
- 65 000 missions effectuées chaque année
- Plus de 5 000 clients en France

3.2.2.2.6 Derichebourg Intérim Aéronautique

Le pôle Intérim Aéronautique de Derichebourg intervient en France et dans le monde entier auprès des plus grandes entreprises de l'industrie aéronautique, des compagnies d'aviation commerciales et d'affaires ainsi que dans le domaine militaire. Les missions réalisées correspondent aux types de postes suivants.

Maintenance et production aéronautique (avion, hélicoptère)

- Mécanicien piste et hangar ;
- E.I.R. (Équipement Instrument Radio) ;
- ARCA (Armement cabine) ;

- Motoriste ;
- Technicien cabine ;
- Ajusteur-monteur (cellule d'avion, cabine, outillage) ;
- Câbleur ;
- Tourneur-fraiseur ;
- Soudeur ;
- Chaudronnier ;
- Opérateur composites ;
- Contrôleur CND ;
- Acheteur / préparateur de commandes / logisticien ;
- Bureaux d'études : dessinateur, technicien méthodes, projeteur, ingénieur, rédacteur...

Services Aéroportuaires

- Agent d'escalaire ;
- Agent de passage ;
- Agent de fret ;
- Litige bagages ;
- Agents de comptoir ;
- Agent d'opération ;
- Agent de trafic ;
- Agent de piste ;
- Cariste ;
- Tractiste-pushiste...

Derichebourg Intérim Aéronautique en quelques chiffres

- 23 000 missions effectuées chaque année ;
- Plus de 40 000 heures de formation en 2012 ;
- 7 agences à proximité des aéroports et grands bassins industriels.

En 2008, le Groupe a créé sa propre école de formation aux métiers de services dans l'aéronautique : Derichebourg Évolution Formation.

3.2.2.7 Derichebourg Atis Aéronautique

De la préparation industrielle à la livraison des appareils

Derichebourg Atis Aéronautique intervient comme prestataire majeur des constructeurs aéronautiques, à toutes les étapes de la construction : préparation industrielle, conception des outillages d'assemblage, fabrication, assemblage, organisation de la logistique, contrôle qualité, assistance technique aux essais en vol, livraison des aéronefs...

De la mise en place du manuel d'entretien à l'assistance technique pour la gestion d'actifs

Derichebourg Atis Aéronautique intervient également auprès de plus de 50 compagnies aériennes, dans 10 aéroports en Europe, et auprès de propriétaires d'aéronefs, pour assurer des prestations de mise en place du manuel d'entretien, de suivi de navigabilité, de maintenance en ligne et de réparation.

Plus généralement, Derichebourg Atis Aéronautique aide ses clients à satisfaire à toutes les exigences techniques et réglementaires de l'exploitation des appareils, tout au long de leur cycle de vie (support, engineering, conseil...).

Acteur majeur sur ce marché porteur, Derichebourg Atis Aéronautique a acquis une expertise pointue et une notoriété de tout premier plan sur ce marché. L'offre globale de services comprend entre autres :

Pour les constructeurs

- Prestations de contrôles Qualité : préparation à la production / contrôles, tests ;
- Procédés spéciaux : lavage avions, nettoyage technique et commercial : décapage / peinture temporaire / tractage et repositionnement ;
- Production et réparations : production de structures aéronautiques / lignes d'assemblage final, essais en vol, modifications et réparations.

Pour les compagnies tierces

- Maintenance en ligne (Airbus, ATR, Fokker, Bombardier, Boeing...);
- Maintenance base (hangar de 5 000 m² – Paris Orly) : maintenance programmée / modification et réparation d'aéronefs / stockage d'aéronefs / gestion des stocks / vérifications techniques / remplissage des bouteilles d'oxygène.

En matière d'engineering

- Remise en conformité d'aéronefs / définition des manuels qualité / complète gestion technique / gestion de planning maintenance / support technique / analyses ;
- Approvisionnement en pièces détachées / gestion des réparations de composants / gestion de contrats groupés / analyses ;
- Coordination chaîne d'assemblage : partenaires industriels.

Derichebourg Atis Aéronautique en quelques chiffres

- Près de quinze ans d'expertise aéronautique ;
- 13 implantations en Europe ;
- Deux filiales en Europe : Atis Iberica (Espagne) et Atis GmbH (Allemagne) ;
- 15 métiers complémentaires ;
- 1 200 ingénieurs et techniciens hautement qualifiés ;
- 10 % de croissance organique annuelle depuis quatre ans ;
- Prestataire de services pour plus de 50 compagnies aériennes ;
- Prestataire de services pour 20 constructeurs.

Antérieurement à la clôture de l'exercice, le groupe a initié un processus visant à céder l'activité Maintenance Aéronautique, qui réalise environ 20 millions d'euros de chiffre d'affaires.

3.2.2.3 Actifs mis en œuvre

Les activités Multiservices sont principalement des activités de services, et à ce titre, utilisent peu d'actifs corporels investis par le Groupe. Réalisées le plus souvent dans les locaux du client, elles utilisent également ses moyens de production.

Le tableau suivant détaille la valeur brute et la valeur nette des actifs corporels mis en œuvre :

Multiservices En millions d'euros	30-09-12	30-09-11
Valeurs brutes	73	71
Amortissements cumulés	(53)	(51)
Valeur nette	20	20

3.2.3 Servisair

3.2.3.1 Le marché des services aéroportuaires et l'environnement concurrentiel

Le marché des services aéroportuaires est influencé par plusieurs tendances, qui combinées, présentent des perspectives de croissance pour les années à venir.

La croissance du trafic aérien passagers et cargo

Sur une longue période, on peut considérer que le nombre de kilomètres parcourus par les passagers empruntant l'avion double tous les quinze ans.

Le trafic aérien peut baisser d'une année sur l'autre (notamment en 2009, comparé à 2008), dans les périodes de crise. Néanmoins, après chaque sortie de crise, le trafic aérien est ressorti à des niveaux supérieurs à celui atteint avant l'entrée en crise.

Le trafic aérien se mesure à la fois par le nombre de passagers transporté, ou par le nombre de mouvements d'aéronefs, et par les tonnes de marchandises convoyées.

Depuis 2010, la croissance du trafic aérien passagers (mesurée en kilomètres parcourus) a repris, sur un rythme annuel de 3,5 % à 4 %. Un taux équivalent est anticipé pour 2013 (source IATA, septembre 2012).

Concernant le fret aérien, le taux de croissance de l'activité est attendu légèrement négatif en 2012, de l'ordre de - 0,4 %, avant une reprise escomptée pour 2013, de l'ordre de 2,4 % (source IATA, septembre 2012).

Sur le long terme les constructeurs aéronautiques attendent une croissance annuelle de l'ordre de 4 à 5 % du trafic, tant pour les passagers que pour le fret (source Airbus et Boeing).

La place croissante des acteurs indépendants

Le coût de l'assistance aéroportuaire est majeur pour les compagnies aériennes.

Servisair estime que l'ensemble des services d'assistance aux passagers, d'assistance piste ou de billetterie représente environ 10 % des dépenses d'une compagnie aérienne.

La réduction de ces coûts est critique. L'externalisation des services est une réponse à la recherche de réduction des coûts. Les compagnies aériennes se recentrent sur leur cœur de métier et externalisent, auprès de sociétés spécialisées, l'ensemble de leurs activités annexes.

L'externalisation des Services Aéroportuaires est caractérisée par plusieurs tendances.

En Europe, la libéralisation, c'est-à-dire l'ouverture à la concurrence de l'ensemble des aéroports européens, est régie par la directive 96/97/EC du 5 octobre 1996.

Avant cette date, les aéroports d'Europe continentale étaient fermés à toute forme de concurrence, les prestations d'assistance étant assurées par le gestionnaire de l'aéroport ou par la compagnie aérienne nationale. La situation est différente en fonction des pays européens. Totalement libéralisée au nord (Royaume-Uni, Hollande, Irlande, Scandinavie), partiellement libéralisée en Allemagne, France, Autriche, Grèce et Belgique, elle est encore très fermée au sud (Espagne, Portugal, Italie), et en Suisse. Les compagnies aériennes « blue chips » accentuent l'externalisation de l'assistance aéroportuaire et adoptent une approche de moins en moins locale.

La même démarche est menée au sein des compagnies indépendantes et vise à trouver, hors de leur base domestique, sur l'ensemble des escales une même qualité de services ainsi qu'une tarification adaptée.

Le marché des « low costs » a fortement progressé au cours des dernières années. Dès leur création, elles ont externalisé les prestations d'assistance aéroportuaire.

Le marché des Services Aéroportuaires est un marché très éclaté comprenant trois catégories d'acteurs : les concessionnaires d'aéroports et les compagnies aériennes qui contrôlaient respectivement 20 et 55 % de ce marché en 2003 et qui contrôlent environ respectivement 5 et 50 % en 2010 (source : estimations Servisair) et les opérateurs indépendants.

Le segment des opérateurs indépendants devrait croître plus rapidement que le marché, en raison de :

- la poursuite des tendances à l'externalisation ;
- la libéralisation progressive des monopoles aéroportuaires.

Il existe cinq acteurs à réseau mondial et dont l'activité représente plus de 500 M€ (Swissport, Servisair, BBA-ASIG, Menzies, WFS-Aviapartner). Le poids de ces opérateurs indépendants devrait continuer à croître plus rapidement que le trafic aérien, dans un contexte fortement concurrentiel sur les principales plates-formes, et d'une intensité de concurrence variable sur les aéroports de taille moindre.

L'augmentation de la taille moyenne des avions observée sur longue période favorise les grands acteurs qui disposent des équipes capables d'effectuer en temps limités tous les services inscrits au contrat.

3.2.3.2 Présentation des activités de Servisair

L'activité Services Aéroportuaires est exercée sous la marque Servisair, opérateur de référence, particulièrement en Angleterre, en Irlande, aux États-Unis, et au Canada, depuis plus de cinquante ans.

L'entreprise s'est donnée pour ambition de devenir un opérateur global de référence dans le monde des services d'assistance aéroportuaires. Pour réaliser son ambition, Servisair développe, dans chacun de ses métiers, une offre intégrée de services au sol dont la valeur ajoutée contribue au développement de l'activité de ses clients, compagnies aériennes et aéroports, en visant la satisfaction de leurs propres clients, passagers ou chargeurs (fret). Servisair fait ainsi bénéficier ses clients d'une offre globale, c'est-à-dire leur donne accès à une étendue complète de services, à un niveau de qualité élevé et régulier sur le réseau géographique le plus grand et pertinent.

Les lignes de services proposées par Servisair sont les suivantes :

- services d'assistance au sol (piste, passage et services techniques) ;
- services cargo (toutes les opérations logistiques) ;
- services de la chaîne du carburant (gestion d'achat du carburant et gestion des pleins des avions) ;
- services aux aéroports (salons, transport, assistance aux personnes à mobilité réduite, gestion de terminaux, gestion de centrale de dégivrage, déneigement).

Elle est de plus appuyée par le regroupement sous une marque unique des Services Aéroportuaires, Servisair, qui a une longue histoire dans les Services Aéroportuaires, et réputée pour la qualité de ses prestations.

Servisair est un des leaders mondiaux des Services Aéroportuaires, avec une présence sur 120 stations. Elle se positionne en n° 2 sur le segment du groundhandling par le chiffre d'affaires, derrière Swissport. Certains autres acteurs peuvent avoir un chiffre d'affaires supérieur, à cause d'une proportion de services de fret aérien supérieure (Cargo, Freight Forwarders).

Fort de son réseau mondial, Servisair offre aux compagnies aériennes et aux aéroports une gamme très large de services dans cinq métiers :

3.2.3.2.1 Assistance en escale

Servisair propose aux compagnies une offre intégrée de services en « piste » ou au « passage », qui vise à augmenter la satisfaction de leurs passagers au coût le plus compétitif.

Cette offre est proposée sur tout ou partie de leur réseau. Elle est modulaire et peut aller jusqu'à un service « clés en main » dans lequel Servisair gère complètement l'escale de la compagnie :

- enregistrement des passagers et des bagages ;
- embarquement ;
- contrôle des billets ;
- délivrance des billets ;
- transport des documents de vol des pilotes ;
- supervision ;
- manutention, chargement et déchargement des bagages ;
- coordination et contrôle des escales ;
- nettoyage des avions ;
- ravitaillement en eau potable ;
- vidange des eaux usées ;
- dégivrage des avions ;
- guidage, démarrage, poussage, tractage des avions ;
- maintenance des avions en escale.

De l'enregistrement jusqu'à l'embarquement, les équipes de Servisair prennent soin chaque année de plus de cent millions de passagers sur 120 stations. Pour cela, elles sont intégrées aux processus des compagnies aériennes clientes et sont formées aux plus récentes technologies, y compris dans l'utilisation des systèmes informatisés de réservation et d'enregistrement de ces dernières.

Chaque année, Servisair traite plus d'un million de mouvements (arrivées/départs) d'avions dans le monde et traite plus de 680 000 tonnes à travers son activité Cargo.

Toutes les opérations sont conduites selon les spécifications propres à chaque compagnie aérienne, et en conformité avec les pratiques recommandées par IATA.

3.2.3.2.2 Services cargo

Servisair propose des solutions sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'acheminement du fret (« supply chain ») du chargeur au destinataire, qui optimisent la relation entre la compagnie et les autres opérateurs de la « supply chain » (douanes, Freight forwarders, etc.) :

- dédouanement des marchandises ;
- transports au sol du fret ;
- stockage ;
- montage et démontage des palettes ;
- gestion des conteneurs de produits dangereux ;
- produits périssables et animaux.

Sur ses centres majeurs, Servisair traite chaque année environ 680 000 tonnes de fret et utilise les dernières technologies, telles que le système informatisé ABS2000 utilisé au Royaume-Uni et en Irlande, qui permettent une transmission de l'information en temps réel au client concernant le traitement de ses marchandises.

3.2.3.2.3 Services aux passagers en aéroport

Dans ce métier, Servisair propose des services qui facilitent la vie des passagers dans l'aéroport :

- assistance aux passagers à mobilité réduite ;
- lounges/salons VIP ;
- navettes interaérogares ;
- sécurité aéroportuaire ;
- accueil aérogare.

3.2.3.2.4 Services aux aéroports

Servisair offre une gamme de services destinés à assurer un fonctionnement optimal des infrastructures qui garantissent une fluidité des opérations au sol :

- gestion de Centrale de Dégivrage Avions ;
- déneigement, salage des pistes ;
- gestion technique d'aérogares.

3.2.3.2.5 Services d'avitaillement en carburant

Servisair offre aux compagnies aériennes une gamme de solutions qui leur permettent d'optimiser l'ensemble de leur processus de gestion du carburant :

- gestion d'achat de carburant ;
- gestion des pleins des avions.

L'activité de gestion des achats de carburant pour le compte de compagnies aériennes a été créée en août 2012.

3.2.3.3 Actifs mis en œuvre

Servisair déploie sur les 120 stations où la société est implantée du matériel de piste (tracteurs, groupes de puissances, barres de tractage...), du matériel de manutention (chariots élévateurs, matériel de palettisation), des camions-citernes, des camions spécialisés pour le de-icing.

Le tableau suivant détaille la valeur brute et la valeur nette des actifs corporels mis en œuvre :

Services Aéroportuaires <i>En millions d'euros</i>	30-09-12	30-09-11
Valeurs brutes	389	339
Amortissements cumulés	(283)	(242)
Valeur nette	106	97

4.1 Activité et faits marquants **33**

4.1.1	Dégradation de l'environnement économique	33
4.1.2	Amélioration de la performance des activités Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises	33
4.1.3	Mise en place d'un contrat d'affacturage sans recours	33

4.2 Résultats des différentes activités et situation financière **33**

4.2.1	L'activité Services à l'Environnement	33
4.2.2	L'activité Services aux Entreprises	34
4.2.3	L'activité Services Aéroportuaires (Servisair)	35
4.2.4	L'activité Holding et l'activité de Derichebourg SA, maison mère	36
4.2.5	L'activité du groupe, situation financière	37
4.2.6	Perspectives d'avenir	37
4.2.7	Endettement financier net du groupe	38
4.2.8	Investissements	38

4.3 Facteurs de risque et incertitudes **39**

4.3.1	Risques spécifiques à l'activité Services à l'Environnement	39
4.3.2	Risques spécifiques aux activités Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises	41
4.3.3	Risques informatiques	42
4.3.4	Risques de crédit ou de contrepartie	42
4.3.5	Présentation du risque de liquidité	43
4.3.6	Présentation des risques de marché (taux, change, actions)	44
4.3.7	Présentation des risques découlant de procédures juridiques	44
4.3.8	Assurances et couverture des risques	45
4.3.9	Procédures judiciaires et d'arbitrage	45

4.4 Gouvernement d'entreprise **46**

4.4.1	Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale	46
4.4.2	Rémunération et avantages	50

.../...

4.5 Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote **51**

4.5.1	Capital social : montant du capital souscrit	51
4.5.2	Capital autorisé mais non émis	51
4.5.3	Titres non représentatifs du capital	51
4.5.4	Titres donnant accès au capital de la société	51
4.5.5	Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg SA d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas aux dites émissions	52
4.5.6	Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices	52
4.5.7	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	53
4.5.8	Structure du capital de la société, et franchissements de seuils	53
4.5.9	Droits de vote	54
4.5.10	Seuil statutaire de 2 %	54
4.5.11	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action	54
4.5.12	Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux	54
4.5.13	Actionnariat des salariés	54
4.5.14	Accords entre actionnaires	54
4.5.15	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société	54
4.5.16	Règles applicables à la convocation des assemblées générales	55
4.5.17	Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	57
4.5.18	Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle	57
4.5.19	Dividendes	57
4.5.20	Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital	58
4.5.21	Évolution du cours de bourse de l'action DERICHEBOURG (FR0000053381)	59

4.6 Informations sociales et environnementales **60**

4.6.1	Informations sociales	60
4.6.2	Informations environnementales	65
4.6.3	Engagements sociétaux et en faveur du développement durable	68

4.7 Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 18 février 2013 **68**

	Ordre du jour	68
	Texte des résolutions	69

4.8 Résultats financiers des cinq dernières années **74**

● 4.1 Activité et faits marquants

4.1.1 Dégradation de l'environnement économique

À compter du mois d'avril 2012, le groupe a observé une détérioration de l'environnement économique, qui a affecté plus particulièrement sa branche Services à l'Environnement. En effet, une diminution de la demande des pays émergents en matières premières secondaires, conjuguée aux conséquences sur l'économie réelle occidentale de la crise des dettes publiques européennes, a entraîné un tassement des volumes traités par le groupe, les prix demeurant élevés, au moins jusqu'au mois de septembre 2012. Toutefois, les autres activités du groupe ont poursuivi leur progression.

4.1.2 Amélioration de la performance des activités Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises

Les activités Services Aéroportuaires et Multiservices ont toutes les deux vu leur performance mesurée en termes d'EBITDA courant progresser au cours de l'exercice, dans le contexte économique

peu favorable, évoqué ci-dessus. Les performances respectives sont détaillées ci-après. Cette réalisation traduit la justesse de la stratégie mise en œuvre depuis plusieurs années par le groupe :

- rationalisation des structures de direction ;
- densification géographique dans les zones d'implantation ;
- sélectivité dans le choix des contrats ;
- discipline de management et rigueur de gestion ;
- développement d'une gamme de services à valeur ajoutée.

4.1.3 Mise en place d'un contrat d'affacturage sans recours

Le groupe a mis en place en septembre 2012 un contrat de cession de créances sans recours (ligne de 210 M€) en remplacement du précédent contrat.

● 4.2 Résultats des différentes activités et situation financière

4.2.1 L'activité Services à l'Environnement

En millions d'euros	2012	2011	Variation %
Chiffre d'affaires	2 306,0	2 530,9	(9 %)
EBITDA courant	128,9	194,0	(34 %)
en % du CA	5,6 %	7,7 %	
Résultat opérationnel courant	63,4	128,5	(51 %)
en % du CA	2,8 %	5,1 %	
Italie : conséquences directes et indirectes des litiges TVA et Rotamfer	(3,5)	(4,9)	
Coûts d'adaptation au nouvel environnement économique et sociétal de l'activité Services à l'environnement	(1,9)		
Résultat sur cession de participations	(0,1)		
Résultat opérationnel	57,9	123,6	(53 %)

Le chiffre d'affaires de l'activité Services à l'Environnement s'élève à 2,3 milliards d'euros, en diminution de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Le tableau ci-après récapitule les volumes de métaux traités par le groupe au cours de l'exercice écoulé.

Analyse du chiffre d'affaires par métaux

En milliers de tonnes	2012	2011	Variation %	À périmètre constant
Services à l'environnement				
Ferrailles	4 157,5	4 452,4	(6,6 %)	(6,9 %)
Métaux non ferreux	429,9	461,8	(6,9 %)	(6,9 %)
Total volumes	4 587,4	4 914,2	(6,6 %)	(6,9 %)

En millions d'euros	2012	2011	Variation %	À périmètre et taux de change constants
Services à l'environnement				
Ferrailles	1 286,1	1 373,7	(6,4 %)	(7,6 %)
Métaux non ferreux	734,2	862,4	(14,9 %)	(15,3 %)
Prestations	285,6	294,8	(3,1 %)	(6,0 %)
Total chiffre d'affaires	2 306,0	2 530,9	(8,9 %)	(10,0 %)

Le tonnage de ferrailles traitées par le groupe est en diminution de 6,6 % par rapport à l'an dernier.

Cette diminution s'explique par la détérioration de la situation économique en Europe de l'Ouest, qui a impacté à la fois le volume de production locale d'acier mais surtout l'offre de déchets métalliques disponibles. La rareté en ferrailles a soutenu les prix tout au long de l'exercice. Les ferrailles sont la matière première des fours électriques et peuvent être utilisées jusqu'à 20 % de l'enfournement des hauts fourneaux notamment pour réduire l'émanation de gaz à effet de serre. Le centre de gravité de la production d'acier s'est considérablement déplacé vers l'Asie et le Moyen-Orient, qui cherche à s'approvisionner en ferrailles voire en déchets métalliques. La Turquie est le premier importateur mondial de ferrailles (plus de 9 Mt/an).

Les tonnes traitées par le groupe en Europe ont diminué de 7 %. En Amérique, les tonnes traitées ont diminué de 3 %, mais une progression de 2 % est à noter aux États-Unis, le chantier New Terminal de Houston donnant désormais sa pleine mesure, avec une capacité d'environ 70 000 tonnes/mois hors négoce.

Sur l'exercice, le groupe a réalisé la réfection du chantier de Carros (Alpes-Maritimes), qui s'est notamment traduit par l'installation d'une nouvelle ligne de broyage, de capacité supérieure. L'insertion de l'activité dans son environnement a été particulièrement soignée.

Les tonnages de métaux non ferreux traités par le groupe ont diminué 7 % sur l'exercice, à cause notamment :

- d'une moindre demande des pays émergents se traduisant par une baisse des prix ;
- des conséquences de l'entrée en vigueur le 1^{er} août 2011 de l'interdiction du paiement en espèces des achats au détail de métaux en France, qui ont notamment détourné une partie des tonnages vers des pays limitrophes où une telle réglementation n'existe pas.

L'EBITDA courant (résultat opérationnel courant + dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles) s'élève à 128,9 M€, en diminution de 34 % par rapport à l'exercice précédent. Outre l'effet volume, les marges unitaires constatées sur l'exercice ont été en retrait par rapport à l'année précédente, dans un contexte concurrentiel plus difficile.

Par ailleurs, la filiale italienne CRS a conclu une transaction avec l'administration fiscale italienne visant à mettre fin aux conséquences du contrôle détaillé au paragraphe 4.3.7. L'impact sur les comptes est de (3,5 M€), le groupe ayant constitué 17 M€ de provisions lors de l'arrêté des comptes antérieurs.

Le groupe a par ailleurs enregistré 1,9 M€ de charges non-courantes dans le cadre du remplacement du broyeur du Carros et liées à un accord commercial.

4.2.2 L'activité Services aux Entreprises

En millions d'euros	2012	2011	Variation %
Chiffre d'affaires	526,1	493,0	7 %
EBITDA courant	18,5	10,9	71 %
en % du CA	3,5 %	2,2 %	
Résultat opérationnel courant	12,3	3,6	246 %
en % du CA	2,3 %	0,7 %	
Charges sur exercices antérieurs	(0,7)		
Restructuration et autres charges non-courantes	(0,8)	(0,8)	
Résultat opérationnel	10,7	2,8	na

Le chiffre d'affaires de l'activité Multiservices s'élève à 526,1 M€, en progression de 7 % (33 M€) par rapport à l'an passé. Cette croissance concerne plusieurs métiers de l'activité Multiservices :

- en premier lieu, le métier travail temporaire, dont le chiffre d'affaires progresse de 31 %, principalement sur l'intérim spécialisé dans le secteur Aéronautique (référencement chez de nouveaux clients) ;
- le métier Propreté France et Services associés, dont le chiffre d'affaires progresse pour la première fois en année pleine depuis plusieurs années (+ 2,8 %) sous l'effet des succès commerciaux enregistrés, dont l'impact en année pleine s'appréciera sur l'exercice prochain ;
- le métier Énergie progresse légèrement.

A contrario, les métiers Propreté Étranger (particulièrement en Espagne) et Aéronautique enregistrent un tassement de leur chiffre d'affaires, de l'ordre de 3 %.

L'EBITDA courant s'élève à 18,5 M€, soit 3,5 % du chiffre d'affaires, en progression de 71 % par rapport à 2011. Le groupe commence à enregistrer le résultat du travail de fond réalisé depuis plusieurs années (dynamisme commercial, efficacité dans l'organisation).

Plus de la moitié de la progression provient du métier Propreté France, le plus important en volume dans l'activité Multiservices (environ 50 %). Les différents métiers du Multiservices enregistrent tous un EBITDA courant en progression par rapport à l'an passé.

Le résultat opérationnel courant redevient significativement positif à 12,3 M€, en progression de 8,7 M€. Des charges de restructuration (0,8 M€) au cours de cet exercice et des charges sur exercice antérieur (0,7 M€) ont été constatées, ramenant le résultat opérationnel à 10,7 M€.

4.2.3 L'activité Services Aéroportuaires (Servisair)

<i>En millions d'euros</i>	2012	2011	Variation %
Chiffre d'affaires	687,7	674,1	2 %
EBITDA courant	74,1	72,9	2 %
en % du CA	10,8 %	10,8 %	
Résultat opérationnel courant	50,5	50,7	(0 %)
en % du CA	7,3 %	7,5 %	
Charges non-courantes	(4,5)	0,3	
Résultat sur cession de participations	(0,5)		
Résultat opérationnel	45,6	51,0	(11 %)

Le chiffre d'affaires de Servisair progresse de 2 % à 688 M€ (taux moyen exercice 2011-2012).

Cette progression provient notamment de l'intégration des 3 stations canadiennes (Montréal, Vancouver, Toronto) de la société Handlex acquises en juin 2012. D'autres impacts positifs et négatifs se compensent. Il convient de noter que l'hiver 2012 a été particulièrement chaud dans les principales zones d'implantation de Servisair, induisant un écart défavorable de chiffre d'affaires pour l'activité Dégivrage Avions (de l'ordre de 17 M€ pour le chiffre d'affaires et 8 M€ pour l'EBITDA courant) par rapport à l'hiver précédent, qui a bénéficié de conditions froides favorables.

Le trafic aérien passagers, et sa traduction en nombre de mouvements d'avions, ont continué à progresser sur l'exercice (+ 3,7 % pour le trafic passagers mesuré en nombre de kilomètres parcourus, prévision

de IATA à septembre pour l'exercice 2012). Le trafic fret (mesuré en tonnes.kilomètres parcourus) devrait être à peu près stable sur l'exercice, selon IATA.

L'EBITDA courant s'élève à 74,1 M€, soit 10,8 % du chiffre d'affaires, en progression de 2 % par rapport à l'exercice précédent. Toutes les zones d'implantation de Servisair sont bénéficiaires.

Après prise en compte des amortissements, le résultat opérationnel courant est de 50,5 M€, quasiment stable par rapport à l'exercice précédent.

Les charges non-courantes s'élèvent à 4,5 M€, et comprennent 2,8 M€ de provisions sur créances douteuses (American Airlines notamment) et 1,3 M€ de coûts de restructuration (au Royaume-Uni principalement, dans le cadre de la mise en œuvre des synergies entre l'activité Nettoyage Avions et l'activité principale de Servisair).

4.2.4 L'activité Holding et l'activité de Derichebourg SA, maison mère

En millions d'euros	2012	2011	Variation %
Chiffre d'affaires	2,4	2,5	(5 %)
EBITDA courant	(5,3)	(4,5)	na
en % du CA	na	na	
Résultat opérationnel courant	(7,1)	(6,9)	na
en % du CA	na	na	
Italie : Conséquences directes et indirectes des litiges TVA et Rotamfer	(0,2)		
Charges sur exercice antérieur	(4,1)		
Restructuration Multiservices	(0,1)	(0,2)	
Résultat opérationnel	(11,6)	(7,0)	na

Le résultat opérationnel courant s'élève à (7,1 M€), voisin de celui de l'exercice précédent.

Les charges sur exercice antérieur comprennent notamment les conséquences du litige Protecnet relatif au refus de conventionnement des allègements de charges Aubry I dans le cadre de la réduction du temps de travail en 1999 (détaillé en 4.3.7).

En ce qui concerne les comptes sociaux de Derichebourg SA, société mère, elle exerce principalement son rôle de holding des sociétés faitières du groupe, et assure le financement des trois activités dans la mesure où elle porte le crédit syndiqué. Elle est également propriétaire de l'immobilier du groupe, et notamment par la détention de la SCI CFF Immobilière. Par ailleurs, Derichebourg SA est la société mère de l'intégration fiscale française.

Principales données sociales

En millions d'euros	30-09-12	30-09-11
Chiffre d'affaires	5,7	5,1
Résultat d'exploitation	(2,9)	(3,3)
Résultat financier	138,4	28,5
Résultat courant	135,5	25,2
Résultat exceptionnel	(0,1)	0,5
Impôt sur les sociétés	21,1	32,5
Résultat net	156,5	58,2

Le résultat financier provient de l'excédent des dividendes reçus sur les intérêts d'emprunts. Le produit d'impôt correspond à l'excédent d'impôt versé par les filiales dans le cadre de l'intégration fiscale par rapport à l'impôt sur les sociétés décaissé.

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de Commerce, la société Derichebourg SA fournit ci-dessous l'échéancier de ses dettes fournisseurs.

(en millions d'euros)	Échues	Non échues	Total au 30-09-12
Fournisseurs hors-groupe français	0,191	0,919	1,11
Fournisseurs hors-groupe étrangers			0,00
Fournisseurs groupe	N/A	N/A	1,41
Total fournisseurs			2,52
Factures à recevoir	N/A	N/A	1,54
Total Fournisseurs Derichebourg SA			4,06

Par ailleurs :

- Aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI n'est intervenue au cours de l'exercice ;
- La société n'a pas réalisé de dépenses de recherche et développement. Les activités du groupe en matière de recherche et développement sont détaillées au 3.2.1.3 ;

- Les franchissements de seuil suivants sont intervenus au cours de l'exercice :
 - Franchissement du seuil de 33 % : Derichebourg Maroc (49,97 %),
 - Franchissement du seuil de 50 % : Derichebourg Via (100 %).

4.2.5 L'activité du groupe, situation financière

En millions d'euros	2012	2011	Variation %
Chiffre d'affaires	3 522,2	3 700,6	(5 %)
EBITDA courant	216,3	273,2	(21 %)
en % du CA	6,1 %	7,4 %	
Résultat opérationnel courant	119,1	175,8	(32 %)
en % du CA	3,4 %	4,8 %	
Italie : Conséquences directes et indirectes des litiges TVA et Rotamfer	(3,8)	(4,9)	
Charges sur exercices antérieurs	(4,8)		
Charges non courantes Servisair	(4,5)	0,3	
Restructurations et autres charges non courantes	(0,9)	(1,0)	
Coûts d'adaptation au nouvel environnement économique et sociétal de l'activité Services à l'Environnement	(1,9)		
Résultat sur cession de participations	(0,6)		
Résultat opérationnel	102,6	170,3	(40 %)
Frais financiers nets	(37,6)	(37,3)	
Juste valeur des instruments		5,2	
Gains et pertes de change et autres	(4,1)	(3,2)	
Résultat avant impôt	60,9	135,0	(55 %)
Impôts sur les bénéfices	(15,5)	(41,4)	
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	4,7	5,6	
Résultat net	50,1	99,1	(49 %)
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	(3,7)	(2,7)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	46,4	96,4	(52 %)
Revenant aux actionnaires de la société	46,5	96,3	
Revenant aux minoritaires	(0,1)	0,1	

Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros en diminution de 5 % par rapport à l'exercice précédent. L'EBITDA courant s'élève à 216,3 M€, en recul de 21 %. Le groupe bénéficie de deux sources d'EBITDA : les services à l'environnement (129 M€), dont l'objectif est le recyclage, et les services aux entreprises (93 M€) incluant ceux spécialisés en aéroport.

Après prise en compte d'une dotation aux amortissements à hauteur de 97 M€, le résultat opérationnel courant s'élève à 119,1 M€, en diminution de 32 % par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte des éléments non-courants détaillés ci-avant, le résultat opérationnel s'élève à 102 M€.

Les frais financiers sont globalement stables par rapport à l'exercice précédent (37,6 M€), l'effet de la baisse des taux étant compensée par un renchérissement des conditions du crédit sur le second semestre, suite au non-respect du ratio de leverage au 31-03-2012.

Le résultat avant impôt s'élève à 60,9 M€, en diminution de 55 % par rapport à l'exercice précédent.

La charge d'impôt sur les sociétés est de (15,5) M€. Elle est détaillée dans la note 4.22 de l'annexe aux comptes consolidés.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est de 4,7 M€ et concerne pour l'essentiel des participations de Servisair.

Préalablement à la clôture, le groupe a initié le processus de cession de son activité de Maintenance Aéronautique Ligne et Base. Cette activité, qui représente un chiffre d'affaires de 20 M€, est présentée en activité abandonnée.

Le résultat revenant aux actionnaires de la société est de 46,5 M€, en réduction de 52 %.

4.2.6 Perspectives d'avenir

4.2.6.1 Événement postérieur à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture significatif, en lien avec une situation existant à la clôture, n'est à signaler.

Le groupe a poursuivi sa réflexion sur une restructuration stratégique permettant son désendettement, et le recentrage de son développement futur. Cette réflexion se concentre aujourd'hui sur l'activité Services Aéroportuaires, dont les actifs concernés correspondent quasi-exclusivement à ceux du secteur opérationnel « Services Aéroportuaires » présentés dans la note 4.17 de l'annexe aux comptes consolidés relative à l'information sectorielle.

4.2.6.2 Changement significatif de la situation financière ou commerciale, informations sur les tendances

Dans l'activité Services à l'Environnement, le groupe s'attend à rencontrer dans les premiers mois de l'exercice 2012-2013, les mêmes conditions d'activité ralenties que celles auxquelles il a fait face au cours du second semestre, tout en demeurant bénéficiaire.

Dans l'activité Services Aéroportuaires, le groupe escompte que Servisair renouvelle sa performance mesurée en termes d'EBITDA compte tenu du solde positif de contrats déjà enregistré depuis le début de l'exercice, et de la résilience démontrée de sa profitabilité en période de crise. Des conditions hivernales conformes à celles rencontrées en moyenne au cours des cinq dernières années conforteront cette prévision.

Le groupe escompte que le chiffre d'affaires de l'activité Multiservices progresse au cours de l'exercice.

4.2.6.3 Prévisions ou estimations de résultat

Le groupe n'a pas pour pratique de fournir une prévision chiffrée de résultat

4.2.7 Endettement financier net du groupe

4.2.7.1 Flux de trésorerie

Sur l'exercice, les comptes font ressortir un désendettement de 120 M€, Les principaux flux de l'exercice sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	
EBITDA courant	216
Intérêts payés	(41)
Impôt sur les sociétés payé	(21)
Variation du BFR	121
Investissements corporels	(111)
Résultat non-courant	(17)
Autres nets	(27)
Désendettement net	120

La note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés fournit des explications complémentaires sur l'endettement du groupe

4.2.7.2 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions d'emprunt et la structure de financement sont détaillées dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.2.7.3 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Les restrictions à l'utilisation des capitaux ont été détaillées dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.2.8 Investissements

4.2.8.1 Objectifs poursuivis

Le groupe poursuit depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissements, dont les objectifs suivant les secteurs sont :

Activité Services à l'Environnement

- Un meilleur contrôle de la source par le développement d'une flotte de collecte et de centres d'accueil ;
- Une amélioration de la productivité par la modernisation et le développement de l'outil de production ;
- Le développement de son insertion en milieu urbain et, d'une façon plus large, la prise en compte des contraintes environnementales.

Activité Services aux Entreprises

- Un développement et une rationalisation du réseau d'agences.

Activité Services Aéroportuaires

- Le renouvellement des équipements de piste ;
- L'acquisition d'équipements spécialisés permettant d'offrir des services à valeur ajoutée.

4.2.8.2 Principaux investissements

Le tableau ci-dessous détaille les principaux investissements réalisés (entrée en compte d'immobilisations) :

En millions d'euros	30-09-12	30-09-11	30-09-10
Investissements fonciers, infrastructures	22	29	18
Équipements de production	41	23	17
Matériels de manutention et de transport	20	15	21
Autres	2	1	4
Sous-total activité Environnement	85	68	60
Activité Propreté	4	7	6
Autres investissements Multiservices	4	4	1
Sous-total Multiservices	9	11	7
Amérique du Nord	8	5	4
Royaume-Uni	8	14	8
France	1	0	0
Autres	8	11	4
Sous-total Servisair	24	30	16
Sous-total Holding	2	1	1
Total investissements corporels et incorporels	120	110	84

Le groupe a accentué le recours au financement par crédit-bail au cours de l'exercice. Le montant des nouveaux contrats de crédit-bail mis en œuvre s'élève à 49 M€. Le décaissement en terme de trésorerie s'est élevé à 79 M€.

4.2.8.3 Investissements en cours

Le montant des commandes fermes d'investissements s'élève à 12 M€ pour lesquelles des factures n'ont pas été encore reçues.

● 4.3 Facteurs de risque et incertitudes

L'émetteur a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère, qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.3.1 Risques spécifiques à l'activité Services à l'Environnement

4.3.1.1 Risques commerciaux liés à l'activité Services à l'Environnement

4.3.1.1.1 Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique

Le métier du recyclage pratiqué par le Groupe consistait essentiellement en la collecte et l'achat de déchets ferreux, non ferreux, ainsi que de biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, et en leur transformation en matières premières ferreuses et non ferreuses. Le métier historique prend en compte aujourd'hui, de par l'application des Directives Européennes, l'obligation faite aux producteurs et importateurs de biens d'avoir à recycler les produits arrivés en fin

de vie. Le Groupe répond aux demandes de recyclage formulées par appels d'offres par les producteurs ou importateurs directement ou par les éco-organismes propres à leur branche qu'ils ont pu constituer, avec des objectifs de valorisation. Le métier exercé par le Groupe évolue ainsi vers une activité renforcée de services, avec compte tenu des obligations de valorisation, une extension des obligations de valorisation à d'autres produits, dont les plastiques.

Les volumes traités sont donc prioritairement fonction du gisement exploité, en fait la production domestique et la consommation passée et actuelle.

La collecte est constituée de trois sources :

- les chutes de production ;
- les démolitions, essentiellement industrielles, celles navales et militaires étant peu développées ;
- les biens et produits de consommation arrivés en fin de vie.

L'ensemble de ces « ressources » font l'objet d'un recyclage, pour une large part, sous la forme, après traitement, de matières premières, ferreuses, non ferreuses, et plastiques essentiellement. Elles constituent l'offre et le prix de ces matières premières est fonction de la demande, tirée pour une large part par les besoins des pays émergents.

Un ralentissement de la croissance, une crise économique, des événements d'ampleur nationale ou internationale sont susceptibles d'influencer les volumes et les prix, entraînant une baisse de la rentabilité de l'activité.

Par ailleurs, une détérioration sévère des conditions économiques pourrait être susceptible de créer chez certains acteurs des comportements visant à préserver le volume, coûte que coûte, au détriment des marges et d'un comportement rationnel, et entraîner ainsi une détérioration des conditions d'achat ou de vente pour les autres concurrents, dont le groupe.

4.3.1.1.2 Risques liés à l'évolution du cours des matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements à terme (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de contrats de vente au fur et à mesure des achats. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (REFINAL), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (INOREC et COFRAMETAL), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente.

La volatilité des prix des différents métaux peut ponctuellement créer des « effets prix », que le Groupe s'efforce de limiter par un niveau faible de ses stocks.

Il convient de noter que le besoin en fonds de roulement de l'activité Services à l'Environnement peut varier fortement, en fonction de l'évolution des tonnages et des cours des métaux. En général, plus le besoin en fonds de roulement de la division Services à l'Environnement augmente, meilleurs sont les résultats opérationnels.

Le tableau ci-dessous présente l'impact estimé sur le besoin en fonds de roulement de la société de différents événements.

(en millions d'euros)	Impact sur BFR
Augmentation de 10% du tonnage mensuel	~ 10 M€
Augmentation de 10% du prix unitaire à la tonne	~ 10 M€

Les positions présentées sont des variations mensuelles estimées, les variations intra-mensuelles pouvant être supérieures. Les deux effets peuvent se cumuler.

Les données sont présentées avant recours à l'affacturage, qui permet de financer ce besoin, éventuellement avec un décalage de temps inférieur ou égal à un mois

4.3.1.1.3 Risques afférents à la distinction déchet/produit

Le statut de déchet induit un traitement particulier au plan fiscal au regard de la TVA. Depuis 2008, un mécanisme d'auto-liquidation de la TVA a été mis en place pour les déchets neufs d'industrie et les matières de récupération. Le preneur de ces produits, qui sont facturés hors taxe, auto-liquide et déduit simultanément la TVA. Ce régime diminue le risque de non-reversement de la TVA par un vendeur de déchets neufs d'industrie indélicat, par rapport à la situation antérieure. Le Groupe est vigilant sur la distinction déchet / non-déchet dans ses achats, mais ne peut matériellement vérifier le traitement symétrique des opérations chez ses contreparties.

Le règlement européen 333/2011, entré en vigueur le 9 octobre 2011, définit un certain nombre de critères (taux maximal d'impuretés, procédures internes de gestion de la qualité, délivrances d'attestations de conformité), qui cumulés permettent de considérer comme produits certains débris métalliques de fer et d'acier, et d'aluminium auparavant considérés comme déchets. Ce changement est sans impact sur le régime de TVA applicable à ce stade.

4.3.1.1.4 Risque lié à l'attractivité des produits traités

Les fluctuations, depuis plusieurs années, des cours des métaux ferreux et non ferreux ont renforcé le caractère attractif des produits traités par le Groupe, particulièrement en période de cours élevés. Celui-ci, par sa présence sur ces marchés, est exposé à des vols de métaux. En amont, le Groupe développe une politique d'authentification des fournisseurs et des marchandises. Les déchets métalliques ferreux et non ferreux achetés comme l'ensemble des déchets traités par le Groupe font l'objet d'un examen attentif de qualité et de traçabilité, dans les limites inhérentes au métier de récupération, dans chaque unité d'exploitation.

Par ailleurs, bien qu'ayant pris des mesures destinées à assurer la sauvegarde de ses actifs, le Groupe ne peut garantir que ces mesures seront suffisantes. Compte tenu de la volonté de limiter les stocks sur les différents sites (notamment à cause du risque de fluctuation des cours) et de la dispersion des stocks entre les chantiers, le Groupe considère que la survenance d'un tel événement isolé n'aurait pas d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

4.3.1.1.5 Risques liés à l'achat au livre de police

Jusqu'au mois d'août 2011, la loi autorisait le paiement en espèces d'achat au détail de métaux ferreux ou non ferreux jusqu'à 500 euros par transaction.

Depuis la publication au Journal Officiel de la loi de finances rectificative pour 2011, le 30 juillet dernier, les paiements en espèces pour toute transaction relative à l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux sont interdits.

Le paiement des achats de métaux doit être obligatoirement effectué par chèque barré, virement bancaire ou postal, carte de paiement.

Le Groupe Derichebourg a soutenu cette disposition qui encadre les pratiques d'achat au livre de police, et réduit les risques antérieurs d'agression des employés pour vols liés à la présence d'argent ou les risques liés à la difficulté de distinguer les particuliers des professionnels parmi les fournisseurs, ou le risque de recel de marchandises volées.

De plus à compter du 1^{er} janvier 2012, les achats au détail de métaux ferreux et non ferreux devront faire l'objet d'une déclaration annuelle

avant le 31 janvier de chaque année (1^{re} déclaration : 31 janvier 2013) faisant apparaître le nom, l'adresse des vendeurs, ainsi que le cumul annuel des achats effectués auprès de ces derniers.

L'application stricte des procédures volontaires définies par le Groupe est de nature à le préserver des risques de collusion ou de fraude, même si le risque ne peut complètement être éliminé.

4.3.1.1.6 Risques de concentration commerciale

Le premier client représente 9 % environ du chiffre d'affaires de l'activité Services à l'Environnement, les 5 premiers clients 25 % environ, et les 10 premiers 35 %. La défaillance financière d'un ou plusieurs de ces clients serait de nature à pénaliser les résultats et l'activité du groupe.

4.3.1.2 Risques industriels et environnementaux

Les installations de prestations, production, traitement et de recyclage disposent des autorisations d'exploitation obligatoires délivrées par les autorités compétentes.

Concernant l'activité Services à l'Environnement, le Groupe a mis en place plusieurs indicateurs afin de mesurer l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment à travers la mesure de la consommation des ressources naturelles. Il a été opté pour une construction progressive de la communication environnementale en procédant dans un premier temps à la diffusion des indicateurs essentiels, sachant que la consommation de matières premières n'est pas significative en raison de la nature même de cette activité, le recyclage.

De plus, ce métier qui consiste principalement à collecter, transformer et revaloriser des déchets en matières premières secondaires concourt par lui-même à la réduction d'effets nocifs sur l'environnement. Il est à ce stade un opérateur significatif dans les réductions constatées en France d'émission des gaz à effet de serre.

Par ailleurs, l'activité recyclage pourrait être source de pollution si elle n'était pas réalisée dans des centres suffisamment dotés des installations nécessaires à la préservation de l'environnement.

Le Groupe s'est constitué par apports d'actifs, par acquisition de sites existants et par la création de nouveaux sites. Un double effort est déployé pour :

- traiter la pollution historique ;
- mettre aux normes les sites existants et a fortiori ceux créés.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire. Il ne dispose toutefois pas de l'historique de tous les sites. L'extension du périmètre des villes peut les conduire à souhaiter disposer des terrains exploités par le Groupe, soit par procédure amiable, soit par voie judiciaire. Le Groupe s'efforce d'obtenir une compensation, à hauteur des coûts générés, de déménagement et de réinstallation. Par ailleurs, il négocie les conditions d'arrêt de son exploitation, les villes prétendant notamment obtenir une remise en état des terrains pour un usage d'habitation alors qu'ils relevaient jusque-là d'une zone à usage industriel.

Au cours des dernières années, des efforts d'investissement très importants ont été réalisés sur les centres de valorisation acquis, afin de placer ces installations à un haut niveau de protection de l'environnement. De nombreuses actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans

l'air et l'eau, et protéger les sols. Différentes analyses conduites chaque année mesurent le respect des normes définies par les autorisations d'exploiter obtenues. Par ailleurs, le Groupe continue ses efforts en vue de revaloriser en matière ou en énergie une proportion croissante de ses résidus de broyage. Soixante-treize centres de valorisation ont reçu un agrément « VHU » en vue de l'accueil et du traitement écologique des Véhicules Hors d'Usage. Le suivi et la gestion des questions environnementales de l'activité Services à l'Environnement sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable Environnement.

4.3.2 Risques spécifiques aux activités Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises

4.3.2.1 Risques commerciaux

4.3.2.1.1 Risques liés à la réalisation des prévisions de résultat et aux flux de trésorerie

Le montant net des écarts d'acquisition figurant au bilan au 30/9/12 au titre des activités Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises peut être détaillé comme suit :

- Services Aéroportuaires : 271 M€ ;
- Services aux Entreprises : 159 M€.

La valeur des écarts d'acquisition figurant au bilan consolidé du Groupe Derichebourg fait l'objet de tests de perte de valeur périodiques. Ces tests se basent sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

S'il existe, selon la position du groupe, une marge significative entre la *fair value* de l'activité Services Aéroportuaire et la valeur des actifs figurant dans les comptes, tel n'est pas le cas pour l'activité Services aux Entreprises, pour laquelle la modification d'un ou plusieurs paramètres pourrait conduire à une *fair value* de l'activité Multiservices inférieure à la valeur des actifs figurant dans les comptes.

Si, dans le futur, l'insuffisance des performances de l'activité Multiservices ou l'évolution des taux d'actualisation venait à impacter négativement les valeurs obtenues et aboutissait ainsi à constater une valeur comptable desdits actifs supérieure à la valeur d'utilité calculée, alors le Groupe serait amené à déprécier lesdits actifs à due concurrence, ce qui serait susceptible d'avoir un effet significatif sur le bilan et les résultats du Groupe. Les différents paramètres de calcul sont expliqués dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.2.1.2 Risques liés à la concentration sur certains opérateurs

Dans l'activité Services Aéroportuaires, le Groupe travaille avec environ mille clients. Le premier client représente environ 5 % du chiffre d'affaires, les 10 premiers 30 %. La moitié des volumes sont réalisés avec les vingt premières compagnies. La défaillance financière ou la perte d'un de ces clients serait susceptible d'impacter significativement les comptes du Groupe.

Dans l'activité de Services aux Entreprises, le Groupe travaille avec environ dix mille clients. Le plus gros client (regroupement d'entités juridiques contrôlées par une même société) représente environ 22 % du chiffre d'affaires.

4.3.2.1.3 Risques liés à l'interruption momentanée ou à la baisse du trafic aérien

Les conséquences qu'a pu avoir sur l'industrie aérienne la crise financière et économique ont souligné la dépendance du secteur vis-à-vis de l'environnement international pris dans sa globalité. En effet, les conséquences d'une dégradation de cet environnement sont généralement multiples puisque non seulement les consommateurs réduisent le nombre de leurs voyages, mais les tensions politiques conduisent aussi à des hausses des prix du pétrole, qui à leur tour influent négativement sur l'offre de transport. Toute dégradation de cet environnement est donc susceptible d'avoir un impact direct et significatif sur la volumétrie de l'activité des compagnies aériennes, donc sur les comptes de l'activité Services Aéroportuaires du Groupe.

De même, des événements naturels sont susceptibles d'interrompre temporairement le trafic aérien, sur une zone plus ou moins étendue (cf. éruption du volcan Eyjafjöll en avril 2010).

Face à cette éventualité, l'activité Services Aéroportuaires du Groupe ne peut réagir qu'en mettant en œuvre des mesures temporaires d'adaptation des effectifs en poste, mais dont l'impact ne peut compenser totalement le manque à gagner.

Cependant, la couverture géographique, la diversification des services rendus et le nombre de compagnies aériennes servies par le Groupe ont permis de limiter les effets des risques décrits ci-dessus.

4.3.2.1.4 Risques liés au modèle économique

Le modèle économique de l'industrie aérienne dans son ensemble reste peu stabilisé et évolue souvent rapidement sous la pression de facteurs exogènes (taux de change, prix du pétrole) ou de nouveaux entrants (compagnies low cost) susceptibles de bouleverser les équilibres existants. Dans ce contexte, la volatilité des modèles économiques, leur résistance parfois insuffisante aux contrecoups de la conjoncture et le recours que les compagnies aériennes peuvent avoir ou ne pas avoir à l'externalisation des Services Aéroportuaires restent critiques.

La stratégie de ces compagnies et leur bonne santé sont susceptibles d'influer significativement sur les performances du pôle aéroportuaire du Groupe.

4.3.2.2 Risques industriels liés aux activités Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises

4.3.2.2.1 Prestations induisant un risque spécifique

L'activité Maintenance en ligne chez Derichebourg Atis Aéronautique, les activités de-icing et plans de chargement chez Servisair sont des opérations critiques pour la sécurité des aéronefs et des passagers.

Des procédures sont mises en place pour réaliser ces prestations conformément aux cahiers des charges et aux préconisations des constructeurs, et aux certifications techniques professionnelles. À ce jour, le Groupe n'a pas connaissance de sa responsabilité dans un incident aérien grave.

4.3.2.2.2 Risque de malveillance, et risque de non-conformité à un cahier des charges de détection

Les divisions Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises exercent leur activité dans des lieux publics et dans les locaux d'autres sociétés. En conséquence, elles peuvent être confrontées à des

actions intentées par des usagers ou des employés (les siens et ceux des sociétés tierces), portant le plus souvent sur des problèmes de négligence, de harcèlement, de discrimination, de malversations, de non-respect d'engagements de confidentialité ou d'indemnisation. Dans le cadre de ses prestations exercées sur des aéroports, il n'est pas exclu par ailleurs que des actions en responsabilité puissent être intentées à l'encontre du Groupe en cas d'actes terroristes ou d'autres activités criminelles. Si le Groupe estime que ces dernières ne relèvent pas de sa responsabilité, il a néanmoins, d'une façon générale, souscrit les contrats d'assurance nécessaires, considérant que sa responsabilité ne serait pas la seule engagée.

Il ne peut cependant être totalement garanti que chaque incident bénéficie d'une couverture au titre des assurances souscrites ou que ce niveau de couverture s'avère adéquat.

4.3.2.3 Risques liés à un conflit social et à ses conséquences, ou à l'évolution de la réglementation sociale

Les activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires sont des activités intensives en main-d'œuvre, de prestations de services, souvent caractérisées par la présence dans les conventions collectives applicables de clauses de reprise du personnel en cas de gain ou de perte de contrat, qui peuvent influencer sur la nature de la relation entre les personnels et l'employeur, et rendre la résolution de conflits sociaux plus complexe.

Les relations sociales font l'objet d'une attention particulière de la part des responsables opérationnels et des ressources humaines en France et à l'étranger.

Ainsi, l'évolution des relations sociales et de la réglementation qui leur est applicable fait l'objet d'un suivi spécifique destiné à permettre d'anticiper au maximum les évolutions. La concentration française des activités des Services aux Entreprises en la matière génère une dépendance assez marquée à l'égard de sa législation sociale et de son évolution. En ce qui concerne les Services Aéroportuaires, la multiplicité des localisations (en dépit d'une relative concentration aux Royaume-Uni, États-Unis, Canada) et des réglementations applicables rendent le Groupe moins vulnérable à l'évolution d'une seule d'entre elles.

4.3.3 Risques informatiques

Le Groupe s'efforce de sécuriser ses différents réseaux informatiques. Il ne peut totalement garantir qu'une attaque informatique ne puisse bloquer ses réseaux et affecter son activité. Néanmoins, le Groupe estime qu'au moins dans les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises, les opérations pourraient se poursuivre en totalité.

4.3.4 Risques de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités de Services à l'Environnement et du Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 % du montant

hors taxes). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit.

Les divisions ont toutes les trois mis par ailleurs en place depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Dans l'activité aéroportuaire, même si la division travaille avec un grand nombre de compagnies aériennes (environ mille), l'activité reste très concentrée puisque les dix premiers clients représentent environ 30 % du total du chiffre d'affaires et que la moitié des volumes est réalisée avec les vingt-cinq premiers clients. En conséquence, le crédit d'exploitation représente un risque significatif que le Groupe s'efforce de réduire, d'une part, par un suivi centralisé en amont et, d'autre part, par une gestion active des délais de paiement.

4.3.5 Présentation du risque de liquidité

Les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédits syndiqués de 700 M€ mis en place en 2007. Compte tenu des amortissements déjà pratiqués, le montant résiduel au 30-09-12 est de 470 M€ (320 M€ sur le prêt refinancement

Le détail de l'échéancier de la dette du groupe est le suivant :

En millions d'euros	à - 1 an	à + 1 an	à + 2 ans	à + 3 ans	à + 4 ans	Total
Crédit syndiqué	100,0	370,0	0,0	0,0	0,0	470,0
Locations financières	29,5	21,6	17,6	14,6	11,9	95,2
Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾	52,0	8,7	3,9	2,1	3,0	69,6
Total	181,5	400,3	21,5	16,6	14,9	634,8

(1) Dont à moins d'un an 28,3 M€ au titre de l'affacturage.

Le groupe a obtenu un waiver en mai 2012 de la part des prêteurs, suite au non-respect du ratio de leverage au 31 mars 2012.

Au 30-09-12, le montant des lignes non utilisées est de 173 M€ (dont 82 M€ de lignes bilatérales et 91 M€ de lignes d'affacturage mobilisables pour autant qu'il y ait des créances disponibles).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir,

amortissable, et 150 M€ sur le prêt Revolving amortissable in fine au 30/06/2014). La prochaine échéance est un amortissement de 100 M€ au 31/12/2012 ;

- un contrat d'affacturage sans recours en syndication mis en place en septembre 2012, d'une capacité de tirage de 210 M€ (en fonction des créances disponibles). Le contrat stipule que les clients privés doivent faire l'objet d'un agrément de la part d'un assureur-crédit pour tout ou partie de leur montant pour pouvoir être cédés. Compte tenu de la qualité de son portefeuille clients, et de sa relation avec les assureurs-crédit, le Groupe estime pouvoir répondre à cette exigence tout au long de la durée de la ligne de crédit. Par ailleurs, les factors accordent une approbation par client, dont le montant est inférieur ou égal à l'agrément délivré par les assureurs crédit, et qui sert de plafond pour déterminer le montant des créances pouvant être cédées sans recours et décomptabilisées. Le montant de créances que le groupe est susceptible de décomptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles, des agréments délivrés par les assureurs crédit, et des approbations délivrées par les factors. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le groupe. Le Groupe a obtenu un accord portant sur la confirmation de cette ligne jusqu'au 31/12/2013 selon les modalités décrites plus haut ;
- d'autres capacités de tirage en affacturage pour environ 29 M€ (en fonction des créances disponibles) : créances des entités allemandes, créances libellées en dollars ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30-09-12 est de 107 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 155 M€ environ.

et notamment le remboursement de 100 M€ prévu au 31/12/2012 au titre du crédit syndiqué.

La société juge suffisant le montant des lignes de crédit confirmées ou non dont elle dispose pour l'exercice 2012-2013 sur la base de ses prévisions d'activité, ses hypothèses d'investissement, et ses prévisions de cession d'actifs.

4.3.6 Présentation des risques de marché (taux, change, actions)

Les risques de marché sont présentés dans la note 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.7 Présentation des risques découlant de procédures juridiques

- La filiale italienne CRS avait été informée dans le cadre d'une procédure de contrôle que certains de ses fournisseurs n'avaient pas respecté leurs obligations en matière de reversement de la TVA collectée. Elle avait également été mise en cause dans une opération dite de carrousel. En mai 2012, un accord a été conclu avec l'administration fiscale italienne, dont les principales dispositions sont :
 - l'acceptation par l'administration fiscale italienne de reverser le crédit de TVA dû à la société CRS pour 9,3 M€, majoré des intérêts de retard soit au total 10 M€ ;
 - l'acceptation par CRS du paiement d'une somme de 22 M€, mettant fin aux poursuites. Le paiement est étalé sur 3 ans.

L'impact net sur les résultats de l'exercice est de - 3,2 M€.

La société CRS a par ailleurs entamé une action au pénal et au civil, visant notamment un ancien dirigeant.

- Un contrôle fiscal est en cours sur la filiale belge GEORGE portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2007 et 2008. L'administration fiscale estime que la société n'a pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté les factures d'achat jugées non conformes. Cela aurait pour conséquence une augmentation de l'IS de 4 M€.

La société conteste ce redressement estimant notamment que :

- la législation belge en vigueur à cette époque ne donnait aucun pouvoir légal pour identifier ces revendeurs de métaux ;
- un contrôle avait été effectué sur ces exercices-là en 2008 pendant lequel ces questions avaient été abordées sans soulever de commentaires particuliers.

La société détient la copie de la carte d'identité de la plupart des fournisseurs, procédure supérieure à l'exigence légale.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 30 septembre 2012, la totalité des montants ayant été contestés par la société.

- La filiale italienne CRS (activité Services à l'Environnement) avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie, et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La non-réalisation des conditions suspensives, à la date de réalisation, 28/12/2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, CRS a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des

nombreuses anomalies décelées. La procédure n'a connu aucune avancée significative sur l'exercice. Au 30 septembre 2012, le Groupe estime toujours fondées et de bonne foi ses demandes. De ce fait, cet acompte ne fait l'objet d'aucune dépréciation. Toutefois, afin de tenir compte de l'allongement des délais de procédure, une actualisation de la créance a été jugée nécessaire. L'affaire est inscrite au rôle du Tribunal de Milan pour le mois de septembre 2013.

- L'activité Sûreté a été cédée en janvier 2009 à la société SEPA, dirigée par un homme d'expérience et éminent dans les activités Sécurité et Sûreté. La société, renommée Vigimark Sûreté VS, a été placée en redressement judiciaire le 20/05/2009.

À l'issue de la période d'observation, le tribunal de commerce de Créteil a prononcé la liquidation judiciaire de la société, et fixé provisoirement la date de redressement judiciaire à juillet 2008. Le Groupe conteste une telle antériorité dans la mesure où il considère que Derichebourg Sûreté n'était pas en cessation de paiement lorsqu'elle était sa propriété. Une expertise judiciaire a été ordonnée. L'expert estime dans son rapport remis en octobre 2011 au tribunal de commerce que la date de cessation de paiement est postérieure à la date de cession de l'entreprise par le Groupe Derichebourg, et qu'il n'a pas fait de soutien abusif antérieurement à la cession. Le Groupe considère son risque faible.

- Une action est intentée contre la société GEORGE par la SNCB au titre de la pollution du site de Verviers en Belgique. La société GEORGE conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. En l'absence de chiffrage du risque et du fait d'une responsabilité contestée et non avérée à cette date, aucune provision n'a été constituée.

Le Groupe dispose en sus d'une garantie d'actif qui réduit de 50 % sa propre exposition.

En dernier ressort, la demande de la société de mise en cause de la responsabilité des administrateurs a été rejetée.

- La société PROTECNET (devenue Derichebourg Propreté) s'était vu opposer en 1999 un refus de conventionnement des accords Aubry 1. Après avoir obtenu l'annulation en 2005 du refus de conventionnement, Derichebourg Propreté s'est vu débouter par la Cour administrative d'appel de ses demandes.

Elles visaient à obtenir le versement par l'état des sommes réclamées par l'URSSAF, (1,9 M€) le paiement des intérêts légaux sur les sommes déjà payées (0,9 M€) et un montant de dommages et intérêts (1 M€). Derichebourg Propreté a introduit une requête en Conseil d'État, qui a été rejetée. Bien que surpris par cette décision, les comptes enregistrent la conclusion de cette affaire qui se traduit par une provision de 3,1 M€ couvrant la totalité du risque.

Litige Mora : ce litige concerne une plainte déposée par un employé pour le non-respect de la législation de l'État de Floride sur les heures supplémentaires. L'enjeu financier n'étant pas mesurable à ce stade, aucune provision pour risque n'a été comptabilisée au 30 septembre 2012.

Litige Arrow Air : cette compagnie a fait faillite en juin 2012 et réclame des dommages et intérêts (2,6 MUS\$) à Servisair dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat de fuel management. L'enjeu financier n'étant pas mesurable à ce stade, aucune provision pour risque n'a été comptabilisée au 30 septembre 2012. Servisair conteste le bien-fondé de cette plainte.

4.3.8 Assurances et couverture des risques

La politique d'assurance vise à définir et à mettre en œuvre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuse des risques afférents à ses différents métiers, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties devant répondre à la cartographie des risques assurables et, d'autre part, un niveau de coût devant permettre aux entités opérationnelles de demeurer concurrentielles dans leur secteur.

Dans cette optique, le Groupe a mis en place des programmes d'assurance internationaux communs. Ces programmes sont gérés centralement par le Service Assurances du Groupe.

Celui-ci est en charge de l'identification des besoins et de la négociation des polices d'assurance. La gestion quotidienne de la prévention, du suivi des risques et des sinistres dont les enjeux financiers sont inférieurs à 100 K€ est assurée par un relais local existant dans chacune des entités du Groupe. Les entités les plus importantes bénéficient, selon les besoins, d'un Risk Manager ou d'une équipe de Risk Management qui reportent au Service Assurances du Groupe. La gestion des sinistres présente des enjeux importants. Elle est assurée par le Service Assurances du Groupe. Les filiales se voient refacturer les primes, ou quotes-parts des primes en rapport avec leurs sinistralités, et supportent les franchises qui s'appliquent, ce qui constitue un élément de la politique de prévention. Le Service Assurances du Groupe se charge par ailleurs d'animer et de coordonner le réseau des différentes compagnies d'assurances à travers le monde.

Politique d'ensemble

L'ensemble des entités sont couvertes par des polices d'assurance internationales dites « Master ». Des polices d'assurance locales ont été déclinées sur la base de la police « Master », en vue d'adapter les besoins de la police « Master » aux risques locaux identifiés ainsi qu'aux réglementations locales, qui peuvent différer d'un pays à l'autre. Le Groupe est également soucieux de la prévention de ses risques et se consacre par exemple à la formation, à la sécurisation des sites, à de nombreux programmes sécurité, santé et environnement... Les polices d'assurance ont été souscrites auprès de compagnies internationales ayant une forte solidité financière. Cela permet au Groupe Derichebourg d'assurer une gestion locale des polices d'assurance, identique partout dans le monde.

Principaux programmes

Les principaux programmes d'assurance du Groupe sont les suivants :

- Assurance Responsabilité Civile Aéroportuaire ;
- Assurance Responsabilité Civile Générale : couvrant la responsabilité civile (délictuelle et contractuelle) encourue par le Groupe à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir tant en cours d'exploitation qu'après livraison ;

- Assurance Responsabilité Civile spécifique pour les risques de pollution ;
- Assurance Dommages : couvrant les dommages matériels directs d'origine accidentelle et soudaine atteignant les biens assurés ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ;
- Assurance Flotte Automobile : sur une base commune, il s'agit essentiellement de polices adaptées en fonction des réglementations locales ;
- Assurance Transport : couvrant les sinistres de transports maritime, ferroviaire, terrestre, entre les sites de production du Groupe et les clients du Groupe ;
- Assurance Affréteur ;
- Assurance Décennale pour toutes les activités liées au bâtiment ;
- Assurances Mandataires Sociaux ;
- Assurance Responsabilité Employeurs, qui couvre les risques en Angleterre et en Irlande ;
- Assurance « Workers Compensation », pour la couverture des accidents et maladies professionnels, qui relève d'un système spécifique aux États-Unis.

Les divisions américaines du Groupe disposent aussi de plusieurs contrats d'assurance pour les dommages qui ne sont pas spécifiquement couverts par les polices d'assurance du Groupe ou qui doivent être couverts par une police d'assurance émise sur le territoire américain. Ceci s'applique notamment pour la couverture des dommages aux biens, de la responsabilité environnementale et de la responsabilité civile.

Les caractéristiques des couvertures d'assurances (montant de la couverture, franchise, etc.), font l'objet de révisions régulières, afin d'être adaptées aux besoins de l'activité du Groupe.

Le Groupe estime avoir mis en place les couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en terme de montants assurés, pour les risques liés à cette activité.

Le montant des polices prises en charge dans les comptes du groupe au 30-09-12 s'élève à 19 M€.

4.3.9 Procédures judiciaires et d'arbitrage

À l'exception de celles décrites dans la note 4.26 de l'annexe aux comptes consolidés, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire, ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens, ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du Groupe.

● 4.4 Gouvernement d'entreprise

4.4.1 Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

À la connaissance de la société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours de ces cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise

sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. À la connaissance de l'émetteur, aucun des membres de son Conseil d'administration n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

4.4.1.1 Liste des administrateurs et directeurs généraux en fonction au 30-09-12

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat
Daniel DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du GI-Michel-Bizot 75012 Paris Père de Boris et Thomas DERICHEBOURG Actions détenues directement : 117	Administrateur Président du conseil d'administration et Directeur général	Conseil du 29-06-06 Conseil du 29-06-06	Assemblée générale du 03-02-2010 Conseil du 03-02-2010	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-15
Bernard VAL au siège de la société : 119, avenue du GI-Michel-Bizot 75012 Paris Action détenue : 1	Administrateur	Assemblée générale du 24-06-04	Assemblée générale du 03-02-2010	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-15
Matthieu PIGASSE au siège de la société : 119, avenue du GI-Michel-Bizot 75012 Paris Action détenue : 1	Administrateur	Conseil du 25-10-05	Assemblée générale du 03-02-2010	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-15
Boris DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du GI-Michel-Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG Actions détenues : 56	Administrateur	Assemblée générale du 18-07-07		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-12
Thomas DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du GI-Michel-Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG Actions détenues : 56	Administrateur	Assemblée générale du 18-07-07		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-12

4.4.1.2 Information et liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires en fonction

Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président du Conseil d'administration et Directeur général

Monsieur Daniel DERICHEBOURG est le Président-Directeur général du Groupe et exerce et a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30-09-12

Président du conseil d'administration	CFER	
Président	FINANCIÈRE DBG SERVISAIR SAS	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT AFM RECYCLAGE
Administrateur	CFER PARIS SUD HYDRAULIQUE	AFM RECYCLAGE
Gérant	DBG SCI LES CHÊNES SCI LE POIRIER DE PISCOP SCI HEBSON SCI DERO IMMO SCI DU PARC CHANTERAINES	SCI DE FONDEYRE SCI FINANCIÈRE DES EAUX SCI FINANCIÈRE DES SOURCES SCI DES DEMUEYES SCI BERNES & BRUYÈRES SCEA DU CHÂTEAU GUITERONDE
Représentant légal	De SCI HEBSON (SCI LES BUIS DE CHÂTEAUVIEUX, SCI LES ARRAYANES, SCI LES LAURIERS, SCI LES ARBOUSIERS, SCI LES NOISETIERS, SCI LES MÛRIERS)	De STÉ DES DEMUEYES (SCI LES COQUETIERS)
Représentant permanent	De DERICHEBOURG (DERICHEBOURG VIA)	
Président à l'étranger	DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	
Administrateur délégué en Belgique	DBG FINANCES	TBD FINANCES
Administrateur à l'étranger	DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO SERVISAIR GROUP LTD DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	SERVISAIR UK Ltd CFF UK Ltd

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2008

- Président de Derichebourg Multiservices.
- Administrateur de C.A.B.C.L.
- Représentant permanent à l'étranger de DERICHEBOURG SA (Selmar SA).

Monsieur Bernard VAL, administrateur indépendant

Monsieur Bernard VAL, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la société ou dans toute autre société du Groupe. Monsieur VAL exerce ou a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30-09-12

Administrateur	Société des Autoroutes Esterel, Côte-d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA)	Autoroutes du Sud de la France (ASF)
Membre du conseil de surveillance	GINGER	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2008

- Administrateur de Vinci-Concessions, Président de Vinci-Concessions.
- Vice-Président de Ginger.

Monsieur Matthieu PIGASSE, administrateur indépendant

Monsieur Matthieu PIGASSE, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la société ou dans toute autre société du Groupe. Monsieur PIGASSE exerce ou a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30-09-12

Associé-Gérant et Directeur général délégué	LAZARD France	
Vice Chairman	LAZARD Europe	
Président du conseil d'administration	Éditions Indépendantes	
Administrateur	Groupe Lucien Barrière Relaxnews	Théâtre du Châtelet BSkyB Group

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2008

- Membre du conseil de surveillance de Le Monde SA (LMSA).

Monsieur Boris DERICHEBOURG, administrateur**Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30-09-12**

Président-Directeur général	DERICHEBOURG ÉNERGIE DERICHEBOURG ID	SERVISAIR FRANCE
Président	DERICHEBOURG ENTREPRISE ADAPTÉE DERICHEBOURG ESPACES VERTS DERICHEBOURG MULTISERVICES DERICHEBOURG PROPRETÉ DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES	DERICHEBOURG SNG DERICHEBOURG TECHNOLOGIES HERACLES ULTEAM
Administrateur	CFER DERICHEBOURG ÉNERGIE DERICHEBOURG ID	DERICHEBOURG VIA SERVISAIR FRANCE
Gérant associé	BORIS COURSE ORGANISATION	
Gérant	MIROIR 2000 PSIMMO CIVITAS SCI CFF BETA SCI HAUTE-GARONNE	SCI LES CHÂTAIGNIERS SCI LES CYPRES DE MONTMORENCY SCI LES PEUPLIERS SCI LES SOPHORAS
Président des filiales étrangères	DERICHEBOURG MAROC DERICHEBOURG MC DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (UK)	DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (Ireland) INFLIGHT CATERING SERVICES (Guernsey) Ltd INFLIGHT CUSTOMER SERVICES Ltd
Administrateur des filiales étrangères	DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA KNIGHTS CLEANING SERVICES Ltd	DERICHEBOURG MAROC SAFIRA SELMAR SA

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2008

- Président de Derichebourg Intérim Aéronautique, Héraclès, Derichebourg Intérim, Derichebourg Services Industries, Derichebourg Home Services, Derichebourg Atis Aéronautique, INFLIGHT CATERING SERVICES Ltd, INFLIGHT CLEANING SERVICES Ltd, INFLIGHT COMMERCIAL SERVICES Ltd, INTER COMPANY SERVICES Ltd, Derichebourg Multiservices Ltd (Manx).
- Directeur général délégué des sociétés Derichebourg Sécurité et Derichebourg Sûreté.
- Administrateur de Derichebourg Sécurité, AGYR LUXEMBOURG et Derichebourg Sûreté.
- Liquidateur de Derichebourg Home Services.

Représentant permanent :

- de Derichebourg Multiservices (Sociétés Derichebourg Atis Aéronautique et Derichebourg Énergie) ;
- de Derichebourg (Sociétés Derichebourg Intérim et Servisair France) ;
- de SERVISAIR FRANCE (Sociétés Derichebourg Atis Aéronautique et Derichebourg Sûreté) ,
- de Derichebourg Propreté (Derichebourg Sécurité, SAM Derichebourg MC).
- Gérant de Derichebourg Prévention Sécurité Formation, AGS, Proverre, Ulteam, Derichebourg Espaces Verts et Derichebourg Propreté Beaubourg.

Monsieur Thomas DERICHEBOURG, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30-09-12

Président-Directeur général	DERICHEBOURG VIA	POLYURBAINE
Président	DERICHEBOURG AQUA ECO-PHU ECO-PHU HOLDING LIEN ENVIRONNEMENT POLYURBAINE NORMANDIE POLYAMON POLYANCE POLYCEJA POLYCEO POLYCOROT	POLY-MASSI POLYREVA POLYSEANE POLY-SELIA POLY-SENTI POLYSOTIS POLYTIANE POLY-VAL POLY-VALYS POLYBUI
Administrateur	POLYURBAINE DERICHEBOURG ID	DERICHEBOURG VIA
Gérant	POLYURBAINE 13 POLY-MILIA POLY-NEA	SCI LES CYPRES DE MONTMORENCY SCI LES CHARMES
Représentant permanent	TBD FINANCES (Société Paris Sud Hydraulique)	FJBCC (Société CFER)
Administrateur de filiales étrangères	REI SAN GERMANO	
Représentant permanent dans les filiales étrangères	De SERVISAIR SAS (Airport Moscow AG)	De SERVISAIR SAS (ZAO Cargo Terminal Pulkovo)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2008

- Directeur général délégué et administrateur de SERVISAIR ASSISTANCE PISTE ORLY.
- Directeur général délégué de SERVISAIR France.
- Administrateur de la Société SERVISAIR ORLY et de SERVISAIR ROISSY.
- Président et liquidateur de POLYURBAINE IDF.
- Gérant de POLYURBAINE MÉDITERRANÉE, DERICHEBOURG AQUA.

4.4.1.3 Administrateur élu par les salariés, et censeur

Néant.

4.4.1.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

À l'exception

- du bail décrit en 3.2.1.4, existant entre la SCI des Demuyes, appartenant à la famille Derichebourg, et dont le gérant est M. Daniel Derichebourg ;
- de la convention de prestations de services conclue entre Derichebourg SA et DBG Finances, visant à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du groupe ; ou
- de la convention de redevance de marque au titre de l'utilisation de la marque Derichebourg conclue avec la société TBD Finances, contrôlées par la famille Derichebourg,

il n'existe aucun autre conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Les paragraphes 7.3.3 et 7.3.4, et le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant en section 7.3.5 présentent le détail de ces conventions.

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, tout administrateur a l'obligation de faire part au conseil de toute situation de conflits d'intérêts, même potentiels, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil d'administration pour laquelle il serait présumé dans une telle situation de conflit d'intérêt. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du conseil aurait été désigné en tant qu'administrateur de la société.

Des administrateurs indépendants siègent au Conseil d'administration de la société. La société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle évoqué en 4.5.9 soit exercé de manière abusive.

4.4.1.5 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration s'ils démissionnent ou s'ils sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

La société n'a pris aucun engagement envers un des membres de son Conseil d'administration qui prévoirait des indemnités pour un administrateur s'il démissionne, est licencié sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

De même, aucun administrateur ne bénéficie de régime de retraite supplémentaire, ne toucherait d'indemnité ou autre avantage à raison de la prise, de la cessation, ou d'un changement de fonction, et ne bénéficierait d'indemnité au titre d'une clause de non-concurrence.

4.4.2 Rémunération et avantages

4.4.2.1 Rémunération et avantages en nature

Nous vous rendons compte, ci-après, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par votre société ainsi que les montants déclarés par les filiales et la société contrôlante durant l'exercice à chaque mandataire social en fonction à la clôture de l'exercice social.

En euros	2011-2012	2010-2011
M. Daniel DERICHEBOURG, Président Directeur Général		
Rémunération fixe		
Rémunération variable		
Tantièmes	228 000	228 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	237 000	237 000

Les informations ont été communiquées par la société DBG Finances. Les tantièmes versés par cette même société ont la nature d'une part variable de rémunération.

Les jetons de présence ont été payés par la société Derichebourg SA.

M. Daniel Derichebourg ne dispose pas de contrat de travail avec Derichebourg SA ou une société contrôlée par Derichebourg SA.

Une Citroën C2 est par ailleurs mise à disposition de M. Daniel Derichebourg par le groupe.

En euros	2011-2012	2010-2011
M. Boris DERICHEBOURG, Administrateur		
Rémunération fixe	136 500	130 500
Rémunération variable	51 000	15 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	196 500	154 500

La rémunération a été versée par AFM Recyclage.

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

La rémunération variable mentionnée est celle versée sur l'exercice. M. Boris Derichebourg peut bénéficier d'une part variable de rémunération. Elle dépend notamment de l'appréciation de critères de performances opérationnels, de performance, ou qualitatifs propres à chaque cadre, mais aussi du niveau des résultats du groupe.

Un véhicule de type Peugeot 308 ou équivalent est mis à disposition de M. Boris Derichebourg par le groupe.

En euros	2011-2012	2010-2011
M. Thomas DERICHEBOURG, Administrateur		
Rémunération fixe	136 500	130 500
Rémunération variable	51 000	15 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	196 500	154 500

La rémunération a été versée par Derichebourg Environnement.

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

La rémunération variable mentionnée est celle versée sur l'exercice. M. Thomas Derichebourg peut bénéficier d'une part variable de rémunération. Elle dépend notamment de l'appréciation de critères de performances opérationnels, de performance, ou qualitatifs propres à chaque cadre, mais aussi du niveau des résultats du groupe.

Un véhicule de type Renault Scenic est mis à disposition de M. Thomas Derichebourg par le groupe.

En euros	2011-2012	2010-2011
M. Matthieu PIGASSE, Administrateur indépendant		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

En euros	2011-2012	2010-2011
M. Bernard VAL, Administrateur indépendant		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	9 000	9 000

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

L'information relative aux jetons de présence concerne les jetons versés au titre de l'exercice 2011-2012.

La répartition des jetons de présence est égalitaire, prorata temporis, s'il y a lieu. Le montant représentant ceux qui auraient pu être versés à M. Matthieu Pigasse, a été versé, à sa demande, à une association.

Aucun membre du Conseil d'administration ne bénéficie d'option de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance, ou d'actions gratuites.

4.4.2.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs

Néant.

4.4.2.3 Options de souscription ou d'achat d'action

Il n'y a pas de plan de stock-options en cours dans le Groupe Derichebourg.

4.4.2.4 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la société

Néant pour l'exercice 2011-2012.

● 4.5 Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote

4.5.1 Capital social : montant du capital souscrit

Le capital social est fixé à 42 020 507,50 euros (quarante-deux millions vingt mille cinq cent sept euros et cinquante centimes). Il est divisé en 168 082 030 actions de 0,25 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.

4.5.2 Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale du 10/02/2011 a approuvé trois résolutions, déléguant compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité de capital de la société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 M€ ;
- le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis s'élève à 300 M€ ;
- le montant nominal des augmentations de capital au titre d'incorporation de réserves s'élève à 50 M€.

4.5.3 Titres non représentatifs du capital

Néant.

4.5.4 Titres donnant accès au capital de la société**4.5.4.1 Options de souscription d'action**

Il n'y a pas d'option de souscription d'action en circulation.

4.5.4.2 BSAR (Bons de souscription d'action remboursables)

Il n'existe plus de BSAR en circulation.

4.5.4.3 BSA (Bons de souscription d'actions)

Le Conseil d'administration du 13/05/2005 a procédé, sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte du 28/02/2005, à l'émission de 12 738 854 actions ordinaires de la Société, assorties de bons de souscription d'action « BSA » (ensemble des ABSA) qui ont été intégralement souscrites par compensation de créances par la catégorie de personnes à laquelle la souscription a été intégralement réservée, à savoir la catégorie de personnes constituées des prêteurs (et leurs ayants droit) au titre de deux conventions de crédit conclues par PENAUILLE POLYSERVICES, et remboursées en juillet 2007.

L'assemblée générale mixte du 28/02/2005 a déterminé que les BSA seront soumis notamment aux principales conditions suivantes :

- les BSA ne seront pas exerçables au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois ans et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois les BSA seront caducs de plein droit ;
- 455 BSA donneront le droit de souscrire à 128 actions ordinaires nouvelles au prix de 6,70 € l'une (prime d'émission incluse) ;
- les BSA seront détachables des actions dès l'émission des ABSA et pourront être ainsi conservés et cédés indépendamment de ces dernières ;
- les titulaires des BSA seront organisés en une masse conformément aux dispositions du Code de commerce et devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions, et les BSA formant des rompus ne donneront pas lieu à indemnisation de leurs titulaires par la Société ;
- une demande d'admission des BSA aux opérations d'Euroclear France sera déposée, de même qu'une demande en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français, de manière à ce que les BSA puissent être admis aux négociations sur un tel marché à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA ;
- l'ensemble des BSA ne pourra pas permettre la souscription de plus de 3 583 616 actions de la Société, auxquelles s'ajouteront, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaire à émettre pour préserver, conformément aux dispositions qui seront arrêtées par le Conseil d'administration, les droits des titulaires des BSA, étant entendu que la décision d'émission des ABSA emporte, au profit des titulaires des BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice des BSA.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 22/03/2005, a déterminé les autres modalités d'émission des ABSA, et notamment les modalités de cession des BSA, les mesures de protection des droits des porteurs de BSA, ainsi que les conditions dans lesquelles l'exercice de ces droits de souscription attachés aux BSA pourra être suspendu, et les droits des porteurs des BSA pourront être préservés en cas d'opérations financières concernant la société.

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre CFF RECYCLING, PENAUILLE POLYSERVICES, JCP PARTICIPATIONS, DJC, des contacts ont été pris avec les banques créancières de PENAUILLE POLYSERVICES pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de PENAUILLE POLYSERVICES ont souhaité conditionner leur autorisation à cette fusion à :

- ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13/03/2017 ;

- faire assurer par CFER, premier actionnaire de CFF RECYCLING et dorénavant premier actionnaire de DERICHEBOURG SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques.

CFER a accepté également que la promesse d'achat auprès des banques exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13/03/2017 et que les promesses d'achat à des dates échelonnées soient également reportées de cinq mois pour être désormais ouvertes en décembre (2008, 2009, 2010).

L'assemblée générale du 18/07/2007 a prolongé la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13/03/2017.

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by NYSE-Euronext Paris, celle-ci aurait en principe dû intervenir le 14/05/2007. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13/03/2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

4.5.5 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg SA d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas aux dites émissions

	Actions émises	Nombre total d'actions	Nombre d'actions détenues	%
Capital au 30 septembre 2012	168 082 030	168 082 030	1 680 820	1,00 %
Après exercice des BSA issus des ABSA	3 583 616	171 665 646	1 680 820	0,98 %

4.5.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Nombre de titres		Nombre de titres composant le capital	Mouvement sur le capital €	Solde capital social €	Mouvement sur prime de fusion émission, apport €	Solde prime de fusion, émission ou apport €
		créés	annulés					
30/09/2009				170 395 882		42 598 970,50		39 682 201,59
31/12/2010	Création 26 actions suite exercice BSAR A	26		170 395 908	6,50	42 598 977,00	409,50	39 682 611,09
28/07/2011	Annulation 2 313 878 actions auto-détenues		2 313 878	168 082 030	(578 469,50)	42 020 507,50	(12 117 779,09)	27 564 832,00

4.5.7 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales

Au 30/09/12, Derichebourg SA détenait 2 330 993 actions propres représentant 1,39 % du capital. La valeur d'acquisition de ces titres est de 5 638 761 euros. Leur valeur nette comptable dans les comptes sociaux est identique.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 10/02/2012 a autorisé la société, pour une durée de 18 mois, à opérer en bourse sur ses propres actions dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de :

- l'animation ou la liquidité du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'AMF ;

- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- l'annulation des titres ainsi achetés.

La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

4.5.8 Structure du capital de la société, et franchissements de seuils

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la société au 30-09-12, date de clôture de son dernier exercice social.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,82	162 274 350	66,77
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	4 192 934	2,49	4 192 934	1,72
Auto-détention	2 330 993	1,39	0	0
Public	76 081 107	45,26	76 509 916	31,48
Total	168 082 030	100,00	243 043 094	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de Monsieur Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30/09/2011 était la suivante.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,82	162 274 350	66,20
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,02
Salariés	3 767 779	2,24	3 767 779	1,54
Auto-détention	159 863	0,09	0	0
Public	78 677 392	46,81	79 029 630	32,24
Total	168 082 030	100,00	245 137 653	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de Monsieur Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30/09/2010 était la suivante.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,12	162 274 350	65,73
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	3 982 091	2,34	3 982 091	1,61
Auto-détention	794 967	0,47	0	0
Public	80 141 828	47,03	80 542 999	32,63
Total	170 395 882	100,00	246 865 334	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de Monsieur Daniel DERICHEBOURG.

4.5.9 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30/09/12, le capital est constitué de 168 082 030 actions de nominal 0,25 euro, dont 77 292 057 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30/09/12 s'élève à 243 043 094.

Au 30/09/12, la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, par l'intermédiaire des sociétés CFER et Financière DBG, détient 50,86 % du capital de Derichebourg SA et 66,80 % des droits de vote.

4.5.10 Seuil statutaire de 2 %

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter l'obligation d'information prévue par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

L'article 10 des statuts prévoit, entre autres dispositions, que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant 2 % ou plus du capital de la société doit informer la société dans un délai de quinze jours à compter de chaque franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci qu'elle possède. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote. L'inobservation des dispositions statutaires entraîne la sanction suivante : l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée.

L'article 10 des statuts stipule que la Société est autorisée à demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

4.5.11 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action

Néant.

4.5.12 Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30/09/12, le capital est constitué de 168 082 030 actions de nominal 0,25 euro, dont 77 292 057 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30/09/12 s'élève à 243 043 094.

4.5.13 Actionnariat des salariés

Au 30/09/12, les salariés détiennent 2,49 % du capital et 1,72 % des droits de vote de Derichebourg SA.

4.5.14 Accords entre actionnaires

Il n'existe pas à la connaissance de l'émetteur, d'accord entre actionnaires, ni d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

4.5.15 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

4.5.15.1 Nomination et remplacement des membres du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration (Article 14)

« La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction. »

Durée des fonctions – limite d'âge (Article 15)

« La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. »

Présidence du Conseil (Article 16)

« Le Conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans.

Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées.

En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires. »

4.5.15.2 Modification des statuts de la société

(Article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique. Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

(Article 37)

« Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés

possèdent au moins sur première convocation la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

4.5.16 Règles applicables à la convocation des assemblées générales

Convocation des assemblées (Article 25)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. À défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. »

(Article 26)

« Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le Conseil d'administration ainsi que les modalités de justification auprès de la société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. »

Ordre du jour (Article 27)

« L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Admission aux assemblées - Vote par correspondance (Article 28)

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

Constitution du bureau (Article 29)

« L'assemblée est présidée par le président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. À défaut, elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

À chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émergée par les actionnaires présents et les mandataires, et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même. »

Vote (Article 30)

« Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 21.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis cinq (5) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double. »

Assemblées générales ordinaires (Article 33)

« L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête. »

Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires (Article 34)

« L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

Assemblées générales extraordinaires (Article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires (Article 36)

« Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous

ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires. »

4.5.17 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Le tableau en 4.5.20 présente les délégations de compétence au personnel en matière d'émission d'actions.

Les sections 7.1 et 7.2 présentent les pouvoirs du Conseil d'administration en matière de rachat d'actions.

4.5.18 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

Les accords significatifs qui seraient susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants :
– contrat de crédits syndiqués de 2007.

4.5.19 Dividendes

4.5.19.1 Politique de distribution des dividendes

Préalablement à la crise de fin 2008-2009, le Groupe avait pour pratique, sans que cela ne constitue un engagement pour l'avenir, de distribuer sous forme de dividendes un montant correspondant à environ 20 % de son résultat net consolidé. Compte tenu de la chute de son EBITDA pendant la crise, le Groupe n'a pas versé de dividendes au titre des exercices 2008-2009 et 2009-2010.

4.5.19.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Les dividendes distribués par Derichebourg SA au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Dividende par action	0,00	0,00	0,09	0,00
Dividende total (en M€)	0,0	0,0	15,1	0,00

4.5.20 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au cours de l'exercice clos le 30-09-12 accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (L. 225-100) et des titres d'emprunt.

Date de l'assemblée ayant donné les délégations	Montant autorisé en €	Durée de validité des délégations	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
10 février 2011	50 000 000 (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 9 avril 2013	Néant
10 février 2011	300 000 000* (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 9 avril 2013	Néant
10 février 2011	50 000 000 (par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait requise)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 9 avril 2013	Néant

* À titre d'émission de titres de créances.

Le renouvellement des autorisations prévues ci-dessus fait l'objet de résolutions présentées à la prochaine assemblée générale extraordinaire (cf. 4.7).

4.5.21 Évolution du cours de bourse de l'action DERICHEBOURG (FR0000053381)

Mois <i>En euros</i>	Cours ouverture du mois	Plus haut	Plus bas	Dernier cours du mois	Volume
Octobre 2009	3,84	4,13	3,05	3,35	13 620 871
Novembre 2009	3,30	3,58	2,66	2,94	9 678 536
Décembre 2009	2,85	3,20	2,74	3,11	8 278 540
Janvier 2010	3,13	3,66	3,12	3,25	8 026 136
Février 2010	3,25	3,59	2,71	2,90	6 709 270
Mars 2010	2,88	3,49	2,82	3,44	7 909 007
Avril 2010	3,45	3,60	3,16	3,36	6 313 029
Mai 2010	3,34	3,45	2,60	3,15	9 723 823
Juin 2010	3,14	3,46	2,84	2,93	8 840 758
Juillet 2010	2,88	3,30	2,84	3,20	5 356 795
Août 2010	3,20	3,67	3,15	3,45	8 937 550
Septembre 2010	3,49	3,58	3,23	3,25	4 895 706
Octobre 2010	3,28	3,74	3,10	3,55	8 240 688
Novembre 2010	3,55	3,90	3,35	3,55	8 879 927
Décembre 2010	3,56	5,39	3,54	5,21	17 788 689
Janvier 2011	5,27	6,47	5,01	6,17	16 987 544
Février 2011	6,30	6,59	5,53	6,00	17 450 026
Mars 2011	6,05	6,19	5,36	6,05	11 467 639
Avril 2011	6,03	6,40	5,90	6,40	4 711 681
Mai 2011	6,41	6,66	6,03	6,07	7 285 814
Juin 2011	6,08	6,13	5,00	5,37	7 056 195
Juillet 2011	5,36	5,64	4,55	4,62	6 708 192
Août 2011	4,80	4,89	3,00	3,70	23 230 401
Septembre 2011	3,74	3,82	2,33	2,75	19 536 366
Octobre 2011	2,65	3,25	2,32	2,90	18 432 275
Novembre 2011	2,75	2,98	1,85	2,41	18 619 490
Décembre 2011	2,48	2,55	1,99	2,34	18 406 935
Janvier 2012	2,34	3,04	2,32	2,82	15 148 756
Février 2012	2,82	3,08	2,42	2,51	21 320 570
Mars 2012	2,51	2,79	2,40	2,49	13 338 821
Avril 2012	2,49	2,54	2,02	2,24	9 780 549
Mai 2012	2,28	2,34	1,89	1,91	7 912 783
Juin 2012	1,93	1,96	1,65	1,90	6 279 977
Juillet 2012	1,92	2,06	1,61	1,76	5 102 350
Août 2012	1,76	2,55	1,69	2,40	8 965 717
Septembre 2012	2,40	2,77	2,30	2,46	5 593 016
Octobre 2012	2,45	2,55	2,08	2,18	3 921 145
Novembre 2012	2,19	2,27	2,01	2,07	2 649 906

● 4.6 Informations sociales et environnementales

Pour la seconde fois, le groupe Derichebourg publie des informations sociales et environnementales sur le périmètre groupe couvrant la quasi-totalité du chiffre d'affaires. Les exceptions éventuelles sont présentées indicateur par indicateur. Les sociétés consolidées par intégration globale et intégration proportionnelle sont couvertes par le présent rapport.

En dépit de tout le soin apporté à la collecte d'informations issues de sources très diverses et difficilement contrôlables, le groupe ne peut, compte tenu de la multiplicité de législations applicables et de la dispersion des sites, assurer que toutes les informations fournies sont exactes. Ces informations n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen par un tiers.

Le groupe a préparé ces informations avec un objectif de sincérité.

4.6.1 Informations sociales

4.6.1.1 Structure des effectifs

Au 30 septembre 2012, les effectifs du groupe sont de 42 973 personnes, en hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

4.6.1.1.1 Répartition par pays et par activité

La répartition par activité et par pays est la suivante :

Effectif	2012					2011
	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding	Total	Total
France	3 274	217	16 728	113	20 332	19 459
Royaume-Uni	0	6 181	0	0	6 181	7 484
Irlande	0	573	0	0	573	877
Autres pays européens	1 307	1 187	4 181	1	6 676	6 682
Europe	4 581	8 158	20 909	114	33 762	34 502
États-Unis	154	4 588	0	0	4 742	4 441
Canada	0	2 982	0	0	2 982	1 791
Autres pays américains	65	1 422	0	0	1 487	1 398
Amérique	219	8 992	0	0	9 211	7 630
Total	4 800	17 150	20 909	114	42 973	42 132

À cet effectif salarié s'ajoute un effectif intérimaire de 1 476 personnes portant l'effectif total du Groupe à 44 449 personnes.

4.6.1.1.2 Effectif par sexe et par tranche d'âge

Effectif	2012					2011
	< 25	26-45	46-54	55 et +	Total	Total
Managers	71	1 081	525	295	1 973	1 569
Hommes	50	750	400	233	1 434	1 154
Femmes	21	331	124	62	539	415
Non-Managers	5 310	18 197	11 209	6 285	41 000	40 563
Hommes	3 110	10 253	5 528	3 034	21 925	21 838
Femmes	2 200	7 943	5 681	3 251	19 075	18 725
Total	5 381	19 278	11 734	6 580	42 973	42 132

4.6.1.1.3 Répartition par nature de contrat

Effectif salarié par nature de contrats	2012					2011
	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding	Total	Total
Contrats à durée indéterminée	4 649	13 501	16 730	106	34 986	34 322
Contrats à durée déterminée	118	3 648	4 049	0	7 815	7 709
Contrats en alternance	33	1	131	8	173	101
Total effectif	4 800	17 150	20 909	114	42 973	42 132

4.6.1.2 Politique de l'emploi

Il convient de signaler que les activités Collecte d'ordures ménagères (services à l'environnement), Propreté, et Servisair, sont sujettes tant en France qu'à l'étranger à des réglementations qui peuvent prévoir, avec des modalités spécifiques précises, le transfert au successeur des effectifs affectés à des contrats.

4.6.1.2.1 Embauches par type de contrat

Effectif	2012					2011
	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding	Total	Total
Contrats à durée indéterminée	633	3 317	4 385	15	8 351	7 012
Contrats à durée déterminée	169	3 048	26 482	13	29 713	26 568
Contrats en alternance	15	74	1 723	2	1 814	2 716
Total effectif	817	6 440	32 590	30	39 878	36 296

4.6.1.2.2 Motifs de départ par nature et par métier

Effectif	2012					2011
	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding	Total	Total
Fin normale de contrat ⁽¹⁾	33	1 071	23 689	4	24 797	25 083
Démission	200	2 898	1 606	2	4 706	3 633
Licenciement économique	13	778	93	0	884	679
Autres licenciements	89	1 341	927	5	2 363	1 392
Autres motifs	297	1 039	3 706	22	5 064	5 109
Total	631	7 128	30 020	33	37 812	35 895

(1) Fin de CDD, de contrats en alternance, départs à la retraite.

4.6.1.2.3 Rémunérations et charges sociales

En milliers d'euros	2012					2011
	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Total	Total
Salaire moyen annuel global	15,9	22,9	19,6	5,7	18,1	16,5
Salaire moyen annuel hommes	22,3	27,0	19,0	6,3	22,2	19,2
Salaire moyen annuel femmes	9,7	17,9	20,8	4,6	13,1	12,4
Taux de charges sociales en %	35,8 %	17,0 %	27,6 %	5,9 %	27,5 %	27,7 %

Il convient de relever la spécificité de l'activité Propreté au sein du périmètre France. En effet, l'importance de cette activité en termes d'effectif est telle qu'elle a tendance à dissimuler la diversité des réalités propres aux autres secteurs d'activité.

Ainsi, le rapport de situation comparée Hommes/Femmes de l'année 2010 de cette activité mettait en exergue le fait que sur un effectif de l'ordre de 12 000 personnes, 76 % travaillaient à temps partiel. Les femmes totalisaient près de 75 % de l'effectif, pour l'essentiel à temps partiel et sur les emplois les moins qualifiés.

Au 30 septembre 2012, les femmes occupées à temps partiel au sein de l'activité propreté représentent ainsi près de 38 % de l'effectif total français, alors que le taux d'emploi des femmes âgées de 15 à 64 ans en France se situe à hauteur de 29,8 % (31,4 % dans la zone UE27 ; source enquête Eurostat juin 2011).

L'impact d'une telle structure des effectifs tend nécessairement à écraser le niveau moyen des rémunérations des femmes sur la France.

Au-delà du caractère structurel de l'organisation à temps partiel de l'activité Propreté, toutes les sociétés françaises se sont positionnées en faveur de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, par la négociation avec leurs partenaires sociaux d'accords ou de plans d'action.

L'axe majeur tend à favoriser l'évolution des mentalités et la remise en cause des stéréotypes, préalable nécessaire au succès d'une telle démarche.

Parmi les actions déployées localement figurent des actions telles que le suivi individualisé permettant de détecter les personnes à potentiel afin de favoriser la promotion professionnelle sur des emplois à temps complet, la meilleure prise en compte des contraintes de la vie personnelle par la programmation des réunions de travail sur des horaires adaptés, la prise en compte lors des entretiens annuels de la thématique de l'articulation entre vie professionnelle et vie privée...

4.6.1.3 Organisation du temps de travail

4.6.1.3.1 Heures travaillées et heures supplémentaires

En milliers d'heures	2012					2011
	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding	Total	Total
Heures totales travaillées effectif permanent sur l'exercice	8 214	22 133	24 060	207	54 614	43 094
Dont heures supplémentaires	507	1 317	294	1	2 120	1 882
Salariés à temps partiel	186	8 901	13 035	5	22 127	17 910

Au 30 septembre 2012, Derichebourg Propreté emploie environ 78 % de son effectif à temps partiel. Le fort taux de recours au temps partiel est lié aux métiers de la propreté, car les prestations de nettoyage sont souvent réalisées en dehors des heures de présence des salariés

des entreprises clientes. Par ailleurs, les salariés de la profession ont souvent plusieurs employeurs. Derichebourg Propreté a pour objectif, dans la limite des possibilités, de permettre à ses salariés d'accroître leur temps de travail en fonction des opportunités du marché.

4.6.1.3.2 Absentéisme par métier

En nombre de journées d'absence	2012					2011
	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires*	Services aux Entreprises	Holding	Total	Total
Maladie non professionnelle	49 117	20 042	337 155	897	407 211	363 352
Accident du travail	25 377	6 204	28 148	19	59 749	65 437
Maladie professionnelle	517	120	44	0	681	16 333
Maternité/paternité	3 465	4 543	36 003	29	44 040	41 977
Autres causes	13 266	1 484	123 909	138	138 798	109 282
Total	91 743	32 393	525 260	1 083	650 478	596 381

* Hors Royaume-Uni.

4.6.1.4 Relations sociales

4.6.1.4.1 Dialogue social par métier

En nombre	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding	Total
Présence de syndicats (nombre)	54	64	60	1	178
Nombre de mandats de représentants du personnel	380	2 684	505	8	3 577
Nombre de réunions des instances représentatives du personnel	502	483	807	14	1 806

4.6.1.4.2 Bilan des accords collectifs par thème et par métier

En nombre	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding	Total
Rémunérations	25	88	24	1	138
Dialogue social	14	22	15	1	52
Aménagement et organisation du travail	7	20	9	1	37
Santé et sécurité	6	20	35	0	61

4.6.1.5 Conditions de santé, d'hygiène et de sécurité

	2012					2011
	Services aux Entreprises	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding	Total	Total
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	60,2	25,8	38,5	0,0	36,5	57,9
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt	3,3	0,5	1,4	0,0	1,3	1,6
Nombre de salariés formés à la sécurité	401	9 132	2 957	30	12 520	12 421

En France, les sociétés du groupe se sont dotées de systèmes de management de la sécurité, en s'appuyant sur l'instance du CHSCT ainsi que sur des commissions de sécurité chargées de déployer les procédures de prévention et de contrôle.

4.6.1.6 Formation

En heures de formation	2012*	2011*
Managers	17 725	15 361
Non-Managers	342 570	297 229
Total	360 295	312 590

* Hors Irlande et États-Unis (Services Aéroportuaires).

Moyenne du nombre d'heures de formation par an	2012	2011
Managers	9,0	9,8
Non-Managers	8,4	7,3
Total	8,4	7,4

Outre une politique active de formation au sein de ses différents métiers, le groupe Derichebourg développe une activité de prestataire de formation au sein de sa filiale Derichebourg Évolution Formation.

Cette école a une spécialisation sur les métiers liés à l'aéronautique, et vise à répondre aux problématiques suivantes :

- des besoins en augmentation constante et des viviers à constituer d'urgence : montée en cadence des donneurs d'ordre ;
- difficulté de maîtriser les planifications des formations = dépendance forte vis-à-vis des organismes de formation externe.

Cette école est située en région toulousaine, proche des principaux donneurs d'ordre, et des ressources nécessaires en formateurs, tant en production (ajusteurs notamment), que pour les formations plus classiques (facteurs humains, sécurité circuit carburant, sécurité, risques chimiques...).

En raison de l'activité fortement industrielle du groupe, et compte tenu des besoins connus dans le domaine aéronautique, deux grands axes de formation sont à développer :

- les formations qualifiantes : type CQFM, Validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- les formations réglementaires : PART 145 et PART 21 (secteur aéronautique), Sûreté, Hygiène, Sécurité, Normes, Législation.

Le Groupe Derichebourg développe une politique de formation basée sur la valorisation des ressources internes par le développement des compétences, la professionnalisation des équipes afin de contribuer à l'évolution des métiers et des techniques associées, l'optimisation de

l'autonomie et la fidélisation des collaborateurs, ainsi que la promotion des métiers auprès des jeunes et le référencement de prestataires de formation impliqués et efficaces.

4.6.1.7 Égalité des chances et diversité

4.6.1.7.1 Part des femmes en situation d'encadrement

En nombre	Managers	Non-Managers	Total
Services à l'Environnement	37	422	460
Services Aéroportuaires	291	5 444	5 735
Services aux Entreprises	184	13 195	13 379
Holding	26	14	40
Total	539	19 075	19 614

Au sein de Derichebourg Propreté, les femmes occupent environ 71 % des emplois, part très supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble de l'économie (de l'ordre de 64,9 % pour les femmes de 20 à 64 ans

(source rapport Eurostat juin 2011), mais cohérente avec le reste de la profession. Le taux de féminisation de l'encadrement du groupe est de l'ordre de 27 % en progression de 1 point par rapport à 2011.

4.6.1.7.2 Collaborateurs en situation de handicap

En nombre	Managers	Non-Managers	Total
Services à l'Environnement	12	87	99
Services Aéroportuaires	0	6	6
Services aux Entreprises	12	534	546
Holding	0	0	0
Total	24	627	651

En 2008, Derichebourg a créé la Mission Handicap, qui déclinaient concrètement un plan d'action ambitieux dont l'objectif est d'engager fortement l'entreprise dans une politique sociale contractuelle en faveur de l'intégration professionnelle des salariés en situation de handicap, notamment en :

- faisant progresser le taux d'emploi des travailleurs handicapés, afin d'atteindre, sur la seule activité Propreté, un objectif supra-légal de 7 % ;
- développant une politique active et volontariste d'intégration des salariés handicapés ;
- développant les mesures favorisant le maintien dans l'emploi et accompagnant le maintien en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle ;
- prenant les dispositions permettant aux travailleurs handicapés de bénéficier de parcours professionnels au même titre que l'ensemble des salariés ;

- renforçant les liens et les prestations confiées au secteur protégé ;
- poursuivant une politique active de formation ;
- améliorant la communication pour contribuer à changer le regard sur le handicap.

La Mission Handicap s'appuie sur 10 correspondants régionaux, tous volontaires, formés à ce sujet, et chargés d'accueillir, d'intégrer et de participer au maintien des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

Forte de l'expérience capitalisée, la Mission Handicap a pris une nouvelle dimension en se constituant en association (ADMH) dont la vocation est d'assister et soutenir les autres filiales du groupe dans la déclinaison des mêmes principes adaptés à chaque activité.

Ainsi, cette démarche a-t-elle été distinguée par l'attribution d'un prix prestigieux décerné conjointement à l'activité Intérim Aéronautique et centre de formation aux métiers de l'aéronautique, pour la démarche de recrutement, formation et intégration auprès du client Eurocopter de personnes en situation de handicap.

4.6.1.7.3 Emploi des seniors

Le tableau ci-dessous détaille les collaborateurs âgés de plus de 55 ans :

En nombre	Managers	Non-Managers	Total
Services à l'Environnement	43	637	680
Services Aéroportuaires	178	2 167	2 346
Services aux Entreprises	56	3 479	3 535
Holding	18	1	19
Total	295	6 285	6 580

De nombreux accords et plans d'action ont été conclus au sein des sociétés du périmètre France afin d'accroître le taux d'emploi des seniors notamment par le déploiement d'entretiens de seconde partie de carrière (dès 45 ans), un accès favorisé à la formation destiné à poursuivre le développement des compétences professionnelles tout au long de la carrière et développer l'employabilité des collaborateurs du groupe.

En outre, le groupe poursuit sa démarche de cartographie des compétences afin de permettre la meilleure prise en compte des potentialités de chacun et favoriser ainsi le développement de parcours professionnels transverses, en renforçant l'adéquation des compétences au poste de travail à travers la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Le Groupe Derichebourg entend rappeler son engagement de prise en compte et de valorisation de la diversité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre des engagements sociétaux dont il assure la promotion au sein de ses activités par l'adoption de chartes déclinant auprès de ses collaborateurs et/ou clients ses valeurs.

Ainsi, le groupe Derichebourg réaffirme son respect des principes défendus par l'organisation internationale du travail et en particulier l'abolition du travail des enfants et l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.

Le Groupe Derichebourg s'engage à respecter la réglementation sociale ainsi que toute réglementation spécifique à ses activités et en particulier à :

- ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel et promouvoir l'égalité de traitement professionnel. La création de l'Association Derichebourg Mission Handicap (ADMH) ainsi que de la Société d'insertion Lien Environnement participe de cette volonté ;
- lutter contre la corruption et exigence d'intégrité ;
- ne recourir à aucune coercition mentale ou physique ;
- respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité ;
- reconnaître le droit d'expression des collaborateurs ;
- assurer une pratique du dialogue social respectueuse des organisations syndicales.

Le groupe Derichebourg a mis en place une démarche de prévention des risques axée sur la sécurité du travail, qui constitue une préoccupation majeure dans l'exercice de ses activités, en s'attachant à réduire les accidents du travail dans le cadre d'un système management de la sécurité.

4.6.2 Informations environnementales

Le périmètre de chiffre d'affaires couvert par ces informations représente 99 % du groupe.

4.6.2.1 Politique générale en matière environnementale

De par la nature de son activité Services à l'Environnement, le recyclage de métaux, le groupe Derichebourg contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète (minerai de fer, cuivre, bauxite...). Le recyclage des métaux économise une quantité considérable d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux (jusqu'à 95 % pour l'aluminium). À ce titre, le groupe contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans son activité, la division Services à l'Environnement met en œuvre un certain nombre de moyens industriels (broyeurs, cisailles, camions...) qui consomment de l'énergie, de l'eau, des matières premières. Le groupe est attentif aux conséquences environnementales de son activité. Depuis près de 10 ans, chaque filiale régionale est dotée d'un Correspondant Environnement, qui est en lien avec les autorités compétentes (DREAL...) afin de :

- vérifier que l'activité du groupe s'exerce en conformité avec les lois et règlements en vigueur (autorisations d'exploitations), car une activité de recyclage mal maîtrisée pourrait être génératrice de pollution ;
- former et informer leurs collègues sur les bonnes pratiques.

De même, comme expliqué en 4.3.1.2, l'activité s'exerce sur des terrains ayant souvent un passé industriel, dont l'historique n'est pas toujours disponible.

Les deux autres activités du Groupe, Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires sont des d'activités de prestations de services, dans lesquelles, l'impact environnemental est a priori moindre.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de collaborateurs formés aux bonnes pratiques en matière environnementale.

En nombre	Nombre de collaborateurs formés et sensibilisés aux bonnes pratiques environnementales	
	2012	2011
Services à l'Environnement	472	243
Services Aéroportuaires	0	0
Services aux Entreprises	0	0
Holding	0	0
Total	472	243

4.6.2.2 Prévention des risques environnementaux et pollutions, provisions pour risques environnementaux.

Les provisions pour risques environnementaux évoluent comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Services à l'Environnement	6,1	6,5
Services Aéroportuaires	0,0	0,0
Services aux Entreprises	0,0	0,0
Holding	2,8	2,8
Total	8,9	9,2

Le paragraphe 4.3.1.2 contient des explications complémentaires.

4.6.2.3 Pollution et gestion des déchets

Dans son activité Services à l'Environnement, le groupe, conformément à sa politique constante d'éviter toute pollution des sols, a pour objectif d'équiper tous ses sites des aménagements nécessaires en installant progressivement des dallages béton sur les terrains qui n'en étaient pas équipés, d'installer des installations de récupération et de traitement des eaux de ruissellement. Il considère que ces mesures sont à même de limiter la pollution des sols.

4.6.2.3.1 Investissements en faveur de l'environnement

Les tableaux suivants récapitulent les investissements et les dépenses en faveur de l'environnement, réalisées pour la presque totalité dans l'activité Services à l'Environnement.

En millions d'euros	2012	2011
Protection des sols	5,6	2,9
Gestion des déchets	8,3	8,3
Traitement des eaux usées et eaux de pluies	0,2	0,4
Prévention des incendies	0,1	0,6
Réduction du bruit	1,3	1,1
Radioprotection	0,2	0,0
Création d'espaces verts	0,0	0,0
Protection de l'air	0,5	0,2
Total	16,2	13,7

La protection des sols s'est traduite par des travaux de réfection et d'aménagement de nouvelles aires bétonnées sur nos centres de valorisation.

La **gestion des déchets** reflète des investissements importants dédiés au traitement des résidus de broyage lourds et légers.

Le **traitement des eaux usées et eaux de pluie** a porté notamment sur l'amélioration des dispositifs d'un site.

La **prévention des incendies** a concerné 3 sites.

La **réduction du bruit** s'est traduite notamment par la réalisation de murs acoustiques sur un site.

La **radioprotection** a concerné le remplacement de 5 portiques de détection de radioactivité.

La **mise en place d'espaces verts** concourt à l'amélioration des paysages en zone industrielle.

La **protection de l'air** a porté principalement sur l'amélioration des dispositifs de la raffinerie d'aluminium (95 % des dépenses dans ce domaine).

4.6.2.3.2 Dépenses en faveur de l'environnement

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses réalisées en faveur de l'environnement :

En millions d'euros	2012	2011
Analyse des déchets générés ou valorisés	0,8	0,1
Analyse des rejets dans l'environnement	0,6	0,3
Entretien et maintenance des installations protégeant l'environnement	0,6	0,6
Autres dépenses environnementales	1,0	0,6
Total	3,0	1,6

Les analyses des déchets concernent principalement les résidus de broyage et l'analyse des produits entrants et sortants.

L'**analyse des rejets dans l'environnement** porte essentiellement sur les analyses des eaux renvoyées dans le milieu naturel après traitement ainsi que certaines analyses d'air et de sol.

L'**entretien et la maintenance des installations protégeant l'environnement** concernent principalement la vidange des déboueurs-déshuileurs, le nettoyage des filtres des rejets gazeux, le contrôle des portiques de détection de la radioactivité et l'entretien des extincteurs.

Les autres dépenses environnementales concernent par exemple des études d'impact, des études acoustiques ou l'entretien d'espaces verts.

L'augmentation significative de ces dépenses traduit l'attention accrue portée par l'administration pour le suivi et le contrôle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Ces dépenses ont été réalisées à hauteur de 76 % dans l'activité Services à l'Environnement.

4.6.2.3.3 Gestion des déchets

Dans le processus de recyclage des fractions métalliques par broyage mécanique, certains sous-produits ne sont à ce jour pas recyclés, et constituent des déchets. Il s'agit des résidus de broyage (fluff), qui sont expédiés en centre d'enfouissement technique. Ces tonnages peuvent représenter jusqu'à 20 % du poids d'un VHU. Le groupe s'efforce de rechercher, avec des partenaires, des solutions techniques visant à valoriser sous forme calorifique ces résidus, et plus récemment, à leur faire subir des opérations de tri successif destinées à les regrouper en familles homogènes (plastiques, fibres, verre, résidus métalliques ultimes) valorisables séparément.

Le tableau ci-dessous détaille la production de stériles et leur destination :

En milliers de tonnes	2012	2011
Volume de stériles produits	464,9	446,1
Part de stériles mis en décharge	464,5	457,0

4.6.2.4 Utilisation durable des ressources

Le tableau ci-dessous détaille les principales consommations du groupe.

4.6.2.4.1 Consommation d'eau

En milliers de mètres cubes	2012	2011
Services à l'Environnement	253,8	201,7
Services Aéroportuaires	74,7	34,6
Services aux Entreprises	8,0	13,2
Holding	1,5	1,1
Total	338,0	250,5

4.6.2.4.2 Consommations d'autres fluides

	Consommation fuel et carburant (en millions de litres)		Consommation huile - lubrifiants (en milliers de litres)		Consommation de gaz (en millions de mètres cubes)		Consommation de glycol (en millions de litres)	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Services à l'Environnement	25,4	25,5	826,2	861,9	6,7	5,6	0,0	
Services Aéroportuaires	19,6	24,0	65,8	141,3	3,1	6,8	16,6	17,8
Services aux Entreprises	1,8	2,4	0,8	0,3	0,8	0,1	0,0	
Holding	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total	46,9	52,1	892,8	1 003,5	10,7	12,4	16,6	17,8

La consommation de fuel et carburant concerne essentiellement :

- dans l'activité Services à l'Environnement les engins de chantier et les camions pour les transports amont (collecte des produits en fin de vie) et aval (livraison des matières premières secondaires) ;
- chez Servisair, le matériel de piste.

La consommation d'huile et lubrifiant se rapporte aux engins et équipements de chantiers (notamment les presses et cisailles hydrauliques).

La consommation de gaz concerne principalement :

- dans l'activité Services à l'Environnement, l'activité d'affinage d'aluminium et l'utilisation de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) par POLYURBAINE, l'augmentation s'explique la prise en compte de cette filiale. Une conversion indicative en GWh est présentée sur la base de 10,35 kWh/m³. Les facteurs de conversion en fonction des différents types de gaz seront approfondis à l'occasion de la publication des données sur le prochain exercice ;
- chez Servisair, la consommation de gaz concerne les cars à fourches de l'activité Cargo.

La consommation de glycol concerne l'activité de dégivrage avions chez Servisair, principalement au Royaume-Uni et en Irlande, au Canada, aux USA.

La consommation d'eau concerne principalement :

- les activités de tri post-broyage, les travaux de bétons de certains sites, le nettoyage des engins de chantier et l'alimentation des réserves anti-incendie dans l'activité Services à l'Environnement ;
- le lavage avions et le dégivrage avions chez Servisair.

4.6.2.4.3 Consommation d'énergie électrique

	Consommation d'électricité (en GWh)	
	2012	2011
Services à l'Environnement	119,3	123,8
Services Aéroportuaires	20,5	13,4
Services aux Entreprises	4,2	3,1
Holding	0,6	0,6
Total	144,6	140,8

La consommation d'électricité est significative pour le broyage, le cisailage et le fonctionnement de l'affinerie d'aluminium. Elle augmente, en lien avec la progression de l'activité.

4.6.2.4.4 Consommation de matières premières

1 637 tonnes de matières premières ont été consommées via l'achat de silicium pour la production d'aluminium et de matières spécifiques permettant de maintenir des densités appropriées pour la séparation de métaux non ferreux dans les unités de tri post-broyage.

4.6.2.5 Certifications et agréments

L'activité de DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT maintient son engagement dans une démarche de certification de ses sites logistiques et industriels dédiés au recyclage. À la fin de l'exercice 2011/2012 la situation était la suivante :

- ISO 9001 : 123 sites certifiés, 34 en cours ;
- ISO 14000 : 25 sites certifiés, 6 en cours ;
- agréments VHU : 52 sites agréés avec l'ancien cahier des charges, 25 sites agréés avec le nouveau cahier des charges ;
- rubrique 2711 (DEEE) : 47 sites agréés, 25 en cours ;
- formation à la récupération des fluides frigorigènes : 42 sites ;
- certification QUALICERT pour les pneumatiques : 5 sites certifiés.

Le groupe ne dispose pas d'informations chiffrées précises sur les rejets de gaz à effets de serre induits par son activité, ni sur ceux économisés grâce à son activité de recyclage.

4.6.3 Engagements sociétaux et en faveur du développement durable

Parmi les engagements sociétaux du groupe, il convient de citer :

- la charge de travail générée au profit des associations d'insertion, dans le cadre des contrats de prestations relatifs aux DEEE, ainsi que sur certains contrats de collecte d'ordures ménagères ;
- l'engagement en faveur du handicap, détaillé en 4.6.1.7.2.

Par ailleurs, s'agissant des transports, le groupe privilégie depuis un certain nombre d'années la voie d'eau : maritime ou fluviale, qui présentent le meilleur coût et contribuent à la préservation de l'environnement. Les ouvertures récentes de chantiers se sont faites à proximité de voies d'eau : Houston (New Terminal), Nantes Cheviré...

● 4.7 Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 18 février 2013

Ordre du jour

À titre ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et sur l'exécution de leur mission ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2012 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2012 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Nomination d'administrateur(s)* ;

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Boris DERICHEBOURG ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thomas DERICHEBOURG ;
- Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG AUDIT ;
- Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

À titre extraordinaire

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

* Le Conseil d'administration d'arrêté des comptes du 7 décembre 2012 a autorisé le Président à présenter une résolution complémentaire portant sur la nomination d'un administrateur supplémentaire. La séquence des résolutions sera modifiée en conséquence.

- Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Projet de résolutions

À titre ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2012

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant ressortir un bénéfice net comptable de 156 574 105,89 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Enfin, elle constate qu'aucune des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat respectif au cours dudit exercice.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2012

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe (inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration) et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation des résultats

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2012 d'un montant de 156 574 105,89 euros au compte « Report à nouveau », qui s'élèvera après cette affectation, à la somme de 261 941 244,97 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois précédents exercices :

Exercices	Dividende global	Dividende par action
2008/2009	0 €	0 €
2009/2010	0 €	0 €
2010/2011	15 127 382,70	0,09 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes versés au titre du dernier exercice ont ouvert droit, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, à l'abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Quatrième résolution

Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution

Nomination de la société COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE RECYCLAGE aux fonctions d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer la société COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE RECYCLAGE « C.F.E.R. », société anonyme au capital de 16.649.323,05 euros, dont le siège social est sis 15 rue Messidor, 75012 PARIS et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 339 638 306, en qualité d'administrateur pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Boris DERICHEBOURG

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Boris DERICHEBOURG pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thomas DERICHEBOURG

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Thomas DERICHEBOURG pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG AUDIT

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG AUDIT, dont le siège social est sis à Paris la Défense 1, 1/2 Place des Saisons, 92400 COURBEVOIE et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 344 366 315, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX, dont le siège social est sis à Paris la Défense 1, 1/2 Place des Saisons, 92400 COURBEVOIE et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 377 652 938, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Dixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. Autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

2. Décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être achetées en vue d'assurer :
 - l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action DERICHEBOURG par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers,

- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise,
 - l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
 - l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, de titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la onzième résolution soumise à la présente assemblée.
3. Décide que le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 15 €, hors frais d'acquisition. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 15 € s'élèverait à 252 123 045 € sur le fondement du capital social au 30 septembre 2012.
 4. Décide que le prix d'achat d'actions sera ajusté par le Conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
 5. Décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 10 février 2012 dans sa cinquième résolution.

À titre extraordinaire

Onzième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à la réduction du capital social, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois, par annulation des actions que la Société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la dixième résolution soumise à la présente assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour réaliser ces opérations dans les limites et aux époques qu'il déterminera, en fixer les modalités et conditions, procéder aux imputations nécessaires sur tous postes de réserves, de bénéfices ou de primes, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement prendre toutes décisions et effectuer toutes formalités.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Douzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes établis conformément à la loi, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce :

1. Délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance.
2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 50 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société.
3. Décide en outre que le montant nominal des titres de créances qui pourront être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, à la date de l'émission.
4. Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
5. Constate et décide, en tant que de besoin, que toute émission de bons de souscription d'actions de la Société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.
6. Constate et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
7. Décide, dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit.
8. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec possibilité de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
9. En cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.
10. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Treizième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes établis conformément à la loi, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce :

1. Délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder par voie d'offre au public, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société, ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière. Ces valeurs mobilières pourront notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société, dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange (à titre principal ou subsidiaire) réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales, sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.
2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 50 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ; il est en outre précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la douzième résolution de la présente assemblée.
3. Décide également que le montant nominal total des titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 300 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies à la date de l'émission ; étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des titres des créances qui seront émis en vertu de la douzième résolution de la présente assemblée.
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible qu'à titre réductible, étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non

souscrits feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger.

5. Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne 3/4 au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
6. Prend acte et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
7. Décide, dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit.
8. Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.
9. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et les conditions des émissions (en ce compris la parité d'échange dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange, à titre principal ou subsidiaire, initiée par la Société), fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
10. En cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités

d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

11. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Quatorzième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, sa compétence pour décider, l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans la proportion qu'il appréciera, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont l'incorporation au capital serait admise, sous forme d'attributions gratuites d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant ces deux procédés.
2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 50 millions d'euros, étant précisé que ce montant est fixé de manière autonome et distincte du plafond nominal global de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles de résulter des douzième et treizième résolutions soumises à la présente assemblée générale.
3. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
 - d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre en euros, ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions,
 - de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus,

les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,

- de prendre toutes mesures destinées à protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles, et
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des émissions et, le cas échéant, pour y surseoir, conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que de procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Quinzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés d'un plan d'épargne d'entreprise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la Société.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions et/ou titres donnant accès au capital qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation.
3. Décide que cette délégation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels ces titres pourront donner droit.
4. Fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation.
5. Limite le montant nominal maximum des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce plafond est fixé de manière indépendante. En conséquence, le montant nominal des actions ou titres qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation ne s'impute pas sur le plafond maximal des émissions que le Conseil d'administration est habilité à réaliser en vertu de la délégation visée à la treizième résolution ci-dessus.

6. Décide que le prix des actions à souscrire ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Le Conseil a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations ci-dessus afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription.
7. Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Seizième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra prévues par la loi.

4.8 Résultats financiers des cinq dernières années

En euros	30-09-08	30-09-09	30-09-10	30-09-11	30-09-12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	42 598 971	42 598 971	42 598 971	42 020 508	42 020 508
Nombre d'actions ordinaires existantes	170 395 882	170 395 882	170 395 882	168 082 030	168 082 030
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes	4 503 732	3 621 532	5 066 324	5 115 264	5 742 211
Résultat avant impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	44 824 182	141 638 692	(16 702 986)	(1 603 179)	133 197 860
Impôts sur les bénéfices	(39 914 872)	(4 907 648)	(25 556 335)	(32 507 864)	(21 121 340)
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	44 654 442	(51 349 966)	51 176 605	58 183 588	156 574 106
Résultat distribué	13 631 671	0	0	15 127 383	0
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	0,49	0,86	0,05	0,18	0,92
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,26	(0,30)	0,30	0,35	0,93
Dividende net attribué à chaque action portant jouissance	0,08	0,00	0,00	0,09	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	256 570	991 650	233 960	485 150	326 766
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	103 615	121 523	107 003	155 378	133 489

(1) Calcul effectué avec la totalité des actions existantes.



5.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2012 en normes IFRS	76
5.1.1 Bilan consolidé au 30 septembre 2012	76
5.1.2 Résultat consolidé au 30 septembre 2012	78
5.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés	80
5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés	81
5.1.5 Annexe aux comptes consolidés	82
5.1.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2012	129
5.2 Comptes sociaux au 30 septembre 2012	130
5.2.1 Bilan	130
5.2.2 Compte de résultat	132
5.2.3 Annexe des comptes sociaux	133
5.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 décembre 2012	149
5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	150

● 5.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2012 en normes IFRS

5.1.1 Bilan consolidé au 30 septembre 2012

ACTIF <i>En millions d'euros</i>	Note annexe	30-09-12	30-09-11
Écarts d'acquisition	4.1	478,6	471,1
Immobilisations incorporelles	4.1	5,6	5,4
Immobilisations corporelles	4.2	564,3	530,5
Actifs financiers	4.3	32,3	28,6
Titres de sociétés mises en équivalence	4.4	23,5	21,6
Impôts différés actifs	4.22	52,7	58,8
Autres actifs non courants	4.5	0,2	0,1
Total actifs non courants		1 157,1	1 116,2
Stocks et en-cours	4.6	95,3	88,8
Créances clients	4.7	425,2	570,3
Créances d'impôt	4.7	14,5	14,2
Autres actifs courants	4.7	92,1	77,7
Actifs financiers courants	4.7	17,1	7,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	69,3	82,1
Instruments financiers actifs	4.12	0,2	2,7
Total actifs courants		713,7	843,2
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		3,0	0,0
Total actif		1 873,7	1 959,4

PASSIF <i>En millions d'euros</i>	Note annexe	30-09-12	30-09-11
Capital social	4.9	42,0	42,0
Primes liées au capital		27,6	27,6
Actions propres		(6,6)	(1,4)
Réserves		312,6	210,5
Résultat de l'exercice		46,5	96,3
Capitaux propres groupe		422,1	375,0
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4.10	0,7	1,0
Total capitaux propres		422,8	375,9
Emprunts et dettes financières	4.11	464,9	548,8
Provision retraite et avantages similaires	4.13	38,8	39,2
Autres provisions	4.13	29,0	29,3
Impôts différés	4.22	30,6	36,1
Autres passifs long terme	4.16	2,5	0,5
Total passifs non courants		565,8	654,0
Dettes court terme et découverts bancaires	4.11	246,8	282,4
Provisions	4.14	9,2	14,2
Fournisseurs	4.15	335,9	362,8
Dettes d'impôts		15,6	22,9
Autres passifs courants	4.15	256,1	232,6
Instruments financiers passifs	4.12	16,1	13,0
Total passifs courants		879,6	928,0
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		5,6	1,4
Total passif		1 873,7	1 959,4

5.1.2 Résultat consolidé au 30 septembre 2012

En millions d'euros	Notes annexe	2012	2011 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	4.17	3 522,2	3 700,5
Autres produits de l'activité		1,8	5,8
Achats consommés		(1 750,0)	(1 883,4)
Charges externes		(446,2)	(478,2)
Charges de personnel	4.28	(1 074,2)	(1 024,4)
Impôts et taxes		(46,6)	(45,3)
Dotations aux amortissements		(97,7)	(97,6)
Dotations aux provisions	4.18	(8,0)	(14,0)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		0,8	(1,5)
Autres charges d'exploitation	4.19	(6,9)	(12,8)
Autres produits d'exploitation	4.19	23,9	26,6
Résultat opérationnel courant		119,1	175,8
Autres charges opérationnelles	4.20	(15,9)	(5,9)
Autres produits opérationnels	4.20	0,0	0,3
Résultat sur cessions de participations consolidées		(0,6)	0,0
Résultat opérationnel		102,6	170,3
Frais financiers nets	4.21	(37,6)	(37,3)
Juste valeur des instruments			5,2
Gains et pertes de change et autres	4.21	(4,1)	(3,2)
Résultat avant impôts		60,9	135,0
Impôts sur les bénéfices	4.22	(15,5)	(41,4)
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	4.4	4,7	5,6
Résultat net		50,1	99,1
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	4.23	(3,7)	(2,7)
Résultat net de l'ensemble consolidé		46,4	96,4
Revenant :			
• aux actionnaires de la société		46,5	96,3
• aux intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,1)	0,1
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société (en € par action)	4.24		
• de base		0,30	0,59
• dilué		0,30	0,58
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société après résultat des activités arrêtées ou cédées (en € par action)			
• de base		0,28	0,57
• dilué		0,28	0,57

(1) Montants modifiés suite à l'abandon de l'activité maintenance aéronautique.

État du résultat global consolidé

<i>En millions d'euros</i>	2012	2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	46,4	96,4
Couverture des flux futurs	(3,3)	(1,4)
Impôts sur autres éléments du résultat global	0,9	0,4
Écarts de conversion	16,0	(0,7)
Résultat de déconsolidation des sociétés antérieurement déconsolidées	7,3	0,0
Résultat global de la période	67,3	94,7
Dont		
• part revenant aux actionnaires de la société	67,4	94,6
• part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(0,1)	0,1

5.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Notes annexe	2012	2011
Résultat net consolidé		46,4	96,4
Ajustements pour :			
Élimination du résultat des sociétés mises en équivalence		(4,7)	(5,6)
Amortissements et provisions		88,7	102,8
Profits et pertes de juste valeur		1,7	(17,7)
Élimination des résultats de cession		4,6	3,3
Élimination des produits de dividendes		(0,0)	(0,1)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		0,0	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		136,7	179,1
Coût de l'endettement financier net		38,2	38,1
Charge d'impôt		15,5	41,4
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		190,4	258,6
Variation du BFR lié à l'activité ⁽¹⁾		121,3	8,2
Impôts versés		(21,2)	(24,3)
Flux net de trésorerie génère par l'activité		290,5	242,5
Acquisition de titres consolidés net de la trésorerie		(4,2)	(8,4)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(79,0)	(87,6)
Acquisition d'actifs financiers		(1,3)	(1,0)
Variation des prêts et avances consentis		(5,0)	17,5
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		8,8	3,2
Cession d'actifs financiers		0,0	0,0
Dividendes reçus		2,9	3,1
Flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissements		(77,8)	(73,2)
Émission d'emprunts		14,9	100,1
Remboursement d'emprunts		(119,6)	(215,0)
Intérêts financiers nets versés		(38,2)	(32,2)
Dividendes versés aux actionnaires du groupe		(15,1)	
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,1)	(0,1)
Actions propres		(5,2)	(10,6)
Factor ⁽¹⁾		(86,8)	(15,0)
Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement		(250,2)	(172,8)
Activités destinées à être cédées ou abandonnées		0,0	1,7
Incidence de la variation des taux de change		4,1	0,5
Variation de la trésorerie		(33,4)	(1,3)
Trésorerie d'ouverture	4.8	37,4	38,7
Trésorerie de clôture	4.8	4,1	37,4
Variation de la trésorerie		(33,4)	(1,3)

(1) Impact lié à la déconsolidation des créances de 134 M€.

5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Situation au 30 septembre 2010	42,6	39,7	(3,5)	153,8	(3,1)	61,4	290,9	1,0	291,9
Affectation du résultat				61,4		(61,4)	0,0		0,0
Dividendes versés							0,0		0,0
Actions propres	(0,6)	(12,1)	2,1				(10,6)		(10,6)
Résultat de l'exercice (part du groupe)						96,3	96,3	0,1	96,4
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(1,0)	(0,7)		(1,8)		(1,8)
Autres variations				0,1			0,1	(0,1)	0,0
Situation au 30 septembre 2011	42,0	27,6	(1,4)	214,3	(3,9)	96,3	375,0	1,0	375,9
Affectation du résultat				96,3		(96,3)	0,0		0,0
Dividendes versés				(15,1)			(15,1)	(0,1)	(15,2)
Actions propres			(5,2)				(5,2)		(5,2)
Résultat de l'exercice (part du groupe)						46,5	46,5	(0,1)	46,4
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				4,8	16,0		20,9		20,9
Autres variations							0,0	(0,1)	(0,1)
Situation au 30 septembre 2012	42,0	27,6	(6,6)	300,4	12,2	46,5	422,1	0,7	422,8

État des produits et charges comptabilisés sur la période

<i>En millions d'euros</i>	2012	2011
Écarts de conversion	16,0	(0,7)
Couverture de flux de trésorerie		
• profit (perte) porté(e) en capitaux propres	(3,3)	(1,4)
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	0,9	0,4
Résultat de déconsolidation des sociétés antérieurement déconsolidées	7,3	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	20,9	(1,8)
Résultat de la période	46,4	96,4
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	67,3	94,7
Dont		
• part revenant aux actionnaires de la société	67,4	94,6
• part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(0,1)	0,1

5.1.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire

1. Présentation du Groupe	83
1.1 Identification de l'émetteur	83
1.2 Faits significatifs de l'exercice	83
1.3 Événements postérieurs à l'exercice	83
2. Principes, règles et méthodes comptables	83
2.1 Principes généraux	83
2.2 Principes comptables	84
2.3 Règles et méthodes d'évaluation	85
3. Évolution du périmètre de consolidation	90
3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation	90
3.2 Sorties du périmètre de consolidation	90
3.3 Restructuration interne	90
3.4 Variation du pourcentage de contrôle	90
3.5 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées	90
4. Notes annexes	91
4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	91
4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	93
4.3 Actifs financiers	94
4.4 Titres mis en équivalence	96
4.5 Autres actifs non courants	97
4.6 Stocks et en-cours	97
4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants	98
4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	98
4.9 Capitaux propres consolidés	99
4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle	100
4.11 Endettement	101
4.12 Instruments financiers	104
4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel	109
4.14 Provisions courantes	112
4.15 Autres passifs courants	112
4.16 Autres passifs non courants	112
4.17 Informations sectorielles	112
4.18 Dotations aux provisions	115
4.19 Autres produits et charges d'exploitation	115
4.20 Autres produits et charges opérationnels	116
4.21 Frais financiers nets	116
4.22 Impôt sur les résultats	117
4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession	119
4.24 Résultat par action	120
4.25 Engagements	121
4.26 Litiges significatifs	122
4.27 Transactions avec les parties liées	123
4.28 Informations sociales	124
4.29 Rémunération des organes d'administration	125
4.30 Options comptables liées à la première application des IFRS	125
4.31 Périmètre de consolidation	126

I. Présentation du Groupe

I.1 Identification de l'émetteur

DERICHEBOURG est une société anonyme créée et domiciliée en France, 119, avenue du général Michel Bizot 75012 PARIS. DERICHEBOURG est cotée sur le marché Euronext, compartiment B. Les activités du Groupe sont les suivantes :

- activité Services à l'Environnement ;
- activité Services aux Entreprises ;
- activité Services Aéroportuaires ;
- activité Holding.

Derichebourg détient au sein d'une SCI immobilière une grande partie de son immobilier d'exploitation.

Les états financiers consolidés pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Groupe le 7 décembre 2012 et ont été audités par nos Commissaires aux comptes.

Ils reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception des sociétés SCEA du Château Guiteronde, SCI La Futaie,

CFF Recycling Servicios, Derichebourg Recycling Mexico, Mattec, Plastic Recycling, Reyfra, Société Bourguignonne de Portefeuille, Valren, Safira, Heathrow Cargo Handling, Nice Aircraft Services and Support, Servisair Chile et ECOREC qui clôturent leurs comptes au 31 décembre.

I.2 Faits significatifs de l'exercice

L'activité de l'exercice s'est poursuivie conformément à la stratégie du Groupe.

Le Groupe a mis en place en septembre 2012 un contrat de cession de créances pour un montant de 210 M€ en remplacement du précédent contrat (note 4.11.1.4).

I.3 Événements postérieurs à l'exercice

Le Groupe a poursuivi sa réflexion sur une restructuration stratégique permettant son désendettement, son recentrage et son développement futur. Cette réflexion se concentre aujourd'hui sur l'activité Services Aéroportuaires, dont les actifs concernés correspondent quasi exclusivement à ceux du secteur opérationnel « Services Aéroportuaires » présentés dans la note 4.17 sur l'information sectorielle.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers au 30 septembre 2012 du Groupe Derichebourg sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les données sectorielles présentées au titre de l'exercice précédent sont en accord avec le découpage sectoriel en vigueur depuis la fusion intervenue en 2007 entre CFF Recycling et Penauille Polyservices.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation conformément aux hypothèses présentées à la note 4.11.3 risque de liquidité.

Les états financiers consolidés du Groupe Derichebourg pour l'exercice clos le 30 septembre 2012 sont disponibles sur demande au siège social de la société situé 119, avenue du général Michel Bizot à Paris ou sur le site internet www.derichebourg.com.

2.1.1 Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2011

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du Groupe Derichebourg à compter du 1^{er} octobre 2011 sont les suivantes :

IAS 24 « Parties liées » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

L'amendement à IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

IFRS 7 "Transfert d'actifs financiers" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011.

Les améliorations aux IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Ces normes n'ont pas d'impacts significatifs sur le Groupe.

2.1.2 Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} octobre 2011 :

L'amendement à IAS 1 « présentation des postes des autres éléments du résultat global » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012.

Les amendements à IAS 12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies » applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

La norme IAS 27 révisée « États financiers individuels » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

La norme IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les amendements à IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les amendements à IFRS 7 « Informations à fournir : compensation des actifs financiers et des passifs financiers » et « compensation des actifs financiers et des passifs financiers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les amendements à IFRS 9 « phase 1 : classification et évaluation des actifs financiers » et « phase 1 : option à la juste valeur pour les passifs financiers » applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.

La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

La norme IFRS 11 « Partenariats » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

La norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Leur impact éventuel fera l'objet d'une évaluation en cours d'exercice.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

2.2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la direction à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Le Groupe est amené à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 septembre 2012, la direction a exercé son jugement notamment au regard des éléments suivants :

- action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition (cf. 4.26) ;
- conséquences éventuelles de la cession de l'activité Sûreté (cf. 4.26).

Estimations

Les estimations clés relatives à l'avenir et les autres principales sources d'incertitude à la date de clôture sont présentées ci-dessous :

- l'appréciation de la recouvrabilité des créances clients (cf. Note 4.7. - Créances clients, autres créances et actifs financiers courants), l'exposition au risque de crédit, ainsi que le profil de risque ;
- les provisions pour risques, et pour avantages liés au personnel (cf. Notes 4.13 – Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel et note 4.14 - Provisions courantes) ;
- la charge d'impôts et l'évaluation des montants d'impôts différés actifs (cf. Note 4.22 - Impôt sur les résultats) ;
- la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (cf. Note 4.1 – Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

2.2.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés au bilan séparément des capitaux propres du Groupe.

Lorsque la part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle dans les pertes d'une société du Groupe consolidée par intégration globale est supérieure à leur part dans les capitaux propres, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts ne conférant pas le contrôle sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés minoritaires ont une obligation expresse de combler ces pertes.

2.2.4 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de

conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.2.5 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

2.3 Règles et méthodes d'évaluation

2.3.1 Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour les activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires, le montant des services rendus auprès des clients extérieurs au Groupe, au fur et à mesure où les services sont rendus.

Pour l'activité Services à l'Environnement, le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert des risques et avantages inhérents à la propriété des produits fabriqués, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Il inclut, après élimination des opérations intra-Groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe.

2.3.2 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ».

L'attribution de « stock-options » représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

2.3.3 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des sociétés intégrées selon la méthode proportionnelle, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera ; ou
- si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable.

Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.4 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation tels que les options de souscription et d'achat d'actions.

2.3.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le Groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, durée généralement comprise entre 12 mois et 5 ans selon leur importance. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

2.3.6 Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de la prise de participation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés à l'actif du bilan dans le poste écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition, dans le poste « autres produits et charges opérationnels ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

2.3.7 Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des écarts d'acquisition), un test de valeur est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît ;
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Ces flux de trésorerie futurs estimés sont établis sur une durée de 5 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini. Les UGT définies par le Groupe correspondent aux activités suivantes :

- Services à l'Environnement ;
- Services aux Entreprises ;
- Services Aéroportuaires.

Ces tests de perte de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

2.3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilité du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilité généralement constatées sont les suivantes :

Constructions	10 à 30 ans
Matériel et installation techniques	3 à 10 ans
Matériel aéroportuaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

2.3.9 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en produits différés. Elles sont ramenées en produits sur une base rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

2.3.10 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer en substance au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Ces biens sont présentés à l'actif pour leur prix de revient au moment de l'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilisation, la dette correspondante est inscrite au passif.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats

de location simple, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat pendant toute la durée du contrat.

2.3.11 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers.

2.3.12 Autres actifs financiers non courants

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente (comprenant pour l'essentiel les titres de participations).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés, de par leur nature, comme des actifs disponibles à la vente et sont, dans ce cadre, comptabilisés pour leur juste valeur.

S'agissant de titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût de revient. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dans un compte destiné à cet effet.

En cas d'indication objective de dépréciation, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat. La reprise de cette perte de valeur en résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.3.13 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours et produits finis de l'activité Services à l'Environnement sont valorisés à leur prix de revient, comprenant les coûts des matières ainsi que les coûts de main-d'œuvre et les autres frais directement rattachables à la production.

À chaque clôture, les stocks sont valorisés au plus bas du prix de revient et de valeur nette de réalisation.

2.3.14 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-

recouvrement. Les provisions pour dépréciation sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts à vue et les fonds de caisse, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme. Les valeurs mobilières comprennent les placements de trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles et soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

2.3.16 Titres auto-détenus

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.3.17 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Engagement de retraite

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel retraité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations annuelles. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les écarts actuariels nets cumulés non comptabilisés à la date de clôture précédente qui excèdent le plus haut de 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à cette date (avant déduction des actifs du régime) et 10 % de la juste valeur des actifs du régime à cette date sont étalés de façon linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires du régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en résultat financier.

Workers compensation

Certains programmes sont spécifiques aux activités conduites aux États-Unis, notamment pour couvrir le risque accidents du travail, dont l'obligation d'assurance est à la charge de l'employeur. Des programmes dits *workers compensation* ont été mis en place afin de répondre aux obligations des différentes législations fédérales des États.

2.3.18 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec le personnel. Elles sont évaluées au cas par cas dans les activités Services à l'Environnement et Services Aéroportuaires et, compte tenu du nombre, sur base statistique mais nominative dans la division Services aux Entreprises.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

2.3.18.1 Provisions pour médailles du travail

Dans l'activité Services à l'Environnement une gratification associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après un certain nombre d'années d'activité salariée. Les médailles du travail sont déterminées sur la base d'un calcul actualisé prenant en considération des hypothèses de probabilité de présence dans la société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 2,75 %.

Les gratifications sont octroyées selon le millésime d'exigibilité de la médaille :

• argent	20 ans : 500 €
• vermeil	30 ans : 800 €
• or	35 ans : 1100 €
• grand or	40 ans : 1500 €

2.3.18.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance de retournement.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

2.3.18.3 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

2.3.18.4 Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques liés à l'environnement sont constituées lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des sites d'exploitation, ou lorsqu'un risque pour l'environnement est reconnu imputable à la société et chiffrable. Ces provisions sont évaluées par site à partir d'estimation des coûts de ces travaux.

Activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires

Ces activités ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, elles ne mettent en œuvre aucun processus de production pouvant porter (sauf accident) gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux réserves naturelles (eau, air) ou à la biodiversité.

Activité Services à l'Environnement

Les installations de prestations, production, traitement et de recyclage disposent de toutes les autorisations d'exploitation obligatoires délivrées par les autorités compétentes. Concernant l'activité Services à l'Environnement, le Groupe a mis en place plusieurs indicateurs afin de mesurer l'impact de ses activités sur l'environnement à travers notamment la mesure de la consommation des ressources naturelles.

Il a été opté pour une construction progressive de la communication environnementale en procédant dans un premier temps à la diffusion des indicateurs essentiels sachant que la consommation de matières premières n'est pas significative en raison de la nature même de cette activité, le recyclage. De plus, ce métier qui consiste principalement à collecter, transformer et revaloriser des déchets en matières premières secondaires, concourt par lui-même à la réduction d'effets nocifs sur l'environnement. Il est à ce stade un opérateur significatif dans les réductions constatées en France d'émission des gaz à effet de serre.

Par ailleurs, l'activité recyclage pourrait être source de pollution si elle n'était pas réalisée dans des centres suffisamment dotés des installations nécessaires à la préservation de l'environnement.

Le Groupe s'est constitué par apports d'actifs, par acquisition de sites existants et par la création de nouveaux sites. Un double effort est déployé pour :

- traiter la pollution historique ;
- mettre aux normes les sites existants et a fortiori ceux créés.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire. Il ne dispose toutefois pas de l'historique de tous les sites. L'extension du périmètre des villes peut les conduire à souhaiter disposer des terrains exploités par le Groupe, soit par procédure amiable, soit par voie judiciaire. Le Groupe s'efforce d'obtenir

une compensation à hauteur des coûts générés de déménagement et de réinstallation. Par ailleurs, il négocie les conditions d'arrêt de son exploitation, les villes prétendant notamment obtenir une remise en état des terrains pour un usage d'habitation alors qu'ils relevaient jusque-là d'une zone à usage industriel.

Au cours des dernières années, des efforts d'investissement très importants ont été réalisés sur les centres de valorisation acquis, afin de placer ces installations à un haut niveau de protection de l'environnement. De nombreuses actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau, et protéger les sols. Différentes analyses conduites chaque année mesurent le respect des normes définies par les autorisations d'exploiter obtenues. Conjointement, le Groupe continue ses efforts en vue de revaloriser en matière ou en énergie une proportion croissante de ses résidus de broyage. Soixante dix-sept centres de valorisation ont reçu un agrément « VHU » en vue de l'accueil et du traitement écologique des Véhicules Hors d'Usage. Le suivi et la gestion des questions environnementales de l'activité Services à l'Environnement sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable Environnement.

2.3.19 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent :

- le contrat de crédits syndiqués conclu le 1^{er} juin 2007 et avenants en 2009 et 2010 ;
- le contrat d'affacturage syndiqué sans recours conclu en 2012 ;
- les contrats de location-financement ;
- les autres emprunts.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est constatée de manière actuarielle.

Lorsque les termes d'un contrat d'emprunt sont modifiés, et si les flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif initial des nouveaux termes, incluant les honoraires versés et les frais de négociation, excèdent de plus de 10 % la valeur actualisée des flux prévus au contrat, les frais d'émission et honoraires de négociation sont comptabilisés en charges.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste Dettes financières courantes.

2.3.20 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs (IAS 32-39)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et matières premières), le Groupe utilise des instruments dérivés.

Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». Lorsque les instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- couverture de juste valeur ;

- couverture de flux futurs de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, cours des matières etc.).

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses frais financiers, couvrir le risque de change associé aux emprunts en devises et gérer la répartition de la dette entre dette à taux fixe et dette à taux variable.

Les contrats d'échange « swaps » de taux d'intérêt permettent au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe ou variable. Le Groupe peut être amené à acheter des options sur taux d'intérêts, des caps (plafonds sur taux) ou des floors (plancher sur taux) dans le cadre de sa stratégie de couverture de la dette et des instruments financiers.

Les dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de ses dettes libellées en devises étrangères sont qualifiés de couverture en IAS 39 du fait que :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes, le dérivé étant toujours évalué au bilan pour sa juste valeur :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée par résultat. Cette variation est compensée en résultat par la réévaluation au bilan de l'élément couvert. L'éventuel écart entre deux variations de valeur représente l'inefficacité de la relation de couverture ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts ;
- pour les couvertures d'un investissement net à l'étranger, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » est enregistrée en résultat. Le profit ou la perte sur le dérivé qui a été comptabilisé dans les réserves de conversion doit être comptabilisé en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Le Groupe utilise dans le cadre de son activité négoce de métaux non ferreux, des contrats d'achats et de ventes à terme conclus sur la bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium, nickel). Les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur le LME) sont comptabilisées au résultat.

Instrument financier	Méthode d'évaluation ultérieure	Comptabilisation de la variation de valeur
Titres de participation	Juste valeur	En capitaux propres sauf si la dépréciation constatée a un caractère durable auquel cas constatation en résultat via une dépréciation
Valeurs mobilières de placement	Juste valeur	En résultat
Prêts et créances	Coût amorti	En résultat
Dettes financières	Coût amorti	
Autres passifs	Coût amorti	

2.3.21 Activités destinées à être cédées et abandonnées.

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;

- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées. En particulier, la norme impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans le bilan et que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans le compte de résultat. La norme impose que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans le compte de résultat pour toutes les périodes comparatives.

3. Évolution du périmètre de consolidation

3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

Néant

Pôle Services Aéroportuaires

- Création des sociétés Servisair TCI Ltd et Servisair PLS domiciliées aux îles Turks-et-Caïcos ;
- Création de la société Servisair Holding Canada Inc ;
- Acquisition de la société Handlex au Canada le 22 mai 2012 ;
- Création de la société Servisair Inmobiliaria au Venezuela le 2 juillet 2012.

Pôle Services à l'Environnement

- Acquisition de la société Audermatte par la société PURFER le 13 juillet 2012 ;
- Acquisition de la société TIRFER par la société Derichebourg Environnement le 20 octobre 2011 ;
- Entrée des sociétés Polycéo et Polyséane, filiales de la société Polyurbaine ;
- Entrée dans le périmètre de la société Louit Anciens Établissements Padrones ;
- Création de la société EASO.

Pôle Holding

Néant.

3.2 Sorties du périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

- Liquidation de la société DITIONCREST.

Pôle Services Aéroportuaires

- Liquidation de la société Servisair Rotterdam BV.

Pôle Services à l'Environnement

- Liquidation de la société FARIMET en Italie.

Pôle Holding

Néant.

3.3 Restructuration interne

Pôle Services aux Entreprises

- Fusion de la société Derichebourg Atis GMBH dans la société Servisair Deutschland en date du 28 février 2012. Suite à la fusion, la société Servisair Deutschland a été renommée Derichebourg Atis GMBH ;
- Apport partiel d'actifs se rapportant à l'activité de maintenance, base et ligne de la société Derichebourg Atis Aéronautique à la société Derichebourg Atis Maintenance Services avec effet au 30 septembre 2012.

Pôle Services Aéroportuaires

- Fusion de la société Servisair Holding Corporation dans La société Servisair Holdings Inc en date du 1^{er} octobre 2011 ;
- Fusion de la société Servisair Holdings Inc dans la société Servisair Americas Inc en date du 1^{er} octobre 2011.

Pôle Services à l'Environnement

- Fusion de la société BRUFER dans la société GEORGE en date du 1^{er} octobre 2011 ;
- Fusion de la société Louit anciens Établissements Padrones dans la société AFM Recyclage en date du 1^{er} janvier 2012.

Pôle Holding

Néant.

3.4 Variation du pourcentage de contrôle

Pôle Environnement

- Acquisition de 65 % des parts de la société Lardet le 18 avril 2012 par la société Derichebourg Environnement portant la participation du Groupe dans la société LARDET à 100 %. Cette société mise en équivalence en 2011 est intégrée globalement en 2012.

3.5 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées

Les activités cédées et les activités en cours de cession sont comptabilisées au compte de résultat sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce poste comporte le résultat de l'exercice 2011-2012 des activités arrêtées ou cédées : activité maintenance aéronautique.

4. Notes annexes

4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

En millions d'euros	Valeur au 30-09-11	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-12
Écart d'acquisition	613,5			4,8	0,0	0,9	619,2
Concessions, brevets, licences	8,5	0,4	(0,1)	0,1	0,0	0,0	8,9
Autres immobilisations incorporelles	14,3	0,8	(0,0)		0,0	0,5	15,5
Avances et acomptes versés	0,1				(0,1)		
Total valeurs brutes	636,3	1,2	(0,1)	4,8	0,0	1,4	643,6
Écart d'acquisition	(142,3)			1,7		(0,0)	(140,6)
Concessions, brevets, licences	(7,4)	(0,5)	0,1	(0,1)	(0,0)	(0,0)	(7,9)
Autres immobilisations incorporelles	(10,0)	(0,6)	0,0	(0,0)	(0,0)	(0,3)	(10,9)
Total amortissements	(159,7)	(1,2)	0,1	1,6	(0,0)	(0,3)	(159,4)
Total valeurs nettes	476,6	0,0		6,5	(0,0)	1,1	484,2

4.1.1. Variation des écarts d'acquisition par nature

Le 22 mai 2012, Servisair Holding Canada Inc a acquis 100 % de la société Handlex. Cette société offre ses services au Canada à Air Transat de même qu'à une vingtaine d'autres transporteurs. Après évaluation des actifs, l'écart d'acquisition provisoire s'élève à 4 millions d'euros.

Variation de périmètre par nature

En millions d'euros	30-09-12
AUDERMATTE	0,8
HANDLEX	4,0
TIRFER	0,8
LARDET	0,6
PADRONES	0,2
Total variation de périmètre	6,5

4.1.2 Tests de dépréciation

Des tests d'impairment ont été mis en œuvre au 30 septembre 2012 et n'ont pas mis en évidence la nécessité de constater des pertes de valeur d'écarts d'acquisition.

Les informations relatives aux unités génératrices de trésorerie sur lesquelles des écarts d'acquisition significatifs ont été affectés dans le cadre des tests de valeur sont les suivantes :

Valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés

En millions d'euros	30-09-12	30-09-11
UGT - Services Aéroportuaires	271	266
UGT - Services aux Entreprises	159	159
UGT - Services à l'Environnement	49	46
Total	479	471

La méthode d'évaluation retenue pour déterminer la valeur recouvrable sur ces unités génératrices de trésorerie est la valeur d'utilité. Les données et hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

En millions d'euros	Taux d'actualisation 2011/2012 ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini 2011/2012	Taux d'actualisation 2010/2011 ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini 2010/2011	Méthode de valorisation
UGT-Services à l'Environnement	10,50 %	2,00 %	10,50 %	2,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale
UGT-Services Aéroportuaires	8,50 %	2,00 %	8,50 %	2,00 %	Flux de trésorerie actualisée et valeur terminale
UGT-Services aux Entreprises	8,00 %	2,00 %	8,00 %	2,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale

(1) Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC).

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par secteurs d'activités, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessus, des cash-flows d'exploitation prévisionnels. Ces cash-flows s'entendent après impôts (résultat opérationnel + amortissements – impôts - variation du besoin en fonds de roulement - investissements d'exploitation) et reposent sur un plan d'affaires à 5 ans.

Ces tests de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

Les hypothèses clés auxquelles les tests d'impairment des activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires sont sensibles sont :

- le taux d'actualisation, déterminé sur la base d'une décomposition du Weighted Average Cost of Capital : ce taux est de 10,5 % pour l'activité Services à l'Environnement, 8,50 % pour l'activité Services Aéroportuaires et 8 % pour l'activité Services aux Entreprises ;
- l'EBITDA de l'année explicite terminale. Cet EBITDA a été déterminé sur la base de business plans de la direction ;
- le taux de croissance à long terme des activités. Celui-ci a été estimé à 2 % pour l'ensemble des activités. Il se fonde notamment sur les éléments suivants :
- Services à l'Environnement : demande de recyclage dans les pays développés et croissance dans les pays émergents,

- Services Aéroportuaires : croissance du trafic aérien passager qui double tous les 15 ans et dont une croissance soutenue est escomptée pour les 20 prochaines années (4 à 5 %) selon les études des constructeurs aéronautiques,
- Services aux Entreprises : progression de l'externalisation et développement du recours au travail temporaire. Le plan d'affaires retenu pour l'activité Services aux Entreprises escompte une progression du chiffre d'affaires de l'ordre de 3,5 % par an, portée par les développements déjà constatés du groupe dans l'intérim aéronautique et dans les métiers de la Propreté. Une progression modérée du taux EBITDA/CA est également escomptée sur la période pour atteindre en année terminale un taux de 4 %. Cette progression proviendra principalement des développements commerciaux escomptés, sans modification significative de la structure de l'activité. Le taux d'EBITDA retenu en année terminale est proche de celui d'autres acteurs significatifs du secteur.

La valeur d'entreprise ainsi calculée pour l'UGT Services aux Entreprises est la seule proche de la valeur des actifs comptables affectée à la dite UGT.

Impact sur la valeur d'entreprise

En millions d'euros	Impact sur la valeur d'entreprise d'une variation de				
	Services Aéroportuaires		Services aux Entreprises		
	+ 0,5% sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation	+ 0,5% sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation	+/- 1% sur l'EBITDA (en valeur absolue) de l'année terminale
Impact sur la valeur d'entreprise	(38)	45	(16)	19	+/- 1,6%

En millions d'euros	Impact sur la valeur d'entreprise d'une variation de			
	Services Aéroportuaires		Services aux Entreprises	
	+ 0,5% sur le taux de croissance	- 0,5 % sur le taux de croissance	+ 0,5% sur le taux de croissance	- 0,5 % sur le taux de croissance
Impact sur la valeur d'entreprise	36	(31)	15	(13)

Ces tests de sensibilité n'entraînent pas la comptabilisation d'une perte de valeur des écarts d'acquisition.

4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 30-09-11	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-12
Terrains (crédit-bail inclus)	143,4	1,1	(0,2)	0,3	6,9	0,9	152,5
Constructions (crédit-bail inclus)	213,6	18,3	(1,3)	2,9	2,7	2,3	238,6
Inst. Techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	878,8	57,5	(12,8)	14,8	10,4	21,5	970,2
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	267,6	24,2	(8,7)	3,5	(2,1)	3,0	287,5
Immobilisations corporelles en cours	25,5	14,4	(8,4)		(18,2)	0,3	13,7
Avances et acomptes versés	1,9	3,3	(1,2)		0,0	0,0	4,0
Total valeurs brutes	1 530,8	118,8	(32,5)	21,5	(0,2)	28,0	1 666,4
Terrains (inclus crédit-bail)	(16,9)	(2,1)	0,0	(0,1)	(0,0)	(0,1)	(19,2)
Constructions (inclus crédit-bail)	(93,2)	(12,8)	0,9	(2,2)	(0,5)	(1,0)	(108,9)
Inst. Techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	(673,3)	(60,2)	19,9	(11,8)	(0,9)	(15,5)	(741,9)
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	(216,7)	(21,4)	8,1	(2,9)	3,2	(2,3)	(232,2)
Total amortissements	(1 000,2)	(96,6)	28,8	(17,0)	1,8	(18,9)	(1 102,1)
Total valeur nettes	530,5	22,2	(3,7)	4,5	1,6	9,1	564,3

Immobilisations portées par des contrats de location-financement

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 30-09-11	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-12
Terrains et constructions	16,2	1,2	(0,9)		0,4	0,5	17,3
Matériels et outillages	192,1	31,7	(1,4)		11,3	2,9	236,5
Autres immobilisations corporelles	87,1	8,1			(1,7)	0,1	93,6
Total valeurs brutes	295,4	41,0	(2,3)		10,0	3,4	347,4
Total amortissements	(214,4)	(25,6)	1,9		1,3	(1,7)	(238,6)
Total valeur nettes	80,9	15,4	(0,4)		11,2	1,7	108,8

4.3 Actifs financiers

4.3.1 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-11	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	30-09-12
Titres de participation (note 4.3.2)	9,3	1,3	(0,1)	6,3	(0,0)	(0,0)	16,9
Créances rattachées à des participations (note 4.3.2)	6,3						6,3
Titres immobilisés	0,0						0,0
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières ⁽¹⁾	33,2	1,1	(5,2)	0,0	(0,5)	0,9	29,5
Total valeurs brutes	48,9	2,5	(5,2)	6,3	(0,5)	0,9	52,7
Perte de valeur sur titres (note 4.3.2)	(12,0)	(0,0)	1,0	(1,0)		0,0	(12,0)
Perte de valeur sur créances rattachées à des participations (note 4.3.2)	(6,3)						(6,3)
Perte de valeur sur titres immobilisés	(0,0)						(0,0)
Perte de valeur sur prêts, cautionnements et autres créances	(2,0)	(0,2)					(2,2)
Total amortissements	(20,3)	(0,2)	1,0	(1,0)		0,0	(20,4)
Total valeurs nettes	28,6	2,3	(4,2)	5,3	(0,5)	0,9	32,3
(1) dont :							
Workers compensation	5,4		(3,7)			0,2	1,9
Créance de location-financement sur Central Deicing Facility de Toronto	4,6		(0,9)		(0,1)	0,5	4,1
Créance Rotamfer*	12,8						12,8

* Le Groupe détient une créance d'un montant de 15 M€ liée à un projet d'acquisition qui a été abandonné. Le Groupe a mis en place les actions nécessaires à son recouvrement conformément aux clauses contractuelles (cf. 4.26 – Litiges significatifs). Cette créance a fait l'objet d'une actualisation financière au 30 septembre 2012 sur une durée de 4 ans et à un taux de 4 %. L'impact de cette actualisation est de 2,2 M€.

4.3.2 Titres de participation et créances rattachées à des participations par nature

<i>En millions d'euros</i>	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	
Titres de Participation						
SERVICES A L'ENVIRONNEMENT						
PROSIMETAL	France	50 %	0,2	(0,2)	0,0	En liquidation
SCI LICODIA	France	100 %	0,5		0,5	
FILIALES POLYURBAINE	France	100 %	0,7		0,7	
Autres Sociétés (moins de 0,1 million d'euros)	France		0,5	(0,2)	0,5	
DOHMEN	Belgique	100 %	1,4		1,4	En liquidation
SERVICES AUX ENTREPRISES						
INTERCLEAN	Brésil	25 %	0,2	(0,2)	0,0	
AGYR Luxembourg	France	100 %	0,2	(0,2)	0,0	En liquidation
DERICHEBOURG AQUA	France	100 %	0,4		0,4	
Divers	France		0,2	(0,0)	0,2	
SERVICES AÉROPORTUAIRES						
JARDINE AIR TERMINAL SERVICES LTD	Hong Kong	5 %	0,6		0,6	
GG MEXICO	Mexique	99 %	2,0	(2,0)	0,0	En liquidation
SERVISAIR NORGE	Norvège		6,1	(6,1)	0,0	En liquidation
ACSAIR	France		0,7		0,7	
GLOBEGROUND BRAZIL LTDA	Brésil		3,1	(3,0)	0,1	
Autres Sociétés (moins de 0,1 million d'euros)	France		0,2	(0,1)	0,0	
Total			16,9	(11,9)	4,9	

<i>En millions d'euros</i>	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	
Créances rattachées à des participations						
SERVICES AÉROPORTUAIRES						
GLOBEGROUND BRAZIL LTDA	Brésil		2,0	(2,0)	0,0	
GLOBEGROUND MEXICO	Mexique	99 %	3,3	(3,3)	0,0	
AUTRES			0,9	(0,9)	0,0	
Total			6,2	(6,2)	0,0	

4.4 Titres mis en équivalence

4.4.1 Par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Quote-part de résultat	Quote-part des capitaux propres	
				30-09-12	30-09-11
SERVICES A L'ENVIRONNEMENT					
ALLO CASSE AUTO	France	48 %	0,8	2,6	2,5
APD	États-Unis	50 %	(0,0)	0,1	0,2
CTR49	France	34 %	(0,1)	(0,2)	(0,1)
DAC	France	50 %	0,1	0,4	0,3
DREYFUS	France	43 %	0,5	4,0	3,7
LARDET	France				0,3
ROHR	France	50 %	0,5	2,4	2,1
ROUSSEL	France	34 %	0,0	0,5	0,5
VALVERT TRI	France	35 %	(0,0)	0,1	0,1
SERVICES AÉROPORTUAIRES					
AMAG	Russie	44 %	0,1	3,5	3,1
BUCHAREST INTERNATIONAL CARGO CENTRE - BICC SA	Roumanie	26 %	0,1	1,4	1,4
EMSA AIRPORT SERVICES	Équateur	30 %	0,9	2,2	2,1
FLUGHAFEN GRAZ BODENSERVICES GMBH	Autriche	37 %	0,0	0,1	0,1
LHU LUFT-HAFEN-UMBSCHLAG GMBH	Allemagne	25 %	0,1	0,2	0,2
S.C. GLOBEGROUND ROMANIA SRL	Roumanie	25 %	0,9	2,7	2,5
ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO	Russie	40 %	0,9	3,7	2,8
Total			4,7	23,5	21,6

Titres mis en équivalence

En millions d'euros	Date de clôture des comptes	Actifs	Passifs	Chiffre d'affaires	Résultat net
SERVICES A L'ENVIRONNEMENT					
ALLO CASSE AUTO	30 septembre	11,4	6,5	19,5	1,6
APD	30 septembre	0,4	0,1	3,3	(0,1)
CTR49	31 décembre	1,5	2,0	1,6	(0,2)
DAC	30 septembre	1,5	0,7	1,2	0,1
DREYFUS	31 décembre	14,3	4,5	11,9	1,2
ROHR	30 septembre	6,9	2,0	12,3	0,9
ROUSSEL	30 septembre	2,6	1,0	4,3	0,1
VALVERT TRI	31 décembre	0,5	0,3	1,0	(0,1)
SERVICES AÉROPORTUAIRES					
AMAG	31 décembre	10,2	2,4	23,6	0,2
BUCHAREST INTERNATIONAL CARGO CENTRE - BICC SA	31 décembre	5,7	0,4	1,2	0,5
EMSA AIRPORT SERVICES	31 décembre	16,3	9,1	11,0	2,9
FLUGHAFEN GRAZ BODENSERVICES GMBH	31 décembre	1,0	0,7	1,9	0,0
LUFT-HAFEN-UMSCHLAG GMBH	31 décembre	2,2	1,5	7,6	0,4
S.C. GLOBEGROUND ROMANIA SRL	31 décembre	12,0	1,3	15,8	3,6
ZAO CARGO TERMINALE PULKOVO	31 décembre	13,6	4,5	13,3	2,1

4.4.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-11	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	30-09-12
Titres mis en équivalence	21,6	4,7	(2,9)	(0,3)	0,0	0,4	23,5

4.5 Autres actifs non courants

En millions d'euros	Valeurs brutes au 30-09-12	Provisions	Valeurs nettes au 30-09-12
Avances et acomptes versés	0,1		0,1
Autres créances	4,7	(4,6)	0,1
Total	4,8	(4,6)	0,2

4.5.1 Actifs financiers et autres actifs non courants par échéance (hors titres de participation)

En millions d'euros	30-09-12	Plus de 1 an	Plus de 5 ans
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	27,4	21,8	5,6
Avances et acomptes versés	0,1	0,1	
Autres créances	0,1		0,1
Total	27,5	21,9	5,7

4.6 Stocks et en-cours

4.6.1 Par nature

En millions d'euros	Valeur brute au 30-09-12	Valeur brute au 30-09-11
Matières premières	8,1	4,6
Autres approvisionnements	15,6	14,4
En-cours	0,8	0,7
Produits intermédiaires et finis	1,7	1,0
Stocks de marchandises	71,5	70,1
Total	97,7	90,8

4.6.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	Valeur nette au 30-09-11	Variations	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Provision pour dépréciation	Valeur nette au 30-09-12
Matières premières	4,6	3,1	0,3	0,0	0,1	0,0	8,1
Autres approvisionnements	13,7	1,4		(0,5)	0,3		14,9
En-cours	0,7	0,1		(0,0)	0,0	(0,2)	0,6
Produits intermédiaires et finis	1,0	0,7					1,7
Stocks de marchandises	68,8	0,4	0,4	(0,0)	0,6	(0,1)	70,1
Total	88,8	5,7	0,7	(0,5)	1,1	(0,3)	95,3

4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants

En millions d'euros	30-09-11			30-09-12		
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients	587,5	(17,2)	570,3	444,7	(19,5)	425,2
Créances d'impôt	14,2		14,2	14,5		14,5
Avances et acomptes versés	20,2	(0,0)	20,2	22,9	(0,0)	22,9
Créances diverses	64,9	(22,4)	42,5	60,6	(4,0)	56,7
Charges constatées d'avance	15,0		15,0	12,5		12,5
Autres actifs courants	100,1	(22,4)	77,7	96,1	(4,0)	92,1
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	9,1	(7,8)	1,3	7,8	(7,8)	(0,0)
Prêts, dépôts et cautionnements ⁽²⁾	6,0		6,0	17,1		17,1
Actifs financiers courants	15,1	(7,8)	7,3	24,9	(7,8)	17,1

(1) Créances rattachées à des participations	Pays	% détention	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
SERVICES AÉROPORTUAIRES					
SERVISAIR CARGO	France		7,8	(7,8)	0,0
Total			7,8	(7,8)	0,0

(2) Dont 1 M€ au titre de créance courante de location financement portant sur le matériel de la Central Deicing Facility de Toronto, pour contrepartie dette financière courante et 13,4 M€ de créances courantes portant sur la rétention de 10 % des créances cédées sans recours.

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Par nature

Les disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de soldes débiteurs de banque et de caisse.

En millions d'euros	Valeur Brute au 30-09-12	Provisions	Valeur nette au 30-09-12	Valeur nette au 30-09-11
Valeurs mobilières de placement	1,8	(0,2)	1,6	1,3
Disponibilités	67,6		67,6	80,8
Total	69,4	(0,2)	69,3	82,1

En millions d'euros	30-09-12	30-09-11
Trésorerie active	69,3	82,1
Concours bancaires courants	65,3	44,9
Trésorerie nette	4,0	37,3

Le cash pooling mis en place par le Groupe principalement sur la France permet de centraliser quotidiennement tous les flux de trésorerie des filiales dans une optique de réduction des coûts de financement.

4.9 Capitaux propres consolidés

Au 30 septembre 2012, le capital social se compose de 168 082 030 titres d'une valeur nominale de 0,25 €, soit un montant de 42 020 507,50 €.

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Actions		Droits de vote		BSA @ 6,70 €
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
CFER	85 411 102	50,82 %	162 274 350	66,77 %	
Financière DBG	65 894	0,04 %	65 894	0,03 %	
Salariés	4 192 934	2,49 %	4 192 934	1,73 %	
Auto-détention	2 330 993	1,39 %	0		
Public	76 081 107	45,26 %	76 509 916	31,48 %	
Banques					3 583 616
Total	168 082 030	100,00 %	243 043 094	100,00 %	3 583 616

Dividendes

En millions d'euros	Au titre de l'exercice 2011/2012 ⁽¹⁾	Au titre de l'exercice 2010/2011	Au titre de l'exercice 2009/2010
Dividendes nets en euros	0,0	0,09	0
Distribution nette totale	0,0	15,1	0

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

Le Groupe ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2011-2012.

4.9.1 Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

4.9.1.1 Caractéristiques des Bons de Souscription d'Actions (BSA) issus des Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

Nombre de BSA attachés à chaque Action

À chaque Action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la Société (la « Parité d'Exercice ») (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions.

Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10 « Suspension de l'exercice des BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années

suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la Société.

Allongement de la durée des bons de souscription d'actions

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre les sociétés CFF Recycling, Penauille Polyservices, DJC et JCP Participations, des contacts ont été pris avec les banques créancières de Penauille Polyservices pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de Penauille Polyservices ont souhaité conditionner leur autorisation à ces opérations et à la Fusion en particulier à ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 et à ce que les promesses d'achat des BSA stipulées au protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 soient maintenues. Aux termes de ce protocole, les banques créancières de Penauille Polyservices avaient accepté de consentir un effort financier en incorporant au capital de Penauille Polyservices une partie de leurs créances par souscription d'actions avec bons de souscription d'actions Penauille Polyservices.

Dans ces conditions, il a été prévu (i) de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires de Penauille Polyservices appelée à se prononcer sur le projet de fusion le 18 juillet 2007, une résolution destinée à rallonger la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13 mars 2017 et (ii) de faire assumer par la seule société CFER, actionnaire majoritaire de Derichebourg SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques, et dont une description précise figure dans la note d'opération ayant reçu le visa n° 05-198 de l'Autorité

des Marchés Financiers en date du 31 mars 2005 (à cet égard CFER a accepté que la promesse d'achat exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13 mars 2017 lorsque la durée d'exercice des BSA aura été prolongée et que les promesses d'achat à dates échelonnées soient également reportées de 5 mois pour être désormais ouvertes en décembre 2008, 2009 et 2010).

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la Société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la Parité d'Exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by Euronext Paris, celle-ci aurait normalement dû intervenir le 14 mai 2007 conformément aux termes du protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 (avis *Euronext PAR_20070510_7353_EU*). Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA sur le marché avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé par Penauille Polyservices en accord avec les porteurs de BSA, auprès d'Euronext Paris (avis *Euronext PAR_20070511_7372_EUR*).

4.9.1.2 Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Émission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les « Actions Exercées »),

sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 0,25 € de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par Action Exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux Actions Exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les Actions Exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les Actions Exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris S.A. sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

Stock-options DERICHEBOURG

Il n'existe plus de plan de stock-option en vigueur dans le Groupe.

4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle

En millions d'euros	30-09-12	30-09-11
Intérêts ne conférant pas le contrôle à l'ouverture	1,0	1,0
Mouvements de périmètre de consolidation ⁽¹⁾	(0,1)	(0,0)
Part du résultat des sociétés consolidées revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(0,1)	0,1
Quote-part des dividendes des sociétés consolidées	(0,1)	(0,1)
Incidence des fluctuations de change sur les intérêts ne conférant pas le contrôle	(0,0)	(0,0)
Autres variations	(0,0)	(0,0)
Intérêts ne conférant pas le contrôle à la clôture	0,7	1,0

(1) Mouvements de périmètre	30-09-12	30-09-11
LARDET	0,1	
BOURGUIGNONNE DE PORTEFEUILLE	(0,1)	
Total	(0,1)	

4.11 Endettement

4.11.1 Emprunts et dettes financières

4.11.1.1 Variation de l'endettement financier

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 30-09-11	Augmentation	Diminution	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-12
Emprunts établissements de crédit	488,0	4,4	(0,8)	0,3		(108,5)	383,4
Dettes financières diverses	5,9	4,8	(2,0)	0,0	(0,0)	(1,3)	7,4
Dettes liées aux contrats de location-financement	54,9	48,0	(0,9)	1,3		(29,2)	74,0
Dettes financières non courantes	548,8	57,1	(3,7)	1,7	(0,0)	(139,0)	464,9
Emprunts établissements de crédit	209,8	10,8	(180,5)	0,2		107,3	147,5
Dettes financières diverses	2,5	0,9	(1,5)	0,1		2,4	4,5
Dettes liées aux contrats de location-financement	25,3	1,0	(26,5)	0,5		29,2	29,5
Concours bancaires courants	44,9	19,3		0,1	1,1		65,4
Dettes financières courantes	282,4	32,0	(208,6)	0,9	1,1	138,9	246,8
Total dettes financières	831,2	89,2	(212,3)	2,5	1,1	(0,1)	711,7

4.11.1.2 Échéancier des emprunts et dettes financières non courantes

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 30-09-12	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts établissements de crédit	383,4	382,6	0,8
Dettes financières diverses	7,4	5,0	2,4
Dettes liées aux contrats de location-financement	74,0	65,7	8,3
Dettes financières non courantes	464,9	453,3	11,5

4.11.1.3 Dettes financières par principales devises

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 30-09-12	Euro	Dollar américain	Livre sterling	Dollar canadien
Emprunts établissements de crédit	383,4	376,6	5,3		1,6
Dettes financières diverses	7,4	6,8	0,6		
Dettes liées aux contrats de location-financement	74,0	53,6	7,9	8,4	4,1
Dettes financières non courantes	464,9	437,0	13,8	8,4	5,7
Emprunts établissements de crédit	147,5	138,8	8,1		0,6
Dettes financières diverses	4,5	2,4	1,4		0,7
Dettes liées aux contrats de location-financement	29,5	21,2	3,0	4,2	1,0
Concours bancaires courants	65,4	64,4	1,0		
Dettes financières courantes	246,8	226,7	13,5	4,2	2,4
Total dettes financières	711,7	663,7	27,3	12,6	8,0

4.11.1.4 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Dénomination	Devise	Montant nominal autorisé au 30-09-2012 en M devises	Montant nominal utilisé au 30-09-2012 en M devises	Date d'échéance	Index	Marge au 30-09-2012
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	320,0	320,0	30/06/2014	Euribor	3,50 %
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	150,0	150,0	30/06/2014	Euribor	3,50 %
Factors en syndication ⁽²⁾	EUR	210,0	147,0	31/12/2012	Euribor	1,05 %
Ligne affacturage non confirmée	EUR	22,0	5,7	à vue	Euribor	1,00 %
Ligne affacturage	USD	16,0	0,0	à vue	Libor USD	1,30 %
Emprunts établissements de crédit ⁽³⁾	EUR	8,9	8,9			
Ligne bilatérale confirmée et non confirmée ⁽⁴⁾	EUR	109,0	26,9			

(1) Le Groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue avec les contrats d'affacturage les principales sources de financement du Groupe.

(2) Dont 134 M€ de cession de créances sans recours.

(3) Dont 9 MUSD.

(4) Dont 5 MCAD et 16 MUSD.

Contrat de crédit syndiqué 2007

Il était à l'origine d'un montant de 700 M€ répartis entre un Prêt moyen terme amortissable de 550 M€ et un prêt revolving remboursable in fine de 150 M€.

Concernant le Prêt moyen terme amortissable, 230 M€ ont déjà été remboursés à l'issue des 4 échéances 31 décembre 2008, 2009, 2010 et 2011. La prochaine échéance de remboursement prévue est de 100 M€ en décembre 2012. Quatre avenants ont été signés au titre de ce contrat :

- l'avenant n° 1 signé en juillet 2009 modifie la marge applicable lorsque le ratio de levier seul est supérieur à 3,5 ;
- l'avenant n° 2 signé en juillet 2009 qui i) a autorisé le nantissement complémentaire de 49 % des titres Derichebourg Environnement ii) a de manière temporaire aménagé les ratios de levier et de couverture que le Groupe devait respecter compte tenu de la crise économique iii) a prévu la répartition du produit net de toute cession de titres entre les prêteurs du crédit syndiqué 2007 et du crédit syndiqué 2009 ;
- l'avenant n° 3 signé en 2010, qui autorise des tirages de montant unitaire moindre qu'initialement prévu ou des tirages pour une durée plus courte qu'initialement prévue au titre du Crédit Revolving ;
- l'avenant n° 4, signé en 2010 qui i) a adapté les ratios de levier (dettes financières nettes/Excédent Brut d'Exploitation consolidé) et de couverture aux nouvelles conditions d'activité du Groupe ii) a pris acte qu'il ne serait pas procédé aux cessions d'actifs initialement prévues.

Par ailleurs le Groupe a mis en place des lignes bilatérales avec ses banques, pour un montant de 105 M€.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux EURIBOR ou LIBOR, selon le cas, augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le Contrat de Crédit syndiqué 2007 prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du Groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou de direction générale de Derichebourg constituerait également un cas de défaut.

Par ailleurs, le Contrat de Crédit prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital (à l'exception de certains cas d'augmentation de capital comme notamment celles ayant pour objet de financer une opération de croissance externe ou celles destinées aux salariés du Groupe) ou en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal au produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cession d'actifs à hauteur du produit net de cessions d'actifs.

Clauses restrictives (« covenants »)

Le Contrat de Crédit comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- s'engager dans certaines opérations de croissance externe ;

- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par le contrat ;
- procéder avec certaines exceptions au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le Contrat de Crédit comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du Groupe Derichebourg. De même, le Contrat comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur le Prêt moyen terme amortissable.

Ratios Financiers

Le Contrat de Crédit prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Au 30 septembre 2012, le ratio de levier est de 2,88.

Aux dates arrêtées des comptes, le Groupe doit respecter les ratios suivants :

Date de calcul	Ratio de levier inférieur ou égal à (avenant n° 4 au crédit syndiqué 2007) :
30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date	2,90

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) excédent brut d'exploitation consolidé sur (b) frais financiers nets consolidés, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de couverture supérieur ou égal à (avenant n° 4 au crédit syndiqué 2007) :
30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date	5,00

Au 30 septembre 2012, le ratio de couverture est de 5,76.

Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Le Groupe Derichebourg a conclu un contrat d'affacturage sans recours en syndication, qui concerne les entités françaises et belges des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises.

Les créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès de clients privés situés dans la zone OCDE, bénéficiant d'un agrément de la part d'un assureur-crédit, ou de clients publics français.

Le factor agent délivre préalablement à chaque cession une approbation (stocks de créances pour chaque débiteur qu'il accepte d'acheter sans recours) sur la base des propositions de Derichebourg, les dites propositions ne pouvant excéder le montant des agréments délivrés par les assureurs-crédit pour les débiteurs privés.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'approbation (sans déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours initial).

Les factors sont co-assurés avec le Groupe auprès des 2 assureurs-crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance-crédit leur est délégué.

Pour les créances cédées sans recours, les factors assurent le risque de solvabilité pour la quote-part non couverte par l'assurance-crédit. Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré aux factors.

Le taux de dilution (avoirs, remises) est faible.

Le montant des créances décomptabilisées au titre du contrat s'élève à 134 M€ au 30 septembre 2012.

4.11.2 Position financière nette

En millions d'euros	30-09-2012	30-09-2011
Dettes financières	711,6	831,2
Trésorerie active	69,3	82,1
Créances liées aux contrats de location financement : ⁽¹⁾		
• non courant	4,1	4,6
• courant	1,0	0,9
Créances rétention Factor ⁽²⁾	13,4	
Total endettement net	623,8	743,6

(1) La filiale canadienne du Groupe dans les Services Aéroportuaires est amenée à prendre en location financement des infrastructures dont elle assume la gestion pour le compte de ses clients. Dans la mesure où les risques et avantages liés aux infrastructures sont transférés aux clients, la société comptabilise en contrepartie de la dette relative à la location financière une créance de location financement. Compte tenu de l'identité de la dette et de la créance de location financement, tant en terme d'échéance que de coût, et de l'interdiction de compensation en l'absence d'accord tripartite, la créance de location financement a été présentée en diminution de la dette.

(2) Créances sur le factor de la rétention liée à la cession de créances sans recours.

Risques liés au niveau d'endettement

Le niveau de l'endettement du Groupe pourrait affecter sa capacité à réagir aux évolutions de son environnement économique.

Le Groupe présente au 30 septembre 2012 un endettement net de 623,8 M€. Tous les créanciers concernés ont été admis auprès de 2 assureurs crédit du Groupe.

L'obligation d'affecter une partie de ses flux de trésorerie au service de sa dette réduit les ressources disponibles pour les investissements.

4.1.1.3 Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédits syndiqués de 700 M€ mis en place en 2007. Compte tenu des amortissements déjà pratiqués, le montant résiduel au 30 septembre 2012 est de 470 M€ (320 M€ sur le prêt Refinancement amortissable et 150 M€ sur le prêt Revolving amortissable in fine au 30 juin 2014). La prochaine échéance est un amortissement de 100 M€ au 31 décembre 2012 ;
- un contrat d'affacturage sans recours en syndication signé le 26 septembre 2012, d'une capacité de tirage de 210 M€ (en fonction des créances disponibles). Le contrat stipule que les clients privés doivent faire l'objet d'un agrément de la part d'un assureur-crédit pour tout ou partie de leur montant pour pouvoir être cédés. Compte tenu de la qualité de son portefeuille clients et de sa relation avec les assureurs-crédit, le Groupe estime pouvoir répondre à cette

exigence tout au long de la durée de la ligne de crédit. Par ailleurs, les factors accordent une approbation par client, dont le montant est inférieur ou égal à l'agrément délivré par les assureurs-crédit, et qui sert de plafond pour déterminer le montant des créances pouvant être cédés sans recours et décomptabilisées. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de décomptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles, des agréments délivrés par les assureurs-crédit, et des approbations délivrées par les factors. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le Groupe. Le Groupe a obtenu un accord portant sur la confirmation de cette ligne jusqu'au 31 décembre 2013 selon les modalités décrites plus haut ;

- d'autres capacités de tirage en affacturage pour environ 29 M€ (en fonction des créances disponibles) : créances des entités allemandes, créances libellées en dollars ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2012 est de 107 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 155 M€.

Le tableau ci-dessous reprend les principales échéances de remboursement des emprunts jusqu'en 2017.

Principales Échéances

En millions d'euros	à - 1 an	à + 1 an	à + 2 ans	à + 3 ans	à + 4 ans	Total
Crédit syndiqué	100,0	370,0	0,0	0,0	0,0	470,0
Locations financières	29,5	21,6	17,6	14,6	11,9	95,2
Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾	52,0	8,7	3,9	2,1	3,0	69,6
Total	181,5	400,3	21,5	16,6	14,9	634,8

(1) Dont à moins d'un an 28,3 M€ au titre de l'affacturage.

Le Groupe a obtenu un waiver en mai 2012 de la part des prêteurs, suite au non-respect du ratio de levier au 31 mars 2012.

Cet endettement oblige la société à respecter les covenants bancaires détaillés dans la note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés, et à affecter une partie de ses flux de trésorerie au service de sa dette, réduisant ses ressources disponibles pour les investissements liés à la croissance, et diminue dans une certaine mesure, sa capacité à réagir aux retournements de conjoncture.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, et notamment le remboursement de 100 M€ prévu au 31 décembre 2012 au titre du crédit syndiqué.

La société juge suffisant le montant des lignes de crédit confirmées ou non dont elle dispose pour l'exercice 2012-2013 sur la base de ses prévisions d'activité, ses hypothèses d'investissement et ses prévisions de cession d'actifs.

4.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise certains instruments financiers pour réduire les risques de taux d'intérêts, les risques de change résultant de son activité commerciale ainsi que le risque sur les cours des matières premières.

4.12.1 Valeur de marché des instruments financiers

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers, le Groupe utilise la hiérarchie de juste valeur suivante selon les méthodes de valorisation :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : données autres que des prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : méthodes qui utilisent des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 30 septembre 2012, tous les actifs et les passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur sont classés en Niveau 2.

Au cours de l'exercice 2012, il n'y a pas eu de transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur, ni de transfert vers ou depuis le Niveau 3.

En millions d'euros	30-09-12	30-09-11
Actifs en juste valeur par résultat		
• Instruments dérivés actifs	0,0	1,9
Actifs en juste valeur par capitaux propres		
• Instruments dérivés actifs	0,2	0,8
Prêts et créances		
• Prêts non courants	0,0	0,0
• Dépôts et cautionnements non courants	27,4	31,2
• Autres actifs financiers non courants	0,0	0,0
• Créances clients courantes	425,2	570,3
• Prêts courants	0,0	1,3
• Dépôts et cautionnements courants	17,1	6,0
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	69,3	82,1
Placements détenus jusqu'à l'échéance		
• Aucun		
Actifs disponibles à la vente		
• Titres de participation	4,9	(2,6)
Passifs en juste valeur par résultat		
• Instruments dérivés passifs	0,0	0,2
Passifs en juste valeur par capitaux propres		
• Instruments dérivés passifs	16,0	12,8
Autres passifs		
• Emprunt syndiqué	470,0	550,0
• Autres dettes financières à long terme	94,9	78,8
• Dettes fournisseurs	338,3	363,1
• Autres passifs financiers courants	4,0	2,3
• Crédits à court terme & concours bancaires	142,8	200,1

4.12.2 Valeur de marché des instruments dérivés

En millions d'euros		30-09-12		30-09-11	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés sur risque de taux d'intérêt	Couverture de flux futurs		16,0		12,6
Dérivés sur risque de change	Couverture de flux futurs	0,2	0,1	0,8	0,1
Dérivés sur risque de cours matières premières	Juste valeur	0,0	0,0	1,9	0,2
Montant des dérivés au bilan consolidé		0,2	16,1	2,7	13,0

4.12.3 Risques de taux d'intérêt

En fonction de l'évolution attendue des taux d'intérêts et de la contrainte de couverture inscrite dans le contrat syndiqué, le Groupe détermine des objectifs de répartition entre endettement à taux fixe et endettement à taux variable. Au 30 septembre 2012, 81 % de la dette a été souscrite à taux variable.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition de sa dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

L'endettement financier du Groupe à taux variable est couvert à 74 %. Une variation de 1 % du taux Euribor trois mois aurait un impact maximal d'environ 1,7 M€ sur une année, ce montant devant être comparé à un montant global annuel de frais financiers nets de 37,6 M€.

Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable

En millions d'euros	30-09-12			30-09-11		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers	134,1	512,2	646,3	106,4	679,9	786,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie		65,3	65,3		44,9	44,9
Total dette financière	134,1	577,5	711,6	106,4	724,8	831,2
%	19 %	81 %	100 %	13 %	87 %	100 %

Position financière nette après couverture

En millions d'euros	30-09-12			30-09-11		
	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà	À moins d'un an	de 1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	246,7	453,4	11,5	282,4	541,1	7,7
Actifs financiers	(86,4)	(27,4)		(89,5)	(26,9)	
Position nette avant gestion	160,4	426,0	11,5	193,0	514,1	7,7
Swap	(160,0)	(270,0)			(431,9)	
Position nette après gestion	0,4	156,0	11,5	193,0	82,3	7,7

Instruments dérivés de taux par échéance

En millions d'euros	Taux initial	À moins d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 5 ans	à plus de 5 ans
Swap taux variable -> taux fixe :					
SWAP EUR	1,30 %	30,0			
SWAP EUR	2,36 %		50,0		
SWAP EUR	4,30 %				
SWAP EUR	4,13 %		120,0		
SWAP EUR	1,32 %	30,0			
SWAP EUR	1,49 %	100,0			
CAP EUR	3,00 %		100,0		
Total valeurs nominales EUR		160,0	270,0	0,0	0,0

4.12.4 Risque de change

Taux de change utilisés

En euros	Monnaies étrangères	2012		2011	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Canada	CAD	1,2684	1,3080	1,4105	1,3752
Chili	CLP	607,9009	642,1640	701,5196	663,1711
Danemark	DKK	7,4555	7,4389	7,4417	7,4544
États-Unis	USD	1,2930	1,2983	1,3503	1,3945
Mexique	MXN	16,6086	17,3051	18,5936	16,8948
Pérou	PEN	3,3553	3,4680	3,7371	3,8737
Roumanie	RON	4,5383	4,4105	4,3575	4,2266
Royaume-Uni	GBP	0,7981	0,8235	0,8667	0,8684
Russie	RUB	40,1400	40,3668	43,3500	40,7954
Suède	SEK	8,4498	8,8232	9,2580	9,0594
Trinité & Tobago	TTD	8,0819	8,1160	8,4401	8,8369
Venezuela	VEF	5,5599	5,5834	5,8063	5,9971

De façon générale, les revenus du Groupe sont générés dans la même monnaie que celle des coûts correspondants. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est faible et le montant des opérations commerciales réalisées dans une monnaie autre que la monnaie locale, essentiellement des exportations depuis la France libellées en dollars, sont couvertes généralement par des opérations de ventes à terme. L'évolution de l'euro par rapport au dollar

américain, au dollar canadien et à la livre sterling affecte cependant la traduction en euros du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'activité Services Aéroportuaires et les Services à l'Environnement sont également concernés mais plus faiblement (environ 11 % de leur chiffre d'affaires).

Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme.

<i>En millions de devises</i>	CAD	GBP	USD
Achats à terme	3,8	15,4	9,5
Ventes à terme			10,7

Créances clients, créances d'impôts et autres actifs courants par devise

<i>En millions de devises</i>	Créances au 30-09-12			Créances au 30-09-11		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	22,5	17,7	3 %	14,1	10,0	2 %
CLP	439,3	0,7	0 %	283,8	0,4	0 %
DKK	3,1	0,4	0 %	4,0	0,5	0 %
EUR	390,9	390,9	74 %	508,2	508,2	77 %
GBP	34,8	43,6	8 %	43,1	49,8	8 %
MXN	56,8	3,4	1 %	127,0	6,8	1 %
NOK						
PEN	1,7	0,5	0 %	1,2	0,3	0 %
TTD	13,6	1,7	0 %	11,9	1,4	0 %
USD	90,9	70,3	13 %	111,9	82,8	13 %
VEF	13,6	2,4	0 %	11,1	1,9	0 %
TOTAL		531,7	100 %		662,2	100 %

Dettes fournisseurs, dettes d'impôts et autres passifs courants

<i>En millions de devises</i>	Dettes au 30-09-12			Dettes au 30-09-11		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	25,4	20,0	3 %	16,6	11,8	2 %
CLP	301,9	0,5	0 %	296,3	0,4	0 %
DKK	2,1	0,3	0 %	4,5	0,6	0 %
EUR	486,4	486,4	80 %	468,4	468,4	76 %
GBP	45,7	57,3	9 %	52,6	60,7	10 %
MXN	98,8	5,9	1 %	114,1	6,1	1 %
PEN	0,8	0,2	0 %	0,8	0,2	0 %
TTD	16,4	2,0	0 %	18,0	2,1	0 %
USD	42,9	33,1	5 %	89,4	66,2	11 %
VEF	9,6	1,7	0 %	9,7	1,7	0 %
TOTAL		607,6	100 %		618,3	100 %

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt, avant et après gestion du risque, à une variation raisonnable du taux de change du dollar américain, de la livre sterling et du dollar canadien, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

En millions d'euros		30-09-12		30-09-11	
		Avant gestion	Après gestion	Avant gestion	Après gestion
CAD	+ 5 %	(0,1)	(0,2)	(0,0)	(0,3)
	- 5 %	0,1	0,3	0,0	0,4
GBP	+ 5 %	0,5	(0,4)	0,3	(1,3)
	- 5 %	(0,5)	0,5	(0,4)	1,5
USD	+ 5 %	(2,1)	(2,0)	(1,5)	(1,9)
	- 5 %	2,3	2,3	1,7	2,1
Total	+ 5%	(1,7)	(2,7)	(1,2)	(3,5)
	- 5 %	1,9	3,0	1,3	3,9

4.12.5 Risque de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités de Services à l'Environnement et Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 %). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit.

Les divisions ont toutes les trois mis par ailleurs en place depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Dans l'activité Aéroportuaire, même si la division travaille avec un grand nombre de compagnies aériennes (environ mille), l'activité reste très concentrée puisque les dix premiers clients représentent environ 30 % du total du chiffre d'affaires et que la moitié des volumes est réalisée avec les vingt premiers clients. En conséquence, le crédit d'exploitation représente un risque significatif que le Groupe s'efforce de réduire, d'une part, par un suivi centralisé en amont et, d'autre part, par une gestion active des délais de paiement.

Balance âgée des créances clients (valeurs brutes hors créances douteuses)

En millions d'euros	Encours total 30-09-12	Non échu	< 1 mois	< 4 mois	> 4 mois
SERVICES A L'ENVIRONNEMENT	236,5	190,9	30,0	10,8	4,7
SERVICES AÉROPORTUAIRES	98,8	75,4	9,0	8,6	5,8
SERVICES AUX ENTREPRISES	95,6	62,1	20,3	11,1	2,0
HOLDING	0,8	0,6	0,0	0,0	0,2
Total	431,7	329,0	59,3	30,6	12,8

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le montant des pertes irrécouvrables représente 2 millions d'euros. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis certaines créances âgées de plus de 4 mois.

Cependant sur l'exercice, le Groupe a provisionné des créances douteuses sur des compagnies aériennes américaines mises en faillite, principalement American Airlines pour 3 M€.

4.12.6 Risque matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements de livraison (achat ou vente) de quantités de métaux

ferreux ou non ferreux à terme, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de contrats de vente au fur et à mesure des achats. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (REFINAL), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (INOREC et COFRAMETAL), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et

celui de la vente. Pour limiter ce risque, qui ne peut être cependant complètement annulé, le groupe s'efforce de limiter ses stocks de métaux ferreux et non ferreux.

4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel

4.13.1 Variation des provisions non courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-11	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-12
Provisions pour impôts	0,1							0,1
Provisions pour litiges prud'homaux	3,3	2,0	(1,0)	(0,4)			0,3	4,3
Provisions pour autres litiges	0,7	0,2	(0,0)	(0,4)	0,0		0,6	1,1
Provisions pour litiges URSSAF	0,3						(0,3)	
Provisions pour risque filiale								
Provisions pour médailles du travail	1,9	0,5	(0,1)	(0,1)				2,2
Provisions pour contrôle fiscal								
Provisions pour restructuration	0,0		(0,0)					
Provisions environnementales	9,2	0,1	(0,3)	(0,1)	0,0		0,0	8,9
Autres provisions non courantes	2,1	(0,0)	(0,0)		(0,0)	0,0	(2,1)	0,0
Avantages au personnel USA	11,6	1,1	(3,2)		0,6	0,4	1,8	12,4
Provisions non courantes	29,3	3,8	(4,5)	(1,1)	0,7	0,4	0,3	29,0

4.13.2 Provisions pour engagements envers le personnel

En France, les salariés du Groupe bénéficient des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur selon les conventions collectives en vigueur au sein de chaque filiale.

Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Il existe des plans de pension sponsorisés par le Groupe dans les activités de Services Aéroportuaires au Royaume-Uni.

Les projections de charges et les engagements retenus dans les comptes consolidés ont été déterminés sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

Hypothèses Actuarielles Activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires	Zone Euro 2011-2012	Zone GBP 2011-2012	Zone Euro 2010-2011	Zone GBP 2010-2011
Taux d'actualisation	2,75 % à 3,25 %	2,70 % à 4,65 %	4 % à 4,75 %	5,25 % à 5,4 %
Taux d'inflation	0 à 2 %	2,55 % à 2,70 %	0 à 2 %	3,1 à 3,2 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	2 % à 2,75 %	0 % à 2,70 %	2 % à 2,75 %	3,1 à 3,20 %
Rendement attendu des actifs	NA		NA	
• actions		5,15 %		5,95 %
• immobilisations		5,15 %		5,95 %
• liquidité		0,50 %		0,50 %
• obligations		3,50 %		4,20 %
• hedge funds		5,15 %		
Mortalité	Tables par générations TGH / TGF 05	SAPS 110 % CMI_2011_1 %	Tables par générations TGH / TGF 05	SAPS 110 % CMI_2010_1 %
Taux de rotation	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	65 ans	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	65 ans

Hypothèses Actuarielles	Zone Euro 2011-2012	Zone Euro 2010-2011
Activité Services à l'Environnement		
Taux d'actualisation	2,75 % à 4,50 %	4 % à 4,50 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	2 % à 3,5 %	0 à 3,5 %
Rendement attendu des actifs	NA	NA
Mortalité	Tables par générations TGH / TGF 05	Tables par générations TGH / TGF 05
Taux de rotation	Tables INSEE adaptées au turn over du Groupe	Tables INSEE adaptées au turn over du Groupe
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres départ volontaire à 65 ans pour les cadres	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres départ volontaire à 65 ans pour les cadres

Pour les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises en France, le taux d'actualisation retenu dans la présente évaluation est un taux de 2,75 %.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement.

Dans la zone euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent entre 2,50 % et 2,80 % selon les référentiels (IBOXX, Bloomberg) à la date d'évaluation.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19, et se situe dans le bas de la fourchette, ce qui correspond à une situation prudente.

Elle fait l'objet d'une mesure de l'écart actuariel correspondant.

En millions d'euros	30-09-11	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	30-09-12
Engagement envers le personnel	39,2	2,2	(3,8)	0,0	1,1	0,0	0,0	38,8

Plans Servisair Royaume-Uni :

Tous les 3 ans, il est procédé au calcul des contributions à payer si nécessaire afin d'assurer à un horizon déterminé la couverture des engagements du fonds à l'égard de ses bénéficiaires (retraités). Les résultats de l'évaluation financière du régime sponsorisé par Servisair UK, avec le 5 avril 2010 à date de référence, ont été connus sur l'exercice, et les contributions futures de l'employeur déterminées en accord avec les trustees. Cette contribution augmente de 0,6 M€ par rapport à la précédente.

Au 30 septembre 2012, la valeur actuarielle des engagements de ce régime s'élève à 97 M€ et la juste valeur des actifs financiers de couverture à 75 M€.

Pour les actifs détenus en couverture des plans de Servisair Royaume-Uni, la répartition des actifs est la suivante :

- actions : 50,1 % ;
- obligations d'entreprises : 30,7 % ;
- foncières : 8,9 % ;
- hedge fund : 9,4 % ;
- autres : 0,9 % ;

En millions d'euros	30-09-12	30-09-11	30-09-10
Juste valeur des actifs financiers de couverture			
Valeur en début d'exercice	86,0	86,8	76,7
Rendement attendu des actifs	4,5	4,3	4,0
Gains/(pertes) actuariels	6,5	(6,2)	3,0
Versements complémentaires de l'employeur (contributions)	6,3	6,8	6,1
Versements complémentaires des salariés (contributions)	0,0	0,1	0,1
Prestations payées	(6,2)	(5,3)	(5,7)
Acquisitions/cessions/ réductions/ liquidations	(2,8)	0,0	0,0
Variations de périmètre	0,0	0,0	(1,7)
Variations de change	7,5	(0,7)	4,1
Valeur en fin d'exercice	101,9	86,0	86,8
Valeur actuarielle des engagements			
Valeur en début d'exercice	140,6	148,5	134,0
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,0	2,9	2,7
Charge d'intérêt	7,2	7,4	7,3

En millions d'euros	30-09-12	30-09-11	30-09-10
(Gains)/pertes actuariels	8,8	(16,4)	9,9
Versements des participants	0,0	0,1	0,1
Décassements avec actifs du régime	(6,2)	(5,3)	(5,7)
Acquisitions, cessions, liquidations	(2,8)	0,0	0,0
Coût de services passés	0,0	0,0	(0,4)
Variation de périmètre	0,0	4,5	(5,6)
Variations de change	9,8	(1,0)	6,2
Valeur en fin d'exercice	159,5	140,6	148,5
Profits et (pertes) actuariels cumulés non comptabilisés			
Limites du corridor au 1 ^{er} octobre	14,1	14,9	13,4
Excédent	(4,0)	(14,0)	(9,5)
Profit/(perte) actuariel à comptabiliser	(0,0)	(1,0)	(0,6)
Écarts non comptabilisés au 1 ^{er} octobre	(15,4)	(27,1)	(20,7)
Écart actuariels de l'exercice (obligation)	(8,8)	16,4	(9,9)
Écart actuariels de l'exercice (actifs du régime)	6,5	(6,2)	3,0
Sous-total	(17,7)	(16,9)	(27,7)
Amortissement de la période	0,0	1,0	0,6
Écarts de conversion	(1,2)	0,2	(1,2)
Écarts non reconnus au 30 septembre	(18,8)	(15,4)	(27,1)
Provisions renseignées au bilan			
Valeur actuarielle des engagements	159,5	140,6	148,5
Juste valeur des actifs	(101,9)	(86,0)	(86,7)
Valeur nette des obligations	57,6	54,7	61,8
Gains/(pertes) actuariels non encore reconnus	(18,8)	(15,4)	(27,1)
Coût des services passés - droit à prest non acquis	0,0	0,0	0,0
Sous-total : obligation nette	38,8	39,3	34,7
Montant des obligations financées en situation active nette	0,0	0,0	0,0
Provision au bilan	38,8	39,3	34,7
Composante de la charge annuelle			
Coût des services rendus	2,0	2,9	2,7
Charge d'intérêt	7,2	7,4	7,3
Rendement escompté des actifs	(4,5)	(4,3)	(4,0)
Amortissement des écarts actuariels	0,0	1,0	0,6
Coût des services passés - droit à prest non acquis	0,0	0,0	(0,4)
Réductions/liquidations	(0,0)	0,0	0,0
Charge de l'exercice	4,7	7,1	6,1
Variation des provisions au bilan			
Provision au début de l'exercice	39,3	34,7	37,7
Variation de périmètre	0,0	4,5	(3,9)
Variations de change	1,1	(0,1)	0,8
Cotisations versées	(6,3)	(6,8)	(6,1)
Acquisitions/Cessions	0,0	(0,1)	0,1
Charge de l'exercice	4,7	7,0	6,1
Provision à la clôture	38,8	39,3	34,7
Rendement attendu sur actifs	4,5	4,3	4,0
Profits (pertes) actuariels sur actifs du régime	6,5	(6,2)	3,0
Rendement réel sur actifs du régime	11,0	(1,8)	7,0

4.14 Provisions courantes

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 30-09-11	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-12
Provisions pour litiges	3,7	5,0	(1,2)	(0,6)	0,0		0,7	7,6
Provisions sur compte courant et garantie de passif	0,6						(0,6)	(0,0)
Provisions pour risque filiale								
Provisions pour restructuration	0,2		(0,0)					0,1
Provisions pour pertes à terminaison sur contrats	0,0	0,0						0,0
Provisions pour impôts	7,8	(4,7)	(3,0)				0,0	0,1
Provisions environnementales	0,9		(0,1)					0,8
Autres provisions	1,0		(0,2)		0,0		(0,4)	0,4
Total provisions courantes	14,2	0,3	(4,5)	(0,6)	0,0		(0,3)	9,2

4.15 Autres passifs courants

<i>En millions d'euros</i>	30-09-12	30-09-11
Fournisseurs	335,9	362,8
Dettes d'impôt	15,6	22,9
État et dettes sociales	226,9	208,5
Avances et acomptes reçus sur commandes	7,5	6,1
Comptes courants créditeurs	5,5	2,5
Dividendes à payer	(0,0)	0,0
Dettes diverses	13,2	12,0
Produits constatés d'avance	2,9	3,5
Autres passifs courants	256,1	232,6

4.16 Autres passifs non courants

<i>En millions d'euros</i>	30-09-12	30-09-11
Fournisseurs	0,0	0,3
Autres dettes	2,4	0,0
Produits constatés d'avance	0,1	0,2
Autres passifs non courants	2,5	0,5

4.17 Informations sectorielles

Les secteurs présentés correspondent aux trois branches d'activités de Derichebourg : Services à l'Environnement, Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires.

Chacun de ces secteurs est engagé dans la fourniture et la production de services et produits et résulte de l'agrégation des Unités Génératrices de Trésorerie suivies chaque mois par la direction générale dans son reporting de gestion.

4.17.1 Par secteur d'activité

4.17.1.1 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2012	2011
Services aux Entreprises	526,1	493,0
Services Aéroportuaires	687,7	674,1
Services à l'Environnement	2 306,0	2 530,9
Holding	2,4	2,5
Total	3 522,2	3 700,5

4.17.1.2 Éléments du compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Services à l'Environnement	Services Aux Entreprises	Services Aéroportuaires	Holding	Éliminations intersecteur	Total au 30-09
2012						
Chiffre d'affaires externe	2 307,5	541,7	689,0	27,4	(43,4)	3 522,2
Chiffre d'affaires intersecteur	(1,5)	(15,6)	(1,2)	(25,0)	43,4	0,0
Chiffre d'affaires	2 306,0	526,1	687,7	2,4	0,0	3 522,2
Résultat opérationnel courant	63,4	12,3	50,5	(7,1)	0,0	119,1
Résultat opérationnel	57,9	10,7	45,6	(11,6)	0,0	102,6
Part du résultat net des mises en équivalence	1,7	0,0	2,9	0,0	0,0	4,7
2011						
Chiffre d'affaires externe	2 532,5	508,4	678,8	27,4	(46,6)	3 700,5
Chiffre d'affaires intersecteur	(1,6)	(15,4)	(4,7)	(24,9)	46,6	0,0
Chiffre d'affaires	2 530,9	493,0	674,1	2,5	0,0	3 700,5
Résultat opérationnel courant	128,5	3,6	50,7	(6,9)	0,0	175,8
Résultat opérationnel	123,6	2,7	51,0	(7,0)	0,0	170,3
Part du résultat net des mises en équivalence	1,8	0,0	3,8	0,0	0,0	5,6

Les filiales suivantes ont été reclassées du secteur Services aux Entreprises vers le secteur Services Aéroportuaires :

- Derichebourg Multiservices Ltd (Royaume-Uni) ;
- Derichebourg Multiservices Ltd (Irlande) ;

- Knights Cleaning Services ;
- Heracles SAS ;

Ces filiales ont comme activité principalement le nettoyage d'avions. Ce métier a été transféré sous la responsabilité du management de Servisair.

Les impacts sur les indicateurs 2011 sont les suivants.

<i>En millions d'euros</i>	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Services Aéroportuaires	Holding	Total
CA 2011 publié en 2011	2 530,9	542,9	643,5	2,5	3 719,8
Reclassement Aéroportuaire		(30,6)	30,6		0,0
Abandon activité Maintenance		(19,3)			(19,3)
CA 2011 publié en 2012	2 530,9	492,9	674,1	2,5	3 700,5
ROC 2011 publié en 2011	128,5	0,3	51,3	(6,9)	173,2
Reclassement Aéroportuaire		0,6	(0,6)		0,0
Abandon activité Maintenance		2,6			2,6
ROC 2011 publié en 2012	128,5	3,6	50,7	(6,9)	175,8
RO 2011 publié en 2011	123,6	(0,5)	51,6	(7,0)	167,7
Reclassement Aéroportuaire		0,6	(0,6)		0,0
Abandon activité Maintenance		2,6			2,6
RO 2011 publié en 2012	123,6	2,7	51,0	(7,0)	170,3

Autres informations sectorielles

<i>En millions d'euros</i>	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Services Aéroportuaires	Holding	Éliminations intersectorielles	Total au 30-09
2012						
Total bilan actif (courant et non courant)	1 017,4	342,1	620,5	374,8	(481,1)	1 873,7
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	781,7	213,6	218,3	720,3	(482,9)	1 451,0
Flux au 30 septembre 2012						
Investissements corporels et incorporels	85,4	8,8	24,2	1,6	0,0	120,0
Amortissements corporels et incorporels	(65,5)	(6,8)	(23,6)	(1,8)	0,0	(97,7)
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2011						
Total bilan actif (courant et non courant)	1 055,3	360,3	657,7	399,1	(513,0)	1 959,4
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	794,5	234,2	234,3	835,5	(515,1)	1 583,4
Flux au 30 septembre 2011						
Investissements corporels et incorporels	67,7	9,2	31,7	1,2	0,0	109,8
Amortissements corporels et incorporels	(66,0)	(7,8)	(22,2)	(2,3)	0,0	(98,3)
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

4.17.2 Information par localisation géographique

<i>En millions d'euros</i>	Continent Européen	France	Royaume-Uni & Irlande	Continent Américain	Total au 30-09
2012					
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	572,2	2 044,2	318,8	587,0	3 522,2
Investissements corporels et incorporels	25,9	63,5	8,4	22,2	120,0
Amortissements corporels et incorporels	(17,8)	(49,1)	(8,6)	(22,3)	(97,7)
Total immobilisations corporelles nettes	121,1	296,2	35,4	111,6	564,3
2011					
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	598,0	2 210,0	334,0	558,5	3 700,5
Investissements corporels et incorporels	15,6	55,7	15,3	23,1	109,8
Amortissements corporels et incorporels	(16,9)	(52,6)	(8,3)	(20,5)	(98,3)
Total immobilisations corporelles nettes	111,5	283,6	33,3	102,1	530,5

4.18 Dotations aux provisions

<i>En millions d'euros</i>	2012	2011
Dotations actif circulant	2,3	3,0
Dotations provisions pour risques et charges d'exploitation	5,4	10,8
Dotations provisions pour risques et charges exceptionnels	0,2	0,2
Total	8,0	14,0

4.19 Autres produits et charges d'exploitation

<i>En millions d'euros</i>	2012	2011
Produits de cession d'immobilisations corporelles	0,4	4,8
Production immobilisée	1,3	0,1
Reprises de provisions sur immobilisations corporelles	0,4	0,1
Reprises de provisions sur actifs circulants	3,0	3,4
Reprises de provisions pour risques et charges	8,2	11,6
Transferts de charges exploitation	3,7	3,8
Subventions d'exploitation et d'investissement	1,2	1,1
Divers	5,7	1,7
Total autres produits d'exploitation	23,9	26,6
VNC des immobilisations cédées	(0,5)	(4,4)
Pertes sur créances irrécouvrables et abandons de créances	(2,0)	(2,2)
Redevances	(2,6)	(1,8)
Jetons de présence versés	(0,1)	(0,1)
Divers	(1,8)	(4,3)
Total autres charges d'exploitation	(6,9)	(12,8)

4.20 Autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	2012	2011
		Ajustement frais d'acquisition Fonds de commerce Aviance UK 0,3
Total autres produits opérationnels	0,0	0,3
Italie : Conséquences directes et indirectes des litiges TVA et Rotamfer ⁽¹⁾	(3,8)	(4,9) Provision pour risque fiscal italien
Charges sur exercices antérieurs Multiservices ⁽²⁾	(4,8)	(1,0) Coûts de restructuration Activité Multiservices
Charges non courantes Servisair ⁽³⁾	(4,5)	
Restructuration Multiservices + diverses réestimations Multiservices	(0,9)	
Coûts d'adaptation au nouvel environnement économique et sociétal de l'activité Services à l'Environnement	(1,9)	
Autres	(0,0)	
Total autres charges opérationnelles	(15,9)	(5,9)

Dont :

- (1) Litige fiscal de TVA en Italie (note 4.26 contrôles fiscaux) ;
- (2) Litige URSSAF accords AUBRY 1 (note 4.26 société PROTECNET) ;
- (3) Provisions créances douteuses (faillite American Airlines, créances fuel management) 3 M€.

4.21 Frais financiers nets

Pour une meilleure appréciation du coût de la dette, les frais financiers nets sont calculés en rapprochant les frais financiers avec les produits financiers comptabilisés au titre des placements réalisés et en prenant en compte l'incidence des couvertures de taux.

Tous les éléments n'entrant pas dans cette définition font l'objet si nécessaire d'une ligne spécifique.

En millions d'euros	2012	2011
Intérêts des emprunts, des découverts bancaires, de l'affacturage	(25,7)	(28,3)
Intérêts des comptes courants	0,0	0,1
Intérêts leasing	(4,0)	(3,9)
Dividendes	0,0	0,1
Revenus des VMP et équivalents de trésorerie	0,5	0,6
Couverture de taux	(8,4)	(5,9)
Frais financiers nets	(37,6)	(37,3)
Gains et pertes de change	(0,4)	0,8
Charges d'intérêts sur retraites et pensions	(7,2)	(7,4)
Produits d'intérêts sur retraites et pensions	4,5	4,3
Autres	(1,0)	(0,9)
Gains et pertes de change et autres	(4,1)	(3,2)

4.22 Impôt sur les résultats

4.22.1 Par nature

<i>En millions d'euros</i>	2012	2011
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	60,9	135,0
Impôt courant	(13,5)	(26,2)
Impôt différé	(2,0)	(15,2)
Charge totale d'impôt	15,5	41,4
Taux effectif d'imposition	25,40 %	30,67 %

4.22.2 Taux effectif d'impôt

	2012	2011
Taux d'impôt applicable	36,10 %	34,43 %
Effet des reports variables	(0,00 %)	0,01 %
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	(2,57 %)	(1,92 %)
Différences permanentes fiscales	2,90 %	0,07 %
Différences permanentes liées aux retraitements de consolidation	(3,06 %)	2,56 %
Différences de taux d'impôt sur sociétés étrangères	(7,98 %)	(4,47 %)
Taux effectif d'imposition	25,40 %	30,67 %

4.22.3 Intégration fiscale

Le Groupe DERICHEBOURG a opté en France pour le régime d'intégration fiscale qui permet de compenser les résultats fiscaux des filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95 %. Les sociétés consolidées concernées par ce régime ont signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale.

Le Groupe de sociétés intégrées fiscalement se compose des sociétés suivantes :

DERICHEBOURG SA	ECO PHU HOLDING	POLYÉANE
AFM 86 SCI	ECO-VHU SAS	POLYSOTIS
AFM RECYCLAGE	ECO-PHU SAS	POLYTIANE
AFM TOURAINE SCI	ÉCUREUIL SCI	PRESSENCE SCI
AFM TRANSPORT	ESKA	PREVEZA SCI
ARTS ET DESCARTES SCI	EXADIANE SCI	PROVERRE
BERNES BRUYÈRES SCI	FERROTRADE	PSIMMO
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	FONCIÈRE DES SABLONS SCI	PURFER
BIMA SCI	FRADENA TRANSPORT	PURFER TRANSPORT
CARLISSA SCI	FRANORA SCI	PURFOLLIOULE SCI
CARSOA SCI	GARE DE CHANDIEU SCI	PURMET TRANSPORT
CFF BETA SCI	HAUTE GARONNE SCI	QUAI DE NORVÈGE SCI
CFF DELTA SCI	HERACLES	REFINAL
CFF GAMMA SCI	IMMOREC	REVIVAL
CFF IMMOBILIÈRE SCI	IMPASSE INDUSTRIE SCI	RME
CFF OMEGA SCI	INOREC	RMP
CFF SIGMA SCI	INOTERA SCI	ROUTABOULE SCI
CFF VEGA SCI	LICODIA SCI	ROUX SCI
CHAUFONTAINE SCI	LIEN ENVIRONNEMENT	RUSSO
DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE	MAIARELLI	SERVISAIR CARGO France
DERICHEBOURG ATIS MAINTENANCE SERVICES	MANDY RÉCUPÉRATION SCI	SERVISAIR France
DERICHEBOURG ÉNERGIE	MARX SPAENLIN	SERVISAIR SAS
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	OREE DES BOIS SCI	SETIAM SCI
DERICHEBOURG ESPACES VERTS	PEUPLIERS SCI	SOPER
DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION	POLYURBAINE 13	STRAP
DERICHEBOURG INTÉRIM	POLYANCE	STRAP TRANSPORT
DERICHEBOURG INTÉRIM AÉRONAUTIQUE	POLYCEJA	STRAPOLE SCI
DERICHEBOURG MULTISERVICES	POLYCEO	STRAVIA SCI
DERICHEBOURG PROPRETÉ	POLYURBAINE	SUDIANE SCI
DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES	POLY-MILIA	ULTEAM
DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	POLY-NEA	VALME TECHNOLOGIES
DRT	POLYURBAINE NORMANDIE	

L'économie d'impôt réalisée par le Groupe intégré DERICHEBOURG s'élève à 27,1 M€.

4.22.4 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

En millions d'euros	30-09-12	30-09-11
Reports fiscaux	49,9	59,5
Provisions pour dépréciation IDA	(21,9)	(25,1)
Différences temporaires	4,9	5,6
Retraitements fiscaux et d'harmonisation	(7,3)	(14,2)
Élimination de résultats internes	1,9	1,9
Écarts d'évaluation	(14,2)	(14,1)
Provisions pour dépréciation titres consolidés	(0,0)	(0,0)
Retraitements IFRS	6,5	4,5
Autres retraitements	2,2	4,4
Impôts différés nets	22,1	22,6
dont :		
Impôts différés actifs	52,7	58,8
Impôts différés passifs	30,6	36,1
Impôts différés nets	22,1	22,6

Le Groupe dispose de déficits fiscaux générés, principalement en France, pour un montant de 76 M€. Ces déficits sont indéfiniment reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés les ayant générés étant entendu que la loi de finances rectificative pour 2011 a modifié les modalités d'imputation de ces déficits qui au-delà d'une franchise de 1 M€ ne peuvent plus être imputés qu'à hauteur de 60 % du résultat taxable. Les actifs d'impôts différés au titre de ces déficits ont été reconnus à hauteur de 26 M€, car le Groupe a considéré qu'il disposera dans un horizon de 3 ans de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession

Le Groupe a initié préalablement à la clôture le processus de cession de son activité de Maintenance en ligne et Maintenance Base. Il escompte la cession dans les 12 prochains mois.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs directement liés ont été considérés comme détenus en vue de la vente.

Au compte de résultat, cette activité a été considérée abandonnée.

Impact Résultat

	Activité Maintenance aéronautique	
	2012	2011
Chiffre d'affaires	20,1	19,3
Autres produits de l'activité		0,3
Achats consommés	(1,4)	(1,1)
Charges externes	(8,2)	(8,9)
Charges de personnel	(13,6)	(11,9)
Impôts et taxes	(0,2)	0,1
Dotations aux amortissements	(0,6)	(0,5)
Dotations aux provisions	(0,1)	(0,0)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		0,1
Autres charges d'exploitation	(1,1)	(0,0)
Autres produits d'exploitation	1,4	0,0
Résultat opérationnel courant	(3,7)	(2,7)

Impact Bilan

<i>En millions d'euros</i>	Activité arrêtée Servisair France	Activité arrêtée Maintenance aéronautique	30-09-12
Immobilisations incorporelles		(0,0)	(0,0)
Immobilisations corporelles		(1,0)	(1,0)
Autres actifs financiers		(0,1)	(0,1)
Total Actifs non courants		(1,1)	(1,1)
Stocks et en-cours		(0,5)	(0,5)
Créances clients		(0,9)	(0,9)
Autres actifs courants		(0,4)	(0,4)
Disponibilités		(0,0)	(0,0)
Total Actifs courants		(1,9)	(1,9)
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		(3,0)	(3,0)
Autres provisions	(1,4)		(1,4)
Total Passifs non courants	(1,4)		(1,4)
Dettes fournisseurs		(1,1)	(1,1)
Autres passifs courants		(3,1)	(3,1)
Total Passifs courants		(4,2)	(4,2)
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	(1,4)	(4,2)	(5,6)

4.24 Résultat par action

		2012	2011
Résultat net revenant aux actionnaires de la société <i>(en M€)</i>	(A)	46,4	96,4
Résultat net d'impôt part du groupe des activités arrêtées ou en cours de cession <i>(en M€)</i>	(B)	(3,7)	(0,1)
Résultat net Part de Groupe après neutralisation des activités arrêtées ou cédées <i>(en M€)</i>	(C)	50,1	96,5
Impact sur le résultat de la dilution ⁽¹⁾	(D)	0,8	0,8
Résultat après dilution	(E)	50,9	97,3
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice		168 082 030	168 082 030
Titres d'autocontrôle		2 330 993	159 863
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle		165 751 037	167 922 167
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle	(F)	165 751 037	167 922 167
ABSA ⁽²⁾		3 583 616	3 583 616
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice après dilution diminué des titres d'autocontrôle	(G)	169 334 653	171 505 783
Résultat de base par action (en €) (hors activités arrêtées)	(C)/(F)	0,3	0,6
Résultat de base par action après dilution (en €)	(E)/(G)	0,3	0,6
Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées	(A)/(F)	0,3	0,6
Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées après dilution	(A + D)/(G)	0,3	0,6

(1) Taux utilisé 5 %.

(2) Tous les BSA sont convertis par hypothèse.

4.25 Engagements

4.25.1 Détail des engagements donnés

En millions d'euros	Cautions	Garanties	Total au 30-09-12	Total au 30-09-11
Loyer ⁽¹⁾	0,5	25,6	26,1	24,1
Institutions financières - Prêts ⁽²⁾	0,4	0,3	0,7	2,9
Institutions financières - Crédits court terme		8,3	8,3	21,9
Institutions financières - Marchés ⁽³⁾	5,1	6,5	11,5	23,3
Institutions financières - Leasing	0,0	6,3	6,3	1,7
Institutions financières - Assurances	4,2		4,2	5,4
Travail Temporaire ⁽⁴⁾	3,5		3,5	2,6
Cautions fiscales	0,6		0,6	0,7
Divers	2,8	0,8	3,6	1,8
Total	17,2	47,7	64,9	84,3

(1) Les garanties données sur les loyers concernent pour l'essentiel la garantie donnée à BAA pour la location d'un entrepôt en Angleterre.

(2) Les garanties données au titre des prêts concernent le financement des activités dans les Iles Britanniques (« Guarantee & Debenture ») et en Amérique du Nord.

(3) Cautions données conformément au cahier des charges de certains marchés.

(4) Cautions données par la maison mère à l'organisme financier délivrant la garantie légale pour l'activité de Travail temporaire.

État des nantissements

Dans le cadre de la garantie de l'endettement bancaire, Derichebourg SA a accordé au profit des banques participant au crédit syndiqué les nantissements suivants :

- au profit des prêteurs du crédit syndiqué 2007 modifié par les avenants 2009 et 2010 :
- nantissement portant sur 100 % des actions de la société Derichebourg Environnement,
- nantissement portant sur 100 % des actions de la société Derichebourg Multiservices.

4.25.2 Détail des engagements reçus

- Lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2012 :
- ligne d'affacturage syndiquée 63 M€,
- concours bilatéraux Derichebourg Recycling USA 11 MUSD,
- concours bilatéraux Belgique et Allemagne 3 M€ ;
- Garantie émise par la société Cordofin pour 15 M€ relative au projet d'acquisition abandonnée en Italie.

4.25.3 Contrats de location

Le Groupe a conclu des contrats de locations sur certains équipements. Ces locations ont une durée moyenne de 3 à 5 ans.

4.25.3.1 Contrats de location simples

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 30 septembre 2012 :

Engagements futurs minimum - Locations simples

En millions d'euros	30-09-12	30-09-11
< à 1 an	(51,7)	(49,3)
> à 1 an et < 5 ans	(153,1)	(148,0)
> à 5 ans	(73,2)	(65,4)
Total	(278,1)	(262,7)

En millions d'euros	2012	2011
Loyers en charge sur l'exercice	(68,8)	(65,2)
Total	(68,8)	(65,2)

4.25.3.2 Contrats de location en crédit-bail

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location en crédit-bail sont les suivants au 30 septembre 2012 :

Engagements futurs minimum - Locations en crédit-bail

En millions d'euros	30-09-12	30-09-11
< à 1 an	(31,4)	(27,6)
> à 1 an et < 5 ans	(68,2)	(51,4)
> à 5 ans	(8,6)	(5,5)
Total	(108,2)	(84,4)

En millions d'euros	2012	2011
Redevances sur l'exercice	(54,2)	(49,3)
Total	(54,2)	(49,3)

4.26 Litiges significatifs

• Conséquences éventuelles de la cession de l'activité Sûreté

L'activité Sûreté a été cédée en janvier 2009 à la société SEPA, dirigée par un homme d'expérience et éminent dans les activités Sécurité et Sûreté. La société, renommée Vigimark Sûreté VS, a été placée en redressement judiciaire le 20 mai 2009. À l'issue de la période d'observation, le Tribunal de Commerce de Créteil a prononcé la liquidation judiciaire de la société, et a fixé provisoirement la date de redressement judiciaire à juillet 2008. Le Groupe conteste une telle antériorité dans la mesure où il considère que Derichebourg Sûreté n'était pas en cessation de paiement lorsqu'elle était sa propriété. Une expertise judiciaire a été ordonnée. L'expert estime dans son rapport remis en octobre 2011 au Tribunal de Commerce que la date de cessation de paiement est postérieure à la date de cession de l'entreprise par le Groupe Derichebourg, et qu'il n'a pas fait de soutien abusif antérieurement à la cession.

Le Groupe considère son risque faible.

• Contrôles fiscaux

La filiale italienne CRS avait été informée dans le cadre d'une procédure de contrôle que certains de ses fournisseurs n'avaient pas respecté leurs obligations en matière de reversement de la TVA collectée. Elle avait également été mise en cause dans une opération dite de carousel. En mai 2012, un accord a été conclu avec l'administration fiscale italienne, dont les principales dispositions sont :

- l'acceptation par l'administration fiscale italienne de reverser le crédit de TVA dû à la société CRS pour 9,3 M€, majoré des intérêts de retard soit au total 10 M€ ;
- l'acceptation par CRS du paiement d'une somme de 22 M€, mettant fin aux poursuites. Le paiement est étalé sur 3 ans.

L'impact net sur les résultats de l'exercice est de - 3,2 M€.

La société CRS a par ailleurs entamé une action au pénal et au civil, visant notamment un ancien dirigeant.

Un contrôle fiscal est en cours sur la filiale belge GEORGE portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2007 et 2008. L'administration fiscale estime que la société n'a pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté les factures d'achat jugées non conformes. Cela aurait pour conséquence une augmentation de l'IS de 4 M€.

La société conteste ce redressement et a introduit un recours le 28 octobre 2011 estimant notamment que :

- la législation belge en vigueur à cette époque ne donnait aucun pouvoir légal pour identifier ces revendeurs de métaux ;
- un contrôle avait été effectué sur ces exercices-là en 2008 pendant lequel ces questions avaient été abordées sans soulever de commentaires particuliers.

La société détient la copie de la carte d'identité de la plupart des fournisseurs, procédure supérieure à l'exigence légale.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 30 septembre 2012, la totalité des montants ayant été contestés par la société.

• Contentieux avec M. Jean-Claude Penauille

Le tribunal a déplafonné le montant de la garantie d'actif et de passif dont bénéficie le Groupe. Il a condamné M. Penauille à fournir à la société Derichebourg une caution de 2 895 000 euros et a ordonné une expertise. Aucun actif n'a été constaté au titre de ce contentieux. L'expert a remis son rapport et une décision pourrait intervenir fin 2012.

• Action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition

La filiale italienne CRS (Activité Services à l'Environnement) avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La non-réalisation des conditions suspensives, à la dernière date de réalisation, 28 décembre 2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, CRS a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées. La procédure n'a connu aucune avancée significative sur l'exercice. Au 30 septembre 2012, le Groupe estime toujours fondées et de bonne foi ses demandes. De ce fait, cet acompte ne fait l'objet d'aucune dépréciation. Toutefois, afin de tenir compte de l'allongement des délais de procédure, une actualisation de la créance a été jugée nécessaire. L'affaire est inscrite au rôle du tribunal de Milan pour le mois de septembre 2013.

• Une action est intentée contre la société GEORGE par la SNCB

au titre de la pollution du site de Verviers en Belgique. La société GEORGE conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. En l'absence de chiffrage du risque et du fait d'une responsabilité contestée et non avérée à cette date, aucune provision n'a été constituée. Le Groupe dispose en sus d'une garantie d'actif qui réduit de 50 % sa propre exposition. En dernier ressort, la demande de la société de mise en cause de la responsabilité des administrateurs a été rejetée.

• La société PROTECNET (devenue Derichebourg Propreté) s'était vu opposer en 1999 un refus de conventionnement des accords Aubry 1.

Après avoir obtenu l'annulation en 2005 du refus de conventionnement, Derichebourg Propreté a été débouté par la Cour administrative d'appel de ses demandes.

Elles visaient à obtenir le versement par l'État des sommes réclamées par l'URSSAF, (1,9 M€.) le paiement des intérêts légaux sur les sommes déjà payées (0,9 M€) et un montant de dommages et intérêts (1 M€). Derichebourg Propreté a introduit une requête en conseil d'état qui a été rejetée. Bien que surpris par cette décision, les comptes enregistrent la conclusion de cette affaire qui se traduit par une provision de 3,1 M€ couvrant la totalité du risque.

• Litiges Servisair États-Unis

• Litige Mora : Ce litige concerne une plainte déposée par un employé pour le non-respect de la législation de l'état de Floride sur les heures supplémentaires. L'enjeu financier n'étant pas mesurable à ce stade, aucune provision pour risques n'a été comptabilisée dans les livres de la société au 30 septembre 2012. Cette position a par ailleurs été confirmée par les avocats en charge du dossier.

• Litige Arrow Air : cette société a fait faillite en juin 2012 et réclame des dommages et intérêts à Servisair dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat « Fuel Management ». L'enjeu financier n'étant pas mesurable à ce stade, aucune provision pour risques n'a été comptabilisée dans les livres de la société au 30 septembre 2012. Ce litige contesté par la société s'élevait à 2,6 M\$. Cette position a par ailleurs été confirmée par les avocats en charge du dossier.

4.27 Transactions avec les parties liées

4.27.1 Transactions avec les parties liées non consolidées

Le Groupe est contrôlé par CFER qui détient 50.82 % des actions de la société. La société mère ultime est DBG FINANCES enregistrée en Belgique.

En millions d'euros	30-09-12	30-09-11
FINANCIÈRE DBG	0,00	0,05
Créances sur les parties liées	0,00	0,05
TBD FINANCES	0,0	0,1
Dettes sur les parties liées	0,0	0,1
TBD FINANCES	(2,0)	(2,1)
Charges opérationnelles	(2,0)	(2,1)
FINANCIÈRE DBG	(0,5)	(1,4)
DBG FINANCES	(1,3)	0,0
SCI FONDEYRE	NS	NS
SCI DEMUYES	NS	NS
Charges d'exploitation	(1,8)	(1,4)
FINANCIÈRE DBG	0,1	0,3
Chiffre d'affaires	0,1	0,3

4.27.2 Transactions entre le Groupe et ses partenaires dans les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

30-09-12 En millions d'euros	Actifs financiers courants	Autres actifs financiers	Créances clients	Autres actifs courants	Dettes fournisseurs	Autres passifs courants	Chiffre d'affaires	Autres produits de l'activité	Achats consommés	Charges externes	Frais financiers nets
ALSAFER			0,0		0,1	(0,0)	0,0		(0,6)		
ALLO CASSE AUTO			0,0		0,6						
AMAG			0,0								
APD											
BICC											
CTR49					0,0						
DAC					0,0						
DREYFUS											
EASO			0,0		0,1						
EMSA						0,1					
FRICOM			1,7		1,3	1,5	5,9		(1,1)	(4,3)	(0,0)
GRAZ											
HEATHROW CARGO HANDLING LTD			0,1		0,0		0,0	0,0		(0,3)	
IBEX			0,9		0,2	1,5	2,2		(1,8)	(0,0)	(0,0)
LHU			0,0								
N*ICE AIRCRAFT SERVICES											
PLASTIC RECYCLING			0,1	0,9	0,0	0,0	0,3		(0,1)		0,0
REYFRA			0,1				0,2				0,0
ROHR			0,0								
GLOBEGROUND ROMANIA SRL											
VALERCO			0,0		0,1		0,1			(0,3)	
VALREN			0,0	0,2	0,1		0,0			(0,1)	0,0
ZAOCTP											0,1
Total			2,9	1,1	2,4	3,1	8,9	0,0	(3,7)	(5,0)	0,0

30-09-11 <i>En millions d'euros</i>	Actifs financiers courants	Autres actifs financiers	Autres actifs courants	Créances clients	Autres actifs courants	Dettes fournisseurs	Autres passifs courants	Chiffre d'affaires	Achats consommés	Charges externes
ALSAFER				0,0		0,1	(0,0)	0,0	(0,7)	(0,0)
ALLO CASSE AUTO				0,0		0,7				
EMSA							0,1			
FRICOM				1,5		1,3		5,9	(1,3)	(4,3)
GRAZ										
HEATHROW CARGO HANDLING LTD				0,1		0,0	(0,0)	0,0		(0,2)
IBEX				0,1		0,1	0,4	0,3	(1,5)	(0,0)
PLASTIC RECYCLING			1,0	0,5	1,0	0,0		0,7		(0,0)
REYFRA		2,1		0,1				0,2		
VALERCO				0,0		0,1		0,1	(0,0)	(0,3)
VALREN			0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	(0,0)	(0,3)
ZAOCTP	1,3			0,0						
Total	1,3	2,1	1,1	2,3	1,1	2,4	0,5	7,3	(3,5)	(5,2)

4.28 Informations sociales

4.28.1 Effectif par secteur d'activité

	30-09-12	30-09-11
Services aux Entreprises	20 909	19 893
Services Aéroportuaires	17 150	17 124
Services à l'Environnement	4 800	4 996
Holding	114	118
Total effectifs*	42 973	42 132

* Effectifs en nombre de salariés à la clôture.

4.28.2 Charges de personnel par nature

<i>En millions d'euros</i>	2012	2011
Rémunération du personnel	835,2	795,1
Charges sociales	237,8	224,9
Participations	5,5	7,3
Autres charges de personnel	(4,3)	(2,9)
Total	1 074,2	1 024,4

4.29 Rémunération des organes d'administration

4.29.1 Rémunération et avantages en nature

Le montant des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues par l'ensemble des administrateurs en fonction au 30 septembre 2012 est le suivant :

En euros	2011-2012	2010-2011
M. Daniel DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Tantièmes	228 000	228 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	237 000	237 000

En euros	2011-2012	2010-2011
M. Boris DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	136 500	130 500
Rémunération variable	51 000	15 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	196 500	154 500

En euros	2011-2012	2010-2011
M. Thomas DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	136 500	130 500
Rémunération variable	51 000	15 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	196 500	154 500

En euros	2011-2012	2010-2011
M. Matthieu PIGASSE		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

En euros	2011-2012	2010-2011
M. Bernard VAL		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	9 000	9 000

Aucun membre du conseil d'administration ne bénéficie d'option de souscription ou d'achat d'action, d'actions de performance, ou d'actions gratuites.

Le Président-Directeur général n'a pas de contrat de travail avec l'émetteur, ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire, ne toucherait pas d'indemnité ou autre avantage à raison de la cessation ou d'un changement de fonction, et ne bénéficierait pas d'indemnité au titre d'une clause de non-concurrence.

4.29.2 Autres rémunérations

Aucune autre rémunération n'a été provisionnée, constatée ou déclarée.

4.30 Options comptables liées à la première application des IFRS

4.30.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retracer rétrospectivement les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1^{er} octobre 2004.

4.30.2 Immobilisations corporelles

La norme IFRS 1 autorise la comptabilisation de certaines catégories d'immobilisations à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture et à utiliser cette valeur en tant que coût présumé. Le Groupe a décidé d'appliquer cette option de façon ciblée à certaines immobilisations en particulier les terrains et leurs agencements ainsi que les constructions sur propres sols à la date de transition.

La juste valeur des différents ensembles immobiliers a été déterminée sur la base d'expertises externes.

L'exercice de cette option a eu les impacts suivants sur les capitaux propres au 1^{er} octobre 2004 :

- 62,7 M€ avant impôt et 40,5 M€ après impôt sur les capitaux propres part du Groupe ;
- 0,2 M€ avant impôt et 0,1 M€ après impôt sur les intérêts ne conférant pas le contrôle.

4.30.3 Méthodes de conversion

Le Groupe a choisi d'imputer sur ses réserves consolidées les écarts de conversion accumulés au 1^{er} octobre 2004. En conséquence, ils ne seront pas constatés en résultat lors des cessions ultérieures des actifs libellés en monnaie étrangère.

4.31 Périmètre de consolidation

Holding

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
SERVISAIR GmbH	100,00 %	IG
France		
DERICHEBOURG SA	100,00 %	MERE
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES	100,00 %	IG
SCEA DU CHÂTEAU GUITERONDE	100,00 %	IG
SCI DE LA FUTAIE	99,92 %	IG
SERVISAIR SAS	100,00 %	IG

Services à l'Environnement

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
DERICHEBOURG UMWELT	100,00 %	IG
METALLUM	100,00 %	IG
Belgique		
BAS LONG PRES	100,00 %	IG
CPI	100,00 %	IG
CPS	100,00 %	IG
GEORGE	100,00 %	IG
LMR	100,00 %	IG
SOCOFER	100,00 %	IG
Espagne		
DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE	100,00 %	IG
REYFRA	50,00 %	IP
États-Unis		
APD	50,00 %	MEE
DEKAIZERED	100,00 %	IG
DERICHEBOURG RECYCLING USA	100,00 %	IG
MATTEC	100,00 %	IG
France		
AFM 86 SCI	100,00 %	IG
AFM RECYCLAGE	99,92 %	IG
AFM TOURAINE SCI	100,00 %	IG
AFM TRANSPORT	99,92 %	IG
ALLO CASSE AUTO	48,00 %	MEE
ALSAFER	49,99 %	IP
ARTS ET DESCARTES SCI	100,00 %	IG
AUDERMATTE	100,00 %	IG
BERNES ET BRUYÈRES SCI	100,00 %	IG
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	100,00 %	IG
BIMA SCI	100,00 %	IG

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BOLTON	100,00 %	IG
CARLISSA SCI	100,00 %	IG
CARSOA SCI	100,00 %	IG
CFF DELTA SCI	100,00 %	IG
CFF IMMOBILIÈRE SCI	100,00 %	IG
CFF SIGMA SCI	100,00 %	IG
CFF VEGA SCI	100,00 %	IG
CHAUFONTAINE SCI	100,00 %	IG
COFRAMETAL	99,95 %	IG
COREPA SNC	100,00 %	IG
CTR49	33,97 %	MEE
DAC	49,80 %	MEE
DREYFUS	42,50 %	MEE
DRT	100,00 %	IG
EASO	49,96 %	IP
ECO-PHU HOLDING	100,00 %	IG
ECO-PHU SAS	100,00 %	IG
ECO-VHU	100,00 %	IG
ÉCUREUIL SCI	100,00 %	IG
ESKA	100,00 %	IG
ETABLISSEMENT RUSSO	100,00 %	IG
EXADIANE SCI	100,00 %	IG
FERROTRADE	100,00 %	IG
FONCIÈRE DES SABLONS SCI	100,00 %	IG
FRADENA TRANSPORT	100,00 %	IG
FRANORA SCI	100,00 %	IG
FRICOM	50,00 %	IP
IBEX	49,95 %	IP
IMMOREC SNC	100,00 %	IG
INOREC	100,00 %	IG
INOTERA SCI	100,00 %	IG
LARDET ET FILS	100,00 %	IG
MAIARELLI	100,00 %	IG
MANDY RECUPER SCI	100,00 %	IG
MARX SPAENLIN	100,00 %	IG
OREE DES BOIS SCI	100,00 %	IG
PLASTIC RECYCLING	50,00 %	IP
POLYSEANE	100,00 %	IG
POLYCEO	100,00 %	IG
POLYURBAINE	100,00 %	IG
POLYURBAINE 13	100,00 %	IG
POLY-NEA	100,00 %	IG
POLYSOTIS	100,00 %	IG
POLY-MILIA	100,00 %	IG
POLYURBAINE NORMANDIE	100,00 %	IG
PRESSENCE SCI	100,00 %	IG

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
PREVEZA SCI	100,00 %	IG
PURFER	100,00 %	IG
PURFER TRANSPORT	100,00 %	IG
PURFOLLIQUES SCI	100,00 %	IG
PURMET TRANSPORT	100,00 %	IG
QUAI DE NORVÈGE SCI	100,00 %	IG
REFINAL	100,00 %	IG
REVIVAL	100,00 %	IG
RME	100,00 %	IG
RMP	100,00 %	IG
ROHR	49,63 %	MEE
ROUSSEL	34,04 %	MEE
ROUTABOULE SCI	100,00 %	IG
ROUX SCI	100,00 %	IG
SCI DE LA GARE	100,00 %	IG
SCI DE L'IMPASSE DE L'INDUSTRIE	100,00 %	IG
SCI SETIAM	100,00 %	IG
SERVALTEC SNC	100,00 %	IG
SOC BOURGUIGNONNE DE PORTEFEUILLE	100,00 %	IG
SOPER	100,00 %	IG
STRAP	100,00 %	IG
STRAP TRANSPORT	100,00 %	IG
STRAPOLE SCI	100,00 %	IG
STRAVIA SCI	100,00 %	IG
SUDIANE SCI	100,00 %	IG
TIRFER	100,00 %	IG
VALERCO	50,00 %	IP
VALME TECHNOLOGIES	100,00 %	IG
VALREN	50,00 %	IP
VALVERT TRI	34,97 %	MEE
VOGIM SCI	80,00 %	IG
Italie		
CMT	100,00 %	IG
CRS	100,00 %	IG
ECOREC	100,00 %	IG
NUOVA PRIMARIA	95,00 %	IG
REI	100,00 %	IG
SAN GERMANO	100,00 %	IG
Mexique		
CFF RECYCLING SERVICIOS	99,99 %	IG
DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO	99,99 %	IG

Services aux Entreprises

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
DERICHEBOURG ATIS GmbH	100,00 %	IG
Espagne		
ATIS IBERICA	100,00 %	IG
SELMAR SA	95,00 %	IG
France		
CFF BETA SCI	100,00 %	IG
CIVITAS	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS MAINTENANCE SERVICES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ÉNERGIE	99,99 %	IG
DERICHEBOURG ESPACES VERTS	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION	100,00 %	IG
DERICHEBOURG INTÉRIM	100,00 %	IG
DERICHEBOURG INTÉRIM AÉRONAUTIQUE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG PROPRIÉTÉ	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	100,00 %	IG
MIROIR 2000	80,00 %	IG
PSIMMO	100,00 %	IG
PROVERRE	100,00 %	IG
SAM DERICHEBOURG MC	99,90 %	IG
SCI HAUTE GARONNE	100,00 %	IG
SCI LES PEUPLIERS	100,00 %	IG
ULTEAM	100,00 %	IG
Italie		
DERICHEBOURG MULTISERVIZI Spa	100,00 %	IG
Portugal		
SAFIRA	49,00 %	IP

Services Aéroportuaires

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
LUFT HAFEN UMSCHLAG GMBH	24,90 %	MEE
NICE AIRCRAFT SERVICES AND SUPPORT GMBH	48,00 %	IP
Autriche		
FLUGHAFEN GRAZ BODENSERVICES GMBH	37,00 %	MEE
Canada		
GLOBEGROUND FUEL SERVICES INC CANADA	100,00 %	IG
HANDLEX	100,00 %	IG
SERVISAIR HOLDING CANADA INC	100,00 %	IG
SERVISAIR NORTH AMERICA INC CANADA	100,00 %	IG
Chili		
SERVISAIR CHILE SA	99,99 %	IG
Danemark		
SERVISAIR DENMARK SAS	100,00 %	IG
Équateur		
COMPANIA DE ECONOMICA MIXTA SERVICOS AEROPORTUARIOS DES ECADUOR	30,00 %	MEE
Espagne		
GLOBEGROUND IBERICA SA	100,00 %	IG
SERVISAIR IBERICA SA	100,00 %	IG
États-Unis		
HUDSON GENERAL LEASING CORPORATION	100,00 %	IG
SERVISAIR FUEL SERVICES LLC	100,00 %	IG
SERVISAIR FUEL LEASING CORPORATION	100,00 %	IG
SERVISAIR AMERICAS	100,00 %	IG
SERVISAIR LLC	100,00 %	IG
SERVISAIR USA INC	100,00 %	IG
Finlande		
SERVISAIR FINLAND OY	100,00 %	IG
France		
HERACLES	100,00 %	IG
SERVISAIR France	100,00 %	IG
Irlande		
DERICHEBOURG MULTISERVICES IRELAND	100,00 %	IG
DERICHEBOURG KNIGHTS LTD	100,00 %	IG
IAH CORK LTD	100,00 %	IG
IAH SHANNON LTD	100,00 %	IG

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
INTERNATIONAL AIRLINE HANDLING LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR IRELAND LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR NOMINEES SERVICES LTD	100,00 %	IG
SHAMROCK LOGISTICS LTD IRL	100,00 %	IG
TRADING SPACES LTD	100,00 %	IG
Pays-Bas		
SERVISAIR AMSTERDAM BV	100,00 %	IG
SERVISAIR HOLDING BV	100,00 %	IG
SMART HANDLING BV	100,00 %	IG
Pérou		
SERVISAIR PERU	99,99 %	IG
Portugal		
SERVISAIR PORTUGAL LDA	100,00 %	IG
Roumanie		
BICC	25,75 %	MEE
GLOBEGROUND ROMANIA SRL	25,00 %	MEE
Royaume-Uni		
DERICHEBOURG MULTISERVICES LTD	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES MANX	100,00 %	IG
GLOBEGROUND HEATHROW LTD	100,00 %	IG
GLOBEGROUND UK LTD	100,00 %	IG
GLOBEGROUND MANCHESTER LTD	100,00 %	IG
HEATHROW CARGO HANDLING LTD	50,00 %	IP
SERVISAIR GUERNSEY	100,00 %	IG
SERVISAIR HOLDINGS LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR JERSEY LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR PLC	100,00 %	IG
SERVISAIR UK LTD	100,00 %	IG
SHAMROCK LOGISTICS LTD UK	100,00 %	IG
Russie		
AMAG	44,00 %	MEE
ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO	40,00 %	MEE
Suède		
SERVISAIR SWEDEN AB	100,00 %	IG
Turk et Caïcos		
SERVISAIR PLS	70,00 %	IG
SERVISAIR TCI	100,00 %	IG
Trinidad et Tobago		
SERVISAIR TRINIDAD TOBAGO LTD	100,00 %	IG
Venezuela		
SERVISAIR INMOBILIARIA	90,00 %	IG
SERVISAIR VENEZUELA CA	100,00 %	IG

5.1.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Comme indiqué dans les notes 2.3.7 et 4.1.2 de l'annexe des comptes consolidés, les valeurs comptables des actifs à long terme,

qui comprennent notamment les écarts d'acquisition ainsi que les immobilisations incorporelles et corporelles, font l'objet de tests de dépréciation annuels. Votre groupe compare la valeur comptable de ces actifs à la valeur recouvrable estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons revu la méthode de détermination des flux de trésorerie futurs actualisés ainsi que les données et les hypothèses utilisées lors de la réalisation de ces tests.

Les notes 2.3.3 et 4.22.4 de l'annexe des comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des actifs d'impôt différé. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues ainsi que leur cohérence.

Comme indiqué dans la note 4.11.3 de l'annexe des comptes consolidés, le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Nous avons revu les hypothèses prises en compte dans le cadre de l'évaluation de ce risque.

Comme précisé dans la note 2.2.2 de l'annexe des comptes consolidés, la direction de votre groupe est amenée à effectuer des jugements et estimations significatifs qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Ces jugements et estimations, dont ceux mentionnés aux paragraphes précédents, reposent sur des prévisions ou hypothèses dont la réalisation pourrait, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, différer de celles anticipées dans la détermination de ces jugements et estimations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et du caractère approprié des informations fournies dans ces notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 7 décembre 2012

Les Commissaires aux Comptes

HOICHE AUDIT
William Nahum

ERNST & YOUNG Audit
Gilles Rabier

● 5.2 Comptes sociaux au 30 septembre 2012

5.2.1 Bilan

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	30-09-12			30-09-11
	Brut	Amort.	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles	995	949	46	46
Immobilisations corporelles	25 099	20 301	4 798	5 819
Immobilisations financières :				
• Titres de participation	719 889	284 623	435 266	452 091
• Autres titres immobilisés				
• Créances rattachées				2 157
• Autres immobilisations financières	1 879	1 777	102	102
Total actif immobilisé	747 862	307 650	440 212	460 215
Actif circulant				
Stocks				
Clients et comptes rattachés	4 645	300	4 345	3 280
Autres créances	577 098	29 600	547 498	486 739
Valeurs mobilières de placement	5 924		5 924	578
Disponibilités	899		899	498
Total actif circulant	588 566	29 900	558 666	491 095
Comptes de régularisation	858		858	11
Écarts de conversion	450		450	1 768
Total de l'actif	1 337 736	337 550	1 000 186	953 089

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	30-09-12	30-09-11
Capitaux propres		
Capital	42 021	42 021
Primes émission et autres primes	27 565	27 565
Réserve légale	4 260	4 260
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	105 367	62 299
Résultat	156 574	58 184
Provisions réglementées	550	953
Total capitaux propres	336 337	195 282
Provisions pour risques et charges	3 447	4 625
Total provisions pour risques et charges	3 447	4 625
Dettes financières et assimilées	490 401	568 015
Fournisseurs et comptes rattachés	4 060	2 631
Dettes fiscales et sociales	637	6 506
Autres dettes	165 241	175 893
Total dettes	660 339	753 045
Comptes de régularisation		
Écarts de conversion	63	137
Total du passif	1 000 186	953 089

5.2.2 Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30-09-12	30-09-11
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	5 742	5 115
Total chiffre d'affaires	5 742	5 115
Autres produits d'exploitation	58	51
Reprises sur amort. et prov. et transferts de charges		
Total produits d'exploitation	5 800	5 166
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	5 039	4 770
Impôts et taxes	114	102
Salaires, traitements et charges sociales	460	640
Dotations aux amortissements et provisions	1 047	1 138
Autres charges	2 053	1 837
Total charges d'exploitation	8 713	8 487
Résultat d'exploitation	(2 913)	(3 321)
Produits financiers	199 516	82 762
Charges financières	61 074	54 294
Résultat financier	138 442	28 468
Résultat courant avant impôts	135 529	25 147
Résultat exceptionnel	(76)	530
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	(21 121)	(32 507)
Résultat net	156 574	58 184

5.2.3 Annexe des comptes sociaux

Sommaire

1. Faits marquants de l'exercice	134
1.1 Événements significatifs de l'exercice	134
1.2 Événements entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes	134
2. Principes et méthodes comptables	134
2.1 Règles et méthodes comptables	134
2.2 Immobilisations incorporelles	134
2.3 Immobilisations corporelles	134
2.4 Immobilisations financières	134
2.5 Stocks	134
2.6 Créances	135
2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères	135
2.8 Valeurs mobilières de placement	135
2.9 Provisions pour risques et charges	135
2.10 Provisions réglementées	135
2.11 Retraites et engagements assimilés	135
2.12 Participation des salariés	135
2.13 Intégration fiscale	135
2.14 Instruments financiers	135
2.15 Identité de la société consolidante	135
3. Notes explicatives sur les comptes	136
3.1 Immobilisations	136
3.2 Amortissements	136
3.3 Provisions inscrites au bilan	137
3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)	137
3.5 État des échéances des créances et des dettes	138
3.6 Valeurs mobilières de placement	139
3.7 Charges et produits constatés d'avance	139
3.8 Capital social	139
3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit	140
3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net	142
3.11 Résultat exceptionnel	142
3.12 Ventilation de l'impôt	143
3.13 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt	143
3.14 Engagements financiers	143
3.15 Effectif moyen	145
3.16 Rémunération globale des dirigeants	145
3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux	146
3.18 Litiges	148
3.19 Transactions avec les parties liées	148

I. Faits marquants de l'exercice

I.1 Événements significatifs de l'exercice

L'activité de l'exercice s'est poursuivie conformément à la stratégie du Groupe.

Le Groupe a mis en place en septembre 2012 un contrat de cession de créances pour un montant de 210 M€ en remplacement du précédent contrat.

I.2 Événements entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes

Le Groupe a poursuivi sa réflexion sur une restructuration stratégique permettant son désendettement, son recentrage et son développement futur. Cette réflexion se concentre aujourd'hui sur l'activité Services Aéroportuaires, dont les actifs concernés correspondent quasi exclusivement à ceux du secteur opérationnel « Services Aéroportuaires ».

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions légales en vigueur en France et ont été arrêtés lors de la séance du conseil d'administration du 7 décembre 2012. Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation conformément aux hypothèses présentées à la note 3.9 risque de liquidité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2 Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel le cas échéant.

Pour les fonds acquis avant le 1^{er} octobre 1997, la durée d'amortissement était de cinq ans.

Les frais d'établissement sont totalement amortis sur l'exercice de leur constatation.

Les progiciels informatiques sont amortis sur une durée comprise entre 12 mois et 5 ans suivant l'importance des logiciels.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés, selon le mode linéaire, sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Toutefois, pour les sociétés absorbées au cours de l'exercice qui n'utilisaient pas ces règles, aucune correction des plans d'amortissement initiaux n'est opérée.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- constructions et aménagements : 10 à 30 ans ⁽¹⁾
- installations techniques : 4 à 10 ans
- Matériel de transport et exploitation : 3 à 5 ans
- Autres immobilisations : 4 à 10 ans

N.B : portée à 50 ans pour les immeubles de placement.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition, y compris les frais directement liés.

Les titres de participation sont provisionnés au bilan si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est principalement déterminée à partir des flux de trésorerie prévisionnels estimés et actualisés de la filiale sous déduction de son endettement financier net.

(1) NB : portée à 50 ans pour les immeubles de placement.

2.5 Stocks

N/A

2.6 Créances

Les créances sont évaluées à leurs valeurs nominales taxes comprises et donnent lieu à une dépréciation lorsqu'elles sont l'objet d'un contentieux ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangère sont évaluées au cours de clôture de l'exercice selon les principes comptables habituels, les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Ces dernières sont comptabilisées au cours d'acquisition. À la clôture de l'exercice, si la valeur historique est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision est constituée.

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation, qu'elle soit juridique ou implicite. En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions aux risques et charges.

2.10 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire ;
- la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

2.11 Retraites et engagements assimilés

Les engagements pour indemnités de fin de carrière sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec services proratisés. L'estimation résulte d'un calcul prenant en considération

la rémunération, l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses actuarielles. L'ensemble des hypothèses prises en compte dans le calcul sont les suivantes :

- modalité et âge de départ : départ volontaire, à 65 ans pour les cadres, et à 62 ans pour les non-cadres ;
- table de mortalité : THG 05 / TGF 05 ;
- rotation du personnel : en fonction des données observées dans le groupe ;
- taux d'actualisation (inflation incluse) : 2,75 % ;
- profil de carrière : 2 % ;
- taux de charges sociales : 45 %.

L'estimation de l'engagement actualisé au titre des indemnités de fin de carrière pour les salariés de la société s'élève à 70 K€. L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision, et représente un engagement hors-bilan.

2.12 Participation des salariés

N/A

2.13 Intégration fiscale

Le groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale.

Sont incluses dans le champ d'application de ce régime les sociétés françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins par Derichebourg SA (tête de groupe). La convention prévoit que chaque société calcule et paie, à la société « tête de groupe », son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

2.14 Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Derichebourg SA utilise des instruments financiers et principalement des swaps et des caps de taux.

Le montant total pour couverture de la dette à taux fixe sur l'indice EURIBOR 3 mois est le suivant :

- dette en K€ : 430 000 (dont 200 000 à départ différé) ;
- dette en K\$: 0

2.15 Identité de la société consolidante

La société consolidante est la société CFER qui détient 50,82 % de Derichebourg SA au 30 septembre 2012.

3. Notes explicatives sur les comptes

3.1 Immobilisations

Rubrique <i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions, apports, création, virements	Diminutions par cessions, mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	995			995
	995	0	0	995
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 205			2 205
Constructions	5 637			5 637
Installations techniques et outillages industriels	17 451		469	16 982
Installations générales, agencements et divers	55			55
Matériel de transport	102			102
Matériel de bureau, informatique et mobilier	118			118
	25 568	0	469	25 099
Immobilisations financières				
Titres de participation	717 022	2 867		719 889
Autres titres immobilisés				0
Créances rattachées	2 157	2 107	4 264	0
Actions propres				0
Prêts et autres immobilisations financières	1 879			1 879
	721 058	4 974	4 264	721 768
Total général	747 621	4 974	4 733	747 862

3.2 Amortissements

Immobilisations amortissables <i>En milliers d'euros</i>	Situations et mouvements de l'exercice			Montant fin d'exercice
	Montant début d'exercice	Augmentations, dotations	Diminutions, reprises	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	949			949
	949	0	0	949
Immobilisations corporelles				
Terrains	81	3		84
Constructions	3 722	227		3 949
Installations techniques et outillages industriels	15 677	786	469	15 994
Installations générales, agencements et divers	54	1		55
Matériel de transport	102			102
Matériel de bureau, informatique et mobilier	113	4		117
	19 749	1 021	469	20 301
Total général	20 698	1 021	469	21 250

3.3 Provisions inscrites au bilan

Rubriques <i>En milliers d'euros</i>	Montant net début d'exercice	Augmentations, dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin d'exercice
Provisions pour investissements					
Amortissements dérogatoires	945	16	418		543
Autres provisions réglementées	8				8
Provisions réglementées	953	16	418		551
Provisions pour risques et charges	4 625	23		1 201	3 447
Prov. pour risques et charges	4 625	23	0	1 201	3 447
Provisions sur immo. financières	266 708	19 692			286 400
Provisions sur comptes clients	275	25			300
Autres provisions pour dépréciation	51 013	1 530	4 863	18 080	29 600
Provisions pour dépréciation	317 996	21 247	4 863	18 080	316 300
Total général	323 574	21 286	5 281	19 281	320 298

3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)

Postes du Bilan <i>En milliers d'euros</i>	Total	Dont montant concernant les entreprises	
		Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif			
Participations	719 889	708 826	11 063
Créances rattachées à des participations (yc ICNE)	0		
Créances clients et comptes rattachés	4 645	1 942	2 213
Comptes courants débiteurs (yc ICNE) (hors intég.)	570 396	338 189	232 207
Passif			
Comptes courants créditeurs (yc ICNE) (hors intég.)	148 671	34 382	114 289
Dettes financières diverses	88		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 060	463	2 488
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0		
Autres dettes	17 207	185	16 338
Postes du compte de résultat			
Produits de participation	150 331	149 441	
Autres produits financiers	23 153	14 299	
Charges financières	36 820	3 919	

3.5 État des échéances des créances et des dettes

État des créances <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Dont produits à recevoir	À 1 an au plus	À plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	102		102	0
Prêts	1 777			1 777
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	355			355
Autres créances clients	4 290		4 290	
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
État - Impôts sur les bénéfices				
État - Taxe sur la valeur ajoutée	34		34	
Débiteurs divers	5 105	5	481	4 624
Groupe et associés	571 959		571 959	
Charges constatées d'avance	858		858	
Total général	584 480	5	577 724	6 756

État des dettes <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Dont charges à payer	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Auprès des Établissements de crédit					
• à 1 an maximum à l'origine	14 333		14 333		
• à plus de 1 an à l'origine	475 980	5 980	105 980	370 000	
Emprunts et dettes financières divers	88			88	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 060	1 542	4 060		
Personnel et comptes rattachés	37	36	37		
Sécurité sociale et autres organismes	93	54	93		
État - Impôts sur les bénéfices	351		351		
État - Taxe sur la valeur ajoutée	133		133		
Autres impôts, taxes et assimilés	23		23		
Dettes sur immo. et comptes rattachés					
Groupe et associés	165 194		165 194		
Autres dettes	47		47		
Produits constatés d'avance					
Total général	660 339	7 612	290 251	370 088	0

3.6 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	Montant (en valeur brute)
Actions propres	5 639
Sicav	285
Divers	
Total	5 924

3.7 Charges et produits constatés d'avance

Cycles En milliers d'euros	Charges	Produits
Exploitation	858	
Financier		
Exceptionnel		
Total	858	

3.8 Capital social

3.8.1 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	168 082 030	0,25 €
Variations de capital		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	168 082 030	0,25 €

	Actions en fin d'exercice	Actions potentielles
Nombre	168 082 030	3 583 616
Résultat net (en K€)	156 574	156 574
Résultat par action (en €)	0,93	0,91

3.8.2 Actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

a) Caractéristiques des bons à souscription d'actions (BSA) issus des actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

Nombre de BSA attaché à chaque action

À chaque action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la société (la « parité d'exercice ») (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous

le n° 05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions. Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10, « Suspension de l'exercice des BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la société. La période d'exercice a été prorogée au 13 mars 2017.

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la parité d'exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11. « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

Les BSA seront détachés des actions dès l'émission des ABSA. Les BSA ne feront pas l'objet, lors de leur émission, d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext by Euronext, ni sur aucun autre marché réglementé français ou étranger. Les BSA feront l'objet d'une demande auprès d'Euronext Paris SA en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre les porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

b) Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Émission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les « actions exercées »), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 2 € de valeur nominale chacune, portés à 0,25 € au cours de l'exercice 2007 suite aux opérations de réduction de capital par division du nominal, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par action exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte, au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les actions exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les actions exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris SA sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

3.8.3 Stocks Options

Il n'y a plus de plan de stocks options en cours.

3.8.4 Tableau de variation des capitaux propres

Rubrique <i>En milliers d'euros</i>	Valeur début d'exercice	Résultat de l'exercice	Affectations	Valeur fin d'exercice
Capital	42 021			42 021
Primes	27 565			27 565
Écart de réévaluation				0
Réserves légales	4 260			4 260
Réserves réglementées				0
Autres réserves				0
Report à nouveau	62 299		43 068	105 367
Résultat	58 184	156 574	(58 184)	156 574
Provisions réglementées	953		(402)	551
Total	195 282	156 574	(15 518)	336 338

3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Le groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue avec le contrat d'affacturage les principales sources de financement du groupe.

Contrat de crédit syndiqué 2007

Il était à l'origine d'un montant de 700 M€ répartis entre un prêt moyen terme amortissable de 550 M€ et un prêt revolving remboursable in fine de 150 M€.

Concernant le Prêt moyen terme amortissable, 230 M€ ont déjà été remboursés à l'issue des 4 échéances des 31 décembre 2008, 2009, 2010 et 2011. L'échéance du 31 décembre 2012 est de 100 M€.

Quatre avenants ont été signés au titre de ce contrat :

- l'avenant n° 1 signé en juillet 2009 modifie la marge applicable lorsque le ratio de levier est supérieur à 3,5 ;
- l'avenant n° 2 signé en juillet 2009 qui i) a autorisé le nantissement complémentaire de 49 % des titres Derichebourg Environnement ii) a de manière temporaire aménagé les ratios de levier et de couverture que le groupe devait respecter compte tenu de la crise économique iii) a prévu la répartition du produit net de cession entre les prêteurs du crédit syndiqué 2007 et du crédit syndiqué 2009 ;
- l'avenant n° 3 signé en 2010, qui autorise des tirages de montant unitaire moindre qu'initialement prévu ou des tirages pour une durée plus courte qu'initialement prévu au titre du Crédit Revolving ;

- l'avenant n° 4, signé en 2010 qui i) a adapté les ratios de levier (dettes financières nettes/ EBE consolidé) et de couverture aux nouvelles conditions d'activité du groupe ii) a pris acte qu'il ne serait pas procédé aux cessions d'actifs initialement prévus.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux EURIBOR ou LIBOR, selon le cas, augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le Contrat de Crédit syndiqué 2007 prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou de direction générale de Derichebourg constituerait également un cas de défaut.

Par ailleurs, le Contrat de Crédit prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital (à l'exception de certains cas d'augmentation de capital comme notamment celles ayant pour objet de financer une opération de croissance externe ou celles destinées

aux salariés du groupe) ou en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal au produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cessions d'actifs à hauteur du produit net de cessions d'actifs.

Clauses restrictives (« covenants »)

Le Contrat de Crédit comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- s'engager dans des opérations de croissance externe ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder avec certaines exceptions au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Les Contrats de Crédits comportent par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg. De même, le Contrat comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur le Prêt moyen terme amortissable.

Ratios Financiers

Les Contrats de Crédits prévoient que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de levier inférieur ou égal à (avenant n° 4 crédits syndiqués 2007)
30 septembre 2012	2,90
31 mars 2013, 30 septembre 2013 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date	2,90

Au 30 septembre 2012, le ratio de levier est de 2,88.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) excédent brut d'exploitation consolidé sur (b) frais financiers nets consolidés, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de couverture supérieur ou égal à (avenant n° 4 crédits syndiqués 2007)
30 septembre 2012	5,00
31 mars 2013, 30 septembre 2013 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date	5,00

Au 30 septembre 2012, le ratio de couverture est de 5,76.

Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Le Groupe Derichebourg a conclu un contrat d'affacturage sans recours en syndication, qui concerne les entités françaises et belges des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises. Les Créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès des clients privés situés dans la zone OCDE, bénéficiant d'un agrément de la part d'un assureur-crédit, ou de clients publics français.

Le factor agent délivre préalablement à chaque cession une approbation (stocks de créances pour chaque débiteur qu'il accepte d'acheter sans recours) sur la base des propositions de Derichebourg, les dites propositions ne pouvant excéder le montant des agréments délivrés par les assureurs-crédit pour les débiteurs privés.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'approbation (sans déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours initial).

Les factors sont co-assurés avec le Groupe auprès de 2 assureurs-crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance-crédit leur est délégué.

Pour les créances cédées sans recours, les factors assurent le risque de solvabilité pour la quote-part non couverte par l'assurance-crédit. Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré aux factors.

Le taux de dilution (avoirs, remises) est faible. Le montant des créances dé-comptabilisées au titre du contrat s'élève à 134 M€ au 30 septembre 2012.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des lignes bilatérales avec ses banques, pour un montant de 105 M€.

Risque de liquidité

La société Derichebourg SA, société mère, exerce principalement un rôle de holding et assure le financement des trois activités, dans la mesure où elle porte le crédit syndiqué.

Le Groupe a obtenu un waiver en mai 2012 de la part des prêteurs, suite au non-respect du ratio de levier au 31 mars 2012.

Le niveau d'endettement oblige la société à respecter les covenants bancaires détaillés ci-dessus, et à affecter une partie de ses flux de trésorerie au service de sa dette, réduisant ses ressources disponibles pour les investissements liés à la croissance, et diminue dans une certaine mesure, sa capacité à réagir aux retournements de conjoncture.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, et notamment le remboursement de 100 M€ prévu le 31 décembre 2012 au titre du crédit syndiqué.

La société juge suffisant le montant des lignes de crédit, confirmées ou non, dont elle dispose pour l'exercice 2012-2013 sur la base de ses prévisions d'activité, ses hypothèses d'investissement et ses prévisions de cession d'actifs.

3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité <i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total
Redevances	2 103		2 103
Locations	2 792		2 792
Frais facturés	847		847
Ferrailles			
Métaux			
Autres activités			0
Total	5 742		5 742

3.11 Résultat exceptionnel

Répartition par nature <i>En milliers d'euros</i>	Montant
Produits	
Produits exceptionnels sur opération de gestion	240
• Boni sur cession d'actions propres	240
• Indemnités	
Produits exceptionnels sur opération en capital	20
Reprises sur provisions et transferts de charges	418
• Reprise d'amortissements dérogatoires	418
• Reprise de provisions pour risques et charges	
Charges	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	738
• Mali sur cession d'actions propres	307
• Indemnités	360
• Pénalités	71
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	16
• Dotations aux amortissements dérogatoires	16
• Dotations aux provisions pour risques et charges	
Total résultat exceptionnel	(76)

3.12 Ventilation de l'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat d'exploitation	(2 913)		(2 913)
Résultat financier	138 442		138 442
Résultat exceptionnel	(76)		(76)
Effet de l'intégration fiscale		(21 121)	21 121
Total	135 453	(21 121)	156 574

3.13 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt

<i>Nature des différences temporaires</i> <i>En milliers d'euros</i>	Base	Montant IS
Accroissements		
Provisions règlementées	8	3
Reprise provision pour investissements		
Amortissements dérogatoires	543	196
Écart de conversion actif	450	162
Total des accroissements		361
Allègements		
Contribution sociale solidarité	37	13
Déficits reportables ⁽¹⁾	264 214	90 969
Participation		
Écart de conversion passif	63	23
Total des allègements		91 005

(1) Défis de la société comme si elle était imposée séparément. Défis de l'intégration fiscale : 83 M€.

Le taux d'IS est le suivant : 33 1/3 % + contribution sociale de 3,3 %, soit, 34,43 % ou 36,10 % avec la contribution exceptionnelle de 5 %.

3.14 Engagements financiers

3.14.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

<i>Engagements donnés</i> <i>En milliers d'euros</i>	Montant
Garanties financières	212
DIF	2
Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les SCI	
Total	214

3.1.4.2 Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement

Dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué de 700 M€ en principal souscrit par CFF Recycling et repris par Derichebourg SA lors de la fusion entre CFF Recycling et Penauille Polyservices (renommée Derichebourg SA), il a été consenti en garantie du paiement des sommes dues aux banquiers prêteurs un gage d'instruments financiers, portant sur les titres suivants :

Nantissements et gages de titres

Bénéficiaire	Instruments financiers gagés	Nombre de titres gagés	% dans le capital
Société Générale (agent)	Actions nominatives Derichebourg Environnement	12 609 214	100 %
Société Générale (agent)	Actions nominatives Derichebourg Multiservices	15 310 000	100 %

3.1.4.3 Engagements hors bilan donnés vis-à-vis des filiales

Engagements donnés <i>En milliers d'euros</i>	Montant
Cautions filiales ⁽¹⁾	70 846
Autres engagements donnés	0
Total	70 846

(1) Sociétés cautionnées

Filiales « France »	AFM RECYCLAGE, BERNES ET BRUYÈRES, SCI BERTHELOT, SCI CARSOA, INOTERA, POLYURBAINE, POLYURBAINE 13, POLY-NORMANDIE, SERVISAIR France
Filiales « Angleterre »	SERVISAIR UK
Filiales « Italie »	SAN GERMANO, CRS, CMT
Filiales « États-Unis »	DERICHEBOURG RECYCLING USA
Filiales « Belgique »	GEORGE
Filiales « Espagne »	DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE

3.15 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	
	À l'ouverture de l'exercice	À la clôture de l'exercice
Cadres	3	3
Agents de maîtrise		
Employés		
Total	3	3

3.16 Rémunération globale des dirigeants

<i>En milliers d'euros</i>	Montant
Rémunération des organes d'administration et de direction (jetons de présence)	45

3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

En milliers d'euros	Capitaux propres		Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Réserves et provisions réglementées		Brute	Nette
1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Derichebourg					
A - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Derichebourg SA)					
CFF IMMOBILIÈRE SCI	52 663	(78)	100,00 %	52 663	52 663
CFF SIGMA SCI	6 510	1 031	99,85 %	6 500	6 500
CIVITAS	3 659	(4 549)	100,00 %	1 829	0
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	126 092	(54 437)	100,00 %	126 092	126 092
DERICHEBOURG MULTISERVICES	15 310	6 199	100,00 %	68 320	68 320
PSIMMO	2	(3 306)	99,00 %	2	0
SERVISAIR GMBH	41 738	(1 651)	100,00 %	338 866	58 150
SERVISAIR SAS	70 000	(32 307)	100,00 %	116 153	116 153
VOGIM SCI	139	557	80,00 %	194	194
B - Filiales (10 à 50 % du capital détenu par Derichebourg SA)					
ALLO CASSE AUTO	110	3 177	47,93 %	2 212	2 212
DAC	40	579	49,60 %	497	177
DREYFUS	40	8 028	42,50 %	816	816
LARDET ET FILS	39	1 497	34,82 %	242	242
PLASTIC RECYCLING	123	154	50,00 %	1 470	206
REYFRA	7 200	5 113	50,00 %	3 360	3 360
ROUSSEL	152	1 356	34,04 %	337	0
VALERCO	76	438	50,00 %	107	107
VALREN	37	(267)	50,00 %	19	19
2 - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non repris au paragraphe 1					
A - a -Filiales Françaises				0	0
A - b -Filiales Étrangères				0	0
B - a -Filiales Françaises				160	2
B - b -Filiales Étrangères				0	0

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursé	Montant des cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice clos
20 420		5 652	2 102	2 107
0		521	247	0
629		0	(25)	0
0		19 611	79 810	105 917
45 737		3 792	(3 548)	0
4 752		302	(73)	0
0		628	10 585	2 745
264 542		1 563	48 375	38 500
0		65	14	0
0		nc	1 632	626
0		nc	132	0
0		nc	1 234	262
0		nc	(195)	0
1 809		8 285	1 043	0
0		58 882	(1 823)	0
0		nc	94	0
0		1 524	121	172
300		234	32	0
0				
9 019				
0				

3.18 Litiges

Contentieux avec M. Jean-Claude Penauille

Le tribunal a délaissé le montant de la garantie d'actif et de passif dont bénéficie le Groupe. Il a condamné M. Penauille à fournir à la société Derichebourg une caution de 2 895 000 euros et a ordonné une expertise. Aucun actif n'a été constaté au titre de ce contentieux. L'expert a remis son rapport et une décision pourrait intervenir fin 2012.

3.19 Transactions avec les parties liées

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 01/03/2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle.

La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices, étant précisé qu'aucune redevance n'est due au titre du chiffre d'affaires de la division Multiservices pendant les trois premières années. La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2 M€.

Une convention a été conclue, à effet du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de 3 ans, entre DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- Conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du Groupe ;
- Assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- Contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- Développement interne et externe des activités du Groupe ;
- Assistance en matière de croissance externe ;
- Événementiel d'Entreprise ;
- Assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- Assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- Assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012, la société DBG Finances a facturé 1 275 000 euros à la société Derichebourg SA au titre de cette convention.

5.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 septembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.4 de l'annexe des comptes annuels présente les modalités de détermination des provisions pour dépréciation des titres de

participation. Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces titres de participation servant de base à une éventuelle dépréciation, et à revoir les calculs effectués par votre société.

Comme indiqué dans la note 3.9 de l'annexe des comptes annuels, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Nous avons revu les hypothèses prises en compte dans le cadre de l'évaluation de ce risque.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 7 décembre 2012

Les Commissaires aux Comptes

HOCHÉ AUDIT
William Nahum

ERNST & YOUNG Audit
Gilles Rabier

● 5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe

En milliers d'euros	Ernst & Young			
	Montant		%	
	2012	2011	2012	2011
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
• Émetteur	297	327	31 %	32 %
• Filiales intégrées globalement	656	663	69 %	65 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
• Émetteur			0 %	0 %
• Filiales intégrées globalement				
Sous-total	953	990	100 %	97 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
• Juridique, fiscal, social	0	31	0 %	3 %
• Autres				
Sous-total	0	31	0 %	3 %
Total	953	1 021	100 %	100 %

Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe

Hoche Audit				Autres auditeurs			
Montant		%		Montant		%	
2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
87	99	29 %	35 %				
209	185	71 %	65 %	1 365	1 304	100 %	100 %
296	284	100 %	100 %	1 365	1 304	100 %	100 %
0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
296	284	100 %	0 %	1 365	1 304	100 %	100 %

Rapport du Président établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce



6.1	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	154
6.1.1	Composition du Conseil d'administration	154
6.1.2	Gouvernement d'entreprise	155
6.1.3	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	155
6.2	Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-Directeur général	157
6.3	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	157
6.4	Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	158
6.4.1	Rémunération des administrateurs	158
6.4.2	Informations prévues par l'article L. 225-100-3	158
6.5	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société	159
6.5.1	Le contrôle interne	159
6.5.2	La gestion des risques	161
6.6	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Derichebourg	162

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce (tel qu'amendé par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008). Il a pour objet de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe, notamment les procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

pour les comptes annuels et consolidés. Ce rapport se situe dans une démarche descriptive des travaux réalisés, entamés ou prévus par la Société, il ne vise en aucun cas à démontrer que la Société maîtrise tous les risques auxquels elle a à faire face.

Le présent rapport a été préparé, sous la supervision de la Direction Générale, avec la contribution de la Direction Financière et Comptable et de la Direction Juridique. Ce rapport a été examiné par le Conseil d'administration réuni en formation de comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration de la Société en date du 7 décembre 2012.

● 6.1 Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

6.1.1 Composition du Conseil d'administration

L'article 14 des statuts stipule que la société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et dix-huit membres au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Les informations relatives à la composition du Conseil d'administration et aux mandats des administrateurs figurent au paragraphe 4.4.1 du présent document.

L'article 18 des statuts définit les pouvoirs du Conseil d'administration et prévoit notamment que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et

vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration est composé du Président-Directeur général et de quatre administrateurs, dont deux administrateurs indépendants.

Selon la définition du rapport Bouton, « Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées », un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an. Celui-ci examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre les orientations stratégiques ainsi que les opérations significatives de la société et de son Groupe. Il délibère sur les opérations de développement du Groupe, soit par croissance externe, soit par croissance interne. De ce fait, il décide des points afférents aux acquisitions et cessions de participations ou d'actifs d'un montant significatif, de l'octroi de garanties ou de prises d'engagement, d'aides aux filiales.

Au jour de l'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de cinq administrateurs :

	Mandat	Date de première nomination	Date de renouvellement
Daniel DERICHEBOURG	Président-Directeur général	CA du 29 juin 2006	CA du 03 février 2010
	Administrateur	CA du 29 juin 2006	Assemblée générale du 03 février 2010
Bernard VAL	Administrateur indépendant	AG du 24 juin 2004	Assemblée générale du 03 février 2010
Matthieu PIGASSE	Administrateur indépendant	CA du 25 octobre 2005	Assemblée générale du 03 février 2010
Boris DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007	
Thomas DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007	

Les mandats de Boris DERICHEBOURG et Thomas DERICHEBOURG arrivent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration

En application de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, la proportion des administrateurs de chaque sexe nommés par l'Assemblée générale ne pourra être inférieure à 20 % à compter de 2014 puis à 40 % à compter de 2017.

Par ailleurs, cette loi prévoit que les Conseils d'administration ne comprenant que des hommes à la date d'entrée en vigueur de la loi, devront nommer une femme en qualité d'administrateur dès la plus prochaine Assemblée générale ayant à statuer sur la nomination de membres du Conseil.

À la date de dépôt du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société ne comporte aucune femme.

Le Conseil d'administration a entamé une réflexion relative au principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil et entend suivre les dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 en proposant à la prochaine assemblée générale qui statuera sur les renouvellements des mandats de Messieurs Boris DERICHEBOURG et Thomas DERICHEBOURG de nommer au moins une femme, soit en qualité d'administrateur, personne physique, soit en qualité de représentant permanent d'une personne morale.

6.1.2 Gouvernement d'entreprise

La Société a initié une démarche visant à comparer son gouvernement d'entreprise avec les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008. Les principales différences identifiées ont trait à :

- l'évaluation des travaux du Conseil d'administration : le Conseil ne s'est pas saisi de ce sujet ;
- la durée du mandat des administrateurs : la durée des mandats des administrateurs est de 6 ans, durée un peu plus longue que celle préconisée dans le code AFEP/MEDEF ;
- l'absence de comité des nominations, dont la constitution est jugée peu pertinente dans son cas ;

Par ailleurs, conformément à la possibilité offerte par les dispositions de l'article L. 820-23 alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 27 mai 2010, d'assumer la mission dévolue au comité d'audit, appliquant en cela les conclusions du Groupe de travail de l'AMF sur les comités d'audit relatives aux valeurs moyennes et petites (VAMPs). Quant à l'autre comité spécialisé, celui des rémunérations, son activité a été suspendue jusqu'à nouvelle décision lors de la séance du 25/10/2005, en l'absence d'activité.

6.1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice social, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises. Outre l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2011 ainsi que la préparation des

documents à soumettre à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 10 février 2012, le Conseil a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 7 décembre 2011

- Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2011 :
 - les comptes,
 - l'activité et les événements marquants,
 - les risques (notamment ceux liés à la récupération du dépôt dans le cadre du constat de la non-réalisation des conditions suspensives dans le projet d'acquisition abandonné de Rotamfer et risques liés au contrôle de TVA de la filiale italienne CRS),
 - les perspectives,
 - arrêté des comptes consolidés ;
- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2011 ;
- Proposition d'affectation du résultat ;
- Communiqué de presse ;
- Examen et approbation des documents financiers et prévisionnels ;
- Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation éventuelle de conventions soumises ou non à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Gouvernance d'entreprise (Rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne [art. L. 225-37 du Code de commerce]) ;
- Programme de rachat d'actions ;
- Réduction du capital par annulation de titres auto-détenus ;
- Convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires ;
- Questions diverses (Autorisations à donner au Directeur Général Adjoint à l'effet de signer des conventions cadres et des contrats de crédit).

Séance du 29 décembre 2011

- Autorisation de la convention de prestation entre la Société et DBG FINANCES ;
- Dépôt du document de référence 2010-2011 ;
- Dossier contentieux CRS.

Séance du 21 mai 2012

- Examen des comptes consolidés semestriels ;
- Examen des problèmes et des risques spécifiques (Rotamfer, CRS) ;
- Point sur le financement du Groupe et sur sa trésorerie ;
- Communiqué de presse et rapport d'activité sur les comptes semestriels ;
- Observations des commissaires aux comptes et arrêté des comptes consolidés ;

- Documents financiers et prévisionnels suite à la clôture du premier semestre de l'exercice social ;
- Autorisation éventuelle de conventions soumises ou non à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Acquisition de la Société Handlex par Servisair ;
- Décision d'une étude préliminaire de faisabilité relative à la cotation d'un actif du groupe, qui resterait majoritaire au capital.

Séance du 24 mai 2012

- Communiqué de presse ;
- Autorisation à donner au Président concernant les avals, cautions et garanties.

Les réunions du Conseil d'administration se sont déroulées au siège social de la société, 119, avenue du Général Michel Bizot – 75012 Paris.

Lors des séances du 29 décembre 2011 et 24 mai 2012 certains administrateurs assistaient à la réunion par conférence téléphonique.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ont été établis et communiqués dans les meilleurs délais à tous les administrateurs.

Le taux de moyen de participation a atteint 80 %.

Fonctionnement du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la société fait l'objet d'un règlement intérieur approuvé en conseil dans sa séance du 24 juin 2004. Il ne pourra être modifié que par ce dernier selon les mêmes modalités.

Ce règlement intérieur précise les points suivants :

- les règles de composition du Conseil ;
- la mission du Conseil ;
- les modalités de réunion du Conseil ;
- les modalités de participation éventuelle au Conseil par visioconférence ou téléconférence ;
- les conditions de création et de fonctionnement de comités spécialisés ;
- le rôle du comité d'audit ;
- le rôle du comité des rémunérations ;
- le devoir de confidentialité des administrateurs ;
- le devoir d'indépendance des administrateurs ;
- le devoir de diligence des administrateurs ;
- le champ d'application du règlement intérieur.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié sur décision du Conseil d'administration en date du 12 décembre 2006 quant à sa composition. Désormais il est composé de dix-huit membres au maximum.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié sur décision du Conseil d'administration en date du 27 mai 2010 afin de permettre la réunion du Conseil d'administration par tous moyens de télécommunication.

Comité d'audit

Le comité d'audit suspendu depuis juillet 2006 a été réactivé suivant décision du Conseil d'administration en date du 27 mai 2010.

En application de l'article L. 823-20, alinéa 4 du Code de commerce il a été décidé que le Conseil d'administration remplirait les fonctions du comité d'audit.

Le comité d'audit, remplira les missions qui lui sont dévolues par l'article L. 823-19 du Code de commerce, à savoir le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Les travaux du comité d'audit feront l'objet d'un compte rendu régulier et, à minima, à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels.

Dans la mesure où le Conseil se réunit en formation de comité d'audit et afin de relater les diligences accomplies dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, il sera fait état dans un procès-verbal des conclusions et appréciations dudit comité résultant de ses travaux et investigations.

Au cours de l'exercice clos le comité d'audit s'est réuni deux fois, le 7 décembre 2011 et le 21 mai 2012 afin de :

- rendre compte de ses travaux ;
- émettre ses avis et recommandations au Conseil sur le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société ainsi que sur le rapport de gestion ;
- examiner les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- analyser le financement du Groupe et de l'évolution de l'endettement ;
- faire un état des risques et de leur résolution.

● 6.2 Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-Directeur général

Lors du renouvellement du mandat de Président-Directeur général, le Conseil d'administration réuni le 3 février 2010 a décidé, à l'unanimité de ses membres, que la direction générale de la société sera assurée par le président du Conseil d'administration, assisté, le cas échéant, d'un directeur général délégué.

À cette occasion, aucune limitation formelle n'a été prise pour limiter les pouvoirs du Président-Directeur général, à l'exception de celle prévue par la loi, pour la délivrance de cautions, avals ou garanties données par la société.

Toutefois, le président requiert habituellement l'accord préalable du Conseil d'administration pour les décisions dont la mise en œuvre

ou les conséquences seraient susceptibles d'impacter la situation patrimoniale ou les activités du Groupe. C'est le cas et, sans que cette liste soit limitative, pour les opérations afférentes à :

- des projets de croissance externe ;
- la réalisation de restructurations intra-Groupe ;
- l'octroi de certaines garanties ne nécessitant pas légalement l'accord préalable du Conseil ;
- l'acquisition ou à la cession d'éléments d'actifs significatifs.

● 6.3 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 28 des statuts explique les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. « Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à

l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

● 6.4 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

6.4.1 Rémunération des administrateurs

Dans le cadre de ses prérogatives et diligences, le Conseil d'administration du 12 décembre 2008 s'est prononcé sur les questions afférentes aux rémunérations ou avantages des mandataires sociaux.

Les tantièmes perçus par le Président-Directeur général ont été versés par la société DBG Finances. Le Président-Directeur général a également perçu des jetons de présence versés par Derichebourg SA.

Les administrateurs liés par un contrat de travail à une société contrôlée par la Société bénéficient d'une rémunération fixe, et peuvent bénéficier, le cas échéant, d'une rémunération variable au titre de leur contrat de travail, fonction notamment des critères de performance et opérationnels.

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de clause de rémunération différée, d'indemnité de départ dérogatoire, ou d'engagement de retraite au bénéfice d'un administrateur.

Il n'y a pas de plan en vigueur d'attribution d'actions au bénéfice des administrateurs.

À ce jour, aucun administrateur n'a bénéficié d'attribution d'actions gratuites.

Sur proposition du Conseil d'administration l'assemblée générale ordinaire du 3 février 2010 a décidé de reprendre le versement des jetons de présence et a fixé leur montant à 45 000 euros. La répartition

des jetons de présence est égalitaire, prorata temporis s'il y a lieu. Le montant représentant ceux qui auraient pu être versés à M. Matthieu Pigasse, a été versé, à sa demande, à une association.

Le détail des rémunérations versées aux administrateurs figure en section 4.4.2.1.

6.4.2 Informations prévues par l'article L. 225-100-3

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure de détention du capital de la société décrite en 4.5.8 ;
- de l'existence de droits de vote doubles sous certaines conditions, décrits en 4.5.9 ;
- de l'autocontrôle et de la capacité à intervenir sur les titres de la société décrits en 4.5.7, 7.1 et 7.2 ;
- des effets de l'utilisation éventuelle des délégations en cours relatives à l'émission de titres donnant accès au capital (cf. 4.5.20.) ;
- les dispositions des contrats de crédits syndiqués relatives aux cas d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle de la société (note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés en 5.1).

● 6.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

À l'occasion de la séance du Conseil d'administration du 13 septembre 2010 réuni en formation de comité d'audit, la société a choisi de s'inspirer progressivement du guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites (VAMP) du cadre de référence relatif au dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, proposé par l'Autorité des Marchés Financiers.

6.5.1 Le contrôle interne

6.5.1.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le directeur général, les dirigeants et le personnel de Derichebourg et de ses filiales. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'efficacité et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie que ces risques seront totalement maîtrisés ou éliminés. Les procédures de contrôle ont notamment pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables.

Ces procédures de contrôle ont également pour objet de veiller à ce que les informations comptables, financières, juridiques, économiques communiquées aux organes de la société et qui peuvent, le cas échéant, être transmises aux tiers dans le cadre réglementaire ou de la politique de communication du Groupe, soient fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

6.5.1.2 Présentation de l'organisation générale du contrôle interne

L'environnement général de contrôle

Le Groupe est organisé en un siège, la société holding Derichebourg, et trois divisions opérationnelles :

- les Services à l'Environnement (en ce compris les sociétés immobilières) ;
- les Services aux Entreprises ; et
- les Services Aéroportuaires.

Le siège de l'activité Services à l'Environnement regroupe également regroupe la Direction générale et les services fonctionnels centraux.

Chaque division a des problématiques métier, de contrôle interne, et de gestion des risques différentes.

Les dirigeants des divisions sont responsables de la conduite des affaires dans le cadre des objectifs définis par le Président-Directeur général du Groupe et sous le contrôle de ce dernier.

Un système de délégation de pouvoirs est mis en place en vue d'assurer l'efficacité des opérations. Les délégations de pouvoirs en aval sont déterminées au sein de chaque société en tenant compte de principes directeurs communs. À l'exception des activités listées ci-dessous, qui sont gérées de manière centrale, la gestion quotidienne des opérations est décentralisée dans les filiales :

- décisions d'investissement stratégiques par leur nature ou leur montant ;
- politique de financement et de gestion de la trésorerie ;
- politique en matière d'assurance ;
- gestion des cadres et politique salariale ;
- le réseau de communication commun.

L'informatique métier est un élément important de l'environnement général de contrôle. Des procédures, écrites pour la plupart, décrivent le mode opératoire des activités réalisées de manière récurrente dans les systèmes d'information.

Les activités de contrôle

Les activités de contrôle sont fondées sur l'application d'un ensemble de politique et de procédures définies au niveau du siège, des trois divisions et des sociétés qui les composent.

Elles ont pour objectif de permettre une bonne maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise. Les procédures de contrôle sont mises en place et suivies principalement par les dirigeants et les personnels des filiales, en fonction des exigences du Groupe et des particularités des métiers.

Lorsqu'une procédure de contrôle est conçue, le but recherché est qu'un risque de contrôle interne identifié ne se produise pas dans l'activité l'entreprise.

D'autres activités de contrôle suivent l'activité a posteriori afin de corroborer que les contrôles conçus ont bien fonctionné : requêtes informatiques notamment.

L'information et la communication

L'objectif de la société est de permettre aux responsables opérationnels et fonctionnels d'avoir accès à une information pertinente diffusée dans des délais qui leur permettent d'assumer leurs responsabilités avec efficacité.

La Direction des systèmes d'information (DSI) définit, avec les directions fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la bonne gestion des opérations et au soutien des objectifs stratégiques du Groupe. Le pôle Servisair dispose d'une autonomie opérationnelle.

La DSI analyse et gère les risques liés à ses systèmes afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations en conformité avec les impératifs légaux et contractuels.

Le Groupe dispose notamment de systèmes Intranet assurant l'information globale et rapide du personnel sur des matières d'intérêt général ainsi qu'une information plus spécifique liée aux particularités des différents métiers.

Le pilotage du contrôle interne

Les responsables fonctionnels du siège mobilisent, pour certains d'entre eux, des filières d'experts, pouvant conduire au sein de chaque département des actions de contrôle et de transfert des « savoir-faire » d'une entité à l'autre.

6.5.1.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place

Principales procédures d'organisation et de contrôle interne

Afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et financiers, le Groupe a structuré son contrôle interne en s'appuyant sur l'organisation suivante.

L'organisation du Groupe repose sur une société holding cotée propriétaire de trois sociétés filiales, propriétaires des trois activités opérationnelles du Groupe.

Une partie des fonctions support et des services centraux du Groupe sont exercés par délégation par Derichebourg Environnement.

Les comités métier

Il existe pour chaque division un comité métier de suivi de l'activité présidé par le ou les mandataires sociaux de la division concernée qui réunit tout ou partie des directeurs de division, des responsables de filiales ou des directions régionales.

Leur fréquence de réunion diffère selon les divisions.

La Direction financière

- assure l'exécution des opérations financières (levées de capitaux auprès des marchés bancaires, financement des projets, des investissements) ;
- gère, en concertation avec les divisions, la trésorerie du Groupe (dettes, liquidités) à travers un système de reporting ;
- analyse avec les divisions les principaux risques financiers (taux, devises), et définit la politique de couverture de ces risques ;
- analyse les écarts entre les données prévisionnelles et les données réelles ;
- participe à l'analyse des projets d'investissement, des projets de contrats ;
- assure la fiabilité de l'information comptable et de gestion, notamment en fixant la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières, au niveau du Groupe, que doivent fournir les divisions. Elle fixe également les standards de reporting financier, les normes et les procédures comptables, les instruments et les processus de consolidation des informations.

La Direction juridique

- gère l'ensemble des opérations juridiques de la société ;
- exerce une activité de conseil pour les activités opérationnelles en France ;
- gère l'ensemble des activités juridiques françaises ;
- coordonne les activités des services juridiques du Groupe.

6.5.1.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont principalement élaborées sous le contrôle de la Direction Générale par la Direction Financière et Comptable qui lui est rattachée, les directions comptables des départements en assurant la mise en œuvre auprès des filiales opérationnelles.

La plupart de ces processus sont en constante évolution pour assurer leur adaptation aux besoins du Groupe.

La Direction Financière et Comptable du Groupe prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Derichebourg ainsi que l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Pour cela elle s'appuie sur l'organisation suivante :

Rôle des organes de gouvernance

Le Conseil d'administration examine et arrête les comptes annuels de Derichebourg SA et les comptes consolidés du Groupe. Les principales options retenues sont portées à la connaissance du Conseil d'administration, réuni en formation de comité d'audit.

La formation du résultat, la présentation du bilan consolidé, la situation des financements du Groupe y sont analysés.

Les Commissaires aux comptes formulent leurs conclusions à l'issue de leurs diligences.

Organisation comptable et financière

- Définition et communication des principes comptables du Groupe : tant pour les comptes sociaux, que pour les comptes consolidés en normes IFRS ;
 - Une veille technique est assurée pour évaluer l'impact sur les comptes du Groupe des nouveaux textes ;
 - Arrêté mensuel : chaque filiale effectue un arrêté mensuel, qui fait l'objet d'une analyse comptable et de gestion, réalisée entre la fonction opérationnelle et la fonction financière de l'activité ;
 - Définition et communication des instructions de clôture. Préalablement à chaque phase de consolidation, sont diffusés les « packs » de consolidation, les hypothèses de clôture, le périmètre et le calendrier de la remontée des données. Cette diffusion est faite aux responsables administratifs et financiers des filiales du Groupe ;
 - Développement, déploiement et maintenance de l'outil informatique de consolidation ;
- La standardisation de l'outil informatique (paramétrage, maintenance, communication et contrôle des données), sécurise et homogénéise le traitement de l'information ;

- Communication des informations comptables et financières à l'attention des organes d'administration et de gestion du Groupe, et vérification des informations financières préalablement à leur diffusion.

Systèmes d'information

Les filiales disposent d'un logiciel comptable commun à toutes les entités françaises et à certaines filiales européennes des activités de services à l'exception de Servisair. Servisair dispose de son propre logiciel comptable.

Il existe également des applications « métier », qui permettent de tracer les flux d'activité, pour les traduire en flux comptables. Des contrôles visent à s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité de la comptabilisation des opérations.

Ces applications informatiques font l'objet d'une maintenance, interne ou sous-traitée, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

6.5.2 La gestion des risques

Si le contrôle interne porte sur un existant, (contrôle de la qualité et/ou de la conformité), le processus de gestion des risques est davantage dans l'anticipation, d'un événement qui pourrait survenir, et/ou des conséquences que pourrait avoir cet événement pour le Groupe.

Le Conseil d'administration du 13 septembre 2010, réuni en formation de comité d'audit, a donné à la société les orientations suivantes pour ses futures séances, afin de l'aider à mettre en œuvre sa mission :

- description de l'organisation propre à chacun des métiers ;
- description des règles de contrôle propres à chacun des métiers ;
- mener une réflexion sur les risques propres à chacun des métiers, et sur la manière de les maîtriser au mieux.

À ce titre, les risques suivants avaient été identifiés (sans ordre hiérarchique), par la Direction Générale :

Activité Services à l'Environnement

- Risques en matière d'achats, avec la particularité du livre de police (qualité des produits, sécurité) ;
- Statut du déchet, et régime de TVA afférent ;
- Réglementation des exploitations classées ;
- Risques de pollution ;
- Conformité des équipements ;
- Accidentologie et travail sur site ;
- Politique de transport.

Activité Services aux Entreprises

- Enjeu transverse et majeur : la ressource humaine ;
- Autres risques spécifiques : l'intervention sur avion (aéronautique), les travaux neufs et la maintenance (Énergie).

Activité Services Aéroportuaires

- Risques opérationnels liés aux activités de dégivrage avion et plans de chargement avions ;
- Sécurité-incendie ;
- Risques liés aux ventes au comptoir.

Une réponse est apportée à chacun de ces risques, sous la forme de procédures adaptées, le plus souvent.

● 6.6 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Derichebourg

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Derichebourg et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations

concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 7 décembre 2012

Les commissaires aux comptes

HOCHE AUDIT
William Nahum

ERNST & YOUNG Audit
Gilles Rabier

Autres informations juridiques et financières



7.1 Bilan du programme de rachat d'actions 2012 **165**

7.2 Descriptif du programme de rachat 2013 **166**

7.2.1	Cadre juridique	166
7.2.2	Nombre de titres et part du capital détenu par la Société	166
7.2.3	Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société	166
7.2.4	Objectifs du nouveau programme de rachat	166
7.2.5	Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital	166
7.2.6	Modalités des rachats	166
7.2.7	Durée du programme de rachat	166
7.2.8	Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 10 février 2012 au 30 novembre 2012	166
7.2.9	Bilan de l'exécution du programme entre le 10 février 2012 et le 30 novembre 2012	167

7.3 Opérations avec des apparentés **167**

7.3.1	Dispositions relatives aux conventions réglementées	167
7.3.2	Convention d'assistance administrative, financière et commerciale	167
7.3.3	Convention de prestations de services	168
7.3.4	Contrat de licence de marque	168
7.3.5	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.	169

7.4 Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels **171**

7.4.1	Modalités de communication	171
7.4.2	Calendrier : dates clés de l'exercice	171
7.4.3	Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel	171

.../...

**7.5 Informations provenant de tiers,
déclarations d'experts et déclarations d'intérêt 174**

7.5.1 Déclarations – Rapports d'experts 174

7.5.2 Information provenant de tierce partie 174

7.6 Contrats importants 174

**7.7 Table de concordance entre le document de référence
Derichebourg et le rapport financier annuel 175**

**7.8 Table de concordance entre le document de référence
Derichebourg et l'annexe I
du règlement européen 809/2004 176**

7.1 Bilan du programme de rachat d'actions 2012

L'assemblée générale mixte du 10 février 2012 a autorisé le Conseil d'administration de la société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, soit 16 808 203 actions pour un prix maximal unitaire de 15 €/action. Cette autorisation, a été donnée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 9 août 2013, en vue notamment de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, de titres ainsi rachetés. La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions auto-détenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1^{er} octobre 2011 et le 30 septembre 2012.

	Actions composant le capital	Animation boursière	Stock-options attribuées	Autres objectifs	Total
Situation au 30 septembre 2011	168 082 030	159 863	0	0	159 863
En % de capital		0,09 %			0,09 %
Affectation à des stocks options					
• attribuées					
• autres					
Levées d'options d'achat					
Achats		1 764 160		2 238 934	4 003 094
Ventes		1 831 964			1 831 964
Annulations					
Situation au 30 septembre 2012	168 082 030	92 059		2 238 934	2 330 993
En % de capital		0,05 %		1,33 %	1,38 %

Au cours de l'exercice 4 003 094 actions ont été achetées à un cours moyen de 2,39 euros et 1 831 964 actions ont été vendues à un cours moyen de 2,36 euros.

La valeur comptable du portefeuille des 2 330 993 actions de 0,25 euro nominal détenues au 30 septembre 2012 est de 5 638 761 euros.

Contrat de liquidité

Depuis le 5 juin 2009, la Société a confié à Exane BNP Paribas l'animation de son titre. Au 5 juin 2009, les moyens mis à la disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité étaient :

- 191 103 titres Derichebourg ;
- 151 007 euros,

À la clôture de l'exercice, ces moyens au crédit dudit compte étaient les suivants :

- 92 059 titres Derichebourg ;
- 285 795 euros.

● 7.2 Descriptif du programme de rachat 2013

7.2.1 Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale annuelle statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire.

7.2.2 Nombre de titres et part du capital détenu par la Société

Au 30 novembre 2012, le capital de la Société était composé de 168 082 030 actions.

À cette date, la Société détenait 3 125 107 actions propres, soit 1,86 % du capital social.

7.2.3 Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

Au 30 novembre 2012, les 3 125 107 actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

- animation boursière (contrat de liquidité) : 125 107 ;
- autres objectifs : 3 000 000

7.2.4 Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce programme seraient inchangés par rapport au programme précédent, à savoir :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, de titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la onzième résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

7.2.5 Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

10 % du capital social à la date du 30 novembre 2012, soit 16 808 203. Compte tenu du nombre d'actions auto-détenues à la date du 30 novembre 2012, soit 3 125 107 actions, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées est de 13 683 096 actions, soit 8,14 % du capital.

Les actions Derichebourg sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris (code ISIN : FR 0000053381).

Le prix maximum d'achat serait de 15 euros par action.

Le montant maximum consacré à ces acquisitions serait :

- 252 123 045 euros représentant 10 % du capital de la Société ;
- 205 246 440 euros représentant 8,14 % du capital, compte tenu des actions détenues par la Société.

7.2.6 Modalités des rachats

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens en bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital, acquise ou transférée sous forme de blocs, pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique

7.2.7 Durée du programme de rachat

La validité du programme est limitée à 18 mois à compter de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

7.2.8 Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 10 février 2012 au 30 novembre 2012

Le bilan de l'utilisation de ce programme au 30 novembre 2012 est le suivant :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte ⁽¹⁾	1,86 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois ⁽²⁾	2 313 878
Nombre de titres détenus en portefeuille ⁽¹⁾	3 125 107
Valeur comptable du portefeuille ⁽¹⁾	7 525 054 euros
Valeur de marché du portefeuille ⁽¹⁾	6 475 222 euros

(1) Au cours de clôture au 30 novembre 2012.

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

7.2.9 Bilan de l'exécution du programme entre le 10 février 2012 et le 30 novembre 2012

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 30 novembre 2012			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	4 251 260	1 252 990				
Échéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de transaction (<i>en euros</i>)	2,347	2,197	Néant	Néant	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (<i>en euros</i>)	9 979 515	2 753 468	Néant	Néant	Néant	Néant

Les achats et ventes de titres mentionnés dans le tableau de flux brut cumulés ci-dessus ont été effectués dans le cadre du contrat de liquidité et via un mandat d'acquisition.

● 7.3 Opérations avec des apparentés

7.3.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées

(Article 21 des statuts)

« Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant des droits de vote supérieur au pourcentage fixé par l'article L. 225-38 du Code de commerce ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la société et une entreprise si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Toutefois, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières elles ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au président du Conseil d'administration.

La liste et l'objet en sont communiqués par le président aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes. »

7.3.2 Convention d'assistance administrative, financière et commerciale

Une convention d'assistance administrative, financière, commerciale, de communication avait été conclue entre Financière DBG, société contrôlée directement et indirectement par la famille de M. Daniel Derichebourg, et CFF Recycling devenue Derichebourg Environnement en date du 01/10/2001, reconduite tacitement depuis lors. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2011.

Les prestations couvertes par cette convention étaient les suivantes :

- assistance administrative : recherche, recrutement, avancement, licenciement du personnel de direction de Derichebourg Environnement et des sociétés contrôlées, coordination de la vie administrative du preneur et des sociétés contrôlées ;
- assistance financière : assistance dans la coordination et la gestion financière et bancaire du preneur et/ou de ses filiales, étude financière des projets d'investissement, assistance dans la gestion des budgets ;
- assistance commerciale : étude de marchés, diffusion publicitaire, recherche de nouveaux débouchés, relations extérieures, communication, prospection et recherche de clientèle.

Au titre de ses prestations sur le premier trimestre de l'exercice, la société Financière DBG a facturé à la société Derichebourg Environnement une somme de 0,525 M€ HT. Au titre de ses prestations, la société Derichebourg Environnement a facturé à la société Financière DBG une somme de 0,06 M€ HT.

La rémunération allouée à Financière DBG est déterminée sur la base des coûts engagés par cette dernière, au titre des prestations définies. Le montant est régulièrement confronté aux conditions de marché en vigueur pour ce type de prestations eu égard à la technicité apportée.

7.3.3 Convention de prestations de services

Une convention a été conclue, à effet du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de 3 ans, avec DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du groupe.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du groupe ;
- assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- développement interne et externe des activités du groupe ;
- assistance en matière de croissance externe ;
- événementiel d'Entreprise;
- assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012, la société DBG Finances a facturé 1 275 000 euros à la société Derichebourg SA au titre de cette convention.

7.3.4 Contrat de licence de marque

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 01/03/2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle.

La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices,

La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2,0 M€.

7.3.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, exercice clos le 30 septembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention de prestations de services avec la société DBG Finances

Administrateurs concernés : Messieurs Daniel DERICHEBOURG, Boris DERICHEBOURG et Thomas DERICHEBOURG

Le Conseil d'administration en date du 29 décembre 2011 a autorisé la convention d'assistance conclue avec la société DBG Finances par laquelle cette dernière participe à la conduite de la politique du Groupe, à l'animation et au contrôle de ses filiales, notamment par la fourniture et la centralisation d'outils de gestion et de services dans les domaines directorial, administratif, financier et commercial.

Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de trois ans, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction. Le montant de la rémunération a été fixé à 1 700 000 € HT pour l'année 2012.

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012, la société DBG Finances a refacturé 1 275 000 € HT à votre société au titre de cette convention.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de licence de marque DERICHEBOURG

Le Conseil d'administration, réuni le 2 juillet 2007, avait autorisé la conclusion de la licence de la marque DERICHEBOURG avec la société TBD FINANCES, propriétaire.

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2008 a fixé le montant de la redevance à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Environnement et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Multiservices. Par ailleurs, à titre dérogatoire, il était expressément convenu qu'aucune redevance ne sera due par le pôle Multiservices pendant les trois premières années.

Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} mars 2009 pour une durée de 10 ans.

Le montant de la redevance enregistré en charge au cours de cet exercice s'élève à 2 008 456 € HT.

2. Conventions de location-gérance

Votre société est venue aux droits de la Société CFF RECYCLING, dissoute, par suite de son absorption, en qualité de loueur des fonds de commerce suivants :

a) Avec la Société COREPA SNC

Votre société a donné en location-gérance son unité industrielle de Bruyères-sur-Oise à la société COREPA SNC par acte sous-seing privé en date du 7 octobre 1997 pour une durée de un an à compter du 1^{er} octobre 1997, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Par ailleurs, votre société a donné en location-gérance son unité industrielle de Pagny-sur-Meuse à la société COREPA SNC par acte sous-seing privé en date du 28 septembre 2001 pour une durée de un an à compter du 1^{er} octobre 2001, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Votre société a constaté un produit de location-gérance de 1 449 800 € HT au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012, pour l'ensemble de ces deux locations.

b) Avec la Société REVIVAL

Votre société a donné en location-gérance son activité « métaux non ferreux » exercée sur le site d'Athis-Mons à la société REVIVAL par acte sous-seing privé en date du 5 octobre 2000 pour une durée de un an à compter du 1^{er} octobre 2000, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Votre société a constaté un produit de location-gérance de 48 000 € HT au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

3. Convention de mise à disposition de moyens et de prestations

La société FINANCIÈRE DBG a refacturé directement à la société DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT, filiale à 100 % de votre société, un montant de 525 000 € au titre de la mise à disposition de moyens et de prestations au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2011.

4. Engagement de solidarité à l'égard de NATIXIS

Le Conseil d'administration en date du 28 juillet 2011 a autorisé la mise en place d'une convention entre la société DERICHEBOURG et certaines de ses filiales portant sur la fusion d'échelles d'intérêts du Groupe DERICHEBOURG dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie existant entre la société DERICHEBOURG et ses filiales. Au titre de ce procédé, la société DERICHEBOURG a pris un engagement de solidarité à l'égard de NATIXIS pour les conséquences résultant de cette centralisation.

Paris et Paris-La Défense, le 7 décembre 2012

Les commissaires aux comptes

HOCHE AUDIT
William NAHUM

ERNST & YOUNG Audit
Gilles RABIER

7.4 Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la société (119, avenue du Général-Michel-Bizot, 75012 Paris) ou sur le site Internet de la société (www.derichebourg.com) ou de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) pour les informations financières et le document de référence :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- (b) tous rapports, courriers, et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- (c) les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

7.4.1 Modalités de communication

Périodicité : conformément à la réglementation, Derichebourg publie ses résultats semestriels et annuels, et diffuse une information trimestrielle comprenant le montant net par branche d'activité du chiffre d'affaires du trimestre écoulé, une description générale de la situation financière et des résultats du Groupe, et une explication des opérations et événements importants qui ont eu lieu pendant la période et leur incidence sur la situation financière.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la société : www.derichebourg.com.

7.4.2 Calendrier : dates clés de l'exercice

L'agenda financier du Groupe est disponible sur le site internet : www.derichebourg.com

7.4.3 Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel

Diffusées sur le site www.derichebourg.com, www.thomsonreutersone.com ou www.info-financiere.fr

Date	Document
19/10/2011	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2011
20/10/2011	Servisair se voit réattribuer la gestion de la station de dégivrage central (SDC) de Philadelphie
09/11/2011	Chiffre d'affaires de l'exercice 2010-2011
09/11/2011	Chiffre d'affaires trimestriel détaillé
16/11/2011	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2011
29/11/2011	Servisair a gagné le contrat de service passagers Spirit Airlines à Boston (BOS)
07/12/2011	Résultats annuels au 30 septembre 2011
08/12/2011	Servisair se développe avec VivaAerobus à Miami (MIA), Orlando (MCO) et San Antonio (SAT)
08/12/2011	Diffusion du dossier de présentation aux analystes
09/12/2011	Présentation aux analystes financiers du 9 décembre 2011
20/12/2011	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 novembre 2011
29/12/2011	Document de référence 2010/2011
29/12/2011	Mise à disposition du document de référence
29/12/2011	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2012 paru au BALO
10/01/2012	Agenda financier
11/01/2012	Mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 10 février 2012
11/01/2012	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS
18/01/2012	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 décembre 2011
19/01/2012	Rectificatif à l'avis de réunion paru au BALO du 28 décembre 2011
19/01/2012	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social à la date de publication de l'avis de réunion au BALO du 28 décembre 2011
19/01/2012	Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital (6 ^e résolution)

Date	Document
19/01/2012	Formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance
19/01/2012	Brochure de l'Assemblée générale mixte du 10 février 2012
24/01/2012	Servisair accroît ses relations avec Emirates
26/01/2012	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2012
27/01/2012	Servisair se voit attribuer le contrat d'assistance piste de la compagnie Royal Brunei Airlines à Londres Heathrow
30/01/2012	Servisair Cargo et Kenya Airways unissent leurs forces
30/01/2012	Servisair gagne le contrat Norwegian à Helsinki
09/02/2012	Information financière trimestrielle pour le premier trimestre de l'exercice 2011-2012
10/02/2012	Assemblée Générale Mixte du 10 février 2012
10/02/2012	Quorum et résultats des votes Assemblée générale mixte du 10 février 2012
23/02/2012	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2012
24/02/2012	Approbation des comptes et l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2011
27/02/2012	Servisair et Spirit Airlines lancent un nouveau service à l'aéroport Phoenix Mesa Gateway
28/02/2012	Rectificatif au communiqué publié le 10 février 2012 portant sur le quorum et le résultat des votes et des résolutions
07/03/2012	Le Département de la Défense nationale nomme Servisair comme prestataire du service d'assistance piste à Ottawa
12/03/2012	Une nouvelle filiale pour la distribution d'eau potable et l'assainissement DERICHEBOURG Aqua
19/03/2012	Servisair a été sélectionnée par Interjet comme prestataire assistance piste pour Miami
22/03/2012	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 29 février 2012
28/03/2012	Un nouvel opérateur pour la Propreté Urbaine de la Ville de Lille
04/04/2012	Le contrat d'assistance piste Virgin Atlantic sur l'aéroport Vancouver Intl. (YVR) a été attribué à Servisair
04/04/2012	Servisair gagne le contrat d'assistance piste pour Aer Lingus à Orlando
18/04/2012	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mars 2012
10/05/2012	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2011-2012
11/05/2012	Rectificatif agenda financier
16/05/2012	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2012
18/05/2012	Premier semestre de l'exercice 2011-2012 (1 ^{er} octobre 2011-31 mars 2012)
22/05/2012	Servisair Holding Canada Inc. et Transat A.T. Inc. signent un accord prévoyant la vente de la société de services aéroportuaires Handlex
24/05/2012	Comptes semestriels consolidés
25/05/2012	Rapport financier semestriel au 31 mars 2012
25/05/2012	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 31 mars 2012
07/06/2012	Derichebourg AQUA acquiert le fonds de commerce de la société Loïra
18/06/2012	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mai 2012
12/07/2012	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2012
01/08/2012	Servisair a réalisé l'accueil au sol du sommet de l'OTAN à Chicago
09/08/2012	Information financière trimestrielle du 3 ^e trimestre (30/06/2012) Exercice 2011-2012 (non audité)
09/08/2012	Chiffre d'affaires trimestriel détaillé
10/08/2012	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2012
22/08/2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres du 13 août au 17 août 2012
27/08/2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres du 20 août au 24 août 2012
30/08/2012	Servisair et Flybe renforcent leur partenariat au Royaume-Uni
04/09/2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres du 27 août au 31 août 2012
10/09/2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 3 au 7 septembre 2012
20/09/2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 10 au 14 septembre 2012
20/09/2012	Information mensuelle du nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 août 2012
24/09/2012	Servisair décroche le contrat Estonian Air à Amsterdam
24/09/2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 17 au 21 septembre 2012
25/09/2012	Servisair Fuel Services commence les opérations sur l'aéroport international Lambert - St. Louis

Date	Document
02/10/2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 24 au 28 septembre 2012
09/10/2012	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions au 30 septembre 2012
09/10/2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 1 ^{er} au 5 octobre 2012
09/10/2012	Servisair remporte trois nouveaux marchés à Houston
17/10/2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 8 au 12 octobre 2012
19/10/2012	Les médaillés du mois olympique British Airways : Servisair – Aberdeen gagne l'argent
23/10/2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 15 au 19 octobre 2012
24/10/2012	airBaltic choisit Servisair
24/10/2012	Servisair a été choisie comme prestataire assistance piste sur le nouvel itinéraire Air Arabia au Royaume-Uni
30/10/2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 22 au 26 octobre 2012
06/11/2012	Annule et remplace la publication de l'information mensuelle des droits de vote au 30 septembre 2012
08/11/2012	Chiffre d'affaires consolidé (Non audité) de l'exercice 2011-2012
08/11/2012	Chiffre d'affaires trimestriel détaillé de l'exercice 2011-2012
13/11/2012	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions au 31 octobre 2012
14/11/2012	Servisair et la compagnie grecque Aegean Airlines renforcent leur partenariat
26/11/2012	Servisair Fuel Services démarre un service d'avitaillement en carburant pour American Airlines à l'aéroport international de Phoenix Sky Harbor
27/11/2012	Servisair démarre quatre nouveaux contrats au cours des deux premières semaines de novembre
30/11/2012	Mise à jour de l'agenda financier
03/12/2012	Servisair lance Servisair Deicing Services Inc.
04/12/2012	Servisair a été sélectionné par Air France et KLM pour fournir l'assistance en escale à Toronto
07/12/2012	Résultats annuels au 30 septembre 2012
07/12/2012	Diffusion du dossier de présentation aux analystes
10/12/2012	Présentation aux analystes financiers du 10 décembre 2012

Informations publiées au BALO

Date de publication	Document
28/12/2011	Avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 10 février 2012
16/01/2012	Rectificatif à l'avis de réunion à l'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2012 paru au BALO du 28 décembre 2011, Bulletin n° 155
25/01/2012	Avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 10 février 2012
22/02/2012	Approbation des comptes annuels

● 7.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt

7.5.1 Déclarations – Rapports d'experts

Néant.

pleine propriété, par un cabinet indépendant afin de déterminer au 01/10/2004 la valeur de marché de chaque actif immobilier. Des mises à jour ont été réalisées par le même cabinet au cours de l'exercice 2009-2010, afin de s'assurer sur un échantillon que les actifs n'avaient pas perdu de leur valeur ;

7.5.2 Information provenant de tierce partie

Dans le cadre de la préparation des comptes aux normes IFRS, le Groupe a utilisé des informations provenant de tierce partie dans les domaines suivants :

- actifs immobiliers : une expertise a été réalisée pour chaque site d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement détenu en

- provisions pour indemnités de fin de carrière et pour « workers compensation » : le Groupe a eu recours à plusieurs cabinets d'actuaire indépendants afin de calculer les provisions pour indemnités de départ en retraite et pour pensions et les provisions pour « workers compensation ».

● 7.6 Contrats importants

Le Groupe souhaite mentionner :

- le contrat de crédits syndiqués conclu le 1^{er} juin 2007 ;
 - le contrat d'affacturage sans recours en syndication, signé le 26 septembre 2012, en remplacement de celui avec recours en place depuis 2010 ;
- qui constituent les principales sources de financement du Groupe. Une présentation de ces contrats figure en note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

● 7.7 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel	Document de référence	
	§	Page
Comptes annuels	5.2	130 à 148
Comptes consolidés	5.1	76 à 128
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	5.2.4	149
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	5.1.6	129
Rapport de gestion	4	31 à 74
Déclaration des personnes assurant la responsabilité du rapport de gestion	1	4
Honoraires des Commissaires aux comptes	5.3	150 à 151
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	6	153 à 161
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	6.6	162
Liste de l'ensemble des informations publiées par la société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	7.4.3	171 à 173

● 7.8 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004

Annexe I règlement 809/2004	Document de référence	
	§	Page
1. Personnes responsables		
1.1 Personnes responsables	1.1.1	4
1.2 Déclaration des personnes responsables	1.1.2	4
2. Contrôleurs légaux des comptes	1.3	4 à 5
3. Informations financières sélectionnées	2	7
4. Facteurs de risque	4.3	39 à 45
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la société		
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1.4.1	5
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1.4.2	5
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1.4.3	5
5.1.4 Siège social et forme juridique, législation, pays d'origine, adresse, n° de téléphone de son siège statutaire	1.4.3, 1.4.4	5
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.5	6
5.2 Investissements	4.2.8	38 - 39
5.2.1 Investissements réalisés	4.2.8	38 - 39
5.2.2 Investissements en cours	4.2.8	39
5.2.3 Investissements en projet	4.2.8	39
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités		
6.1.1 Nature des opérations, catégories de produits vendus	3.2	17 à 30
6.1.2 Nouveaux produits	3.2	17 à 30
6.2 Principaux marchés, incluant la position concurrentielle	3.2	17 à 30
6.3 Événements exceptionnels	N/A	N/A
6.4 Dépendance	N/A	N/A
6.5 Sources d'informations sur position concurrentielle	3.2	17 à 30
7. Organigramme		
7.1 Place de l'émetteur	3.1.1	10
7.2 Liste des filiales de l'émetteur	5.1 note 4.31	126 à 128
8. Propriétés immobilières, usines, équipements		
8.1 Immobilisations corporelles importantes	3.2.1.4, 3.2.2.3, 3.2.3.3	23, 28, 30
8.2 Questions environnementales	4.3.1.2, 4.6.2	41, 65 à 68
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière	4.2	33 à 39
9.2 Résultat d'exploitation	4.2	33 à 39

Annexe I règlement 809/2004	Document de référence	
	§	Page
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Capitaux de l'émetteur	5.1.5 note 4.11	101 à 104
10.2 Flux de trésorerie	4.2.7 et 5.1.3	38, 80
10.3 Structure de financement et conditions d'emprunt	5.1.5 note 4.11	101 à 104
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	5.1.5 note 4.11	101 à 104
10.5 Sources de financement attendues	4.3.5, 5.1.5 note 4.11	43, 101 à 104
11. Recherche et développement, brevets, licences	3.2.1.3	23
12. Informations sur les tendances	4.2.6	37 - 38
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	4.2.6.3	38
14. Organes d'administration, de direction		
14.1 Nom, fonction, autres mandats, des administrateurs	4.4.1	46 à 49
14.2 Conflits d'intérêts éventuels	4.4.1.4	49
15. Rémunérations et avantages		
15.1 Rémunération versée	4.4.2.1	50
15.2 Sommes provisionnées par ailleurs (pensions...)	4.4.2.2	50
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1 Date d'expiration des mandats	4.4.1.1	46
16.2 Contrats de service	N/A	
16.3 Comité d'audit	6.1.3	155 à 156
16.4 Informations relatives au gouvernement d'entreprise	4.4, 6.1, 6.2	46 à 49, 154 à 157
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés	4.6	60
17.2 Nombre d'actions détenues par les administrateurs	4.4.1, 4.5.8	46, 53
17.3 Participation des salariés au capital de l'émetteur	4.5.13	54
18. Principaux actionnaires		
18.1 Information relative au capital	4.5.8	53
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires	4.5.8	53
18.3 Informations relatives au contrôle	4.4.1.4, 4.5.8	49, 53
18.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	4.5.14	54
19. Opérations avec des apparentés	7.3	167 à 170
20. Informations financières		
20.1 Informations financières historiques consolidées	5.1	76 à 128
20.2 Informations financières pro forma	N/A	
20.3 Informations financières individuelles	5.2	130 à 148
20.4 Vérification des informations financières historiques		
20.6 Informations financières intermédiaires	N/A	
20.7 Politique de distribution de dividendes	4.5.19.1	57
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.3.7, 4.3.9, note 4.2.6	44, 45, 122
20.9 Changement significatif dans la situation financière ou commerciale	4.2.6	37 - 38

Annexe I règlement 809/2004	Document de référence	
	§	Page
21. Informations financières complémentaires		
21.1 Capital social (nombre et catégories d'actions, actions propres...)	4.5	51 à 58
21.2 Statuts		
21.2.1 Objet social de l'émetteur	1.4.5	5
21.2.2 Information relative aux organes de direction	4.5.15.1	54 - 55
21.2.3 Droits attachés à chaque catégorie d'actions	4.5.9	54
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier droits des actionnaires	4.5.15.2	55
21.2.5 Modalités de convocation des assemblées générales annuelles et extraordinaires	4.5.16	55 - 57
21.2.6 Disposition des statuts qui pourraient retarder un changement de contrôle	4.5.9	54
21.2.7 Disposition des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	4.5.10	54
21.2.8 Conditions statutaires régissant les modifications de capital	4.5.16	55 - 57
22. Contrats importants	7.6	174
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts	7.5	174
24. Documents accessibles au public	7.4	171 à 173
25. Informations sur les participations	5.1.5 note 4.4	96



DERICHEBOURG
119 avenue du Général Michel Bizot - 75579 PARIS cedex 12
Tél. : +33 (0)1 44 75 40 40 - Fax : +33 (0)1 44 75 43 22
www.derichebourg.com

